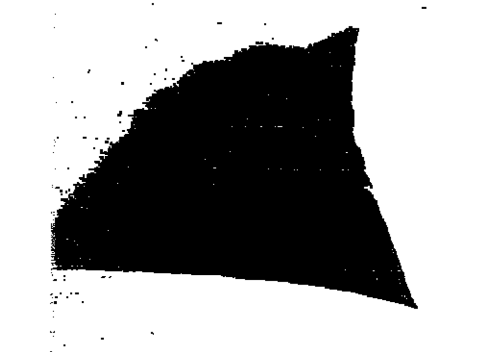


hanges

... tiers-monde que leur fourguent par le métro, au rythme de cent par jour, les gens d'en face histoire de les embêter.

— J'ai une copine, une Allemande, elle travaille à la radio, une fille adorable. Les Ghanéens, elle supporte, les Turcs aussi. Mais les Ghanéens lui tapent sur les nerfs. Pour arrêter les frais, elle a une idée.

— Leurs réfugiés du — ... ils se les garderaient s'ils étaient payés pour ça.

— Je ne comprends pas.

— Enfin, tu sais bien ... Allemands de l'Est autonses à ... à l'Ouest, on les lui achète ... Honecker, tant par tête. ... qu'à faire pareil. On lui ... vos réfugiés du tiers-monde ... vous les paie comptant ... condition. Vous les gardez en stock. Pas question de nous les livrer. On ne sait plus où les mettre.

— Et Chtcharanski, alors ?

— C'est différent : il s'agit d'un troc. Lui, on l'échange contre des espions. Ce n'est pas la place dans nos prisons.

CLAUDE SARRAUTE

franco-américaines

... rtue de la Liberté

Bien entendu, ... sérieux, la Garde ... là... Une troupe ... jouer à New-York ... juillet, *Tailleur pour* ... Feydeau, et, après ... d'absence, le ballet ... dirigé par Noureev ... New-York. Un grand ... est prévu, auquel ... deux grandes compagnies ... caines, l'American ... New-York City Ballet ... tatica de haute couture ... demment, organisé ... une série de concerts ... œuvres que Mozart ... Paris.

Pour ceux qui ... populaires, il y ... à Central Park ... d'artifice confié ... dépit d'une forte ... qui sera tiré à ... aviona américain ... New-York.

Peut-être ces ... activités ... la mémoire ... peu nombreux ... de ... ... *éclairant le monde* ... souviennent des ... grants, a été donné ...

Heureusement ... *France*, publié ... d'informations de ... France, sous la direction ... que de Philippe ... combler cette lacune ... plus de trente ... et américains, son ... consacré à la statue ... 200 000 exemplaires ... tous ses détails ... tue en même temps ... une image moderne ...

HENRY PIERRE

● *Attentat à la gare du Nord : un mort.* — ... régiment de défense ... (UDR), unité auxiliaire ... britannique, a été tué ... autres ont été blessés ... vrier, lors d'un attentat ... une localité située ... tière avec la République ... L'explosion d'une mine ... une route, s'est produite ... du passage d'une patrouille ... l'UDR. Cet attentat ... nombre de personnes ... lande du Nord depuis ... l'année. — *(AFP.)*





Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 12760 – 4,50 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | JEUDI 6 FÉVRIER 1986

Israël rate son coup

Imaginons... La chasse israélienne, sur une information nécessairement exacte du redoutable Mossad, prince des services secrets, vient d'intercepter un petit avion qui, venant de Tripoli, commençait son approche sur Damas. On le contraint à atterrir et l'on en extrait, sans trop de ménagements, les deux insaisissables Palestiniens de la tendance dure, MM. Habache et Hawatmeh, dûment menottés et alignés pour les photographes, comme jadis le furent chez nous M. Ben Bella et ses amis. Israël exulte à l'annonce de ce coup de maître. La rage au cœur, les Arabes condamnent un exploit dont ils aimeraient être capables. Les Américains, dont les porte-avions croisent au large de la Libye, « repaire de terroristes », sans beaucoup intimider le colonel Kadhafi, applaudissent ce coup au but, comme ils le firent pour le raid sur le quartier général de l'OLP en Tunisie.

Les choses ne se sont pas passées, on le sait, de cette façon. Les Israéliens sont allés, sur une fausse information, quérir en plein ciel quelques politiciens libanais et syriens dont ils n'avaient que faire. Confus, ils relisent ce matin — ils ne manquent pas de lettrés francophones — la fable de Perrette et du pot au lait. « Adieu veau, vache, cochon, couvée... » La Fontaine, l'homme qui sut exprimer avec le plus de grâce les vérités éternelles de la politique internationale, les avait pourtant bien prévenus dans ses « Deux Coqs » : « Défions-nous du sort et prenons garde à nous après le gain d'une bataille. »

Certes, pour justifier son opération, l'Etat hébreu ne manque pas d'arguments. « Sachant que la Libye est un centre mondial du terrorisme, dit par exemple M. Shamir — l'un des rares ministres des affaires étrangères de la planète à ne pas se cacher derrière son mouchoir, — nous sommes habilités à lancer des actions, fussent-elles hors du commun, contre le meurtre et le terrorisme. »

Que se passerait-il si tout le monde en faisait autant ? Comment contester cependant que le colonel Kadhafi — scandalisé par la « piraterie sioniste » — se soucie lui-même du droit international public comme de son premier burnous ? Et, à tout prendre, la nouvelle « tactique de représailles » israélienne, qui consiste à tenter d'identifier les terroristes et de leur mettre la main au collet, n'est-elle pas préférable à tant d'opérations précédentes où l'Etat hébreu, ne faisant pas le détail, arrosait copieusement de bombes tel ou tel « repaire » palestinien, tuant par dizaines les pauvres gens qui avaient la malchance de vivre trop près de l'objectif ?

Sous l'impulsion de M. Rabin, Israël semble avoir heureusement renoncé aux meurtrières vengeances qu'il pratiquait depuis dix ans. Il veut intensifier la « guerre de l'ombre » contre les mouvements extrémistes, du genre de celle qu'il livra à Septembre noir dans les années 70. Pour atténuer sa déconvenue, il peut du moins constater que l'Egypte, à couteaux tirés avec la Libye, a exprimé une réprobation de pure convenance. La reprise, mercredi au Caire, des négociations sur le litige frontalier de Taba ne devrait pas être compromise par l'incident. Enfin, le roi Hussein ne pouvait faire moins, en cette période de retrouvailles avec Damas, que de proclamer sa solidarité avec la Syrie.

Il n'empêche, les mines sont longues à Jérusalem... et à Washington, où les Américains, plus heureux dans leur interception tout aussi « illégale » des pirates de l'« Achille-Lauro », désapprouvent mollement sur le plan des principes une opération qu'ils auraient portée au pinacle en cas de succès. Mais le grand perdant de toute l'affaire est le Mossad. Dans cet épisode de bande dessinée, en dépit de tout le flair qu'on lui prête, il a fait dégainer Lucky Luke à contretemps. Il ne doit pas être très fier de se retrouver dans le piteux rôle du chien Rantanplan.

(Lire nos informations page 4.)

LE DISCOURS SUR L'ÉTAT DE L'UNION

M. Reagan est favorable à la stabilisation des changes

Dans son discours sur l'état de l'Union, le mardi 4 février, le président Reagan s'est rallié à l'idée d'une conférence internationale visant à stabiliser le système monétaire, proposée depuis longtemps par la France. M. Bérégovoy nous a déclaré qu'une telle réunion devait être préparée « avec minutie ». D'autre part, M. Reagan a proposé une réforme de l'Etat-providence.

Dans son message sur l'état de l'Union adressé mardi 4 février au Congrès, le président Reagan a demandé au secrétaire au Trésor, M. James Baker, d'étudier s'il serait opportun de tenir une conférence monétaire internationale. *« Nous avons commencé,* a dit le président, *à coordonner les politiques économique et monétaire avec nos principaux partenaires commerciaux... mais il y a plus à faire et, ce soir, je demande au secrétaire au Trésor de déterminer si les nations du monde devraient se réunir pour discuter du rôle et des rapports entre nos devises. »*

Précisant, au moins dans son principe, le but à atteindre, le chef de la Maison Blanche a encore déclaré : *« L'expansion constante de notre économie et de nos exportations nécessite un dollar sain et stable à l'intérieur et des taux de change prévisibles à travers le monde. »* Et d'ajouter : *« Nous ne devons plus jamais permettre à des fluctuations incontrôlés de nuire à nos fermiers et à nos exportateurs. »*

C'est la première fois depuis l'instauration du dollar flottant en mars 1973 qu'un président des Etats-Unis se prononce en faveur de l'établissement de taux de change « prévisibles ». Les propos de M. Reagan consacrent le retournement d'opinion qui s'est opéré à Washington sur cette importante question au printemps dernier.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 6 ainsi que l'article de BERNARD GUETTA.)

MAGASINS, GALERIES MARCHANDES, TOUR EIFFEL

Les attentats à Paris auraient été fomentés au Proche-Orient

Un attentat a provoqué, mardi 4 février vers 19 h 30, un incendie à la librairie Gibert Jeune, place Saint-Michel à Paris. Faisant trois blessés légers, il survient vingt-quatre heures après l'attentat à la galerie Claridge aux Champs-Elysées (sept blessés, dont trois graves), et après un autre manqué, à la tour Eiffel, où l'engin a pu être désamorcé.

C'est un engin explosif, placé au sous-sol de la librairie Gibert-Jeune, qui a provoqué, mardi soir, l'incendie du sous-sol et du rez-de-chaussée de l'immeuble. Cent vingt sapeurs-pompiers ont dû lutter pendant près de trois heures pour venir à bout du sinistre. Il y a eu trois blessés légers — deux clients et une employée, — alors que, lors de l'attentat commis lundi soir aux Champs-Elysées, dans la galerie marchande Claridge, trois personnes ont été gravement blessées.

Cet attentat a été revendiqué, dans la journée de mardi, auprès de l'AFP dans une lettre manuscrite signée par un mystérieux « Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient ». Ce « comité » réclame la libération de trois terroristes proche-orientaux actuellement détenus dans les prisons françaises. On a appris aussi mardi que, moins d'une heure après l'attentat des Champs-Elysées, un engin explosif avait été désamorcé au troisième étage de la tour Eiffel.

Selon les services de renseignements français, ces attentats, visant des lieux publics de la capitale, sont, comme ceux du Printemps et des Galeries Lafayette en décembre dernier, d'origine proche-orientale. Ils auraient tous la même signification : faire pression sur le gouvernement français dans la négociation pour la libération des quatre otages français détenus au Liban.

(Lire page 32 l'article d'EDWY PLENEL.)

Fonction publique et politique

L'alternance a donné lieu à des excès qui risquent d'en susciter d'autres. Comment y mettre fin

par FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ et BERNARD TRICOT

Notre *fonction publique se « politise ».* Ce n'est encore qu'une tendance, mais elle est dangereuse pour les citoyens et pour l'Etat. Réagir est un devoir que les luttes politiques de cette année rendent plus pressant que jamais.

Le problème se pose en termes particuliers pour les agents des collectivités locales. Il est ancien, mais la décentralisation vient de lui donner une portée nouvelle. Le statut de la fonction politique territoriale s'efforce d'assurer un équilibre entre deux nécessités : garantir les agents et affirmer l'autorité des élus; mais, dans l'attente des décrets d'application, on n'est pas assuré qu'il y parviendra. *C'est ici aux agents de* l'Etat, agissant dans le cadre de la fonction publique d'Etat, que nous pensons.

Les idées et les pratiques qui, non sans mal et non sans de notables exceptions, l'avaient emporté chez nous depuis plus d'un siècle étaient telles qu'à l'égard des gouvernants les fonctionnaires avaient une certaine « autonomie ». Les seconds doivent aux premiers une loyauté et un dévouement entiers dès lors que les pouvoirs publics sont légitimes. Mais l'opinion ressentait plus ou moins explicitement que, pour assurer le respect des droits et des libertés ainsi que l'objectivité des autorités et des services publics, il fallait compléter les garanties résultant de la séparation des pouvoirs et des procédures parlementaires par un élément modérateur : une administration permanente ayant sa vocation et son rôle propres.

Cette conception fut, au début de la Vᵉ République, celle du général de Gaulle : considération pour les institutions administratives, universitaires et judiciaires; confiance faite *a priori*, mais non aveugle, aux serviteurs de l'Etat; refus de prendre en compte les appartenances partisanes pour les désignations aux emplois.

La situation s'est dégradée depuis lors et le phénomène s'est aggravé au cours des dernières années. Que ce fût dans une certaine mesure inévitable, nous ne le contestons pas. Une longue stabilité politique avait suscité des habitudes de conformisme d'une part, d'opposition de l'autre, dans lesquelles ceux du moins qui y trouvaient commodité ou avantage s'étaient installés. L'alternance a donné lieu à des excès qui risquent fort d'en susciter d'autres. Un emballement est à craindre. Peut-on le prévenir ?

Pas totalement, sans doute, bien que des dirigeants de l'opposition aient sagement affirmé leur volonté d'éviter une « chasse aux sorcières ». Ce serait déjà un résultat satisfaisant si le mouvement, au lieu de prendre de l'ampleur à chaque changement de majorité, tendait plutôt à s'atténuer.

Atteindre ce résultat suppose l'adhésion de l'opinion, et c'est pour contribuer à alerter celle-ci, peu informée dans son ensemble des problèmes internes de l'administration, que nous sommes résolus à exprimer publiquement notre sentiment.

C'est toute une *« politique de dépolitisation »* que nous souhaitons voir mettre en œuvre. Elle doit répondre à la diversité des causes et des manifestations du phénomène à combattre. Nous en suggérons ici quelques éléments.

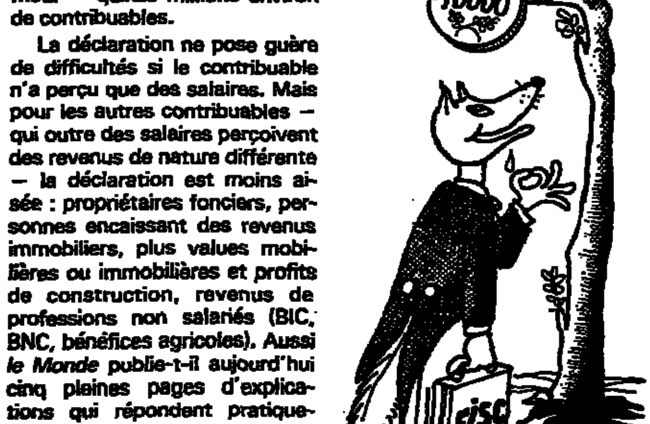
Le *« devoir de réserve »* est trop souvent méconnu des fonctionnaires. Des rappels précis sont nécessaires, mais ils seront sans doute insuffisants. Il est moins facile que jamais de tracer les limites, et les médias multiplient les tentations et les risques.

(Lire la suite page 9.)

Aujourd'hui cinq pages sur la déclaration des revenus

Avec février revient le pensum de la déclaration des revenus. Un pensum dont devront s'acquitter avant le 1ᵉʳ mars prochain — qui tombera un samedi — quinze millions environ de contribuables.

La déclaration ne pose guère de difficultés si le contribuable n'a perçu que des salaires. Mais pour les autres contribuables — qui outre des salaires perçoivent des revenus de nature différente — la déclaration est moins aisée : propriétaires fonciers, personnes encaissant des revenus immobiliers, plus values mobilières ou immobilières et profits de construction, revenus de professions non salariés (BIC, BNC, bénéfices agricoles). Aussi *le Monde* publie-t-il aujourd'hui cinq pleines pages d'explications qui répondent pratiquement à toutes les questions. Elles annoncent ou rappellent *également les principales modifications* apportées fin 1985 à la législation fiscale lors du vote *de la loi de finance* de 1986.



(Pages 21 à 25.)

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 7 FÉVRIER

La madone des Philippines

Un grand rassemblement, organisé avec l'assistance de l'armée, dans le centre de Manille devait clore, ce mercredi 5 février, la campagne de M. Marcos pour l'élection présidentielle de vendredi. Au même moment, un grave incident s'est produit à 100 kilomètres de la capitale, la gendarmerie ayant ouvert le feu — sans faire de victime — sur la voiture de la belle-sœur de Mᵐᵉ Cory Aquino, candidate de l'opposition. Près de cinquante personnes ont été tuées au cours de la campagne.

De notre envoyé spécial

Manille. — Les Philippins sont en train de vivre quelque chose d'inhabituel : ils reprennent goût à la démocratie. Après presque deux décennies d'exercice douteux de leur droit à s'exprimer, ils redécouvrent la liberté de dire ce qu'ils pensent, sans qu'on le leur demande, dans la rue, au restaurant, vous interrogeant d'un geste : le pouce et l'index formant un « L » (signe de Laban, mouvement d'opposition à Ferdinand Marcos). Feu de paille destiné à s'éteindre après le 7 février, jour du scrutin, ou feu de brousse à circonscrire ? Quelle que soit l'issue des élections, les Philippins *ne seront plus tout a fait les* mêmes après cette échéance qui, de toute façon, marquera un tournant dans l'histoire du régime Marcos.

Le catalyseur de ce changement dans les mentalités est une femme à la silhouette gracile, portant de grosses lunettes, souriante et calme, dont le nom est sur toutes les lèvres, dont l'effigie orne des centaines de milliers de t-shirts ou de badges clignotants et dont l'histoire est racontée dans des bandes dessinées qu'on se repasse d'une voiture à l'autre dans les embouteillages.

Il y a un phénomène Cory sur lequel achoppe la simple analyse politique. Combien étaient-ils ? Neuf cent mille ? Un million ? Beaucoup étaient venus à pied à *la tombée du jour, mardi* 4 février, dans ce parc de Luneta, au bord de la baie de Manille pour assister au dernier grand meeting de l'opposition avant la clôture de la campagne électorale, *mercredi.* Vu du toit du luxueux Manila Hôtel, propriété de la famille Marcos, le parc semblait envahi par une marée humaine où dominait le jaune, couleur de l'opposition. Une foule en liesse et une atmosphère de fête populaire : marchands ambulants, pétards, confettis et ballons. Une fois de plus, Cory Aquino fut portée à la tribune par une vague humaine scandant son nom. Une fois de plus, de sa voix calme, elle électrisa l'assistance lorsqu'elle fit le bilan de vingt ans de régime Marcos.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 3.)

étranger

LE VOYAGE DU PAPE EN INDE

Evangéliser sans timidité

De notre envoyé spécial

Calcutta. — Jean-Paul II commencerait-il à se sentir chez lui en Inde, après des débuts un peu tâtonnants, comme si sa rencontre avec Mère Teresa l'avait réconforté. Toujours est-il que la journée du mardi 4 février, quatrième de son voyage à travers le sous-continent, a été particulièrement faste.

Le pape a d'abord reçu, à Shillong, un accueil très chaleureux. Deux cent mille personnes l'attendaient dans cette ancienne capitale de l'Assam historique, aujourd'hui celle de l'Etat de Megahalaya, située presque à l'extrême nord-est du pays. Comme la veille à Ranchi, il s'agissait de « tribus » christianisées — des descendants, en l'occurrence, de populations installées sur place avant les Aryens et qui sont parvenues à éviter l'imposition du système des castes.

A Shillong, un immense amphithéâtre naturel au flanc d'une colline en pente douce a permis d'installer l'autel en un lieu visible de toute part. Une multitude de petits drapeaux s'agitaient en signe de bienvenue, tandis que retentissaient des *« Ohé, pape Jean-Paul, alleluia ! »*, chantés sur un air de rock, par cinq cents choristes et repris par la mer humaine. La fête, certes bien préparée dans les paroisses, ne devait rien à un enthousiasme de commande.

Danseurs et danseuses démontrent l'ardeur que confère un folklore demeuré très vivant. A 1 500 mètres d'altitude, l'air est délicieusement frais pour qui vient de la moiteur de Calcutta.

Après avoir salué la foule, le pape se dirige vers le groupe des prêtres. De dos, on distingue, par-dessus les aubes, quelques têtes blanches parmi les cheveux de jais, celles de vieux prêtres salésiens, tous Italiens, noyé au milieu de leurs confrères indiens beaucoup plus jeunes, originaires des tribus, pour une partie, et, pour le reste, du Kerala, à l'extrême-sud, pépinière de vocations.

« L'œuvre continue »

De danses en chants et en lectures sacrées, tantôt en anglais et tantôt en khasi — l'une parmi les plus parlées des quelque quatre-vingts langues de la région, — on s'achemine vers l'homélie du pape : une vigoureuse défense des cultures autochtones, nullement nouvelle dans la pédagogie de Jean-Paul II, mais qui, commentée désormais par les catéchistes locaux, portera certainement ses fruits.

Jean-Paul II rend hommage aux missionnaires qui, en un peu plus d'un siècle, ont su multiplier le petit troupeau : *« L'œuvre d'évangélisation continue aujourd'hui grâce au travail inlassable du clergé diocésain »*, ajoute-t-il. Face aux tracasseries d'autorités civiles soumises à la pression des hindouistes fondamentalistes, les représentants des cultes chrétiens s'efforcent, ici, de ne pas trop montrer que leur action porte ses fruits sous la forme de milliers de conversions annuelles. On cache même parfois les registres de baptême. Le pape, lui, ne craint pas de s'exprimer clairement.

De retour à Calcutta, pour y célébrer une nouvelle liturgie, il persiste et signe face à une foule réunie sur l'ancien terrain de parade militaire. Je suis venu, dit-il, *« afin de vous encourager dans vos efforts pour témoigner du Mystère face au monde »*. Esquissé la veille, ce thème militant est à présent amplement développé. *« L'Eglise fait des efforts pour comprendre les cultures. Elle cherche à connaître les esprits et les cœurs, les valeurs et les coutumes, les problèmes et les difficultés, les espoirs et les rêves. Lorsqu'elle a pénétré les différents aspects de ces cultures, elle peut alors commencer le dialogue du Salut. Elle peut offrir respectueusement mais clairement et avec conviction la nouvelle de la Rédemption à tous ceux qui souhaitent librement écouter et répondre. Tel est le défi évangélique de l'Eglise dans tous les âges. »* Et aussi en tous lieux : tout en estimant hautement le message des autres religions (*« échos de milliers d'années de recherche de Dieu, patrimoines de textes sacrés »*), *« l'Eglise reste convaincue qu'elle doit remplir sa tâche en offrant au monde la plénitude de la vérité révélée »*.

Ainsi, dans ce pays où l'immense majorité des gens est hostile à la propagation du message chrétien, le pape appelle les siens à évangéliser sans timidité.

La journée de ce mercredi devait être celle du marathon au sein du marathon : Calcutta-Madras : 1 400 kilomètres ; puis Madras-Goa : 725 kilomètres. Avec, notamment, dans la grande cité du sud de l'Inde, une messe à laquelle on attend un demi-million de fidèles.

JEAN-PIERRE CLERC.

LATIN, SYRO-MALABAR, SYRO-MALENKAR

Le casse-tête des rites

L'une des principales difficultés auxquelles le pape se heurte, dans le sud de l'Inde où il est arrivé le mercredi 5 est la concurrence des rites latin et orientaux (syro-malabar et syro-malenkar).

Ces trois rites sont rattachés à Rome, mais chacun possède sa hiérarchie, sa liturgie et sa discipline. On compte près de 3 millions de catholiques orientaux en Inde, minoritaires dans l'ensemble du pays (un quart), mais majoritaires dans le Kerala (où les latins ne sont que 1,2 million).

Les évêques font partie de la même conférence épiscopale — 109 diocèses dont 19 orientaux (14 au Kerala), — mais les chocs entre des personnalités comme Mgr Powathil (malabar), Mgr Gregorios (malenkar) ou Mgr Pimenta, archevêque (latin) de Bombay et président de la conférence, sont célèbres dans tout le pays.

« Quand ils sont en assemblée plénière, il n'est pas rare, dit un missionnaire français, de les voir décider des interruptions de séances et aller, chacun de son côté, se recueillir et prier. » Ce sont d'ailleurs ces rivalités qui, pour partie, expliquant que le voyage de Jean-Paul II n'a pas pu avoir lieu plus tôt.

La coexistence délicate de ces différents rites tient à des raisons historiques. A la fin du seizième siècle, la communauté chrétienne des côtes du Malabar (sud-ouest) — où l'apôtre Thomas avait débarqué dès l'an 52 — rattachée à l'Eglise chaldéenne de Perse en rupture avec Rome depuis le schisme nestorien, a volé en éclats. Sous la pression des missionnaires européens, elle a rejoint Rome, mais certains ont gardé le rite et la hiérarchie syro-malabars. D'autres encore sont retournés par la suite à l'Eglise chaldéenne (jacobites).

C'est seulement en 1887 que le pape Léon XIII a reconnu le rite et la hiérarchie des « syro-malabars » restés en communion avec Rome. Quant aux jacobites, une partie a rejoint en 1930 l'Eglise catholique romaine ; ce sont les syro-malenkars.

L'origine des heurts actuels dans le Kerala tient à la superposition des juridictions. Dans certaines rues, on trouve deux cathédrales (une latine et une orientale) et même, comme à Ernakulem, deux évêchés. A Trivandrum, siègent un évêque pour les chrétiens de rite latin et un archevêque de rite syro-malenkar.

Appartenant aux castes supérieures, souvent riches et dynamiques, les chrétiens orientaux du Kerala ont émigré un peu partout dans l'Inde : mais seuls cinq diocèses dans le nord du pays leur ont été confiés par le pape.

C'est leur refus d'une assimilation par les latins et leur volonté d'expansion hors du fief historique du Kerala qui sont à l'origine des divisions bien connues à Rome et dont le dernier synode extraordinaire des évêques avait été aussi le témoin. Tout en béatifiant une religieuse et un prêtre malabars, le pape ne peut guère qu'appeler à l'apaisement des tensions et à l'unité des catholiques indiens.

HENRI TINCQ.

La tension monte de nouveau au Pendjab

De notre correspondant

New-Delhi. — Dix jours avant la grande congrégation sikh convoquée par la hiérarchie modérée de la secte pour annuler le « coup d'Etat religieux » (l'occupation du Temple d'or) opéré la semaine dernière par les extrémistes (*le Monde* du 28 janvier), la tension ne cesse de monter au Pendjab. Pour la seule journée du mardi 4 février, cinq personnes ont été tuées et quatre sérieusement blessées au cours d'affrontements violents avec la police de l'Etat. Le prétexte de l'empoignade qui a eu lieu à Nakodar, une localité rurale située à 100 kilomètres au sud-est d'Amritsar, a été l'autodafé de quatre copies du gourou Granth Sahib, la Bible du sikhisme.

Le mystérieux « crime » commis dimanche par des inconnus et que personne n'a vu avait suscité depuis quelques manifestations de colère. Les autorités avaient décidé d'appliquer un couvre-feu total et indéfini sur la ville. La mort des quatre manifestants, mardi, fut précédée d'une véritable bataille rangée entre un millier de jeunes sikhs et les forces de l'ordre chargées de faire respecter le couvre-feu.

Avant d'en arriver à tirer sur la foule, les forces de l'ordre avaient, selon leurs chefs, tenté de la disperser à coups de matraques de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc. Les manifestants auraient répondu par des cocktails Molotov. Une enquête a été ordonnée par le gouvernement Akali Dal — sikh modéré — du Pendjab. La surveillance du couvre-feu a été renforcée, et tous les établissements scolaires de la région fermés jusqu'à nouvel ordre.

La mesure vaut également pour Jallandhar, une grande ville voisine où des activistes enturbannés ont incendié, mardi, plusieurs bus municipaux pour protester contre le *« sacrilège »* de Nakodar. Le cinquième mort de la journée a été un extrémiste connu, Gulzar Singh, recherché par la police dans une affaire de meurtre commis la veille, et abattu alors qu'il tentait de résister.

Renforcement des mesures de sécurité

Quelques heures avant, dans la même région, à Gurdaspour (nord du Pendjab), *« une bande de terroristes »*, d'après la police, avait lâché une rafale de pistolet-mitrailleur sur la résidence du vice-président de l'Assemblée législative du Pendjab, M. Nirmal Singh Khalon. Le politicien modéré de l'Akali Dal n'a pas été touché.

La multiplication des incidents, la menace grandissante d'un affrontement entre extrémistes et modérés, la semaine prochaine, au Temple d'or d'Amritsar, ont incité le gouvernement central de New-Delhi à prolonger pour deux mois l'interdiction faite depuis près de deux ans aux étrangers d'entrer au Pendjab. Autre mesure de précaution prise ces derniers jours : tout mouvement de population est interdit le long de la frontière avec le Pakistan dans un rayon de 500 mètres. D'après les autorités du Pendjab, plusieurs extrémistes arrêtés ces dernières semaines auraient avoué avoir reçu aide et entraînement à la guérilla urbaine de l'autre côté de la frontière.

Dans les environs du Temple d'or proprement dit, situé en plein centre de la vieille ville et du bazar d'Amritsar, les forces paramilitaires ont été encore renforcées par de nouveaux bataillons, notamment pour empêcher la reconstitution d'un arsenal à l'intérieur du temple. Les extrémistes, qui le contrôlent depuis une semaine, ne sont apparemment armés que de sabres, de lances et de couteaux, ainsi que de quelques vieux fusils d'avant guerre.

PATRICE CLAUDE.

● RECTIFICATIF. — La Ligue des droits de l'homme a été, par erreur, oubliée dans la liste des signataires de l'appel pour la défense du droit d'asile (*le Monde* du 4 février 1986). Cette organisation nous rappelle qu'elle anime, avec la CIMADE, France Terre d'asile et le GISTI, le secrétariat permanent de la Commission de sauvegarde du droit d'asile et figure, bien sûr, parmi les premiers signataires de l'appel, dont elle est l'un des auteurs, et parmi les principaux organisateurs de la campagne pour le droit d'asile qui se déroulera de février à octobre 1986.

EUROPE

URSS

Réquisitoire contre un mort en Ouzbékistan

De notre correspondant

Moscou. — L'Ouzbékistan a été fidèle à sa réputation. Cette République majoritairement musulmane d'Asie centrale, un peu moins étendue que la France et peuplée de dix-sept millions d'habitants, est périodiquement secouée par des purges suscitées par une corruption endémique — et d'ailleurs plutôt bien tolérée par la population. Les grands trafiquants jonglent avec les stocks de coton, principale production du pays, voire avec quelques minéraux rares locaux. Les paysans des oasis qui savent cultiver leurs légumes aiment bien les vendre tranquillement dans les environs, et pourquoi pas à Moscou, puisque l'avion coûte si peu cher en Union soviétique...

Toutes les Républiques (sauf la Russie) tiennent leur propre congrès dans les semaines qui précèdent la grand-messe du vingt-septième congrès du PC soviétique, prévu pour le 25 février prochain. Les communistes ouzbèques se sont distingués lors de leurs assises, qui se sont achevées le samedi 1er février par une autoflagellation sans précédent et une valse de responsables qui n'a guère épargné que le chef du parti pour la République, M. Ousmankhodjaev, en place depuis un peu plus de deux ans.

« Le ralentissement des cadences du développement social et économique de l'Ouzbékistan, dû aux erreurs importantes qui ont été commises, a été volontairement gardé sous silence, dénaturé par tous les moyens possibles et par un recours aux fausses écritures, écrivait le 2 février la *Pravda*. *Dans un environnement de jactance, de faux rapports rédigés avec grandiloquence, flatterie et obséquiosité, on a violé les normes léninistes de la vie du parti. On mettait en avant des cadres, non pas selon leurs qualités morales et pratiques, mais selon les principes du népotisme, ou en fonction de motifs intéressés. »*

Le principal coupable de la corruption généralisée qui règne en Ouzbékistan était, s'il faut en croire la *Pravda*, un disparu. Charas Rachidov, ancien chef du parti ouzbèque, qui fut l'ami de Brejnev, membre suppléant du bureau politique à Moscou, et qui s'effondra, peut-être victime d'une crise cardiaque, le 30 octobre 1983, lorsque des comptes précis lui furent réclamés sur sa gestion. Les congressistes réunis pour trois jours à Tachkent ont parlé du rôle peu reluisant joué par Rachidov, rappelé la protection qu'il avait accordée à des personnes malhonnêtes dont certaines ont été démasquées comme d'importants criminels d'Etat — tels que Karimov, l'ancien premier secrétaire de la région de Boukhara, et Yakhiev, ancien ministre de l'intérieur, — rapporte la *Pravda*.

Le quotidien du parti règle donc définitivement ses comptes à l'ancien compagnon de vacances de Brejnev, qui aimait l'air sec et pur de cette partie de l'Asie centrale. Le chapelet d'oasis qui forme la partie utile de l'Ouzbékistan a d'ailleurs attiré les grands de ce monde depuis des temps immémoriaux. Cyrus et Alexandre le Grand les apprécièrent dans l'Antiquité lorsque ce royaume s'appelait la Sogdiane et avait Samarcande pour capitale. La douceur du climat ouzbèque et un art de vivre asiatique ancestral, encore enrichi par l'apport musulman, forment un vif contraste avec le moule soviétique dans lequel est coulée l'organisation de la République. Brejnev et Rachidov s'en accommodèrent assez bien, tout en réprimant périodiquement les trafics les plus voyants.

L'économie parallèle ouzbèque est florissante, alors que la culture d'Etat, le coton, souffre d'une gabegie incroyable. Des centaines de milliers de tonnes de fibres disparaissent chaque année ou pourrissent parce que mal stockées. Rachidov était le numéro un ouzbèque depuis 1959, et avait l'habitude de « jongler » avec les chiffres de la récolte de coton pour se faire bien voir de Brejnev. Cette pratique était la règle à tous les niveaux de la République, et semble-t-il pas seulement dans le domaine du coton.

La *Pravda* de dimanche écrit que l'on a *« remplacé dix premiers secrétaires de région sur treize, exclu trois cents personnes des effectifs des comités locaux du parti et révoqué plus de deux cents députés au Soviet »* depuis le début de la campagne anticorruption il y a un an et demi.

La liste de ces notables limogés ou arrêtés serait trop longue et fastidieuse. Il suffit de remarquer que M. Ossetrov, numéro deux du parti en Ouzbékistan (et chargé en tant que russe de représenter les intérêts de Moscou), a été remplacé par un nouveau venu, russe également bien sûr, et qui n'était sur place que depuis mars dernier. Quand la purge frappe également un représentant de Moscou, c'est qu'elle dépasse en ampleur tout ce qu'on peut imaginer. On notera enfin que *« cent quatre-vingt-dix mille observations, critiques et propositions »* ont été, selon la *Pravda*, formulées lors des réunions préparatoires au congrès. Pratiquement chaque Ouzbèque qui dispose d'un revenu supérieur à 140 roubles (environ 1 400 francs) a dû sentir le vent du boulet.

Les envoyés spéciaux de la *Pravda* à Tachkent indiquent en effet que *« parmi les importants problèmes se posant devant les organisations du parti dans la République, figurait l'amélioration de la propagande antireligieuse et de l'éducation athée. Des délégués* (au congrès) *ont dit qu'il importait de donner une riposte décisive aux us et coutumes arriérés qui, sous couleur de tradition populaire, répandent des idées et une morale étrangères à notre société »*.

L'islam, mieux toléré que le christianisme en tant que religion, reste donc, autant que la corruption, un des *« importants problèmes »* aux yeux de Moscou de cette turbulente République d'Asie centrale.

DOMINIQUE DHOMBRES.



7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 570 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*. MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE AUX PHILIPPINES

Une torpeur économique lourde de conséquences

En crise ouverte depuis 1983, l'économie philippine est entrée dans une torpeur aussi lourde de conséquences que l'effervescence de la campagne présidentielle. Les efforts du gouvernement pour relancer l'activité depuis que le Fonds monétaire international a admis certains dérapages du déficit budgétaire, l'automne dernier, sont tombés à plat. La consommation, qui assure le tiers de la demande interne, stagne désespérément. Les investissements aussi. S'ils sont peu nombreux à s'être retirés, comme Ford ou General Motors l'an dernier, les investisseurs étrangers restent très attentistes, ce qui en dit long sur la tâche qui attend le prochain gouvernement pour tenter de restaurer une confiance interne durablement ébranlée.

Le signal d'alarme a officiellement été donné le 14 octobre 1983. Exacerbées par la montée des prix du pétrole, la chute des cours des matières premières et l'escalade des taux d'intérêt, les difficultés financières des Philippines – dont 70 % du déficit budgétaire et 50 % du déficit du secteur nationalisé dependaient de l'emprunt international – avaient pris une telle acuité que Manille décrétait un moratoire unilatéral sur le remboursement des quelque 3 milliards de dollars de crédits non garantis. Ce moratoire a été renouvelé depuis lors ponctuellement tous les quatre-vingt-dix jours, le dixième datant de janvier dernier. Un constat d'impuissance équivalant au constat d'échec d'une politique qui fait de ce pays de plus de cinquante-trois millions d'habitants un « cas unique » en Asie du Sud-Est.

La corruption n'est pas l'apanage des Philippins. En revanche, l'accumulation des erreurs depuis le début des années 70 – investissements prestigieux et peu rentables, maigre attention accordée à l'agriculture, mise en place de tarifs douaniers excessifs, fuite en avant dans un endettement toujours croissants – a placé le pays dans une situation intenable que ses voisins ont su éviter.

A la fin de 1984, la dette extérieure atteignait 26,5 milliards de dollars, absorbant 39 % des recettes annuelles à l'exportation, et la récession – une chute de 5,5 % du PNB – se conjuguait à une inflation de 50 %. « *Le syndrome latino-américain* » commençait ses ravages, notamment dans les milieux financiers internationaux. Sans pour autant que le régime philippin, allié de toujours des Etats-Unis, accepte facilement la cure d'austérité draconienne que le FMI et ses créanciers exigeaient pour monter une opération de sauvetage.

Sans réaction

Entamées dès la mi-1983, les discussions avec le Fonds ont été houleuses. Une première lettre d'intention, en novembre 1983, a été immédiatement dénoncée par le FMI, qui avait découvert une surestimation de 600 millions de dollars *des réserves de la Banque centrale*. Il faudra attendre le 14 décembre 1984 pour qu'un accord définitif soit trouvé permettant aux banques privées et au Club de Paris d'entrer à leur tour dans le laborieux processus de rééchelonnement d'échéances. *Un processus ponctué de retards-*sanctions dans l'attribution des tranches du crédit de 660 millions de dollars accordé par le FMI et, par là même, dans le déblocage parallèle des 925 millions de dollars d'argent frais promis par les banques privées créancières.

C'est ce qui a amené Manille à mettre en œuvre un programme d'assainissement qui a commencé à porter ses fruits l'an dernier. L'inflation, réduite des deux-tiers – à 23 % – pour l'ensemble de 1985, n'atteignait plus que 5,5 % en rythme annuel en décembre. La baisse des cours du pétrole et du dollar n'est pas étrangère à ce résultat spectaculaire. L'apaisement des prix, allié à une stabilisation du peso et à une réduction de moitié du déficit budgétaire comme du solde négatif du commerce extérieur, a, malgré tout, rassuré les créanciers des Philippines.

Le coût politique et social de cet effort n'en paraît pas moins redoutable. La chute du PNB est estimée à 4 % en 1985. Pour un pays dont le revenu annuel par habitant n'est que de 616 dollars, cette nouvelle contraction dépasse la portée d'une simple statistique. C'est d'ailleurs pour tenir compte de la chute des recettes de l'Etat, en raison d'une cascade de faillites d'entreprises et de la baisse de près de 5 % des exportations, que le FMI a accepté de voir Manille ne pas respecter ses engagements en matière de déficit budgétaire.

Il n'empêche que le choc de l'austérité et les incertitudes de la période électorale ont privé l'économie de toute capacité de réaction. Les 3 milliards de dollars de crédits commerciaux débloqués en août dernier par les banques créancières n'ont été utilisés qu'à hauteur de quelque 1,5 milliard. Soumis à une conjoncture atone, dans laquelle l'agriculture fait désormais figure de fer de lance avec une progression *pourtant limitée à 1,27 % l'an dernier*, les Philippins sont en droit de s'interroger sur leur avenir immédiat, d'autant que les traditionnelles promesses électorales, sans parler du coût de la campagne elle-même pour laquelle la Banque centrale aurait accordé, selon la *Far Eastern Economic Review*, environ 600 millions de dollars, va peser un peu plus sur des finances déjà exsangues.

Jusqu'aux prochaines élections locales prévues pour mai prochain, la plus grande prudence a toutes chances de l'emporter dans les milieux d'affaires internationaux. Même si ceux-là qui dénoncent le « gâchis » aux Philippines rêvent, de toute évidence, de voir ce pays redevenir rapidement un « bon risque ».

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

La madone de l'archipel

(Suite de la première page.)

Comment cette femme issue de la haute société, élevée chez les sœurs, est-elle devenue une sorte de Madone des Philippines ? Pourquoi est-elle perçue comme l'archange défiant le mal ? A quoi tient son charisme ? « *Cory, c'est une histoire d'amour avec les Philippins* », dit une de ses proches. Sans doute son drame personnel – l'assassinat de Ninoy Aquino – n'est-il pas étranger à la sympathie que lui portent nombre de Philippins : beaucoup de petites gens, humiliés, offensés ou victimes des sbires du régime, se reconnaissent dans cette autre victime de l'arrogance du pouvoir. Mais il y a plus.

Le charisme de Cory Aquino tient à une force intérieure, à cette sérénité qui se dégage des êtres qui ne s'embarassent pas de superflu et qui croient à quelques valeurs dont ils ne démordent pas. « Cory » fait preuve d'une sincérité qui confine parfois à la candeur dans un pays où le cynisme en politique est de mise. Mais c'est aussi sa grande force. Elle a réussi ainsi à éveiller chez les Philippins quelque chose qu'ils avaient oublié : une certaine dignité. Cory Aquino a été victime du régime Marcos, elle a pourtant relevé la tête et même lancé une sorte de défi au pouvoir. Sur le fond des vieilles humiliations, des blessures que beaucoup de gens portent en eux, elle est devenue le symbole d'un refus de plier l'échine.

C'est moins son programme politique que sa personnalité qui a conquis les Philippins. Cory Aquino est l'antithèse, pour l'instant du moins, du politicien. Elle ne tient apparemment pas à le devenir. « *Je ne veux pas mentir*, nous dit-elle. *Pour l'instant je ne peux promettre qu'une chose : que je serai fidèle à moi-même, fidèle aux espoirs que les Philippins mettent en moi. Ce que je représente : une alternative morale au régime d'un homme qui pense que tout s'achète, que chaque être a son prix, et qui n'hésite pas, si l'on ne se soumet pas, à assassiner.* »

Dans un hélicoptère, dans le mini-bus de sa campagne, chez elle entre deux rendez-vous, Cory Aquino ne se départit pas de son naturel, de cette spontanéité, à la fois chaleureuse et retenue, propre aux femmes issues des grandes familles des Philippines. « *Bien sûr, c'est par fidélité à la mémoire de Ninoy que j'ai accepté de me présenter à ces élections, mais aussi pour moi-même. J'ai cinquante-deux ans. Je suis mère ce cinq enfants. J'ai été heureuse, j'ai vécu des drames, ma vie est faite. Je n'ai rien à prouver à quiconque, mais je crois qu'il y a des moments où l'on doit assumer le rôle que les autres vous demandent de jouer. Après l'assassinat de Ninoy, j'ai pensé que j'avais assez souffert, que j'avais payé mon dû à la politique, qu'on me demandait trop en voulant me faire jouer un rôle pour lequel je ne me croyais pas faite. Et puis, j'ai pensé que je ne pourrais jamais être en paix avec moi-même si je n'essayais pas d'être ce qu'on attend de moi. C'est très simple finalement.* »

Cette néophite en politique a néanmoins fait, lundi, devant les chambres de commerce, un discours remarqué et fortement applaudi, dans lequel elle exposait son programme politique pour les cent premiers jours après son élection. De sa voix posée, elle a rejeté les accusations de naïveté qu'elle avait suscitées lorsqu'elle avait évoqué l'hypothèse de traiter avec les communistes : « *Il faut distinguer entre les communistes inconditionnels et ceux qui ont rejoint leurs rangs par désespoir. S'ils sont prêts à baisser les armes, je suis prête au dialogue* » a-t-elle précisé.

Cory Aquino a réaffirmé que, tout en ne remettant pas en cause l'accord sur les bases américaines aux Philippines, elle étudierait avec Washington comment cet accord pourrait éventuellement être prolongé au-delà de son expiration en 1991 : « *Je dois dire, peut-être avec candeur, qu'aucun Etat ne peut consentir à laisser indéfiniment une portion de son territoire sous le contrôle d'une puissance étrangère* », a-t-elle déclaré. Elle a ajouté qu'elle rétablirait l '*habeas corpus*, même pour les prisonniers politiques, supprimerait l'organisme gouvernemental qui contrôle les télévisions et les journaux et démantèlerait les monopoles, comme celui du sucre, fief des barons du régime.

Un peu hésitante dans ses réponses à des questions sur les taxes et les investissements étrangers, Cory Aquino, a néanmoins fait preuve d'une détermination dans ses propos qui a agréablement surpris l'assistance. Une femme forte ? Sourire : « *Jusqu'au 23 août 1983, c'est Ninoy qui décidait. Je l'aidais, je le conseillais. Ce que ses années de prison m'ont appris, c'est à savoir résister, à être forte si vous voulez, mais autant avec mon cœur qu'avec mon esprit* ».

PHILIPPE PONS.

Les griffes du lion devenu vieux

De notre envoyé spécial

Manille. – Un vieux lion fatigué mais toujours puissant et régnant. En tout état de cause, bien peu disposé à céder la place. Telle a été l'impression donnée, mardi 4 février, par M. Marcos devant les chambres de commerce. Il ne suscita certes pas, dans l'assistance, un enthousiasme comparable à celui qui, la veille, avait marqué l'intervention de son adversaire, Mme Aquino. La salle était froide, plus courtoise que chaleureuse dans ses applaudissements. Pourtant, beaucoup ne purent s'empêcher d'être captivés par le jeu de l'animal politique qu'est toujours M. Marcos.

La voix était moins assurée qu'autrefois. La formulation, parfois hésitante, engendra des silences pesants. A plusieurs reprises, M. Marcos s'essuya les yeux. A table, il sembla avoir quelques difficultés à se servir de sa fourchette, si bien que lorsqu'il y réussit, les flashes des photographes crépitèrent de toutes parts, provoquant un rire général que couvrit opportunément l'hymne national.

Lorsqu'il prit la parole, M. Marcos sembla au départ dans une sorte de cocon, comme dans un état second. Il lui fallut un certain temps pour se reprendre, puis l'intelligence, le sens de la formule et l'art consommé de jouer de l'auditoire revinrent.

Parlant sans notes, sautant d'un sujet à un autre, M. Marcos parsema ses propos de boutades (« *On rapporte que j'aurai dit que la place des femmes est la chambre à coucher. Eh bien oui, sans doute, mais pour certaines seulement, pas pour toutes...* » « *Vous ne le croirez peut-être pas, mais je suis le vrai Marcos, toujours en vie.* »), provoquant l'hilarité de la salle. Peu de choses nouvelles ressortent des propos tenus pendant près de deux heures, sinon cette proposition lancée à son adversaire de participer à un débat télévisé. « *Ce soir à 10 heures ou demain matin à 8 heures, par exemple.* » Invitation doublement perfide : M. Marcos a précisé que la commission pour les élections avait, en revanche, déclaré illégale une émission programmée par une chaîne américaine, dans laquelle seraient apparus les deux candidats, mais dans deux studios séparés. Il savait également que l'entourage de Cory Aquino ne souhaite pas un face-à-face , d'où elle risquerait « *de ressortir en morceaux* ». Même affaibli, M. Marcos reste trop habile pour l'inexpérimentée Cory.

Ph. P.

LE PRÉSIDENT SOUFFRIRAIT D'UNE GRAVE MALADIE INFLAMMATOIRE

Selon des sources américaines bien informées, le président Marcos souffrirait d'un lupus érythémateux disséminé, une maladie inflammatoire, polyviscérale et auto-immune. Le cas du président philippin est relativement exceptionnel puisque d'ordinaire cette affection touche des femmes (dans neuf cas sur dix), les premiers symptômes apparaissant entre quinze et vingt-cinq ans.

En dehors de signes généraux quasi constants (fatigue, fièvre), le lupus comporte classiquement une atteinte cutanéo-muqueuse : des plaques rouges *tapissent le visage, lui donnant* un aspect typique en « aile de papillon ». Autres atteintes fréquentes, celles qui touchent les articulations (arthrites), les reins (néphropathie, glomérulonéphrite), les nerfs (neuropathie périphérique, mais aussi parfois atteinte cérébrale avec, dans de nombreux cas, des troubles de type psychiatrique), le cœur (péricardite), le poumon (pleurésie, pneumopathie), etc. Autant dire qu'il s'agit d'une maladie grave. D'autant qu'il n'existe pas de traitement véritablement curatif, les corticoïdes et les agents cytotoxiques (*azathioprine*, cyclophosphamide) utilisés à fortes doses ayant une efficacité essentiellement symptomatique.

EUROPE

Espagne

LE DÉBAT SUR L'OTAN AUX CORTÈS

Les socialistes accusés d'inconstance

De notre correspondant

Madrid. – Après quatre reports successifs en deux ans, le premier grand débat parlementaire sur la politique de sécurité du gouvernement socialiste a enfin commencé le mardi 4 février. Le problème du maintien dans l'alliance était bien sûr au centre de la polémique, quatre jours après l'annonce officielle du référendum sur cette question.

M. Gonzalez avait adopté un ton conciliant, insistant surtout sur la nécessité de rétablir le consensus en matière de sécurité. Il a rappelé que, « *dans la plupart des démocraties occidentales, les grandes forces politiques se mettent d'accord sur les éléments essentiels de la politique étrangère et de défense* ».

Après le rétablissement de la démocratie, a poursuivi M. Gonzalez, un accord fondamental entre forces politiques avait pu être établi dans ce domaine, « *chacun considérant la relation militaire bilatérale avec les Etats-Unis comme notre manière de contribuer à la sécurité occidentale* ». Selon M. Gonzalez, c'est la décision d'intégrer l'Espagne à l'OTAN qui a rompu ce consensus, tant au Parlement que dans l'opinion. Il a affirmé que, en se prononçant aujourd'hui en faveur du maintien dans la structure civile de l'OTAN, il adoptait l'attitude la plus apte à réconcilier les principales forces politiques. Quant à l'intégration militaire dans l'alliance, elle n'est pas indispensable, a-t-il précisé, « *la contribution de l'Espagne à la sécurité occidentale consistant en la défense de son propre territoire* ».

M. Manuel Fraga, le président de la principale formation d'opposition, le parti conservateur Alliance populaire, a rappelé les changements de position répétés des socialistes à propos de l'alliance (encore qualifiée en 1976 d' « *instrument au service de l'impérialisme* »). Il a vivement accusé le parti au pouvoir de vouloir « *réaliser une opération de maquillage pour tenter d'expliquer tant bien que mal son virage à 180 degrés* ». M. Fraga a estimé qu'« *être dans l'alliance sans intégration militaire, c'est accepter les inconvénients d'une alliance en renonçant à ses avantages* ».

« *Votre intention n'est pas de débattre de l'OTAN, mais bien d'établir une stratégie pour récupérer votre crédibilité après vos revirements successifs* », lançait de son côté à M. Gonzalez le porte-parole des nationalistes catalans, M. Miguel Roca, résumant l'impression de l'opposition. Les socialistes, de leur côté, accusent au contraire les conservateurs de se préoccuper davantage de mettre en difficulté le gouvernement que de maintenir l'Espagne dans l'OTAN.

Le Congrès approuvera jeudi la proposition de référendum, les socialistes ayant la majorité absolue. Mais à quelques mois des élections législatives, l'alliance atlantique est maintenant devenue un thème fondamental du débat politique interne.

THIERRY MALINIAK.

Autriche

Des canons pour l'Iran aux bons soins de Tripoli

De notre correspondante

Vienne. – La Voest, le plus important groupe industriel nationalisé et le numéro un autrichien de l'industrie d'armement, est soupçonnée d'avoir vendu du matériel militaire à l'Iran en violation des lois très strictes réglementant les exportations d'armes. Les révélations d'un mensuel autrichien, *Basta*, qui a remis au procureur de la République le dossier « chaud », ont amené M. Karl Blecha, ministre de l'intérieur, à demander l'ouverture d'une enquête. Celle-ci risque cependant de s'enliser compte tenu du caractère très « sensible » de l'affaire. Le chancelier, M. Fred Sinowatz, a déjà *estimé que « tout est en ordre »* et que « *toute l'affaire a été montée par des gens qui ont visiblement un grand intérêt à porter préjudice à l'économie autrichienne* ».

Selon *Basta*, la Voest a bel et bien livré, *l'été dernier*, 66 canons à l'Iran en faisant transiter la marchandise par la Libye. Tripoli aurait fourni – pour la coquette somme de 800 millions de schillings de pots-de-vin (360 millions de francs) – les certificats attestant que les canons étaient destinés à l'armée libyenne (la législation autrichienne interdit les ventes d'armes aux pays impliqués dans un conflit ou risquant de l'être). Toujours selon *Basta*, le marché conclu en mars dernier entre la firme Noricum, filiale de la Voest, *et Téhéran porterait au total sur* la livraison de 600 canons du type GHN-45, la première tranche (200 canons) devant être réalisée d'ici au mois de mai 1986.

La Voest, entreprise d'Etat *actuellement aux prises* avec les pires difficultés financières, a mis sur pied – avec l'accord du gouvernement – un programme de production qui suppose des débouchés sur un marché très sensible et où la concurrence est acharnée. Espérer « *moraliser* » le commerce des armes est une illusion naïve, on relève de l'hypocrisie, dit-on dans les milieux industriels.

Dans la mesure où l'Autriche a besoin d'une industrie d'armement pour assurer son indépendance et garantir sa neutralité, les exportations sont inévitables. Les besoins nationaux ne suffisent pas à rentabiliser la production.

WALTRAUD BARILY.

A TRAVERS LE MONDE

IRAN

La visite « *constructive* » de M. Kornienko

Téhéran *(Reuter.)* — M. Georgy Kornienko, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, a quitté, mardi 4 février, l'Iran à l'issue d'une visite de trois jours, qualifiée par les deux parties de « *constructive* ». M. Kornienko, qui conduisait la délégation soviétique de plus haut rang à s'être rendue en Iran depuis la révolution islamique de 1979, a déclaré à Radio Téhéran que ses entretiens avec les responsables du pays avaient été « *utiles et agréables* ». Comme lui, la plupart des responsables iraniens, ont mis l'accent sur la nécessité de « *vivre en bons voisins* ». Pour sa part, M. Ali Besharati, premier vice-ministre iranien des affaires étrangères, assure que la visite a été un « *succès* ».

Selon Radio Téhéran, les deux pays ont décidé la reprise des vols de la compagnie Aeroflot entre Moscou et Téhéran ainsi que la création d'une commission mixte composée des ministres des finances et de l'économie.

Jusqu'ici, les seuls vols à partir de Téhéran étaient effectués par les compagnies syrienne et iranienne, en raison des menaces proférées il y a un an par l'Irak d'abattre les avions survolant l'espace aérien iranien. Au cours de la visite, M. Velayati, chef de la diplomatie iranienne a accepté une invitation à se rendre à Moscou, mais, malgré les efforts des responsables pour donner l'impression d'une réussite, le journal *République islamique* de mardi souligne sans ambages l'« *inflexibilité* » de la position iranienne face à la présence de l'URSS en Afghanistan et à la livraison d'armes soviétiques à l'Irak.

« *L'Iran islamique ne sacrifiera pas ses principes pour se faire des amis* », assure le journal.

POLOGNE

Charges aggravées pour l'éditeur indépendant Czeslaw Bielecki

Varsovie. — L'architecte et éditeur indépendant Czeslaw Bielecki, arrêté en avril dernier, et qui est alimenté de force depuis trois mois et demi, est désormais accusé d'avoir « *préparé une tentative de renversement par la force du régime de la Pologne populaire* ». Le porte-parole du gouvernement, M. Urban, a annoncé, mardi 4 février, que l'instruction était sur le point d'aboutir. D'abord accusé d'« *intelligence avec une organisation étrangère nuisant aux intérêts politiques de la Pologne* », M. Bielecki voit donc les charges qui pèsent sur lui sensiblement aggravées. Le prisonnier avait tenté, depuis sa cellule, d'intenter un procès en diffamation au général Kiszczak, ministre de l'intérieur, qui l'avait publiquement traité d'agent de l'étranger, et il observait, depuis le 13 octobre, une grève de la faim, pour obtenir notamment que ses deux enfants, âgés de six et dix ans, puissent lui rendre visite. Il a fini par obtenir satisfaction sur ce dernier point lundi 3 février, et sa famille a constaté qu'il avait perdu 30 kilos et était agité de tremblements constants. Plusieurs autres détenus observent des grèves de la faim, en particulier deux imprimeurs clandestins, MM. Andrzej Gorski, trente-quatre ans, alimenté de force depuis le 1er octobre, et Wlodzimierz Wroniecki, vingt-six ans. Ce dernier, accusé d'avoir « volé » du matériel d'imprimerie, est considéré comme un « droit commun » et exige d'être traité en prisonnier politique. — *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

L'INTERCEPTION D'UN AVION LIBYEN PAR LA CHASSE

Jérusalem espère que sa bévue n'aura pas de conséquences diplomatiques

De notre correspondant

Jérusalem. — Pour un fiasco, c'est un fiasco. En interceptant au-dessus de la Méditerranée un avion d'affaires libyen, en l'obligeant ensuite à se poser dans le nord d'Israël, avec l'espoir d'y cueillir dès l'atterrissage un ou plusieurs ténors palestiniens censés être à bord — avant de découvrir sa méprise, — l'Etat juif a commis, mardi 4 février, une fâcheuse bévue dont personne ne tente ici de dissimuler la gravité. Pourtant, au-delà des protestations dans le monde arabe et ailleurs contre cette atteinte au droit international, Israël espère que cet impair n'aura pas de conséquences démesurées notamment sur l'état de ses relations avec ses voisins.

Il était environ midi (heure locale), mardi, à quelque 120 kilomètres au nord-est du port chypriote de Larcana, lorsque deux chasseurs israéliens « encadrèrent », selon la procédure d'usage, un petit jet civil libyen de fabrication américaine et de type Gulfstream qui reliait Tripoli à Damas. Le pilote ayant obtempéré, l'appareil atterrissait un peu plus tard sur la base militaire de Ramat-David, proche de Haïfa. Comme devait le reconnaître, près de quatre heures plus tard, un communiqué du porte-parole de l'armée, laconique comme un aveu d'échec, Jérusalem soupçonnait la présence à bord de l'avion de « *personnes ayant été impliquées dans la préparation d'attaques contre Israël* ».

Mais le « tuyau » des services de renseignements israéliens, hélas pour eux ! était percé. Les militaires qui contrôlèrent l'identité des trois hommes d'équipage et des neuf passagers, après leur débarquement, durent rapidement déchanter : aucun chef palestinien ne figurait parmi eux. L'avion transportait deux responsables libanais, l'un affilié au Parti socialiste progressiste de Walid Joumblatt, l'autre au parti nassérien, et un groupe d'hommes politiques syriens dont un personnage de marque, M. Abdallah Al Ahmar, secrétaire général adjoint du Baas, la formation au pouvoir à Damas. L'interception, qui aurait dû se solder par un spectaculaire coup de filet, tournait à la déconvenue.

Signe de leur embarras, les autorités israéliennes continuèrent de garder le silence, alors même que l'information courait les rédactions à Jérusalem et Tel-Aviv. Comme souvent en pareille circonstance, l'armée imposa le black-out aux journalistes. La censure ne fut levée qu'après l'annonce de l'interception par la radio libyenne. « *L'avion sera autorisé à repartir,* ajoutait le bref communiqué déjà cité. *Les passagers et l'équipage sont bien traités.* » On leur servit, en effet, quelques boissons et sandwiches et une heure plus tard, le « jet » redécollait pour Damas.

Georges Habache visé

On avait cru tout d'abord que la proie convoitée par l'Etat hébreu n'était autre qu'Abou Nidal, chef du Fath-Commandement révolutionnaire, organisateur de nombreux attentats terroristes anti-israéliens, et allié privilégié de la Libye. Le gouvernement de Jérusalem n'a-t-il pas promis de faire payer à Abou Nidal — aujourd'hui sous le coup d'un mandat d'arrêt international — ses attaques contre les comptoirs d'El Al à Rome et à Vienne qui firent dix-neuf morts le 27 décembre ? En fait, il s'avérait bientôt que l'opération israélienne visait, individuellement ou ensemble, MM. Georges Habache, chef du FPLP (Front populaire de libération de la Palestine), Ahmed Jibril, chef du FPLP-Commandement général, et Abou Moussa, leader des dissidents pro-syriens du Fath. Une belle brochette de vétérans de la lutte à outrance contre Israël. Il s'en est fallu de peu, semble-t-il, pour que l'Etat juif réussisse son coup. Lors d'une conférence de presse donnée mardi à Tripoli, M. Habache a confirmé qu'il était arrivé en Libye trois jours plus tôt à bord de l'avion intercepté et en compagnie de M. Ahmar. Sans doute avait-il laissé croire qu'il rentrerait à Damas de la même façon avant de changer d'avis. Les chefs palestiniens, qui se savent traqués par Israël, prennent souvent la précaution de modifier leur plan de voyage en dernière minute.

MM. Habache, Jibril, Moussa et Hawatmeh — le chef du FDLP — avaient participé pendant trois jours à Tripoli, sous la houlette du colonel Kadhafi, aux travaux du « Haut commandement des Forces révolutionnaires de la nation arabe ». Cet organisme, créé en avril 1985, regroupe vingt-deux mouvements radicaux palestiniens et arabes. Les responsables syriens contraints mardi à une escale imprévue en Israël avaient pris part, eux aussi, à cette réunion. Sans doute avaient-ils en poche la résolution finale qui fixe pour objectif d'« *intensifier la lutte contre les intérêts américains au Proche-Orient* » et de constituer à cette fin « *une force de frappe révolutionnaire et des commandos-suicide* ».

Pour Israël comme pour George Habache, le rendez-vous manqué de mardi a un air de déjà vu. Il y a treize ans en effet, l'Etat hébreu avait déjà failli capturer, dans des circonstances étrangement analogues, l'ancien dentiste devenu l'un de ses plus redoutables ennemis. Un jour d'août 1973, la chasse israélienne intercepta une Caravelle de la Middle East Airlines peu après son décollage de Beyrouth et l'obligea à atterrir sur la même base militaire. Même sénario, même espoir, même échec : l'insaisissable Georges Habache manquait déjà à l'appel.

J.-P. LANGELLIER.

(Publicité)

DÉCLARATION DE MIKHAIL GORBATCHEV

Secrétaire général du CC du PCUS

(15-1-1986, texte intégral)

La nouvelle année 1986 a commencé le décompte de ses jours. Ce sera une année importante, un tournant pour ainsi dire, dans l'histoire de l'État soviétique, l'année du XXVIIe congrès du PCUS. Le congrès décidera des principales étapes du développement politique, socio-économique et spirituel de la société soviétique jusqu'au prochain millénaire et adoptera le programme d'accélération de notre édification pacifique.

Tous les efforts du PCUS tendent à assurer une amélioration continue de la vie du peuple soviétique.

En outre, il faut qu'un tournant vers le mieux s'opère sur le plan international : les peuples de l'Union Soviétique, ceux du monde entier, l'attendent et l'exigent.

Partant de cela, le bureau politique du CC du PCUS et le gouvernement soviétique ont décidé, tout au début de la nouvelle année, une série d'initiatives majeures et de principe dans le domaine de la politique extérieure. Elles ont pour objectif de contribuer au maximum à l'amélioration de la situation internationale. Elles sont dictées par la nécessité de surmonter les tendances négatives de confrontation qui se sont accrues au cours des dernières années, de déblayer les voies menant au renversement de la course aux armements nucléaires sur la Terre et à sa prévention dans l'espace, à la réduction générale du danger militaire et à l'établissement de la confiance en tant que partie intégrante des relations entre États.

La plus importante de ces initiatives est un programme concret, embrassant une période strictement déterminée et ayant pour but la liquidation totale des armes nucléaires dans le monde entier.

I. TROIS ÉTAPES

L'Union Soviétique propose de réaliser par étapes et de façon suivie le processus de libération de la Terre des armes nucléaires et de le mener à terme au cours des quinze années à venir, avant la fin du siècle.

Le XXe siècle a donné à l'humanité l'énergie de l'atome. Mais cette grande conquête de la raison humaine peut devenir un moyen d'autodestruction des hommes.

Est-il possible de résoudre cette contradiction ? Nous sommes persuadés que oui. Trouver des moyens efficaces de liquidation des armes nucléaires est une tâche réalisable, si l'on s'y prend sans tarder.

L'Union Soviétique propose de commencer à réaliser, à partir de 1986, un programme destiné à libérer l'humanité de la peur d'une catastrophe nucléaire. Et le fait que l'année en cours ait été proclamée par les Nations Unies Année de la paix doit servir de stimulant politique et moral supplémentaire. Il faut s'élever au-dessus de l'égoïsme national, des calculs tactiques, des litiges et des rivalités dont l'importance est insignifiante face à la sauvegarde du bien le plus précieux : la paix et un avenir stable. L'énergie de l'atome doit servir exclusivement la cause de la paix. Tel est l'objectif poursuivi immuablement par notre État socialiste.

C'est à notre pays qu'est revenue l'initiative de soulever, dès 1946, la question de l'interdiction de la production et de l'emploi des armes nucléaires et celle de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et pour le bien de l'humanité.

Comment l'Union Soviétique conçoit-elle concrètement, à l'étape actuelle, le processus de réduction des armes nucléaires (vecteurs et charges) jusqu'à leur liquidation totale ? En gros, nos propositions se résument à ce qui suit :

PREMIÈRE ÉTAPE. — Pendant une période pouvant aller de cinq à huit ans, l'URSS et les États-Unis réduisent chacun de moitié les armes nucléaires capables d'atteindre le territoire de l'autre et conservent au maximum 6 000 charges sur les vecteurs restants.

Il va de soi qu'une telle réduction n'est possible que si l'URSS et les États-Unis renoncent conjointement à créer, tester et déployer des armements spatiaux de frappe. L'Union Soviétique a plus d'une fois averti que la création des armes spatiales de frappe ruinerait tout espoir de réduction des armements nucléaires sur Terre.

La première étape sera celle de l'élaboration et de l'application d'une décision de liquidation complète, dans la zone européenne, des missiles de l'URSS et des États-Unis de moyenne portée (balistiques et de croisière) en tant que premier pas vers la libération du continent européen des armes nucléaires.

Dans ce contexte, les États-Unis doivent s'engager à ne pas fournir de missiles stratégiques et de moyenne portée à d'autres États, tandis que la Grande-Bretagne et la France s'engageraient à ne pas accroître leurs armements nucléaires correspondants.

Il est nécessaire que l'URSS et les États-Unis s'entendent au départ sur la cessation de tous les essais nucléaires et lancent aux autres États un appel à adhérer sans tarder à un tel moratoire.

Et si la première étape du désarmement nucléaire concerne l'URSS et les États-Unis, c'est parce que ce sont ces deux pays qui doivent servir d'exemple aux autres puissances nucléaires. Nous l'avons déclaré en toute sincérité au président des États-Unis, Ronald Reagan, au cours de notre rencontre à Genève.

DEUXIÈME ÉTAPE. — Au cours de cette étape, qui doit commencer en 1990 au plus tard et durer de cinq à sept ans, les autres puissances nucléaires abordent le désarmement nucléaire. D'abord, elles s'engageraient à geler tous leurs armements nucléaires et à ne pas en avoir sur le territoire d'autres pays.

Au cours de cette période, l'URSS et les États-Unis poursuivent les réductions convenues dans le cadre de la première étape et appliquent des mesures ultérieures de liquidation de leurs armements nucléaires de moyenne portée et gèlent leurs moyens nucléaires tactiques.

Après la réduction, par l'URSS et les États-Unis, de cinquante pour cent de leurs armements respectifs, au cours de la deuxième étape, il sera entrepris un autre pas radical : toutes les puissances nucléaires élimineraient leurs armes nucléaires tactiques, c'est-à-dire les moyens dont la portée (rayon d'action) va jusqu'à 1 000 km.

A cette même étape, l'accord soviéto-américain sur l'interdiction des armements spatiaux de frappe devrait prendre un caractère multilatéral avec la participation obligatoire des principales puissances industrielles.

Toutes les puissances nucléaires cesseraient les essais d'armes nucléaires.

Il serait prononcé une interdiction sur la création d'armes non nucléaires basées sur de nouveaux principes physiques et proches, par leurs capacités de destruction, des moyens de destruction massive, nucléaires ou autres.

Au cours de la TROISIÈME ÉTAPE, qui commencerait en 1995 au plus tard, la liquidation de tous les armements nucléaires existant encore arriverait à terme. D'ici la fin de 1999, la Terre serait libérée des armes nucléaires et un accord universel interdisant à tout jamais la réapparition de ces armes serait élaboré.

Il s'agirait d'élaborer des procédures spéciales de destruction des armes nucléaires, ainsi que de démantèlement, de reconversion ou de destruction des vecteurs. En même temps, il serait convenu des quantités d'armes à liquider à chaque étape, ainsi que de leur lieu de destruction, etc.

Le contrôle des destructions et des limitations d'armements s'effectuerait tant par des moyens techniques nationaux que par des inspections sur place. L'URSS est prête à négocier toute autre mesure de contrôle supplémentaire.

L'adoption du programme de désarmement nucléaire que nous proposons exercerait sans aucun doute une influence favorable sur les négociations bilatérales et multilatérales en cours. Ce programme déterminerait avec précision les voies à suivre et les points de repère, établirait des délais précis pour la conclusion et l'application des accords, mettrait en relief la finalité des négociations et les moyens concrets d'y parvenir. Du coup, la tendance dangereuse des rythmes de la course aux armements à devancer les résultats des négociations serait rompue.

Ainsi donc, nous proposons de franchir le seuil du troisième millénaire débarrassés des armes nucléaires, forts d'accords mutuellement acceptables et strictement contrôlés. Si, comme elle l'a déclaré à plusieurs reprises, l'administration des États-Unis tient à l'objectif de la liquidation des armes nucléaires complètement et partout, voilà une possibilité réelle de s'y mettre dans les faits. Au lieu de consacrer les dix ou quinze années à venir à la mise au point de nouvelles armes spatiales extrêmement dangereuses pour l'humanité et, nous dit-on, destinées à rendre les armements nucléaires superflus, ne serait-il pas plus sage d'entreprendre la destruction de ces armements mêmes et de les réduire finalement à zéro ? C'est, je le répète, précisément ce que propose l'Union Soviétique.

L'Union Soviétique appelle tous les peuples et tous les États et, bien entendu, tout d'abord ceux qui disposent d'un potentiel nucléaire, à soutenir le programme de liquidation des armes nucléaires avant l'an 2000. Il est absolument évident pour toute personne impartiale que nul n'a rien à perdre à la mise en œuvre d'un tel programme. Au contraire, il profitera à tous. Il s'agit d'un problème de portée universelle qu'on ne peut et doit résoudre qu'ensemble. Et plus vite ce problème sera traduit dans les faits, plus la vie sur notre planète deviendra sûre.

II. MORATOIRE SUR LES ESSAIS NUCLÉAIRES

Sur la base de cette approche et désireuse de faire encore un pas concret dans le cadre du programme de désarmement nucléaire, l'Union Soviétique a pris une décision importante.

Nous prolongeons de trois mois notre moratoire unilatéral sur toutes les explosions nucléaires qui est venu à échéance le 31 décembre 1985. Ce moratoire restera encore en vigueur si les États-Unis, de leur côté, mettent fin à leurs expériences nucléaires. Nous proposons encore une fois aux États-Unis de se joindre à cette initiative dont la portée est évidente, littéralement pour chaque habitant de la planète.

Il est clair que prendre une telle décision n'a nullement été une chose facile pour nous. L'Union Soviétique ne peut être éternellement la seule à faire preuve de retenue unilatérale à l'égard des essais nucléaires. Mais l'enjeu est trop important, la responsabilité trop grande pour que nous ne cherchions pas à exploiter toutes les possibilités de peser par la force de notre exemple sur les positions des autres.

Tous les spécialistes, savants, hommes politiques et militaires sont d'accord pour reconnaître que l'arrêt des essais serait effectivement une barrière efficace contre le perfectionnement des armes nucléaires. Et ceci est une tâche de première importance. La réduction des arsenaux nucléaires, à elle seule, sans interdiction des essais d'armes nucléaires, ne permet pas de trouver une issue au dilemme de la menace nucléaire, car les stocks restants subissent des modernisations et la possibilité subsiste de mettre au point des armes nucléaires toujours plus perfectionnées et plus meurtrières, d'en tester de nouvelles versions dans les polygones d'essais.

Par conséquent, l'arrêt des essais est un pas concret vers la liquidation des armements nucléaires.

Je voudrais tout de suite préciser que les éventuelles références au contrôle comme obstacle à un moratoire sur toutes les explosions nucléaires sont dénuées de tout fondement. Nous déclarons sans ambiguïté que le contrôle ne constitue pas pour nous un problème. Si les États-Unis acceptent de procéder sur une base réciproque à la cessation de toutes les explosions nucléaires, le contrôle nécessaire de l'application du moratoire sera pleinement assuré par les moyens techniques nationaux, ainsi que grâce à des procédures internationales, y compris, au besoin, l'inspection sur place. Nous invitons les États-Unis à s'entendre avec nous à ce propos.

L'URSS se prononce résolument pour que ce moratoire devienne d'abord bilatéral et, par la suite, multilatéral. Nous sommes également pour la reprise des négociations tripartites (avec la participation de l'URSS, des États-Unis et de la Grande-Bretagne) sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Ceci peut être fait sans délai, courant janvier. Nous sommes également prêts, sans perdre de temps, à entamer dans le cadre de la conférence du désarmement à Genève des négociations multilatérales sur l'interdiction des essais auxquelles toutes les puissances nucléaires prendraient part.

Les pays non-alignés proposent de tenir des consultations en vue d'étendre aujourd'hui l'effet du Traité de Moscou (1963) interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, aux essais souterrains que cet accord ne réglemente pas. Là encore, l'Union Soviétique est d'accord.

Notre appel aux États-Unis à suivre notre exemple et cesser les explosions nucléaires date de l'été dernier. Washington n'y a toujours pas accédé, malgré les protestations et les exigences de l'opinion, malgré la volonté exprimée par la majorité des États du monde. La partie américaine, toujours hantée par son rêve illusoire de supériorité militaire, procède à de nouvelles explosions de dispositifs nucléaires. C'est une politique stérile et dangereuse, c'est une politique indigne du niveau de civilisation atteint par la société contemporaine.

En l'absence de réaction positive de la part des États-Unis, la partie soviétique avait tout droit, et ce dès le 1er janvier 1986, de reprendre les essais nucléaires. Problablement, c'est ce qu'on aurait dû faire, si l'on avait suivi la « logique » de la course aux armements.

AMÉRIQUES

…YEN PAR LA CHASSE

vue

…matiques

J.-P. LANGELLIER.

ISRAÉLIENNE

WASHINGTON PREND SES DISTANCES

Prenant la parole devant le Conseil de sécurité de l'ONU, réuni dès mardi soir 4 février à la demande de Damas pour examiner l'affaire du détournement d'un appareil libyen, le représentant syrien a demandé une *« condamnation ferme »* d'Israël pour *« son acte de terrorisme international »* et de *« piraterie aérienne »*. Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, avait fait un peu plus tôt, dans un communiqué, de sa *« profonde inquiétude »* à la suite d'une opération qui apparaît, a-t-il dit, comme *« une atteinte sérieuse à la liberté de l'aviation civile et comme un acte pouvant aggraver la situation déjà tendue dans la région »*.

● A DAMAS, le vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam, a déclaré que la Syrie *« ne pouvait laisser passer cette agression sans donner à son auteur la leçon qu'il convient »*.

● A TRIPOLI, la radio a assuré que *« les bâtiments de la VIe flotte américaine ont fourni aux pirates sionistes des précisions sur les plans de vol de l'appareil libyen. »* Cette accusation a été reprise par l'agence soviétique Tass.

● A WASHINGTON, où le raid israélien sur le QG de l'OLP à Tunis le 1er octobre dernier avait été approuvé, le gouvernement a cette fois pris ses distances. Le porte-parole du département d'Etat, M. Bernard Kalb, a relevé que *« les Etats-Unis sont opposés à l'interception d'avions en temps de paix »*. Il a ajouté : *« De telles interceptions (...) ne peuvent être justifiées que dans des cas exceptionnels (...) sur la base de preuves très nettes que des terroristes sont à bord »*.

Rappelons que, le 11 octobre dernier, la chasse américaine avait intercepté l'appareil égyptien transportant les auteurs du détournement du paquebot *Achille-Lauro*.

● La Jordanie, l'Irak et l'Egypte ont condamné l'interception israélienne que le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, a, pour sa part, qualifiée d'*« acte de piraterie aérienne »*. Enfin, l'OLP dénonçant, *« le terrorisme d'Etat israélien »*, appelle la communauté internationale à prendre conscience de ses *« effets désastreux »* pour la région. – *(AFP, AP, Reuter)*.

DEVANT LE CONGRÈS DU PC CUBAIN

Fidel Castro a multiplié les éloges de l'Union soviétique

De notre envoyé spécial

La Havane. – *Eloges particulièrement* appuyés de l'Union soviétique, virulente dénonciation de la politique *« fasciste »* de Reagan : Fidel Castro a réaffirmé, mardi 4 février à La Havane, les positions classiques de son gouvernement en inaugurant le troisième congrès du Parti communiste cubain. Ce n'est pas une surprise. Il a, d'autre part, dénoncé les échecs et les insuffisances du dernier plan quinquennal, fustigé les bureaucrates incapables, réclamé davantage d'énergie, de compétence et de résolution aux cadres du parti. Il a aussi annoncé que le développement de l'économie devait passer avant la consommation pendant les cinq prochaines années.

C'était attendu. Ceux qui espéraient l'annonce de changements importants, ou même l'esquisse d'un virage du régime castriste, seront sans doute restés sur leur faim. Poils blancs dans sa barbe de patriarche, visage buriné par les ans, Fidel Castro, en uniforme, a parlé de 9 heures du matin à 6 heures du soir, avec de brèves interruptions dont une pause déjeuner. Cette lecture du rapport central, qui s'est terminée par une évocation lyrique de l'épopée du Granma – premier épisode, il y aura bientôt trente ans, de la longue marche castriste, – aura montré que le numéro un cubain est resté égal à lui-même.

Après avoir énuméré en détail – une avalanche de chiffres et de pourcentages – les résultats obtenus de 1980 à 1985 dans les secteurs de l'activité économique, sociale et culturelle, il a retrouvé son punch pour affirmer que *« c'était tout à fait insuffisant »* et qu'il fallait *« faire beaucoup mieux »*. *« Etre communiste »*, a-t-il dit sous les acclamations des congressistes, dont certains avaient la poitrine constellée de médailles des « héros du travail », *« c'est d'abord savoir reconnaître ses erreurs »*.

Le taux de croissance est trop *« modeste »*, l'économie a été mal gérée et les objectifs de la production de sucre n'ont pas été atteints. Ils ne le seront pas davantage en 1986, en raison notamment des dévastations causées par l'ouragan Kate en novembre dernier. Cuba a même dû acheter sur le marché *mondial* un demi-million de tonnes de sucre pour honorer ses engagements envers l'Union soviétique. Encore trop d'importations, et pas assez d'exportations dans les secteurs non traditionnels. Une mauvaise utilisation des terres, des retards dans la construction des systèmes d'irrigation, des services de qualité médiocre, une crise du logement, en particulier à La Havane et à Santiago, des hôpitaux peu satisfaisants, le téléphone déficient, un retard grave dans l'exploitation de l'électronique, le favoritisme dans l'éducation, des transports urbains insuffisants...

Conclusion : le « groupe central », constitué récemment sous la direction d'Osmany Cienfuegos, va continuer à gérer directement l'économie et les fonctionnaires incapables *« continueront d'être remplacés »*. *« Il faut,* dit le numéro un cubain, *que chacun se donne complètement à sa tâche... »*

La « brutalité américaine »

Malgré ces failles, et ce bilan sans complaisance, Fidel Castro propose pourtant un projet de plan quinquennal pour la période 1986-1990 plutôt optimiste. Avec, en particulier, un taux de croissance de 5 % grâce, il est vrai, *« aux excellentes relations avec l'URSS et les pays socialistes »*. La guerre est maintenant *« l'affaire de tout le peuple »* et c'est encore, précise Fidel, *« grâce à la générosité de l'URSS »* que les nouvelles milices territoriales ont pu être rapidement équipées et que le territoire cubain est divisé en *« zones »* toutes *« prêtes pour la défense »* dans le cas *« où l'ennemi lancerait une offensive surprise »*. *« Nous ne nous laissons pas intimider par la première puissance de la planète,* affirme le dirigeant cubain, *et nous lui infligerions une défaite humiliante si elle attaquait... »*

Pour Castro, l'URSS est en revanche la grande puissance qui ne ménage pas ses efforts *« pour assurer la paix mondiale »*. Alors que Reagan ne cesse de parler d'un *« prétendu péril soviétique »*, partout dans le monde *« les Etats-Unis sont les alliés de la réaction et de la contre-révolution »*. Pourtant, le dirigeant cubain discerne certains signes de détente. Car Washington a dû accepter le tête-à-tête Reagan-Gorbatchev de Genève *« en raison des propositions de paix courageuses de l'URSS »*. Mais Reagan poursuit sa politique de force en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

La Grenade ? Un exemple *« de la brutalité américaine »*, favorisée il est vrai *« par les erreurs des dirigeants de la Grenade »*. Le Nicaragua ? C'est le *« retour du gros bâton »*. Les Etats-Unis veulent la destruction du sandinisme. Mais *« la révolution sandiniste se maintiendra malgré la sale guerre de Reagan »*. Le leader cubain a encore longuement développé sa thèse sur la dette des pays du tiers-monde, une dette *« qu'il est impossible de payer »* alors que la chute des prix du pétrole menace gravement la stabilité politique et sociale de certains pays producteurs.

Pas question pour Fidel que les Cubains retirent leurs troupes d'Angola dans les circonstances actuelles. Il se déclare solidaire de Kadhafi, du Front Polisario, des Palestiniens, du Vietnam, mais n'exclut pas une amélioration des relations de parti à parti avec la Chine populaire. *« Il y a,* dit-il, *des signes d'évolution positive à Pékin. »*

L'Afghanistan ? Il faut, affirme Fidel Castro, *« que les impérialistes américains cessent de se mêler des affaires de ce pays »* et une *« solution négociée »* sera alors possible. Il donne un coup de chapeau à la social-démocratie européenne *« qui peut jouer un rôle positif »* et salue les chrétiens qui se réclament de la théologie de la libération.

Les militaires latino-américains ? *« Pas tous mauvais. Certains sont patriotes, et il ne faut pas les exclure de la lutte pour la libération. »*

Mais sa vraie colère, Fidel l'a curieusement réservée à la dénonciation des Jeux olympiques de Séoul. Il y voit unr nouvelle manœuvre des *« pays riches contre les pays pauvres »*. Et Cuba *« n'ira pas aux Jeux s'il n'y a pas accord entre la Corée du Nord et la Corée du Sud »*, et de conclure : *« Que cela plaise ou non aux Américains, ils devront compter avec un Cuba révolutionnaire et bastion inexpugnable, dont le meilleur allié est l'URSS. »*

MARCEL NIEDERGANG.

Haïti

Les boutiquiers font de la résistance passive

De notre envoyé spécial

Port-au-Prince. – Cinq jours après la déclaration de l'état de siège, de nombreux magasins sont encore restés fermés mardi 4 février à Port-au-Prince. Un communiqué diffusé par le gouvernement a rappelé à la population qu'une loi de 1957 autorise l'armée à obliger les commerçants à ouvrir leurs comptoirs au public. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit à Cap-Haïtien, dans la journée de mardi. Selon le Père Marcel, qui dirigeait la radio catholique dans la deuxième ville du pays avant sa fermeture forcée, les militaires sont intervenus pour contraindre les commerçants à ouvrir leurs boutiques. Il nous a indiqué par téléphone que beaucoup de jeunes avaient été battus pendant cette opération.

Des patrouilles de soldats sillonnent continuellement la ville. Sur les marchés, les denrées se font rares et les prix doublent parfois d'un jour *sur l'autre. La vente d'essence est* soumise à une autorisation préalable des forces armées. Les « tontons macoutes » ont fait une timide réapparition dans leur caserne de la rue 17, après qu'ils eurent été désarmés par la population dans de nombreuses bourgades aux alentours. Mais, nous a assuré le Père Marcel, ils sont *« invisibles dans les rues de Cap pour l'instant »*.

D'autre part, selon le Père Marcel, la conférence épiscopale, qui devait se réunir le 7 février dans la *capitale en présence d'évêques américains*, a été ajournée. *« Les évêques préfèrent rester dans leurs diocèses étant donnée la situation actuelle »*, nous a-t-il dit.

Dans plusieurs villes du territoire, on s'attend, selon des informations concordantes obtenues par téléphone en raison de l'interdiction de fait pour les journalistes de quitter la région de Port-au-Prince, à des troubles plus graves encore que ceux de la semaine dernière. Les manifestants auraient, en effet, l'intention de se lancer dans des actions plus *radicales. Plusieurs faits viennent* étayer cette hypothèse. Ainsi, dans la paisible cité « bourgeoise » de Jaquemel, les habitants n'ont pas hésité à brûler des véhicules du gouvernement venus pour tenter d'organiser l'embauche des travailleurs de la canne à sucre. La préparation de la récolte n'a pu se dérouler normalement dans la ville de Leogane comme les années précédentes. Les fonctionnaires du gouvernement auraient même été maltraités par une partie de la population. La persistance du mécontentement a été sensible aussi dans la capitale, où les bureaux de l'électricité d'Haïti étaient fermés mardi. Sur la route de Jaquemel un « tap-tap » (bus local) s'est arrêté près d'un groupe de journalistes, et le chauffeur a demandé à ses passagers d'expliquer aux étrangers *« le ras-le-bol »* du pays tout entier. Une scène inconcevable il y a seulement quelques semaines. Le Père Marcel, lui-même relativement prudent il y a quelque temps, estimait, en nous parlant au téléphone, qu'il n'avait plus rien à redouter *« au point où en est la situation »*.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

AMÉRIQUES

LE DISCOURS SUR L'ÉTAT DE L'UNION

M. Reagan propose une réforme du système de protection sociale

De notre correspondant

Washington. – Chantant, mardi 4 février, dans l'annuel discours sur l'état de l'Union, une Amérique solidement prospère et « *prête à aller à la conquête des étoiles* », M. Reagan a néanmoins placé en tête de son agenda pour 1986 les deux problèmes – le déficit record du commerce extérieur et du budget – qui commencent à dominer la vie politique des Etats-Unis et qui mêlent à l'euphorie ambiante une inquiétude naissante.

Modérément applaudi par les deux chambres du Congrès, traditionnellement réunies pour l'entendre, le président américain a annoncé qu'il attendait de son gouvernement, cette année, deux rapports : l'un sur l'opportunité de la convocation d'une conférence monétaire internationale, l'autre sur les moyens de réformer le « welfare », c'est-à-dire l'ensemble des systèmes d'aide sociale.

L'objet, presque explicite, d'une conférence monétaire serait de stabiliser le dollar à la baisse pour soulager les exportateurs américains. Dans l'air depuis de longs mois, mais acceptée seulement maintenant par M. Reagan, cette idée d'une concertation internationale sur les taux de change a de bonnes chances de se concrétiser, et cette seule perspective pourrait rapidement avoir des répercussions sur les marchés.

Quant au but d'une réforme du « welfare », il serait de diminuer les dépenses de l'Etat, dans lesquelles les aides sociales représentent, pour les seuls programmes les plus importants, 70 milliards de dollars par an. Pour une administration conservatrice, cette somme constitue naturellement une cible tentante à l'heure où la loi Gramm-Rudman, adoptée en décembre dernier, oblige à totalement supprimer le déficit d'ici à 1991 et à le ramener, en 1987, à 144 milliards contre plus de 200 milliards aujourd'hui. Le projet de budget pour 1987, qui devait être rendu public ce mercredi, fait d'ailleurs supporter aux dépenses sociales une large partie des coupes qui ne concernent, dans la vision de M. Reagan, que les postes civils.

Globalement prises, les dépenses militaires devraient au contraire augmenter, passant de 286 milliards pour l'année budgétaire en cours à 320 milliards pour celle de 1987 qui s'ouvre le 1er octobre prochain. Cette option a longuement été défendue par M. Reagan. De la même manière, le président a catégoriquement, et parfois assez démagogiquement, répété qu'il s'opposerait à tout relèvement de la pression fiscale.

L'affrontement avec le Congrès

Ratant souvent ses effets, l'éloquence reaganienne n'a pu faire oublier, premièrement, que ce projet de budget n'a pas l'ombre d'une chance d'être accepté par le Congrès à quelques mois des élections parlementaires de novembre prochain et, deuxièmement, qu'une forme ou l'autre d'alourdissement dérée comme inéluctable à Washington. Cette donnée a si profondément été intégrée dans tous les raisonnements qu'un très haut fonctionnaire de la Maison Blanche n'hésitait pas, mardi soir, à chiffrer ce que rapporterait (8 milliards de dollars) une éventuelle taxe de 5 dollars par baril sur les importations de pétrole.

L'intransigeance de M. Reagan est principalement destinée à placer la barre le plus haut possible avant les négociations particulièrement serrées que la Maison Blanche et le Congrès vont être, presque à coup sûr, obligés de mener pour dégager un compromis. Si l'exécutif et le législatif ne parvenaient pas à s'entendre sur les moyens de respecter le plafond de 144 milliards de dollars de déficit pour l'exercice 1987, ils risqueraient en effet d'y perdre autant l'un que l'autre puisque la loi Gramm-Rudman impose, en pareille situation, des coupes automatiques frappant à part égale les postes civils et militaires. Outre que ni M. Reagan, ni les élus n'auraient alors l'air de savoir gouverner, ni le premier ni les seconds n'auraient, non plus, au bout du compte, su préserver leurs objectifs prioritaires, militaires pour les uns, civils pour les autres.

Dans cette future négociation, M. Reagan fera valoir que les élus veulent lui retirer les moyens de pression nécessaires au marchandage d'un bon accord de réduction des armements avec Moscou, tandis que les parlementaires – et pas seulement les démocrates – essayeront, eux, de dénoncer le manque d'esprit de compassion dans le projet présidentiel. Dans ce contexte, la demande d'une étude sur le fonctionnement du « welfare » est, politiquement, habile, car un large consensus s'est dégagé aujourd'hui dans le monde politique pour dénoncer les effets pervers d'un système d'aide sociale qui peut parfois encourager à rester en marge de la vie sociale quand ce n'est pas à rompre une union pour bénéficier des allocations aux mères célibataires.

Beaucoup de familles noires, dont le degré d'éclatement est dramatique dans les classes sociales les plus modestes, ont ainsi, paradoxalement, souffert de programmes dont les bienfaits sont parallèlement, indiscutables – et peu discutés en fait. La démarche de M. Reagan ne devrait donc pas, en soi, être gravement critiquée ; elle pourra l'aider à faire des économies là où il le souhaite.

Virage sur le dollar

Si, en agissant ainsi, M. Reagan est fidèle à des convictions connues sur les méfaits économiques et sociaux de l'Etat-providence, il a opéré en revanche un spectaculaire retournement en demandant à son secrétaire au Trésor, M. Baker, d'étudier la possibilité d'une conférence monétaire. Jusqu'à il y a un an encore, le credo de la Maison Blanche était en effet que la valeur du dollar (qui avait dépassé les 10 francs au printemps dernier) reflétait la force des diverses économies mondiales et qu'il fallait s'en remettre au marché.

C'est le creusement continu du déficit commercial américain (148,5 milliards en 1985), les très graves difficultés que cette situation recouvre concrètement pour l'industrie et l'agriculture américaines, et les conséquences politiques que cela pourrait impliquer pour le Parti républicain, qui ont tout changé. « *Le développement constant,* a déclaré le président américain, *de notre économie et de nos exportations exige un dollar sain et stable à l'intérieur et des taux de change prévisibles à travers le monde. Nous ne devons plus jamais permettre à des fluctuations incontrôlées de nuire à nos fermiers et à nos exportateurs. Nous avons commencé à coordonner une politique économique et monétaire avec nos principaux partenaires commerciaux, mais il y a plus à faire, et je demande au secrétaire au Trésor James Baker de déterminer si les nations du monde devraient se réunir pour discuter du rôle de nos devises et des rapports entre elles.* »

Pour compenser cette entorse grave à l'orthodoxie conservatrice et peut-être masquer aussi un certain flottement, M. Reagan s'est montré très ferme sur la lutte contre l'avortement et pour la prière à l'école. Il a aussi affirmé que si l'URSS voulait un véritable accord de réduction des armes nucléaires, il y en aurait un, mais il avait auparavant répété qu'il n'y avait rien à céder sur l'initiative de défense stratégique. Quant aux « *combattants de la liberté* » d'Afghanistan, d'Angola, du Cambodge et surtout du Nicaragua, il leur a été promis, avec chaleur et force, « *assistance morale et matérielle* ».

Au chapitre de l'optimisme, enfin, comme pour souligner que la conquête de l'espace se poursuivait malgré l'explosion de Challenger, M. Reagan a annoncé que l'Amérique entreprendrait des recherches sur la mise au point d'un avion spatial pouvant relier Washington à Tokyo en deux heures, à vingt-cinq fois la vitesse du son. Il n'a pas précisé en combien de temps cet appareil pourrait assurer la liaison Europe-Amérique.

BERNARD GUETTA.

Pour la stabilisation des changes

(Suite de la première page.)

La première administration Reagan (1981-1984) avait confirmé et accentué la position américaine, tenue contre vents et marées, depuis l'effondrement entre 1971 et 1973 du système des taux de change fixes, dit de Breton-Woods, du nom de la conférence monétaire réunie en juillet 1944 dans une petite ville de New Hampshire. Selon la thèse officielle des Etats-Unis la détermination de la valeur des monnaies devait être laissée aux forces du marché. Il était bien arrivé au secrétaire au Trésor en exercice pendant le premier mandat de M. Reagan, M. Donald Regan, de se prononcer en faveur d'« *une plus grande stabilité des changes* », mais il était clair que Washington entendait en rester là, s'opposant en fait à toutes initiatives tendant à rechercher les moyens de traduire dans les faits cette préoccupation, et condamnant toute politique d'intervention sur les marchés.

On l'avait bien vu lorsque M. Mitterrand avait, le 9 mai 1983, à quelques semaines du « sommet » des sept (Etats-Unis, France, RFA, Royaume Uni, Italie, Japon, Canada), déclaré : « *Le moment est venu de penser à un nouveau Bretton-Woods* » et souhaité que « *soit organisée, après une soigneuse préparation, la réunion d'une conférence monétaire internationale au plus haut niveau, dans le cadre du Fonds monétaire international* ». Accueillie poliment, cette initiative était tombée à plat. Les Américains s'employèrent, à Williamsbourg, à noyer le poisson. Par la suite, la France chercha à convaincre ses partenaires de la CEE de l'opportunité de lier l'ouverture de négociations commerciales au sein du GATT (réclamée entre autres par les Américains) à l'étude d'une réforme d'un système monétaire international. Elle y parvint jusqu'à un certain point, sans pouvoir, ni du reste vouloir absolument, établir un lien formel et organique entre les deux négociations.

Le grand tournant fut pris par les Américains à l'occasion de la réunion ministérielle de l'OCDE tenue les 11 et 12 avril 1985. Reprenant la formule employée par M. Mitterrand deux ans auparavant, M. James Baker, à l'étonnement de la plupart des participants et des observateurs, déclara que les Etats-Unis étaient disposés à étudier l'intérêt qu'il pourrait y avoir à réunir une conférence « *à haut niveau* » entre grands pays industriels. Dans son esprit, cette conférence devrait viser à donner une suite pratique aux recommandations que le groupe des Dix (les Sept plus la Belgique, les Pays-Bas et la Suède auxquels s'est récemment agrégée la Suisse) était alors en train de parfaire.

A Paris, on se félicite de l'initiative prise par le président Reagan dans son message sur l'état de l'Union. On fait remarquer que la proposition française, faite au sein du groupe des Dix, mais non retenue par une majorité d'entre eux, et consistant à établir des « zones cibles », est entrée dans les faits depuis la très importante réunion que les ministres des finances des Cinq (Etats-Unis, France, RFA, Royaume-Uni, Japon) ont tenue le 22 septembre dernier, à New-York, pour exprimer leur intention commune de faire cesser une situation caractérisée par une surévaluation du dollar. Depuis lors, on a vu les monnaies européennes se revaloriser de presque 20 % par rapport à la devise américaine mais, comme cela était souhaité, d'un pourcentage moindre que le taux de revalorisation (26 %), pendant la même période, du yen.

« *Je suis satisfait de cette méthode des petits pas* », dit M. Pierre Bérégovoy. Le ministre français estime qu'une conférence internationale devrait être préparée « *avec minutie* ».

De cela, il ne faut pas douter. Si souhaitable que soit l'établissement d'un système monétaire assurant la stabilité, et des rapports de change reflétant les réalités économiques, c'est-à-dire les rapports de prix, il convient de se convaincre, y compris à Paris, que cela ne sera durablement possible qu'à la condition de rompre résolument avec la plupart des idées qui sont encore admises par les autorités monétaires, et les pratiques qu'elles suivent.

PAUL FABRA.

Pérou

Vague d'attentats à Lima

Lima. – La capitale péruvienne a été le théâtre, mardi 4 février, d'un immense incendie qui a ravagé quatre grands magasins du centre, ainsi que plusieurs commerces, un hôtel et des logements proches du palais du gouvernement. Le sinistre, qui n'a fait aucune victime mais a causé des dégâts matériels considérables, est le plus grave enregistré ces dix dernières années au Pérou, a affirmé le responsable des pompiers, M. Waldo Olivos.

Selon la police, l'incendie, qui a débuté à l'aube et a duré huit heures, pourrait être l'œuvre de guérilleros de Sentier lumineux. Une bombe a été désamorcée dans l'un des immeubles détruit par les flammes. L'organisation pro-maoïste avait, dans la nuit de lundi à mardi, revendiqué une quarantaine d'attentats perpétrés en différents points de Lima contre des banques, des locaux de l'APRA, le parti au pouvoir, et du gouvernement, ainsi que des installations électriques, privant la capitale de courant pendant plusieurs heures.

A la suite de cette vague d'explosions, les forces paramilitaires ont lancé une vaste opération, interpellant dans la nuit un millier de suspects. La plupart d'entre eux ont été relâchés après avoir été identifiés.

D'autre part, Sentier lumineux a revendiqué l'enlèvement, dimanche, du capitaine Alvaro Artaza, ancien chef militaire des provinces de Huanta et La Mar, dans la région d'Ayacucho, à 570 kilomètres au sud-est de Lima. Surnommé « commandant Camion », le capitaine Artaza est impliqué dans plusieurs crimes commis sous le régime du président Belaunde. On lui impute la mort de sept pasteurs évangélistes, la disparition, après détention dans le stade de Huanta, du journaliste Jaime Ayala et l'assassinat d'une cinquantaine de paysans faits prisonniers et retrouvés ensuite dans une fosse commune à Pucayacu.

La disparition du « commandant Camion » semble confirmer l'existence dans la guérilla d'un « commando d'extermination ». Une liste noire sur laquelle figuraient les noms de plusieurs officiers et sous-officiers ayant joué un rôle actif dans la lutte antiguérilla a été retrouvée récemment au cours d'une perquisition. Le mois dernier, deux officiers avaient été assassinés à Lima. En cinq ans, la violence subversive et antisubversive a fait plus de sept mille morts au Pérou. – *(Corresp.)*

politique

UN SONDAGE DE LA SOFRES POUR « LE MONDE », FRANCE-INTER ET FR3

A PARIS

• Le RPR obtiendrait neuf sièges
• La gauche ne totaliserait que 34 % des intentions de vote

Réalisé par la SOFRES à Paris pour *le Monde*, France-Inter et FR 3, le sondage dont nous donnons les résultats ci-dessous confirme la prééminence de l'opposition – au sens large – dans les intentions de vote des électeurs de la capitale. Effectuée du 23 au 28 janvier, cette enquête d'opinion peut se comparer à celle réalisée la semaine précédente, du 17 au 22 janvier, par l'institut BVA pour le compte de l'hebdomadaire *Paris-Match (le Monde* du 31 janvier). Elle *fait apparaître une baisse sensible du* Parti socialiste, qui perd 4,5 points, pour se retrouver à 24,5 % d'intentions de vote en sa faveur, soit exactement le score qu'avait atteint M. Mitterrand dans la capitale au premier tour de l'élection présidentielle de 1981. Le Parti communiste, en progression de 1,5 point par rapport au sondage BVA, retrouve le score qu'il avait obtenu aux élections européennes à Paris (6,16 %), ce qui le maintient assez loin des résultats qu'il avait recueillis à l'élection présidentielle de 1981 (9,16 %) et aux élections législatives de 1981 (9,36 %). Si l'on excepte les européennes, où elle n'avait obtenu que 30 % des suffrages exprimés, la gauche dans son ensemble, avec 34 %, serait donc à son niveau le plus bas dans Paris depuis huit ans.

La droite, en revanche, dépasse son total habituel – hormis le score exceptionnel de 67,4 % aux européennes – pour atteindre 62 % des intentions de vote. L'opposition parlementaire conserve la majorité absolue, même sans l'appoint du Front national. Ce dernier, qui était crédité de 8 % des voix dans l'enquête de BVA, en recueille selon la SOFRES 11 %.

Dans la coalition RPR-UDF, on constate que le parti de M. Chirac, tout en dépassant les scores qu'il avait précédemment réalisés, souffre de l'absence du maire de Paris comme tête de liste. L'UDF, en revanche, n'est toujours créditée que de deux élus, avec des intentions *de vote qui, depuis 1978, ont diminué de* moitié. La liste conduite par M. Dominati, bien qu'officiellement soutenue par M. Barre, souffre de la concurrence de Mme Marie-France Garaud, qui se présente comme ouvertement barriste et se voit attribuer un siège.

Les appels au « vote utile » lancés par les grands partis n'ont, semble-t-il, pas encore d'effet sur les petites listes. Ainsi l'extrême gauche présente trois listes et les écologistes deux, tandis que M. Pierre Lefranc a renoncé en définitive à présenter la sienne après le lancement du sondage de la SOFRES. Cependant, 14 % des électeurs hésitent encore entre la gauche et l'opposition, et 8 % sont toujours sans opinion. On note que les motivations de vote des Parisiens sont essentiellement *nationales, puisque 8 % seulement d'entre* eux tiendront compte avant tout des problèmes de Paris pour se déterminer. On constate aussi que les Parisiens s'intéressent de plus en plus au scrutin du 16 mars.

En ce qui concerne les problèmes prioritaires aux yeux des Parisiens – le chômage, qui est considéré comme une donnée nationale, ne figure pas dans le questionnaire, – c'est l'insécurité qui arrive largement en tête (60 %), distançant le problème du logement (48 %) et celui de la formation des jeunes (44), et même la question des immigrés (32 %). En revanche, les Parisiens semblent satisfaits des actions menées en matière de transports, d'animation culturelle et d'espaces verts, qui, elles, sont de la compétence de la municipalité. Tout comme l'avait montré l'enquête réalisée dans les Bouches-du-Rhône (*le Monde* du 30 janvier), les personnes interrogées ne lient pas absolument l'insécurité à l'immigration.

ANDRÉ PASSERON.

Les intentions de vote

	AUX ÉLECTIONS législatives	AUX ÉLECTIONS régionales
Liste du Parti communiste (Mme Moreau)	6,5	6,5
Liste Lutte ouvrière	1	1
Liste du Mouvement pour un parti des travailleurs	1	1
Liste Alternative 86	1	1
Liste du Parti socialiste (M. Jospin)	24,5	23
Liste du Mouvement écologiste (M. Dumont)	3	5,5
Liste Ecologie et Humanisme (M. Fischer)	1	–
Liste UDF (M. Dominati)	9	11
Liste RPR (M. Toubon)	35	31
Liste « La France en tête » (Mme Garaud)	6	8
Liste « Appel pour la Ve République » (M. Lefranc)	1	1
Liste du Front national (M. Le Pen)	11	11

Les motivations des électeurs

« Dans votre vote aux prochaines élections législatives, tiendrez-vous compte avant tout...»

	PRÉFÉRENCE PARTISANE (en pourcentage)					
	Ensemble	Parti communiste	Parti socialiste	UDF	RPR	Front national*
...des problèmes de Paris	8	15	8	6	9	7
...ou des problèmes du pays	88	80	89	91	89	89
Sans opinion	4	5	3	3	2	4

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Les priorités de la population

« A l'aide de cette liste, quels sont les problèmes les plus importants, ceux dont il faudrait s'occuper en priorité à Paris ? »

	% (1)
Les espaces verts	21
La sécurité des habitants	60
La création d'entreprises	24
Le problème des immigrés	32
Le logement, l'habitat	48
Les équipements sociaux (crèches, garderies, hôpitaux, etc.)	34
Les transports en commun	12
L'animation et la vie culturelle	12
La formation des jeunes	44
Sans opinion	1

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Répartition des sièges

En application de la proportionnelle, la répartition des sièges serait la suivante :

	ELECTIONS législatives (21 sièges)	ELECTIONS régionales (42 sièges)
Parti communiste	1	3
Lutte ouvrière	0	0
Mouvement pour un parti des travailleurs	0	0
Alternative 86	0	0
Parti socialiste	6	10
Mouvement écologiste	0	2
Ecologie et humanisme	0	–
U.D.F.	2	5
R.P.R.	9	14
« La France en tête »	1	3
« Appel pour la Ve République »	0	0
Front national	2	5

L'évolution du vote

	Législatives 1978 (1er tour)	Présidentielle 1981 (1er tour)	Présidentielle 1981 (2e tour)	Législatives 1981 (1er tour)	Européennes 1984	Intention de vote législatives 1986 (janvier 1986)
Parti communiste	15,6	9,2		9,4	6,2	6,5
Extrême gauche	3,5	3,5		2,1	2,1	3
Parti socialiste-MRG	18,9	26,7	46,4	32,1	18,4	24,5
Divers gauche	1,0			0,2	3,3	–
TOTAL GAUCHE	39,0	39,4	46,4	43,8	30,0	34
Ecologistes et inclassables	5,7	4,1		2,4	2,6	4
UDF	18,6	26,0	53,6	16,3	} 49,6	9
RPR	27,2	27,0		31,1		35
Divers droite	6,4	3,6		5,2	2,6	7
Front national	3,2	–		1,3	15,2	11
TOTAL DROITE	55,4	56,6	53,6	53,9	67,4	62

La cote des personnalités

« Quelles sont dans cette liste les personnalités politiques qui, en dehors de Jacques Chirac, exercent, selon vous, l'influence la plus importante à Paris ?

Et quelles sont les personnalités que vous souhaitez voir jouer un rôle important à Paris dans les mois et les années à venir ? »

	Exercent une influence importante % (1)	Souhaitent voir jouer un rôle important % (2)
Alain Devaquet	4	3
Jacques Dominati	10	5
René Dumont	1	7
Marie-France Garaud	14	14
Lionel Jospin	22	22
Alain Juppé	12	8
Paul Laurent	2	3
Pierre Lefranc	–	1
Jean-Marie Le Pen	15	6
Jean-Maxime Lévêque	1	2
Georges Mesmin	2	1
Gisèle Moreau	2	4
Bernard Pons	7	6
Paul Quilès	18	19
Georges Sarre	7	6
Jean Tibéri	13	4
Jacques Toubon	40	21
Aucune	8	12
Sans opinion	17	16

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Certitudes et hésitations

« Tout compte fait, aux prochaines élections législatives, êtes-vous... »

Sûr de voter pour une liste de gauche	30
Sûr de voter pour une liste de l'opposition	48
Ou hésitant entre la gauche et l'opposition	14
Sans opinion	8

FICHE TECHNIQUE

Huit cents personnes constituant un échantillon représentatif de l'ensemble du corps électoral de Paris ont été interrogées du 23 au 28 janvier selon la méthode des quotas.





POLITIQUE

M. Fabius en Lorraine

« Ne pas perdre deux ans »

De notre correspondant

Metz. — Le troisième voyage du premier ministre en Lorraine depuis l'annonce du plan acier, en 1984, lui a permis, le mardi 4 février, de vérifier si les engagements qu'il avait pris il y a près de vingt mois commençaient à se traduire dans les faits. *« La modernisation est en marche, la Lorraine est en train de se construire un nouvel avenir »*, a-t-il déclaré à chacune de ses étapes. M. Laurent Fabius a donné, d'autre part, deux conseils aux militants socialistes, qu'il a rencontrés à Metz et à Epinal : *« Il faudra parler de nos résultats* (...) *et insister sur la division de nos adversaires. »* Avant d'ajouter : *« Mais, là, ils s'en chargent eux-mêmes. »*

Accompagné de Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, et de M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, élu de Metz, M. Fabius a inauguré le centre d'études et de fabrication de Thomson-Semi-conducteurs à Maxéville (Meurthe-et-Moselle) et posé la première pierre du futur centre national de recherches de Télédiffusion de France ERLOR sur le technopôle Metz 2000.

Le premier ministre a observé que deux conceptions différentes de l'industrie continuent à s'opposer : pour l'une, l'entreprise est *« une équipe »* où les syndicats sont des *« partenaires respectés »* et où il est *« bon »* que l'on puisse aménager le temps de travail ; pour l'autre, les salariés sont *« exclus des conseils d'administration des entreprises nationales »*, et les syndicats, considérés comme des *« ennemis permanents »*.

Sur les quatre mille créations d'emplois en trois ans annoncés par M. Fabius en avril 1984, mille sont aujourd'hui effectives. La contribution exceptionnelle (prise en charge par l'Etat du tiers du salaire brut pour les nouveaux emplois dans les bassins de reconversion) a permis de favoriser l'embauche de quelque 6500 personnes. Ce bilan reste toutefois largement contrebalancé par les réductions d'effectifs. La Lorraine, dont le déficit migratoire est de 13000 habitants par an, voit le nombre de ses emplois salariés se réduire de 10000 chaque année.

Reconnaissant que de nombreux problèmes restent à résoudre, le premier ministre estime que le pays a besoin de *« stabilité »* et qu'il ne serait *« pas sérieux de risquer de perdre deux ans »*. *« Ce serait dommage que la France renonce*, a-t-il lancé aux militants socialistes à Metz, *au moment où elle peut toucher les dividendes de ses efforts. »* En outre, stigmatisant l'attitude des trois principaux chefs de l'opposition (qu'il n'a pas cités), M. Fabius a déclaré que, dans l'hypothèse d'une victoire des *« conservateurs »* en mars, *« l'un sera* à [sa] *place à Matignon, et les deux autres sur le terrain à essayer de* [lui] *« simplifier » les choses »*.

JEAN-LOUIS THIS.

DANS LE VAL-D'OISE

La belle reconversion d'un nageur de combat...

S'il existait un palmarès de la singularité politique, M. Yvon Briant, qui conduit la liste législative de l'extrême droite dans le Val-d'Oise, se verrait certainement décerner un prix d'excellence. Qui mérite mieux les palmes, en effet, qu'un ancien nageur de combat de la fameuse base d'Aspretto métamorphosé en angelot de la politique ? Eh ! oui... M. Briant a fait partie de ce corps d'élite pendant quatre ans. Il y est même devenu le plus jeune breveté du Centre d'instruction des nageurs de combat, après avoir fait ses premières armes au 1er Régiment de chasseurs parachutistes, à Pau.

C'est d'ailleurs à Aspretto qu'entre deux promotions il a connu un autre nageur de combat, passé bien malgré lui à la célébrité, depuis l'affaire Greenpeace, M. Alain Mafart, emprisonné en Nouvelle-Zélande. Si M. Briant a adhéré au Centre national des indépendants et paysans (CNIP), il y a quelques mois, c'est même par solidarité avec le faux « époux Turenge ». Il a rallié le parti de M. Philippe Malaud quand celui-ci a créé un comité de soutien aux deux officiers français arrêtés après le sabotage du *Rainbow Warrior*. A le voir comme ça, ce jeune homme de trente et un ans, si svelte, si élégant, si sympathique, pour être franc, avec ses cheveux bouclés, ses yeux gris et sa pochette fleurie au veston, on le croirait sorti d'un magazine de mode.

Pourtant la trajectoire personnelle de ce « brution » (ainsi nomme-t-on les anciens élèves du Prytanée militaire de La Flèche) a la saveur des scénarios bien, peut-être même trop bien « ficelés ». A vingt-quatre ans, ce combattant de l'ombre, fils d'un modeste ouvrier breton, opte pour la vie civile et crée à Dunkerque une entreprise spécialisée dans les travaux publics sous-marins, qui emploie treize artisans.

Sept ans plus tard, il préside en Ile-de-France une société anonyme spécialisée dans la sécurité, la prévention des incendies, le gardiennage, France protection services, qui emploie, avec ses filiales, près de cinq cents personnes et dont le chiffre d'affaires avoisine 55 millions de francs. Belle propulsion dans le monde des affaires !

Le parcours politique de M. Briant apparaît, en revanche, plus louvoyant. En 1978, il adhère au RPR après avoir été séduit par un discours de M. Jacques Chirac. Il s'engage aussi, un an plus tard, au Club de l'Horloge, avec tellement de conviction qu'il cumule désormais les fonctions de directeur-gérant et de rédacteur en chef de la revue trimestrielle *Contrepoint* qui vulgarise les travaux de ce cercle idéologique créé par des personnalités du RPR et de l'UDF. En 1983, après les municipales, il quitte le RPR *« par désaccord idéologique »* (il juge le mouvement chiraquien trop mou face à la gauche) mais aussi pour incompatibilité d'humeur avec le président du RPR du Val-d'Oise, M. Jean-Pierre Delalande, auquel il reproche d'être *« un gaulliste de gauche »*.

Le voilà donc maintenant parmi ces « indépendants paysans » opportunistes qui ne veulent pas garder les deux pieds dans le même sabot et qui s'allient volontiers au Front national *« pour construire en France*, dit-il, *un véritable parti conservateur »*. Le profil de ce fringant parachutiste palmé a aussitôt plu à M. Jean-Marie Le Pen qui lui a donné son investiture dans le Val-d'Oise en offrant comme lot de consolation à son secrétaire départemental, M. Gilbert Cottinet, la conduite de sa liste pour les régionales.

Guerre ouverte au CNIP

Il n'y aurait là rien que de très banal si, dans le Val-d'Oise, le CNIP ne participait officiellement à la liste du RPR conduite par Mme Hélène Missoffe. Du coup, la guerre est ouverte entre M. Briant et les autres animateurs locaux du CNIP du Val-d'Oise, au premier rang desquels se trouvent MM. Thierry Gallois, conseiller municipal d'Argenteuil, et Philippe Cuignache, ancien militant du GUD (Groupe d'union défense), deux proches de l'ancien secrétaire général d'Ordre nouveau, M. Alain Robert, principal instigateur de l'OPA réussie, il y a trois ans, par les anciens dirigeants du Parti des forces nouvelles (PFN) sur le vieux parti de M. Antoine Pinay.

Les échanges de torpilles vont bon train. L'ancien nageur de combat vient, toutefois, de porter un coup explosif à ses « camarades » de parti après avoir constaté que dans le Val-d'Oise le CNIP n'avait aucune existence officielle : ses représentants locaux avaient tout simplement omis, jusqu'à présent, de s'astreindre aux formalités habituelles et ne disposaient donc d'aucun statut légal... Il a, sur-le-champ, revendiqué pour son propre compte — dépôt de statuts à l'appui — la représentativité du CNIP dans le département.

La justice vient de lui donner raison. Comme M. Philippe Malaud a soutenu M. Briant contre le clan des anciens du PFN qui épaule son secrétaire général, M. Michel Junot (en difficulté électorale en Eure-et-Loir), ces remous pourraient provoquer de grosses éclaboussures à la direction nationale du CNIP. On a les *Rainbow Warrior* qu'on peut...

ALAIN ROLLAT.

APRÈS LE NON DE M. BARRE A UN « SOMMET DE L'UNION »

Les socialistes se gaussent du trouble de l'opposition

« *Tant pis, c'est dommage...* », commente M. Giscard d'Estaing après avoir pris connaissance du refus de M. Barre de s'associer à la manifestation unitaire qu'il voulait organiser à Clermont-Ferrand. La réunion n'aura pas lieu. L'ancien chef de l'Etat l'annule, d'autant que M. Jacques Chirac avait assorti son acquiescement enthousiaste à la condition que tous les responsables de l'opposition participent à ce sommet de l'union.

En jouant quitte ou double, l'ancien président de la République, qui se doutait sans doute de la réponse négative de M. Barre, a pu poursuivre deux objectifs : se poser encore et toujours comme l'ardent défenseur de l'union et essayer de « coincer » son dernier ancien premier ministre, mais aussi bien faire apparaître la *« singularité »* de M. Barre et les responsabilités de qui contribuerait à déstabiliser l'opposition. Ne répète-t-il pas, dans sa réponse à M. Barre, que *« l'union de l'opposition, avant et après les élections du 16 mars, est la seule chance de donner au pays le gouvernement stable dont il a besoin. Sans union*, insiste-t-il, *la France sera ingouvernable et ce seront les Français qui paieront les pots cassés »*.

Même commentaire attristé de la part de M. Jacques Chirac, qui regrette que ne puisse se manifester *« de façon spectaculaire et sympathique l'union de l'opposition »*. Mais comme il s'agit de minimiser ce qui peut apparaître comme un ratage dont la majorité a beau jeu de se saisir il s'efforce, comme d'autres responsables de l'opposition, de réduire la portée d'un événement qui n'aurait pas été *« de portée nationale »*. Et de se raccrocher à la plate-forme commune de l'opposition, signée par tout ce qu'elle compte de responsables. *« Là est l'essentiel »*, dit-il.

Pas plus lui que M. Giscard d'Estaing ne fait allusion à la proposition de M. Barre de se rassembler dans un refus marqué de la cohabitation en mars prochain. M. Barre ne veut pas passer sous la *« toise »* giscardienne et sacrifier au *« totalitarisme microcosmien »*, MM. Chirac et Giscard d'Estaing ne souhaitent pas davantage sacrifier leurs convictions à l'analyse barriste.

Ces péripéties n'en donnent pas moins une impression très nette de *« désordre »* dans les rangs de l'opposition, désordre mis en évidence par l'initiative giscardienne. Elles font prendre à la campagne un tournant en posant, comme le remarque M. Jean-Pierre Soisson, député UDF-PR de l'Yonne, M. Barre comme l'adversaire direct ou privilégié de M. Mitterrand ; comme son *« allié objectif »*, disent ceux qui, dans l'opposition, s'irritent du comportement de l'ancien premier ministre.

Il n'y a encore que M. Labbé (RPR) pour considérer que, dans *« la torpeur de la campagne »*, *« l'inquiétude »* née de cette *« confusion »* peut devenir un *« aiguillon salutaire »*, qu'elle peut avoir un *« effet de mobilisation »*.

C. F.-M.

Halte au feu !... Le refus de M. Barre de participer à un « sommet de l'union » à Clermont-Ferrand sème un certain trouble dans les rangs de l'opposition, qui en vient à se demander si l'initiative de M. Giscard d'Estaing est des plus heureuses. *« On aurait pu éviter ce qui apparaît comme une occasion manquée »*, note M. Claude Labbé, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, dans un entretien accordé au *Matin de Paris* (daté 5 février). A l'inverse, ce refus réjouit le Parti socialiste, qui se gausse, comme M. Michel Rocard, des mésaventures de ce *« ménage à trois »* où *« l'amant* [en l'occurrence M. Barre] *refuse de rester caché dans le placard »*.

Ah, vraiment bravo, semble dire M. Fabius, qui ironise sur les perspectives d'entente dans l'après-16 mars entre ces trois chefs de file de l'opposition qui *« refusent de se rencontrer aujourd'hui »*. *« Si l'un d'entre eux est à ma place demain, les deux autres ne se préoccuperont que de vérifier quel nombre de cartouches ils ont dans leur poche et si le fusil est bien chargé »*, prévient-il. Raison de plus de penser quel serait le *« désordre »* !... *« C'est la négation de l'existence avant la naissance »*, surenchérit M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale qui insiste sur le côté *« loufoque »* que prend la campagne de l'opposition, tandis que M. Charles Hernu juge que M. Barre *« devient un peu l'adepte du coup d'Etat permanent »*. Il n'est que le président du MRG, M. François Doubin, pour s'attrister de cette division des chefs de la droite, car *« tout ce qui déchire et trouble l'opinion est mauvais pour la France »*.

L'opposition, elle, rame désespérément pour atténuer les effets dommageables que pourrait avoir ce refus de M. Barre. Seul M. Michel Noir, député RPR du Rhône, condamne, fermement l'attitude de M. Barre qui *« jette le trouble dans l'opinion »*.

« L'important, c'est de gagner 1986, arrêtons de nous quereller sur l'après-86 », répète à l'envi l'opposition. *« L'important, c'est que la majorité UDF-RPR obtienne deux cent quatre-vingt-dix élus à l'Assemblée nationale, et ensuite chacun comptera les siens »*, explique M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, dans une tentative louable de remettre les pendules à l'heure. *« Halte au feu ! »*, s'exclame M. François Léotard, secrétaire général du PR, qui n'en finit pas d'avertir ses partenaires récalcitrants que la « cohabitation *« c'est une peau de banane au quarantième kilomètre du marathon »* et qu'il vaut mieux parler des *« convergences de fond »* plutôt que des *« divergences de tactique »*. *« Non à la guerre de religion*, plaide t-il, *la bannière qui rassemble, c'est le projet politique de l'opposition. »*

Il est vrai que cette plate-forme signée récemment par le RPR et l'UDF en vient, à chacune des péripéties de l'union, à être oubliée et que les deux formations de l'opposition ont bien du mal aujourd'hui à démontrer que là est l'essentiel. A en croire M. Olivier Stirn, président de l'Union centriste républicaine, *« le choc des ambitions »* (à droite) a tout simplement *« pulvérisé le débat d'idées »*.

Les barristes rament encore plus que leurs partenaires, qui sont bien souvent leurs colistiers sur les listes d'union de l'opposition. Chacun essaie de minimiser cette espèce d'incident de parcours. *« Ce qui compte*, affirme M. Pierre Bas (RPR), député sortant de Paris, *ce ne sont pas les manifestations d'union formelle. C'est une union réelle, sur l'essentiel : le départ de M. Mitterrand, principal ornement des tribunes électorales socialistes, fourvoyé dans la campagne comme le pauvre Millerand, et obstacle au bon fonctionnement de tout gouvernement de renouveau. »* M. Lionel Stoléru, démissionnaire du PR, ne dit pas autre chose quand il marque sa préférence pour *« l'union sur les objectifs »* et non pour *« l'union sur les estrades »*. Tout le reste ne serait qu' *« intoxication »*.

Donc *« rien de nouveau, rien d'important »*, selon M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, *« l'essentiel est que chacun fasse bien son travail »*. Il n'empêche que M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, peut regretter que l'opposition ne se soit pas exprimée plus clairement et plus tôt sur un sujet qui la divise. *« Nous n'en serions pas là*, affirme-t-il, *si tous les responsables de l'opposition avaient solennellement demandé au président de la République de tirer les conséquences d'un échec de sa majorité parlementaire en remettant en cause son mandat. »*

Dommage sans doute ce n'ait pas été l'objet de la rencontre de Clermont-Ferrand, semblent dire les barristes, et notamment M. d'Aubert. Le député (UDF-PR) de la Mayenne, qui ne peut s'empêcher d'ironiser sur le fait que *« M. Giscard d'Estaing n'a pas besoin de M. Barre pour être élu à Chamalières »*, souligne que M. Barre a assorti son refus d'une proposition : une *« initiation commune »* prise par les dirigeants de l'opposition qui s'engageraient à ne pas *« apporter leur concours à M. Mitterrand »*. Une telle proposition marque la continuité de la pensée de M. Barre, qui, pour M. Bernard Stasi, premier vice-président du CDS, a adopté *« une position claire et cohérente »* en refusant de se rendre à Clermont-Ferrand. *« Le contraire*, insiste-t-il, *aurait consisté à faire un pas dans l'acceptation de la cohabitation »*.

Pour le reste, qu'on ne s'y trompe pas, pas plus que ne s'y trompent les Français, poursuit M. Stasi, M. Barre n'est pas *« un facteur de division, sinon il ne serait pas où il en est dans les sondages »*. Et M. d'Aubert d'ajouter, superbe, à l'attention des socialistes qui ironisent sur les divisions de l'opposition : *« Occupez-vous de vos oignons ! »*

M. LANG AU REX

Rougis pas, Jack !

Solidement calé dans un fauteuil au Rex, à Paris, Jack Lang a dû rosir d'émotion mardi 4 février. *« Faites pas le con*, lui a dit Bruno, *gagnez les élections. »* Bruno a vingt-deux ans. C'est un jeune « créateur », une nouvelle race de socialistes mobilisés derrière Jack à cent pour cent. S'il a bien glissé quelque chose comme *« j'aurais aimé vous parler du rock, de la « 5 »... »*, ce fut pour conclure : *« Nous serions vraiment pas fâchés de continuer à travailler avec vous »*.

C'était à la grande soirée de lancement des clubs Zénith. On se pressait. On était entre gens de gauche pour un auto-plébiscite : c'est un plaisir rare. Le poulailler — clientèle genre loubards chics, le négligé travaillé — s'amusait à glapir des *« Jack, rougis pas ! », « Vas-y Jacky »*. Que fit Jack ? Il y alla. Et il dit ceci : *« Il faut que ça dure. Le 16 mars prochain, ça doit continuer »*. Nous taxera-t-on d'exagération si l'on prétend que jamais discours si bref ne remporta si vif succès ?

C'était une soirée pour un message : la France connaît *« un formidable élan culturel depuis quatre ans »*. Theodore Zeldin, historien anglais et témoin attentif des passions françaises, était là. Il y avait aussi le groupe Touré Kunda, qui fit un malheur pour son *« ami Jack Lang »* (dimanche à Romorantin dans le Loir-et-Cher, hier au Rex). C'était une soirée comme une bulle de savon. Belle, pure, parfaite et merveilleusement vide.

L. G.

DANS LES ARDENNES

Quand le Front national recrute chez les CRS

De notre correspondant

Charleville. — Fonctionnaire de police affecté à la CRS 23 de Charleville-Mézières, dans les Ardennes, M. Christian Quehen figure à une place non éligible sur la liste du Front national pour les élections régionales de mars prochain. Cela ne va pas sans susciter quelques remous. D'autant que, depuis plusieurs mois, le Front national paraît faire du prosélytisme à l'intérieur même de l'unité.

Mais l'affaire a pris un tour inattendu et public, la semaine dernière, quand le député socialiste de la première circonscription, maire de Charleville-Mézières, M. Roger Mas, a décidé de boycotter ostensiblement une partie de la cérémonie organisée à l'occasion du départ du commandant de la compagnie. Il avait été en effet averti à la dernière minute que le porte-fanion, pour la circonstance, ne serait autre que le candidat du Front national, M. Quehen. D'aucuns, en particulier certains syndicats de policiers, ont vu là une provocation dans la mesure où M. Quehen n'était pas forcément, selon eux, le plus habilité à remplir cette fonction officielle.

Mais ce n'est pas tout. Depuis un an, le Front national recrute quasi ouvertement au sein de la compagnie. Outre M. Quehen, le parti de M. Le Pen compterait cinq ou six autres adhérents et une quinzaine de sympathisants. Il a même distribué à l'intérieur de la caserne des tracts, des badges, des affiches, des briquets du parti d'extrême droite sans que, apparemment, la hiérarchie ne s'émeuve beaucoup de ce manquement à l'obligation de réserve.

Un syndicat de CRS avait alors protesté auprès de la direction nationale de la police, ce qui avait motivé une note de service rappelant les règles en la matière. Cette note avait été transmise aux commandants de compagnie sur l'ensemble du territoire. Or l'incident de la semaine dernière vient de relancer toute cette affaire.

On dit ici que le dossier de la CRS 23 est arrivé sur le bureau de M. Pierre Joxe et que le ministre de l'intérieur lui-même, ou l'un de ses très proches collaborateurs, pourrait à ce propos recevoir, cette semaine, un responsable national du SNIP-CRS.

JEAN DRUART.

Propos et débats

M. Marchais : parti unique

M. Georges Marchais a dénoncé le mardi 4 février, à Angoulême, *« la singulière ambition, chez des gens se réclamant tous les jours de la liberté et du pluralisme, de parvenir dans notre pays au parti unique de gauche »*. Pour le secrétaire général du PCF, ces *« prétentions des dirigeants socialistes favorisent à coup sûr la droite* (...). *Avec les arguments employés par le Parti socialiste qui vise à retenir ses électeurs de revenir vers le vote communiste*, ajoute M. Marchais, *on facilite d'autant la conquête par la droite de la majorité, on dégage sa route vers le pouvoir »*.

M. Sarre : aménagements

M. Georges Sarre, membre du secrétriat national du PS, a affirmé, le mardi 4 février, que, *« sous couvert de quelques aménagements de langage »*, le Parti communiste *« continuera de diriger l'essentiel de ses attaques contre les socialistes »*. *« Le vote communiste est une impasse »*, a-t-il déclaré. *« A quoi servira demain le groupe communiste à l'Assemblée nationale, sinon à ajouter ses coups à ceux de la droite ? »* M. Sarre, dans une autre déclaration faite le même jour, a estimé que le PC deviendra *« une secte protestataire dont le déclin sera lent »* s'il persiste dans sa stratégie actuelle.

M. Toubon : propriétaire

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a déclaré, le mardi 4 février, à Moulins (Allier) : *« M. Miterrand devrait s'apercevoir qu'il n'est plus candidat. C'est la première fois qu'un président de la République participe à un meeting électoral pour soutenir un candidat. Je m'inquiète pour les institutions de la Ve République et pour la fonction présidentielle. M. Mitterrand n'est pas propriétaire de la présidence, il ne peut en disposer librement dans l'intérêt d'un parti. »*

Mme Bouchardeau : trois défis

Mme Huguette Bouchardeau a déclaré le mardi 4 février : *« Il y a cinq ans, tout se jouait sur les programmes économiques de la droite et de la gauche. Aujourd'hui, la stratégie économique n'est plus un enjeu politique. Il y a des choses qui se dépolitisent (...). Je ne crois pas qu'il faille placer les Français devant un choix de société, comme on l'a fait si souvent. »* Mme Bouchardeau estime que l'on pourrait proposer *« des choix dans la société et des projets pour la société »*. Elle a évoqué notamment les *« défis »* de la pauvreté, du chômage et de la communication.

● *Les intentions de vote dans le Rhône, selon la SOFRES.* — Le deuxième sondage sur les intentions de vote dans le département du Rhône, publié mardi 4 février par le *Journal Rhône-Alpes* fait apparaître des évolutions marquées par rapport à la première étude d'opinion que nous avons publiée le 23 janvier (sondage IPSOS). En effet, selon l'enquête de notre confrère lyonnais — réalisée par la SOFRES, du 23 au 26 janvier, sur un échantillon de six cents personnes, — la liste conduite par M. Raymond Barre se détache très nettement. Avec 36 % d'intentions de vote (plus 2 % par rapport au sondage IPSOS), la liste de l'ancien premier ministre devance nettement toutes les autres listes. A commencer par celle du Parti socialiste (24 %, au lieu de 31 % selon l'IPSOS). En troisième position, le RPR n'est crédité que de 11,5 % des suffrages potentiels. Le PCF gagne un point par rapport au sondage IPSOS pour les législatives (9 %). Le Front national en gagne deux (10 % aux législatives).

POLITIQUE

LE DÉBAT SUR LA FLEXIBILITÉ AU SÉNAT

Le gouvernement recourt au vote bloqué

Pour contrer la volonté des sénateurs communistes de retarder, au point de l'empêcher, le vote du projet de loi sur l'aménagement du temps de travail, l'opposition, majoritaire au palais du Luxembourg, et les socialistes d'une part, le gouvernement, de l'autre, conjuguent leurs efforts. Les premiers font une lecture stricte du règlement, le second recourt au vote bloqué.

Saisi par Mme Hélène Luc, présidente du groupe communiste, le bureau du Sénat, *réuni mardi* 4 février, a adopté (à la seule exception du représentant communiste) une déclaration confirmant la régularité au regard du règlement de toutes les décisions prises tout au long de la semaine dernière quant à la conduite des débats.

Ainsi ont été avalisées l'applicabilité de l'irrecevabilité opposée à des séries d'amendements et de sous-amendements présentés par les communistes, et l'irrecevabilité *de demandes de renvoi en* commission, dans la mesure où un vote est déjà intervenu pour repousser une telle demande. En outre, ont été rappelés le « *caractère de simple usage à la discrétion du président de séance* » des suspensions de séance, l'exigence pour un rappel au règlement de la référence à un article précis dudit règlement, l'impossibilité, dans un débat restreint, de donner la parole pour un rappel au règlement et l'autorité des présidents de séance.

Pour justifier cette fermeté, le bureau met en avant « *les traditions de libéralisme* » qui ont fait leur « *preuve* », et « *l'image de libéralisme* » du Sénat qui, « *appréciée par le peuple français* », ne doit pas être « *dénaturée* ». Il y ajoute une mise en garde contre « *l'absentéisme* » qui aboutirait « *à favoriser* » l'abus de procédure « *à des fins de blocage* ».

Décidés à continuer le combat contre le projet de loi « *en dépit de la frénésie* » de ceux qui veulent le faire adopter avant les élections, comme l'a assuré M. James Marson (PC, Seine-Saint-Denis), les sénateurs communistes ont à de multiples reprises, au cours de la journée du 4 février, dénoncé les atteintes portées ainsi aux droits des parlementaires, qu'ils ont l'intention de porter à la connaissance du Conseil constitutionnel, et affirmé qu'ils ne se laisseront pas « *bâllonner* ».

Concession du gouvernement faite à la majorité sénatoriale : M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a attendu que soit adopté (socialistes et radicaux de gauche votant contre, communistes ne participant pas au scrutin) l'article premier du texte, dans la rédaction proposée par la commission des affaires sociales, pour demander au Sénat de se prononcer, par un seul vote, sur la partie du projet restant en discussion, à l'exclusion de tout amendement et de tout article additionnel. La procédure du vote bloqué, qui est ainsi utilisée pour la huitième fois au palais du Luxembourg depuis 1981, permet l'exposé des amendements mais non leur mise aux voix.

Ancien trésorier du PCF

M. WALDECK L'HUILLIER EST MORT

M. Waldeck L'Huillier, trésorier du PCF clandestin pendant la guerre, ancien député, maire de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), est décédé, mardi 4 février, à l'âge de quatre-vingts ans.

[Né le 27 mai 1905 à Chauvigny (Vienne), ingénieur des travaux publics, M. L'Huillier avait été député de 1946 à 1951 avant de siéger de 1952 à 1962 au Sénat, où il présida le groupe communiste de 1956 à 1959. Réélu député dès le premier tour de scrutin lors des élections législatives de 1967, 1968 et 1973, il représenta pendant dix ans la première circonscription des Hauts-de-Seine avant de céder son poste à son suppléant, M. Jacques Brunhes, aux législatives de 1978. Conseiller municipal de Gennevilliers depuis 1934, il avait été maire de cette ville de 1945 à mai 1973, date à laquelle il avait renoncé à sa charge au profit de M. Lucien Lanternier, premier maire de la région parisienne à avoir accueilli un « restaurant du cœur » de Coluche en 1985. Toutefois, M. L'Huillier est resté conseiller municipal jusqu'à sa mort.

L'Humanité du 5 février, qui lui rend hommage précise que M. L'Huillier fit deux ans de prison à la centrale de Clairvaux en raison de ses activités politiques dans l'armée. Le quotidien communiste ajoute : « *En 1941, il succède à Emile Dutilleul comme trésorier du PC clandestin après l'arrestation de celui-ci. Puis il devient adjoint de Charles Tillon à la direction des FTP. Il est l'un des quarante-deux élus cosignataires de l'affiche appelant la population parisienne au combat* » en août 1944.

« *Comme parlementaire et maire de Gennevilliers, il a laissé le souvenir d'un homme particulièrement apprécié de ses collègues. Personnellement, j'ai eu avec lui, au conseil général de la Seine, des rapports d'une grande courtoisie* », a déclaré M. Pierre-Christian Taittinger, vice-président (RPR) du Sénat, mardi 4 février. M. Michel Delebarre, ministre du travail, s'est associé à cet hommage. M. L'Huillier était marié et père de deux enfants.]

M. Chirac modère sa position sur la Nouvelle-Calédonie

Dans une interview publiée, mercredi 5 février, par les *Nouvelles calédoniennes*, M. Jacques Chirac modère sa position sur l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Le président du RPR souligne, en effet, sa volonté de « *ne pas fermer la porte au dialogue* » avec les indépendantistes et pose comme préalable à l'organisation d'un référendum d'autodétermination l'assainissement de la situation économique. « *Pour organiser un tel référendum*, dit-il, *pour que son résultat soit incontestable, il est impératif qu'au préalable la sécurité des citoyens et la sincérité du vote puissent être garanties. Il faut également, et on l'oublie parfois, que la situation économique du territoire soit assainie, de manière à ce que chacun se détermine en fonction de la question fondamentale qui lui est posée et qui conditionne l'avenir même de la Nouvelle-Calédonie, et non en fonction de contingences qui ne feraient qu'altérer la sérénité de son vote.* »

[La prudence que manifeste aujourd'hui le président du RPR à l'égard de la Nouvelle-Calédonie contraste avec l'impatience de ses partisans locaux qui militent pour le démantèlement du nouveau système institutionnel mis en place dans le territoire. Elle tempère aussi les déclarations, parfois véhémentes, que les porte-parole du mouvement chiraquien avaient faites avant les élections territoriales du 29 septembre dernier.

« La première chose que nous ferons sera de voter une loi qui organisera un vote d'autodétermination dans ce territoire », *affirmait le 14 septembre le secrétaire général du RPR, M. Jacques Toubon.* « Cette loi sera l'une des premières que nous abrogerons si, en mars 1986, les électeurs nous donnent la possibilité de le faire », *disait M. Chirac lui-même, en mai dernier.*

Ce changement de ton du RPR était toutefois perceptible dès le lendemain du scrutin du 29 septembre, comme si l'état-major chiraquien avait pris acte du caractère incontournable du vote indépendantiste, largement majoritaire au sein de la communauté mélanésienne. « Les indépendantistes ont une chance à saisir : la République leur reconnaît la responsabilité de trois régions et nous-mêmes la reconnaissons loyalement », *soulignait M. Bernard Pons, le 2 octobre, à l'Assemblée nationale.*

En se montrant réaliste, le RPR tient compte également de la volonté de ses alliés de « donner sa chance à la régionalisation », *selon l'expression de M. Jean-Pierre Soisson, délégué national de l'UDF aux DOM-TOM, et surtout d'éviter, en cas de changement de majorité le 16 mars, toute initiative intempestive qui pourrait remettre le feu aux poudres en Nouvelle-Calédonie. Cette prudence apparaît donc raisonnable.]*

A. R.

SONDAGES

L'IFOP rectifie ses résultats : le PS à 28 %

L'IFOP, à la suite des remontrances que lui a adressées la Commission de contrôle des sondages (*le Monde* du 5 février), a rectifié les résultats de l'enquête qu'il avait réalisée le 20 janvier pour *le Point* et *RTL*. Tel qu'il avait été alors publié, ce sondage accordait 30 % des intentions de vote au Parti socialiste et 47 % à l'opposition RPR-UDF.

L'IFOP a précisé, mardi 4 février : « *C'est à la suite d'une erreur matérielle que des données erronées concernant le scrutin européen de 1984 ont été introduites dans la procédure de redressement d'échantillons.* »

Après correction, les résultats du sondage de janvier se présentent donc de la façon suivante :

— Gauche : 41,5 % (extrême gauche, 1,5 % ; Parti communiste, 11 % ; Parti socialiste, 28 % ; divers gauche, 1 %).

— Ecologistes : 3 %.

— Droite : 55,5 % (UDF-RPR, 48,5 % ; Front national, 6 % ; divers droite, 1 %).

14 % des personnes interrogées ne se prononcent pas.

Les résultats du sondage tels qu'ils avaient été publiés le 20 janvier avaient été aussitôt contestés par M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, qui avait saisi la Commission de contrôle des sondages.

Selon la SOFRES 41 % à la gauche

Selon un sondage de la SOFRES publié ce mercredi 5 février par *le Figaro* et réalisé du 25 au 30 janvier auprès de mille personnes, les intentions de vote s'établissent à 41 % (contre 40 % en janvier) pour la gauche et à 57 % pour l'ensemble de la droite (sans changement).

A gauche, le PS progresse d'un demi point par rapport au mois précédent et atteint 26,5 %, les radicaux de gauche demeurant à 1,5 %. Les listes d'extrême gauche à 1,5 % perdent un demi point et le PC conserve 11 %.

Dans l'opposition, le RPR et l'UDF progressent d'un point et passent à 45 % alors que les divers oppositions baissent d'un demi point, à 3,5 % et le Front national en perd également un demi, à 8,5 %. Les écologistes avec 2 % perdent un point.

Sur la base de ces intentions, la gauche obtiendrait en métropole 214 sièges (dont 169 pour le PS et 45 pour le PC). L'opposition parlementaire 312 dont 169 pour le RPR, 141 pour l'UDF et 2 divers. Le Front national aurait 27 députés.

Sur les 555 sièges de la France métropolitaine la majorité absolue est à 278 sièges. Il y 22 sièges à pourvoir dans les départements et territoires d'outre-mer.

Fonction publique et politique

(Suite de la première page.)

Un organe permanent, sans pouvoir hiérarchique ni juridictionnel, mais jouissant d'une autorité morale reconnue, serait chargé d'émettre des recommandations et d'exprimer des avis sur les cas particuliers qui poseraient problème. Le juge administratif conserverait, bien sûr, sa mission et ses attributions.

C'est, pensons-nous, trop de commodité offerte aux fonctionnaires entrés en politique que de leur permettre, comme aujourd'hui, de conserver presque indéfiniment la double qualité d'agent public et de parlementaire. Les Anglais coupent aussitôt le cordon ombilical. Sans recommander une mesure aussi radicale, nous suggérons que le fonctionnaire devenu député ou sénateur et qui, après un premier mandat, se fait réélire, cesse après cette première réélection d'être fonctionnaire.

Les cabinets ministériels ont pris une place excessive dans la vie politique et administrative. Au-delà des effectifs réguliers, des personnages officieux, souvent en grand nombre, s'agitent autour du pouvoir. C'est malsain à l'égard de l'opinion et démoralisant pour les agents des services qui continuent à faire leur métier. Il faut limiter les effectifs, définir le rôle des membres des cabinets, entourer de précautions les nominations dont ils sont souvent bénéficiaires.

Que les grands corps de l'Etat soient en partie recrutés « au tour extérieur » est en principe une excellente chose. Encore faut-il que la faveur personnelle ou partisane ne joue que le rôle minimum auquel le réalisme incline à se résigner. La pratique se situe assez au-dessus de ce niveau pour qu'il ne soit utile de définir celui-ci. Une mesure au moins peut être prise : étant entendu que les contingents des « tours extérieurs » resteraient fixés par les lois et règlements et que le gouvernement disposerait du libre choix des personnes, ce choix serait en quelque sorte « canalisé ». Le président ou le bureau placé à la tête de chaque corps recevrait mission d'indiquer au gouvernement, avant chaque nomination, de quelles compétences le corps a actuellement besoin : un professeur de droit, un officier à la retraite, un ancien syndicaliste, un ancien chef d'entreprise, etc.

Les nominations aux postes qui sont à la discrétion du gouvernement — dont il serait bien que la liste soit limitée — devraient, autant que possible, être faites pour des durées déterminées. L'autorité dont jouissent les hauts fonctionnaires en serait renforcée.

Un relâchement certain dans les structures et les hiérarchies administratives facilite actuellement l'exercice de la faveur personnelle et des influences politiques. Il est bon, sans doute, de ne pas lier étroitement le grade et l'emploi ; mais, trop souvent, des emplois intéressants et avantageux sont attribués à des agents qui non seulement n'ont pas les grades correspondants, ce qui est admissible, mais encore répondent à des qualifications plus partisanes qu'administratives. Des « administrations de mission » ont bien répondu aux espoirs qui les motivaient ; mais beaucoup d'autres, créées hâtivement, ne jouent qu'un rôle d'apparence et découragent les services confinés dans ce qu'on appelle la gestion. Se sont multipliés aussi les organismes annexes, les fausses associations subventionnées par l'Etat, les fondations qui n'en sont pas. Des élagages et une remise en ordre s'imposent, pas seulement pour des raisons liées aux exigences de la dépolitisation.

Pour que soit freiné le glissement de la fonction publique vers les activités politiques, il ne suffit point de mesures somme toute négatives. On pourrait même craindre qu'au cas où celles-ci interviendraient seules et seraient suivies des effets souhaités elles n'aient pour contrepartie fâcheuse d'abaisser le niveau de qualification des dirigeants politiques.

Un autre type d'actions s'impose donc : faciliter et encourager l'accès des différents milieux sociaux, non seulement aux mandats locaux et régionaux, mais aussi aux fonctions parlementaires. Que cet accès soit pratiquement beaucoup plus facile à des fonctionnaires, notamment à des enseignants, qu'à la plupart des autres citoyens est une situation née de raisons de fait, mais à laquelle il est impossible de se résigner. Une loi de 1978 tend à garantir aux salariés du secteur privé qui se présenteraient aux élections que, s'ils le désirent, il retrouveront plus tard leur emploi. Il faut élargir cet effort, notamment en direction des dirigeants d'entreprise. C'est une tâche difficile tant les situations sont diverses et nuancées. Le gouvernement et le législateur devraient, avant de se prononcer, organiser une enquête et une consultation associant tous les milieux intéressés.

En un temps où se plaindre de la technocratie est devenu une banalité, un effort pour élargir le recrutement du monde parlementaire devrait être soutenu par l'opinion. Il serait d'autant mieux accueilli, nous semble-t-il, qu'il se rattacherait à un ensemble de réformes (élargissement de la pratique du référendum, notamment) qui tendraient à faire participer plus directement les citoyens aux affaires publiques.

Ces suggestions appellent un examen approfondi et d'autres peuvent certainement être faites. Puissent du moins ces réflexions faire progresser la solution d'un problème que nous croyons important pour l'avenir de notre démocratie.

FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ et BERNARD TRICOT.

Le Monde

EDUCATION

En avant pour les 80 %...

L'objectif des 80 % d'élèves à mener au niveau du baccalauréat revient comme un *leit-motiv* dans les circulaires de M. Chevènement pour la rentrée 1986.

L'OBJECTIF fixé par M. Chevènement d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en l'an 2000 revient comme un *leit-motiv* au long des circulaires destinées à préparer la rentrée 1986 et publiées au *Bulletin Officiel de l'éducation nationale* du 16 janvier.

Qu'il s'agisse de multiplier les baccalauréats professionnels, de mettre en œuvre les nouveaux programmes des collèges – principale innovation pour 1986-1987 – ou même de développer les maternelles, l'obsession des « 80 % » est omniprésente. Elle sous-tend le projet d'ensemble, que le ministre résume en introduction par le triptyque : *« qualité, modernité, cohérence »*.

Qualité : le ministre souhaite qu'un *« programme de lutte pour la réussite scolaire »* (il déteste parler d'« échec scolaire ») soit débattu dans chaque établissement avec tous les partenaires. Il insiste sur le respect des horaires d'enseignements artistiques et sportifs et veut promouvoir une *« pédagogie de la réussite pour tous »*, s'appuyant notamment sur les programmes d'éducation prioritaires. Modernité : la priorité donnée à l'enseignement technologique, le développement des liens école-entreprise, l'informatique et la décentralisation en sont les marques revendiquées. Cohérence : M. Chevènement la perçoit dans l'*« unité des objectifs du système éducatif »* et d'un service public d'enseignement *« irremplaçable »*.

● **Contrôle des connaissances à l'école élémentaire.** – Autre idée chère au ministre : l'évaluation des progrès des élèves, afin de s'assurer, à chaque étape, que les apprentissages précédents ont été acquis. Après le rétablissement du brevet des collèges, une *« évaluation »* des connaissances sera introduite au début de CE2 dès la rentrée 1986. Cette évaluation *« ne sera pas un examen »*.

La continuité et la progressivité des apprentissages sont une priorité à réaliser par une meilleure liaison entre les niveaux d'enseignement. Les maîtres de grande section de maternelle et ceux de cours préparatoire sont invités à permuter provisoirement afin de *« mieux suivre les élèves »*.

Comme l'année précédente, la diminution des effectifs par classe ne sera pas l'objectif prioritaire, puisqu'*« on choisira de privilégier l'implantation des emplois hors des classes »* (remplacement, aide en informatique, soutien en zones prioritaires...) *« dès lors qu'ils contribuent à un enseignement de qualité »*. Les enseignants affectés dans les écoles difficiles (zones prioritaires) feront l'objet d'égards particuliers pour leur notation et leur mutation.

● **La moitié des collèges seront « rénovés ».** – La rentrée 1986 verra la mise en place des nouveaux programmes en sixième, accompagnés de nouveaux manuels en mathématiques, éducation civique, histoire et géographie, sciences et techniques biologiques et géologiques. Une nouvelle tranche de 25 % de collèges entrera en rénovation. Ainsi, la moitié des établissements – en principe – mettront en œuvre une pédagogie différenciée permettant à chaque élève de progresser à son rythme. L'organisation de groupes de niveau homogènes par matière ne devra pas conduire à la reconstitution de filières. Elle ne devra pas concerner la totalité des horaires d'une matière, et une réelle mobilité des élèves d'un groupe à un autre devra être assurée.

● **Trois heures pour les élèves en difficulté.** – Pour aider les élèves en difficulté, un contingent de trois heures hebdomadaires par division pourra être utilisé librement. Les collèges auront d'autre part la possibilité d'organiser sur trois ans la scolarité correspondant aux classes de sixième et cinquième. Là encore, l'objectif est de conduire davantage d'élèves jusqu'en fin de troisième. Comme dans les écoles élémentaires, il sera tenu compte pour la notation et les mutations de la situation des professeurs exerçant dans les collèges difficiles. Plus généralement, l'aide au travail personnel des élèves et le développement du goût de la lecture figurent parmi les objectifs.

● **Pas moins de cinquante-cinq minutes de cours.** – Pour favoriser l'acquisition des connaissances, *« un climat de vie scolaire favorable »* doit être créé dans le collège. On cherchera ainsi à ménager une *« organisation souple du temps scolaire »* : pourquoi par exemple ne pas alourdir l'horaire de mathématiques en début d'année pour l'alléger ensuite, si c'est là qu'apparaissent d'abord les difficultés ? Des emplois du temps calculés par trimestre permettent ce type d'assouplissement. Quant aux groupes de niveau par matière, ils exigent des emplois du temps parallèles dans les disciplines concernées.

La durée de la séquence d'enseignement est fixée de façon plus stricte : ce sera cinquante-cinq minutes (et non cinquante comme dans certains collèges) et seul l'inspecteur d'académie pourra accorder une dérogation à ce principe. *« En aucun cas,* insiste la circulaire, *le temps d'enseignement réglementaire dû à l'élève ne saurait être diminué ni être utilisé à d'autres fins. »* Le ministère rappelle néanmoins que les tâches des enseignants *« ne se limitent pas aux cours, à leur préparation et à la correction des devoirs »*. La tâche de recevoir élèves et familles leur revient. Dans les établissements en rénovation, ils assurent en outre *« un suivi individualisé des élèves »* et – triomphe du SNI-PEGC – les professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) voient leur obligation de service hebdomadaire diminuer progressivement de vingt et une à dix-huit heures.

● **Cinq nouveaux baccalauréats professionnels.** – La grande réforme des lycées – nouveaux programmes et filières – ne doit entrer en vigueur, en première, qu'à la rentrée 1987. Mais sa philosophie centrale est affirmée dès cette année : diversifier les voies d'accès au baccalauréat. Il s'agit en premier lieu d'accroître les flux d'élèves accédant en classe de terminale, notamment en diversifiant les formations scientifiques, technologiques et professionnelles, où davantage de jeunes filles doivent être accueillies, *« dans des secteurs porteurs d'emplois »*, et de créer de nouveaux pôles d'excellence en lettres et sciences humaines.

Dans les lycées professionnels (LP, nouvelle appellation des lycées d'enseignement professionnel), les premiers baccalauréats professionnels (BP) seront décernés à la fin de l'année 1986-1987. Ce nouveau diplôme se prépare en deux ans après le BEP dans les classes de première et de terminale professionnelles et doit permettre, soit l'accès à l'enseignement supérieur, soit – surtout – l'entrée immédiate dans la vie active. Cinq nouvelles sections – bureautique, électronique, production industrielle, exploitation des transports et bâtiment – s'ajouteront aux cinq déjà ouvertes en 1985 dans soixante-trois classes.

A la rentrée 1986, cent quatre-vingts nouvelles classes de première professionnelle devraient être ouvertes et sept mille élèves au total prépareront le nouveau baccalauréat. Une montée en puissance plutôt timide pour atteindre l'objectif fixé par le ministre de quarante mille bacheliers professionnels en 1990. Parallèlement sera engagée la modernisation des formations de type CAP et BEP dans les domaines de la mécanique générale, du bâtiment, de l'habillement et des emplois de bureau, qui représentent plus de la moitié des effectifs des LP.

● **Des études dirigées en petits groupes.** – Dans les lycées d'enseignement général et technique, la principale innovation sera la mise en place de séances d'études dirigées financées en partie par les collectivités locales. Elles devraient réunir environ huit heures par semaine un groupe réduit d'élèves (huit à douze) sous la conduite d'un enseignant ou d'un diplômé de niveau « bac + 2 ». Le principe du tronc commun en classe de « seconde indifférenciée » n'est pas remis en cause, mais son fonctionnement devra être amélioré, notamment par une attention particulière portée à la qualité de l'expression orale et écrite des élèves. Une seconde à huit options sera expérimentée dans un ou deux lycées par académie.

● **Les « prépas » ne sont pas réservées aux C.** – Enfin, l'éducation nationale donnera l'exemple d'une meilleure articulation entre les filières du baccalauréat et l'enseignement supérieur en ouvrant en priorité certaines classes préparatoires aux titulaires d'un baccalauréat autre que celui de la série C. Des classes préparatoires « biologie-mathématiques supérieures » et d'autres préparant aux écoles nationales vétérinaires seront exclusivement réservées aux bacheliers D. Les classes de « lettres supérieures » (hypokhâgne) seront ouvertes en priorité aux bacheliers A (lettres) et B (économie), et celles préparant au haut enseignement commercial – option économie réservées aux séries A1 (lettres et maths) et B.

PHILIPPE BERNARD.

Objectif : 2 millions en 2000

Les 730 000 nouveau-nés de 1982 devraient atteindre théoriquement la classe de terminale en l'an 2000. Selon le slogan de M. Chevènement, 80 % d'entre eux – soit 580 000 – parviendront effectivement au fameux « niveau bac » alors qu'ils ne sont que 320 000 aujourd'hui. Sur ces 580 000 lycéens, le ministère estime que 420 000 obtiendront effectivement le baccalauréat, soit près de 60 % en plus avec un taux de réussite inchangé.

Au total, l'objectif est d'accueillir 2 millions d'élèves dans les lycées publics en l'an 2000 (contre 1,25 million aujourd'hui) répartis entre les lycées professionnels (un quart) et les lycées généraux et techniques (trois quarts). Ce plan ambitieux nécessite l'accueil de 40 000 lycéens supplémentaires par an (objectif réalisé en 1985) et la construction d'une trentaine de lycées pour chaque rentrée (contre une douzaine actuellement) jusqu'à l'an 2000. Le ministère admet que ce plan nécessitera un effort financier énorme (non chiffré) mais qu'un facteur favorable aidera à sa réalisation : la baisse démographique.

LIVRE

« La Passion d'enseigner »

« L'AME peut avoir ses plaisirs à part ; mais, pour ceux qui lui sont communs avec le corps, ils dépendent entièrement des passions : en sorte que les hommes qu'elles peuvent le plus émouvoir sont capables de goûter le plus de douceur en cette vie... » Si Georges Jean a mis cette citation de Descartes en conclusion de son livre, c'est qu'elle traduit particulièrement bien ce qu'il a voulu exprimer : l'enseignement a été pour lui une passion de l'âme et du corps et lui a procuré les plus grandes douceurs de sa vie.

Aveu bien surprenant dans l'atmosphère de désolation collective qui entoure ce qu'on appelle pudiquement le « malaise enseignant ». Georges Jean, lui, n'éprouve aucune honte à le dire : de la petite école communale de Besançon où il a appris à lire à l'université du Mans, où il a enseigné la linguistique, en passant par tous les établissements où il a été élève, étudiant, instituteur, professeur d'école normale, il ne garde que d'heureux souvenirs. Des souvenirs faits d'odeurs, de temps suspendu, de craintes, de lectures, de camaraderie, d'échanges, de découvertes, de plaisirs intellectuels.

Ces heureuses dispositions, il les doit non seulement à son métier d'enseignant, mais à ses activités de poète et d'animateur de mouvement d'éducation populaire. Car tout cela pour lui ne fait qu'un. Et il explique fort bien comment la pédagogie et la poésie se confondent en un mélange subtil de spontanéité et de technique, d'émotion et de règles. *« Dire qu'enseigner est une « poétique » ne relève pas seulement d'une figure métaphorique !* écrit-il. *Enseigner, c'est bien créer quelque chose, ne serait-ce qu'une attente. »* L'enseignant comme le poète sont confrontés à la résistance du langage. Tous deux s'adressent à l'imaginaire, transmettent des messages faits de sentiments, de savoirs, de valeurs, de comportements. L'essentiel de ce qu'ils communiquent, c'est leur expérience de la vie. Leur passion. *« L'« alchimie pédagogique » résulte de cet alliage rare entre les connaissances et un certain don de soi. »*

Voilà un livre heureux, généreux, qui s'écoule avec une ferveur tranquille, qui reflète un gigantesque appétit de vivre et de communiquer les plaisirs de l'esprit et la saveur des mots. Un livre qui ne dit pas ce qu'il faut faire ou penser, qui ne condamne personne. Un témoignage d'une aventure à peine croyable. Un livre que devraient lire tous ceux qui se destinent à l'enseignement ou qui – élèves, enseignants ou parents – se désespèrent que l'école ne soit pas conforme à leurs rêves.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ *La Passion d'enseigner*, de Georges Jean. Editions du Sorbier. 311 p., 92 F. Il faut toutefois regretter que ce livre qui parle si bien de l'enseignement du français soit affligé d'une quantité de coquilles typographiques qui dépasse nettement ce à quoi nous ont habitués les éditeurs...

Etudiants étrangers à vos plumes !

M. Alexandre Katsaros-Agapis d'Athènes nous adresse la lettre suivante :

« J'ai appris de mon père, qui était officier grec et qui a servi sous des généraux français pendant la première guerre mondiale, à aimer la France et tout ce qui était français. Mon rêve était de faire mes études et de vivre en France, mais la guerre m'en a empêché. En luttant dans mon pays contre l'envahisseur allemand j'avais profondément conscience de combattre pour deux patries : la France et la Grèce.

» Ce rêve, j'ai pris soin que mes deux enfants puissent le réaliser. Ils ont fait leurs études dans des collèges et des universités françaises, se sont mariés et leurs enfants sont nés en France.

» Je voudrais manifester ma reconnaissance à la France et à son peuple pour l'accueil et les connaissances qu'ils ont offerts à mes enfants. Je voudrais aussi attirer l'attention des étudiants étrangers qui vivent en France pour leur conseiller de rester fidèles à l'esprit français.

» C'est pourquoi j'offre deux prix de 10 000 F chacun aux étudiants qui rédigeront un texte, en français, sur le sujet suivant : « La France, pays d'accueil. » Le premier prix est réservé aux étudiants grecs en France. Le second aux étudiants d'autres nationalités effectuant leurs études en France. Les candidats doivent me faire parvenir leur contribution avant le 30 juin 1986, avec une attestation de l'université où ils sont inscrits pour l'année 1985-1986.

» Alexandre Katsaros-Agapis : 32, rue Atlantos - Palaion Phaliron - 17561 Athènes - Grèce. »

société

VRE

« La passion d'enseigner »

subtil de spontanéité et de technique, d'émotion et de règles. *« Dire qu'enseigner est une « poétique » ne relève pas seulement d'une figure métaphorique !* écrit-il. *Enseigner, c'est bien créer quelque chose, ne serait-ce qu'une attente.* L'enseignant comme le poète sont confrontés à la résistance du langage. Tous deux s'adressent à l'imaginaire, transmettent des messages faits de sentiments, de savoirs, de valeurs, de comportements. L'essentiel de ce qu'ils communiquent, c'est leur expérience de la vie. Leur passion. *« L'« alchimie pédagogique » résulte de cet alliage rare entre les connaissances et un certain don de soi. »*

Voilà un livre heureux, généreux, qui s'écoule avec une ferveur tranquille, qui reflète un gigantesque appétit de vivre et de communiquer les plaisirs de l'esprit et la saveur des mots. Un livre qui ne dit pas ce qu'il faut faire ou penser, qui ne condamne personne. Un témoignage d'une aventure à peine croyable. Un livre que devraient lire tous ceux qui se destinent à l'enseignement ou qui – élèves, enseignants ou parents – se désespèrent que l'école ne soit pas conforme à leurs rêves.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ *La Passion d'enseigner*, de Georges Jean. Editions du Sorbier, 311 p., 92 F. Il faut toutefois regretter que ce livre qui parle si bien de l'enseignement du français soit affligé d'une quantité de coquilles typographiques qui dépasse nettement ce à quoi nous ont habitués les éditeurs...

...ngers à vos plumes !

connaissances qu'ils ont offerts à mes enfants. Je voudrais aussi attirer l'attention des étudiants étrangers qui vivent en France pour leur conseiller de rester fidèles à l'esprit français.

» C'est pourquoi j'offre deux prix de 10 000 F chacun aux étudiants qui rédigeront un texte, en français, sur le sujet suivant : « La France, pays d'accueil. » Le premier prix est réservé aux étudiants grecs en France. Le second aux étudiants d'autres nationalités effectuant leurs études en France. Les candidats doivent me faire parvenir leur contribution avant le 30 juin 1986, avec une attestation de l'université où ils sont inscrits pour l'année 1985-1986.

» Alexandre Katsaros-Agapis : 32, rue Atlantos – Palaion Phaliron – 17561 Athènes – Grèce. »

Les maux du poids

Il y a quelques mois, a eu lieu, aux Etats-Unis, une conférence de consensus sur l'obésité (1). Ses conclusions sont pour le moins instructives.

Première notion – capitale – une prise de poids de quelques kilogrammes et *a fortiori*, une obésité, sont des signes de santé *fragilisée*. A cet égard, notent les experts, il convient de tout faire pour réduire le poids corporel dès lors que celui-ci excède de 20 % le poids supposé normal.

Pour ce qui est des maladies auxquelles sont plus particulièrement exposés les hommes obèses, citons l'hypertension artérielle, le diabète, l'hypercholestérolémie, l'hyperglycéridémie, les maladies cardiaques, le cancer (colon, rectum, prostate), les atteintes de la vésicule biliaire et la goutte. Ainsi, par exemple, le risque pour un obèse d'être atteint d'hypertension artérielle est trois fois plus élevé que pour une personne de poids normal. Même chose pour le diabète.

En outre – tout au moins chez l'homme, – certains types d'obésité sont plus dangereux que d'autres. C'est le cas, semble-t-il, des obésités qui prédominent au niveau de l'abdomen (les cellules graisseuses abdominales seraient métaboliquement plus actives). De ce point de vue, les femmes semblent moins exposées.

Au cours de la conférence, Theodore Van Itallie (St Luke's Roosevelt Hospital Center), un des meilleurs spécialistes de ces questions, a observé que, depuis quelques années, se produit une véritable épidémie d'obésité chez *les femmes noires d'âge moyen* : 60 % des femmes noires âgées de quarante-cinq à cinquante-cinq ans sont obèses, contre 30 % des femmes blanches du même âge (rappelons que ces statistiques ne valent que pour les Etats-Unis et qu'elles sont certainement moins élevées en France). Pour trouver une explication à ces chiffres, peut-être faut-il rappeler que l'obésité est six fois plus fréquente – aux *Etats-Unis du moins* – chez les personnes socio-économiquement défavorisées. Cela tiendrait en grande partie au fait que, dans les classes sociales les plus favorisées, *l'image sociale de l'obèse* est plus négative que chez les plus démunis. D'où sans doute une plus grande volonté – mais aussi plus de moyens – d'en guérir.

F. N.

(1) Un compte-rendu de cette conférence a été publié dans l'hebdomadaire scientifique américain *Science* (1er mars 1985).

UNE ÉTUDE DANOISE SUR L'OBÉSITÉ

Gros de père en fils

« On tombe du côté où l'on penche. » Cette formule du professeur Bernard Guy-Grand (Hôtel-Dieu de Paris) illustre parfaitement les conclusions d'une importante étude danoise consacrée à la physiopathologie de l'obésité (1).

Il s'agissait, au départ, d'évaluer l'influence respective des facteurs génétiques et environnementaux dans le développement de cette maladie. Avec, comme donnée première, cette constatation : si 80 % des enfants ayant deux parents obèses deviendront obèses à leur tour, ce pourcentage tombe à 14 % lorsque les deux parents ont un poids normal. *A priori*, il semblait donc à peu près évident qu'il existait au moins une prédisposition d'ordre génétique à l'obésité. Encore fallait-il le démontrer.

C'est ce qu'a fait une équipe de chercheurs américains et danois en étudiant cinq cent quarante personnes adultes ayant la particularité d'avoir été adoptées dès leur plus jeune âge. Il apparaît qu'il existe une corrélation très étroite entre leur corpulence et l'index de masse corporelle (pour le calculer, il suffit de diviser le poids corporel par le carré de la taille) de leurs parents biologiques (2). Tandis qu'aucune corrélation de ce type n'est retrouvée avec leurs parents adoptifs.

Cela signifie donc que l'hérédité joue un rôle important dans la détermination du poids. Mais faut-il pour autant considérer que l'environnement, en particulier familial, ne joue aucun rôle ? *« Ces résultats ne signifient pas que l'importance de la masse adipeuse est génétiquement déterminée dès la naissance*, répondent les auteurs de l'étude. *Comme peut l'être, par exemple, la couleur des yeux. L'environnement joue sûrement un rôle, mais on ne sait pas de quelle manière il interagit avec les facteurs génétiques. » « D'une certaine manière*, poursuit le professeur Guy-Grand, *ce qui semble génétiquement déterminé, c'est la capacité à devenir obèse dans un environnement donné. Autrement dit, les effets de l'environnement ne vont pas se manifester de la même façon quel que soit le terrain génétique. »*

Concrètement, cela peut s'observer tous les jours : certaines personnes peuvent manger énormément sans que leur poids varie, ne serait-ce que de 100 grammes. D'autres, au contraire, vont immédiatement prendre plusieurs kilogrammes. *« Chez ces sujets*, explique le professeur Jean-Luc de Gennes (hôpital de la Pitié-Salpêtrière), *il existe une perturbation du système de régulation de la masse adipeuse. A l'origine de ces perturbations, il y a vraisemblablement une prédisposition génétique. Mais, pour autant, il ne faudrait pas croire que l'obésité soit une maladie génétique sur laquelle il est impossible d'agir. »* D'ailleurs, des expériences faites sur des souris génétiquement obèses ont montré qu'il était possible, en les soumettant à un régime alimentaire très strict, de les faire revenir à un poids normal.

Hyperphagie

Tout espoir d'un traitement, voire d'une prévention, de l'obésité n'est donc pas perdu. Même si cela se révèle, en pratique, fort difficile à réaliser. A ce propos, les chercheurs danois estiment que, plutôt que de préconiser une prévention de l'obésité tous azimuts, il vaudrait mieux concentrer tous les efforts sur les personnes à risque, celles chez lesquelles on peut prévoir, en raison de leurs antécédents familiaux (un parent obèse, ou deux grands-parents obèses), qu'elles ont un risque élevé de devenir obèses. *« En sachant*, ajoute le professeur Guy-Grand, *que, globalement, nous avons tous une alimentation obésitogène. Et que le meilleur moyen de prévenir l'obésité est encore d'avoir une alimentation équilibrée et de faire, régulièrement, de l'exercice physique. »*

Ces principes de bons sens valent-ils pour les personnes à haut risque génétique ? *« Aucune étude*, reconnaît le professeur Guy-Grand, *n'a jamais démontré avec certitude que chez ces personnes particulièrement exposées, un régime alimentaire très strict permettrait de prévenir l'apparition d'une obésité. »* Ce qui ne veut pas dire que tel n'est pas le cas.

Quant aux marqueurs génétiques qui permettraient un dépistage précoce de l'obésité, ils n'ont, pour l'instant, pas été découverts. *« Grâce au génie génétique, cela ne devrait pas tarder*, assure le professeur Marian Apfelbaum (hôpital Bichat). *Peut-être découvrira-t-on alors qu'il existe deux types d'obésité bien distincts, avec dans un cas une anomalie génétique qui déterminerait un trouble du comportement alimentaire (hyperphagie), et dans l'autre des troubles métaboliques. »*

FRANCK NOUCHI.

1) Cette étude a été publiée dans le *New England Journal of Medicine*, du 23 janvier.

2) Dans cette étude, un homme de corpulence moyenne avait un index de poids corporel aux alentours de 24-25, tandis que celui de l'obèse variait de 30 à 38.

Un décret autorise les sages-femmes à pratiquer des échographies

PROTESTATION DES MÉDECINS

A la suite de la publication au *Journal officiel* du 28 janvier d'un décret autorisant les sages-femmes *« à pratiquer des échographies dans le cadre de la surveillance de la grossesse »*, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) a décidé de suspendre sa participation à toutes les commissions ou instances du ministère de la santé.

Deux facteurs semblent être à l'origine du mécontentement de la CSMF :

– D'une part, le fait que le texte du décret ne comporte aucune restriction. La plupart des médecins sont en effet d'accord pour que des sages-femmes soient autorisées à faire des échographies dans le cadre de la surveillance d'une grossesse sans histoire. En revanche, la CSMF s'oppose à ce que cette autorisation s'étende au dépistage des malformations. Ce que confirme le docteur Moinard, président du Syndicat des électroradiologistes qualifiés : *« Je ne vois pas comment elles* [les sages-femmes] *pourront déterminer avec certitude une anomalie fœtale, étant donné que, pour les radiologistes confirmés, c'est déjà très difficile. »* Toutefois, de l'avis de nombreux spécialistes, le niveau de compétence des sages-femmes exerçant dans de grands services hospitaliers équivaut bien souvent à celui des médecins échographistes.

– Le deuxième facteur a trait à la cotation de l'échographie. Si l'on suit le texte du gouvernement, l'échographie pratiquée par une sage-femme sera cotée de 207 à 483 francs tandis que, faite par un médecin, elle coûtera de 176 à 411 francs.

« Tout cela prend des allures de provocation, estime le docteur Beaupère, qui s'inquiète de voir progressivement d'autres professions *« grignoter le champ de compétence des médecins sans avoir reçu une formation de même niveau »*.

F. N.

LES IMMIGRANTS ATTEINTS DU VIRUS DU SIDA POURRAIENT SE VOIR REFUSER L'ENTRÉE AUX ÉTATS-UNIS

M. Otis Bowen, secrétaire américain à la santé, a signé une proposition de décret interdisant l'entrée aux Etats-Unis des immigrants atteints du virus du SIDA. D'autres maladies telles que la syphilis, la lèpre ou la tuberculose sont déjà un motif d'interdiction d'entrée sur le territoire américain.

Le texte de M. Bowen a été envoyé pour approbation à la Maison Blanche. Ce texte suggère que le secrétaire d'Etat à la santé puisse imposer aux quelque 500 000 à 600 000 personnes qui, chaque année, émigrent aux Etats-Unis de passer un test de dépistage. – *(AP, AFP.)*

JUSTICE

LE PROCÈS DES FAUSSES FACTURES DANS LA CONFECTION

A la recherche de 20 millions de francs

Devant la trente et unième chambre du tribunal correctionnel de Paris, en trois audiences et depuis le 27 janvier, la filière franco-yougoslave pour la facturation de complaisance dans la confection, a dû livrer quelques-uns de ses secrets. Des vingt et un inculpés, dont six cadres de banque et un employé des PTT, qui menait la danse dans ce trafic qui rapporta 20 millions de francs en deux ans ? Le président, M. Guy Joly, a confronté deux hommes – M. Szymon Blankenberg, le cerveau présumé, et M. Daniel Hébert, son ancien homme de confiance. Le premier, cinquante ans, rond et rigolard, le second, quarante-quatre ans, maigre et accusateur. Ils menaient ensemble grande vie sur fond de jolies femmes, Folies-Bergère, gardes du corps et restaurants russes : aujourd'hui ce sont deux ennemis dont il s'agit de déterminer la part des responsabilités.

Le président Joly s'adresse à M. Hébert : « *C'est vous qui avez balancé ?* » Il se tourne ensuite vers M. Blankenberg : « *Vous avez renvoyé l'ascenseur en chargeant Hébert ?* » Pour le président du tribunal, M. Hébert « *est ressorti des audiences avec un chapeau un peu plus large qu'à l'entrée* ». M. Hébert, personnage « trouble », « *expert-comptable sans en avoir le droit* » a joué « *les chasseurs de tête pour trouver du personnel, des secrétaires, des comptables* » et a fait intervenir ses relations dans les milieux bancaires. Une dizaine de responsables bancaires et un autre, dans un bureau des PTT, ont été ainsi sollicités pour décaisser quotidiennement les chèques remis par les fabricants de prêt-à-porter. Sans compte bancaire, pas de fausses factures et pas d'espèces pour payer le travail clandestin. On retrouve donc à la barre la Compagnie commerciale de banque, la Banque Hervet, la Libanese Arab Bank et la Banque Vernes, citées à la barre comme civilement responsable des actes de leurs préposés.

« Un fonctionnement normal »

Et les 20 millions de francs qui sont entrés dans les caisses de l'entreprise Blankenberg ? Le tribunal fait les comptes : il y a les rémunérations supposées versées dans le circuit ; de plus, M. Szymon Blankenberg a acquis au nom de sa fille Laurence une maison – en rénovation – à Orgerus (Yvelines), estimée à 150.000 F, plus une rente viagère et pour laquelle 1 million de francs de travaux ont déjà été payés. Le reste ? M. Blankenberg finit par répondre. Il a « *donné pas mal en Israël... pas à l'Etat, à des représentants, à certaines sectes religieuses... c'est anonyme* ». On en restera là.

Passent ensuite sur la sellette six cadres de banque inculpés. C'est d'abord le tour de M. Jean-Michel Aron-Brunetière. Il exploitait le compte ouvert à la Discount Bank devenue depuis compagnie commerciale de banque, au nom de la SMR, une des trois sociétés facturières du circuit. En quinze mois, de février 1983 à avril 1984, sur ce seul compte, ont été décaissés 50 millions de francs. « *Un fonctionnement normal* » pour ce compte, estime, à l'inverse de l'accusation, M. Jean-Michel Aron-Brunetière. Il dit « *avoir laissé faire par ignorance* ». Il ajoute qu'il faisait « *tout à fait confiance à M. Szymon avec qui il entretenait d'excellentes relations* ».

« *Pour rendre service* », n'alla-t-il pas au domicile de M. Blankenberg faire signer une procuration de signature pour le compte en cause ? Est-il intervenu comme on lui en fait grief pour trouver ou ouvrir des comptes du circuit ? « *Pas dans ces conditions* », répond le prévenu, qui affirme « *n'avoir rien touché* ».

Ce problème des commissions versées pour arroser les uns et les autres intrigue le président Joly. Un seul des cadres de banque inculpés, M. Jean-Jacques Comballier, de la Banque Hervet, reconnaît avoir touché des pourboires. Chargé par sa hiérarchie, il se défend en accusant ses supérieurs, MM. Patrice Bouvier et Alain Delcroix. Il les avait mis au courant, dit-il. Non, se défendent les intéressés. A ce stade, M. Hébert pourrait, vu son rôle dans l'affaire, apporter des éclaircissements sur certaines « commissions ».

« *Vous étiez formel sur ce point au cours de l'instruction* » lui fait remarquer le président Joly et à l'audience, « *vous ne savez plus s'il y avait des commissions* ». M. Daniel Hébert a bien changé de ton au fil des heures : accusateur précis à l'origine, sa mémoire est devenue floue...

DANIELLE ROUARD.



La prise d'otages de Nantes

LES AVOCATS D'ABDELKARIM KHALKI DEMANDENT L'EXPULSION DE LEUR CLIENT « VERS UN PAYS ÉTRANGER DE SON CHOIX »

Dans une lettre ouverte adressée aux ministres de la justice et de l'intérieur, les avocats des preneurs d'otages du palais de justice de Nantes réclament l'expulsion du marocain Abdelkarim Khalki « *vers un pays étranger de son choix* ».

Selon ces avocats, Mᵉˢ Michel Taupier, Danielle Fretin-Bathily, Jean Danet et Alain Le Thuaut, le jeune homme – qui, depuis trente-sept jours, fait la grève de la faim au grand quartier de Fresnes (il a perdu 19 kilos) – s'estime « *floué* » *par les autorités françaises.* « *Devant témoins*, affirment-ils, *le préfet Broussard fit promesse à Khalki de l'expulser vers le pays de son choix* », pays, qui selon les avocats, n'était pas le Maroc. Les autorités françaises, en revanche, assurent qu'un arrêté d'expulsion avait été signé à toutes fins utiles, dès le début de la prise d'otages, avant que le préfet Broussard n'engage des négociations.

Le consul du Maroc avait pu s'entretenir, précise-t-on, « *à l'écart et en arabe* » avec Khalki et l'expulsion vers le Maroc avait été la solution retenue, au point qu'un avion se tenait prêt à emmener le preneur d'otages vers son pays d'origine. Les autorités françaises maintiennent que seul le refus du Maroc – qui n'a pas voulu accueillir puis juger son ressortissant – a conduit à la situation actuelle, l'expulsion vers un autre pays n'ayant été à aucun moment envisagée.

Malgré la demande de Françoise Sagan

PAS DE SAISIE DE « MINUTE »

Mme Huguette Le Foyer de Costil, vice-présidente du tribunal de grande instance de Paris, a rejeté, mardi 4 février la demande de saisie de l'hebdomadaire *Minute* qu'avait formée lundi la romancière Françoise Sagan (*le Monde* du 1ᵉʳ février).

Selon Mme Sagan, l'article publié sous le titre « Bonjour camée » dans le numéro de *Minute* du 21 janvier, qui relatait l'arrestation de deux revendeurs de drogue à son domicile et la mettait en cause à propos de la consommation de stupéfiants, portait une atteinte intolérable à sa vie privée, à son honneur et à sa considération.

En revanche, le magistrat a estimé que, si l'on pouvait « *déplorer le titre de l'article qui manifeste une intention de nuire, l'évidente atteinte à la vie privée de Françoise Sagan ne constitue pas, eu égard à la nature et aux circonstances de l'événement relaté, une agression ayant un caractère si intolérable qu'il puisse entraîner la mesure de saisie sollicitée* ».

FAITS DIVERS

A Paris

UNE VIEILLE DAME ASSASSINÉE DANS LE DOUZIÈME ARRONDISSEMENT

Pendant la nuit du lundi 3 au mardi 4 février, Mme Virginie Labrede, âgée de soixante-treize ans, a été assassinée dans son appartement, 25, rue de Wattignies à Paris (douzième arrondissement). Veuve d'un chauffeur de taxi, la victime vivait seule.

C'est la sixième fois depuis le 1ᵉʳ janvier qu'une femme âgée est tuée à son domicile à Paris. En 1985, huit personnes âgées avaient été assassinées dans la capitale.

SCIENCES

L'ENQUÊTE SUR L'EXPLOSION DE CHALLENGER

Une maintenance peu qualifiée

L'enquête progresse sur l'explosion de la navette Challenger. Il est de plus en plus certain que c'est bien une fissure dans le propulseur droit qui est à l'origine de l'accident (*le Monde* du 4 février). Des instruments ont d'ailleurs enregistré une baisse de pression de 4 % à 5 % dans ce propulseur, une quinzaine de secondes avant l'explosion. Il semble que l'un des propulseurs, ou du moins un fragment important, ajt été localisé par des sonars. Si cette information se confirme, et s'il s'agit du propulseur fautif, la découverte serait importante.

Mais l'enquête montre surtout que l'entretien des navettes et leur remise en état après les vols, n'ont pas été faits avec tout le sérieux nécessaire. En novembre dernier, un rapport interne de la NASA avait critiqué la manière dont était assurée la maintenance de vol des navettes. On aurait en particulier employé, pour la remise en état des propulseurs – après deux minutes de fonctionnement, ils sont largués et redescendent sous parachute – un personnel peu qualifié, peu sérieux, et utilisé des appareillages défectueux. Les règles de sécurité auraient été plusieurs fois violées. Le rapport est consécutif à un accident survenu pendant la maintenance, au cours duquel un propulseur a été sérieusement endommagé. Les propulseurs sont construits et réparés par la firme Morton Thiokol, la responsabilité générale de la préparation des navettes étant confiée à une filiale de Lockheed.

M. Jean-Jacques Duby quitte le CNRS

Il avait quitté IBM, voilà plus de trois ans, pour prendre en charge la valorisation de la recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et développer les relations entre l'organisme et les entreprises industrielles. Aujourd'hui, M. Jean-Jacques Duby renonce à la fonction publique et retourne chez « Big Blue », « *pour des raisons personnelles* » qui ont trait au bon déroulement de sa carrière. « *Je suis un technicien et non un politique* », dit M. Duby qui se défend de quitter le navire CNRS avant les remous que risque de connaître l'établissement au lendemain de mars 1986. « *C'était pour moi le moment de partir*, ajoute-il, *puisque la valorisation au CNRS entre dans une nouvelle phase.* »

Lorsqu'a été créée la direction de la valorisation et des applications de la recherche (DVAR), en novembre 1982, il a en effet fallu « *imaginer* » de nouveaux modes d'action et « *intégrer* » la valorisation et ses outils au sein du CNRS et des entreprises industrielles. Ce « travail de pionnier » pratiquement achevé, les années à venir devraient être celles de la « *professionnalisation* » – notamment de la gestion des nombreux dossiers en cours – et celui de la « *diversification* » des canaux de valorisation. Bref, il faudra surtout faire fonctionner les procédures en mises place.

Celles-ci ont déjà donné des résultats appréciables, si l'on en juge par le bilan de la DVRA pour 1985, présenté par M. Duby, ce mercredi 5 janvier. Si l'on excepte les aides de l'ANVAR, en diminution depuis deux ans, tous les indicateurs de valorisation sont à la hausse. Le nombre de contrats entre le CNRS et les entreprises a augmenté de 38 % par rapport à 1984 (il a presque quadruplé par rapport à 1982) et leur montant, de 82 %. Les licences ou cessions de brevets ont crû de 30 % et le nombre de brevets déposés par le CNRS, de 15 %, taux de croissance toutefois moins rapide qu'en 1983 et 1984, preuve peut-être que l'« *on se rapproche du rythme de croisière* ».

L'angoisse du départ

Même dans le domaine de la mobilité des chercheurs, hier encore « bête noire » du directeur de la DVAR, on sent de légers frémissements. Certes, en 1985, cinquante chercheurs du CNRS seulement sont partis travailler dans l'industrie (contre quarante l'année dernière), ce qui est encore très peu. Mais un tiers des départs a été enregistré au cours du dernier trimestre, proportion supérieure à la normale, ce qui tendrait à prouver que les mesures prises récemment en faveur de la mobilité commencent à porter leurs fruits. Au vu des résultats d'une enquête destinée à mieux connaître les motivations des partants, des efforts ont été faits pour recruter plus de jeunes et d'ingénieurs des grandes écoles (ce sont eux les plus « mobiles »), pour faire de la mobilité une condition de promotion, mais aussi pour familiariser les chercheurs avec la vie dans les entreprises. L'« *angoisse du départ* » vers l'inconnu semble en effet être le principal obstacle. Les chercheurs, généralement très attachés à la recherche fondamentale, ne semblent guère attirés par les salaires et les plans de carrière que leur offre l'industrie. Des salaires pourtant bien supérieurs, qui peuvent atteindre le double ou le triple du leur pour un âge et une qualification équivalents.

ELISABETH GORDON.

ACCORD CNRS-AÉROSPATIALE

Un accord-cadre a été signé le 24 janvier 1986 entre Pierre Papon, directeur général du CNRS, et Joseph Millara, directeur général-adjoint chargé des affaires industrielles et techniques à Aérospatiale.

Cet accord englobe des types de coopération très variés : échanges d'informations scientifiques ; échanges de chercheurs et d'ingénieurs ; coopération entre centres de recherches et laboratoires ; création d'équipes multidisciplinaires communes, de groupements scientifiques, etc.

Il est la suite logique des coopérations déjà nombreuses entre les divisions d'Aérospatiale et les laboratoires du CNRS dans des domaines aussi variés que l'aérodynamique, les matériaux, les calculs de structure, l'automatique ou l'ergonomie des postes d'équipage.

● *Un nouveau satellite pour Ariane.* – Le satellite de communications ECS-5 de l'Agence spatiale européenne (ESA) sera mis en orbite par une fusée Ariane en 1987. Le satellite sera ensuite remis à l'organisation Eutelsat qui gère les télécommunications spatiales entre pays européens. Le prix du lancement avoisine 280 millions de francs. Ce nouveau contrat fait franchir au carnet de commandes de la société Arianespace la barre des 8 milliards de francs.

● *M. Subileau à la Tête Défense.* – M. Jean-Louis Subileau, directeur de la mission de coordination des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme, deviendra le 17 février directeur de la société d'économie mixte nationale Tête Défense, en remplacement de M. Georges Vauzeilles, qui rejoint la direction générale de la société centrale pour l'équipement du territoire.

La neige en France

LE PLAN ORSEC ÉTENDU A LA LOZÈRE ET AU GARD

Le plan ORSEC a été étendu au département de la Lozère dans la soirée du mardi 4 février et rétabli dans le Gard, où il avait été levé le 1ᵉʳ gfévrier. La neige y rend en effet la circulation très difficile, notamment sur la nationale 88 entre Mende et Langogne. Sur la nationale 106, entre Mende, Florac et Alès, et sur le réseau secondaire. De plus, des villages sont toujours isolés. Avec du matériel de déneigement acheminé du Puy-de-Dôme, du Cantal et de l'Aveyron, des chasseurs alpins, des militaires du génie et des gendarmes devaient tenter, ce mercredi 5 février, de faire parvenir du ravitaillement aux populations isolées.

Le plan ORSEC est maintenu en Ardèche, en Ariège, dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Aude. Si les Pyrénées ont été ensoleillées le 4 février, les chutes de neige ont continué sur l'Ardèche. La couche, par endroits, y est haute de 2 mètres.

L'EDF, avec 3 500 agents et 21 hélicoptères, poursuit activement les réparations du réseau : 40 000 foyers étaient encore privés d'électricité le 4 février au soir, contre 283 000 le 31 janvier.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Salons, défilés, haute couture féminine, mode masculine, le vêtement se met en spectacle. Christian Lacroix pour Patou retrouve le temps du théâtre. Nicola Trussardi à Milan relie le théâtre au temps présent.

Haute couture

PÉRENNITÉ DU CHIC

LES bals du 14 juillet et les défilés haute couture représentent chacun une tradition dévoyée. Les premiers font toujours danser dans les rues, mais la prise de la Bastille est oubliée ou presque. Les seconds mêlent aux richissimes clientes des journalistes chargées de raconter des merveilles inaccessibles par leurs prix — entre 20 000 et 200 000 francs environ — et, de plus, détachées des contingences. La haute couture a quelque chose d'intemporel. Elle assure la pérennité du chic, comme si elle n'avait pas à suivre les caprices des saisons.

On flotte dans un monde parallèle quand on voit passer sous les lambris Napoléon III du salon rouge et or d'un palace soixante tailleurs gris Saint Laurent, sans un pli, nets comme une photo, portés par de longues filles altières, harmonieuses de l'arc rouge de leurs lèvres jusqu'au bout de leurs doigts gantés. On navigue au pays des sirènes quand Jean-Louis Scherrer emprisonne des bustes androgynes dans des soies nacrées, brodées de strass et de cristal... Et, en sortant du défilé, on rencontrait la CGT qui se réunissait devant l'Opéra, avec des banderoles, des merguez, un disque de Jean Ferrat.

La tradition haute couture, c'est la mesure et le luxe. Le luxe justifie les prix. Là où il n'y a pas de perles, de paillettes cousues une par une, de sequins, il y a des soies peintes, de lourds satins voluptueux, des shantungs mordorés, des brochés, des dentelles, du ton sur ton subtil, des imprimés exclusifs alliant des couleurs vertigineuses dans le meilleur des cas — mais ce n'est pas toujours le cas.

La mesure, c'est la perfection obligée des lignes simples — fourreaux, drapés fluides, robes — chemisiers marqués à la taille par une ceinture étroite, jupes-crinolines pour bal des débs, jupes droites... Et là où les créateurs du prêt-à-porter jouent le moulant sexy, le clin d'œil, la mini-longueur, la haute couture découvre le genou, s'interdit l'humour, se permet le près du corps. Quand Lagerfeld succède à Chanel, il s'oublie pour imaginer d'infimes variations sur la chaînette dorée et le fameux tailleur à veste droite. Il pousse la sophistication jusqu'à confiner cette image de marque presque exclusivement dans les nuances de bleu marine.

Rigueur et austérité des formes ? Paco Rabane s'est déjà montré plus extravagant, mais sa collection, quoique limitée, a de bien jolies couleurs ensoleillées. Elle présente, sous des imperméables transparents frangés, des maillots — les seuls, la haute couture méprise le bord de mer à moins qu'elle ne se baigne nue... Et, quand même, il y a les amples manteaux cintrés pour bal des Ardents, à col très haut et dont les larges manches traînent à terre...

Un peu froid l'accueil, et pourtant la haute couture reconnaît qu'elle a besoin d'insolence. Elle a décerné le dé d'or 1985 à Christian Lacroix pour Jean Patou. Sa collection est un délice bucolique, un kaléidoscope de couleurs audacieusement mariées sur des corsages-jardin, accompagnés de hauts-de-forme en paille, de coiffures à la Carmen Miranda, avec des robes entravées coupées au genou, des jupes-corolles, des jupes-boules. Avec toutes les variétés de dentelles, en pantys à petits volants semés de pastilles noires, en collerettes, en jabots. Christian Lacroix habille les incroyables des années 80. Le plus étonnant est qu'il reste dans les normes de la haute couture. Il en garde le caractère intemporel, et le traduit dans l'arrogant langage de la théâtralité exacerbée.

C. G.

CHRISTIAN LACROIX, TOUT EST POSSIBLE

« *JE suis perpétuellement déchiré entre le goût du baroque boursouflé et la pureté du jardin zen* », dit Christian Lacroix. Il a trente-cinq ans, des yeux sombres, porte un trois-pièces cravate super-anglais. Il aime Londres et aussi Lisbonne, « *ce port colonial qui s'en va en quenouille* », ce qui raconte le passé le fascine. Il aime les maîtres italiens du cinéma, Antonioni comme Fellini et bien entendu Visconti. Il aime *la Règle du jeu, les Dames du bois de Boulogne*, les films américains habillés par Adrian...

Né à Arles, Christian Lacroix a connu les Saintes-Maries avant les camps de vacances, les débuts des festivals d'Aix et d'Avignon. Il a subi son prémier grand choc théâtral avec le spectacle du groupe TSE, *Histoire du théâtre*. Enfant, comme tous les enfants il aimait se déguiser. De plus, quand on lui demandait « *Qu'est ce que tu veux faire plus tard ?* », il répondait : « *Christian Dior...* » « *Pour moi*, dit-il, *c'était un nom de métier, un Christian Dior. J'ai toujours pensé à la parure. Je fouillais dans les valises de vieux vêtements. Mon rêve, c'est la machine à remonter le temps. Savoir comment c'était réellement. Et je dessinais des tableaux de genre d'après des faits divers, axés sur les femmes.* »

Chez Christian Lacroix, on dessinait aussi, plutôt des raffineries, des machines agricoles. Il est d'une famille d'ingénieurs, mais sa grand-mère et sa tante — « *elles étaient très élégantes* » — l'emmenaient dans les boutiques, et il s'amusait à voir les tissus, sans penser à en faire quoi que ce soit, il contemplait les photos, les vêtements... Arles pendant la belle saison est une ville merveilleuse. L'hiver, c'est la province. Christian Lacroix, adolescent, se fait une bande d'amis plus âgés, de ces fous qu'engendre l'ennui provincial, et des voyantes, des matadors : « *On s'enfermait, on racontait des histoires, on se faisait le dix-neuvième siècle, on vivait la Traviata.* »

De vacances ensoleillées en hivers indolents, Christian Lacroix arrive à l'âge universitaire. Il part pour Montpellier, étudie l'histoire de l'art. La Camargue n'est pas loin, la vie continue, la lassitude s'installe. Il monte à Paris.

C'était en 1978. Christian Lacroix s'est fait des amis dans la publicité, la mode. Il assiste au défilé Thierry Mügler au Cirque d'Hiver, est ébloui. Il découvre sa vocation. Il montre ses dessins, connaît Jean Jacques Picart avec qui il fait équipe. Après un stage chez Hermès, il rencontre Guy Paulin, et c'est la révélation : « *L'épure, la modernité, la netteté, la superbe élégance des proportions, un style qui s'est répandu, mais qui en 1980 tranchait. Paulin venait de lancer sa marque et m'a pris comme assistant. Je suis resté avec lui pendant deux ans. Ensuite il a eu des difficultés. J'ai travaillé avec un couturier japonais très classique.*

Et puis il est arrivé ce qui arrive au héros dans les comédies musicales, la star s'est cassé la jambe. Je veux dire que le successeur de Tarlazzi chez Patou est tombé malade à quelques semaines de la collection 1982. Nous étions cinq candidats en lice. J'ai été choisi.

« *Avec Jean-Jacques nous nous sommes lancés en toute inconscience. Nous devions marcher avec une équipe traumatisée, qui ne nous était pas forcément favorable, mais l'enthousiasme nous anesthésiait. Nous arrivions dans une maison marquée par le bon ton, nous avons essayé de trouver un ton personnel. Nous disposions d'un budget qui nous paraissait inépuisable, et nous l'avons très vite épuisé. Notre première collection était pour le moins boiteuse, un joyeux mélange... Je ne renie rien.*

» *La seconde collection était moins bizarre, nous avions davantage de temps. Nous avons eu deux sublimes articles dans* le Quotidien *et dans* Libération, *ça nous a guidés. Je me suis familiarisé avec les impératifs de la maison, j'ai réfléchi à ce qu'elle avait été, à la manière dont je pouvais trouver une expression qui lui corresponde et qui soit la mienne. Patou est une structure qui s'autofinance grâce aux parfums. Elle appartient à une famille qui me fait confiance, me laisse les mains libres. Patou, c'est un nom, un passé... Mais quand Jean Patou est arrivé avec ses jersey, son sportswear, il était la modernité de son époque... Après sa mort, les stylistes se sont succédé. La maison a gardé sa réputation bon chic, un peu usé. Nous avons commencé le massage du cœur. Je voulais retrouver la couture, la grande, la dingue... La couture doit être un spectacle, une interrogation permanente : qu'est-ce que c'est l'élégance aujourd'hui ?*

» *Nous étions comme des enfants qui ont les yeux plus gros que le ventre, nous voulions tout couvrir. Nous avons fait davantage de modèles, très affirmés. C'était la collection hiver, présentée en juillet, en pleine canicule. On nous a relégué dans le tiroir « Folle de Chaillot ». Mais, surprise, les produits exacerbés ont été achetés. Enfin, nous avons rectifié le tir. Nous avons éclaté avec la collection hiver 1984-1985, la collectin saltimbanque, et l'été espagnol 1985 qui aurait pu être plus subtil, mais les gens se sont engouffrés.*

» *Chaque styliste procède selon sa méthode. Moi, je cherche d'abord l'ambiance, je dessine tout ce qui s'y rattache, même le paysage et presque la musique. Peu à peu se dégage l'épine dorsale de la collection. Autour, sans s'en écarter, on dispose un puzzle qui raconte une histoire, et cette histoire on a les moyens de la raconter à plein. Un atelier de couture peut se permettre de plancher des semaines sur un drapé, sur un volant. En moyenne, une robe demande cent heures de travail. Dans le prêt-à-porter, c'est hors de question. D'un autre côté, la contrainte peut être dynamisante. Voyez les Vierges médiévales en ivoire. Leur charme vient de leur attitude penchée, qui vient de la courbe des défenses d'éléphant...* »

Christian Lacroix ne refuserait pas une extension dans le prêt-à-porter, il a même essayé une mini-collection, mais la structure de la maison n'est pas adaptée. Il s'est habitué au normes de la haute couture. Lui qui aime tant le spectacle ne garde pas de trop bons souvenirs jusqu'à présent de ses intrusions au théâtre et à la télévision. Affaire de budget, de conception, de technique, de temps libre. Sa clientèle couture lui suffit. Elle a rajeuni, dit-il, et veut s'habiller : « *S'habiller devient une provocation, comme ne pas s'habiller pour la génération précédente.* » La clientèle, même rajeunie, est limitée. Vingt-deux maisons se partagent mille huit cents consommatrices actives sur cinq mille potentielles dans le monde entier.

« *Elles achètent beaucoup. L'âge d'or du pétrole est terminé, pourtant l'anniversaire des jeunes princesses reste magique. On ne les habille pas en enfants, mais en adultes miniatures. C'est parfois gênant un fourreau sexy sur une fillette de dix ans. Elles veulent ça. Et puis il y a le côté orthopédique. Les corps vieillis, infirmes parfois, obèses, que l'on doit rendre beaux. Comme le théâtre, la couture habille pour un rôle, une image. Le défilé de presse compose un ensemble de propositions qui se déclinent et s'adaptent à une personnalité. En couture, tout est possible.* »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

NICOLA TRUSSARDI, COULEURS ITALIENNES

SI, comme Christian Lacroix, quelques couturiers théâtralisent leurs modèles, certains créateurs de prêt-à-porter les mettent carrément en scène, dans de vrais théâtres. Bien entendu, ça se passe en Italie, à Milan, où Nicola Trussardi — rencontré dans sa boutique parisienne — a présenté sa collection hommes automne-hiver 1986 au Piccolo Teatro. Georgio Strehler a fourni décors, éclairages, acteurs en costume, évoquant ses principaux spectacles, *la Tempête, Campiello, le Balcon, la Cerisaie, Arlequin*, évocations interrompues par les mannequins promenant manteaux de cuir, vestes en daim, costumes de doux lainages, chaudes couleurs de coin du feu, formes enveloppantes. Une image de confort juste un peu désinvolte, juste un rien au bord du canaille : le chic italien. Une manière d'être qui intègre en plein le spectacle, la frime considérée comme un des beaux arts.

La plupart des stylistes européens font fabriquer en Italie. « *Nos artisans*, reconnaît Trussardi, *possèdent la tradition d'un professionnalisme sur lequel se fonde l'expansion de la mode. On sait que le tiers-monde peut produire à des prix sans concurrence, mais la finesse, le savoir, le goût de la recherche, la sensibilité, il faut des générations pour les acquérir. Nos industriels ont su prendre à temps des risques, qu'aujourd'hui on sait calculer. On connaît assez bien les possibilités du marché mondial.*

» *La mode n'est pas un jeu. Chez nous, elle représente la deuxième source de revenu national. Elle est sortie du ghetto des spécialistes, passe à la télévision, intéresse tous les publics, laisse ses images dans les têtes, même chez les gens qui peuvent difficilement la suivre. La création de mode n'est pas seulement l'art d'assembler les formes ; il faut arriver au moment juste, connaître les mouvements de société, entrer dans les courants culturels, artistiques.*

» *Quand je fais une présentation au Piccolo, je choisis de communiquer un esprit. Quand je travaille avec un peintre, je reproduis sur les tissus mes interprétations de ses œuvres. On ne les reconnaît pas, elles existent pourtant. Elles m'ont influencé. Quand je dessine des bagages, des meubles, un hélicoptère, je ne fais évidemment pas du design technique, sinon je serais Leonardo... J'imagine l'environnement de l'homme contemporain, sa maison, sa façon de vivre, et pas seulement ses vêtements. On a presque tout dit sur le vêtement : les hommes s'habillent comme il y a cent ans, sur les mêmes bases. Le besoin de changement s'exprime sur les matières, les accessoires.*

» *La mode est une communication, elle communique par le spectacle. Elle est un art appliqué. On ne peut pas oublier sa finalité : vendre l'art de plaire.* »

C. G.

Trois pièces de Sacha Guitry à l'affiche. Deux amusements légers et une comédie personnelle attachante. L'esprit d'un homme qui aimait le plaisir des mots.

Sacha Guitry

TROIS PIÈCES, TROIS PORTRAITS DE L'AUTEUR

TROIS pièces de Sacha Guitry à l'affiche, dans trois théâtres de Paris : *le Veilleur de nuit, Faisons un rêve, la Prise de Berg-op-Zoom.* Avec un petit retard, nous fêtons un anniversaire : Guitry est né en 1885.

De ces trois pièces, l'une, *le Veilleur de nuit*, se distingue de la distraction facile dans quoi Guitry se montrait virtuose. Ces plaisanteries de second ordre, Guitry disait lui-même qu'elles « *doivent être dites avec une extrême volubilité et la plus grande gaieté possible, car elles ne sont que le témoignage d'une bonne humeur inaltérable. Ce n'est pas un homme d'esprit qui parle, c'est un homme qui improvise, pour son plaisir* ». On ne saurait mieux dire.

Mais revenons au *Veilleur de nuit*, qui est une « vraie » pièce de théâtre.

Un savant, mondialement célèbre par ses découvertes concernant la vie de tous, n'est pas marié, n'a pas d'enfants : ses travaux, toujours, l'ont pris tout entier.

Cependant, il est un corps humain, et l'onanisme n'est pas son fait. Plutôt que de s'adresser, de temps à autre, comme tel ou tel de ses amis, à une maison close correcte, il « subventionne » entièrement une jeune femme, qu'il vient voir à 4 heures du soir, en s'annonçant toujours, par courtoisie.

Pour notre homme de sciences, cette jeune femme, n'était d'abord qu'un « emploi ». Puis il l'a aimée, peu à peu. Au point d'en devenir très amoureux. Et jaloux.

Mais il est déjà un vieil homme, et il se croit très vilain physiquement. Au point que, depuis qu'il en est amoureux, il n'ose plus s'étendre contre elle. Et il souffre affreusement à la pensée qu'en son absence elle s'étend contre d'autres que lui, jeunes et avenants, mais dont tout l'incite à penser qu'ils sont des riens du tout.

Jusqu'au jour où il découvre là, chez elle, un jeune artiste, qui depuis un mois peint un panneau dans le salon. Il comprend qu'ils sont amants. Il a d'abord un malaise, une douleur prolongée. Mais ce jeune peintre lui plaît, il est sensible, intelligent. Pour notre vieux bonhomme, c'est « moins pire » que les inconnus, les bons à rien. Il le prend à part, en l'absence de la jeune femme, et il lui demande de rester là.

Dans un premier mouvement, le jeune peintre, cédant à l'esprit et au charme du vieil homme, accepte la situation. Il est pauvre, il aime cette jeune femme, il va pouvoir peindre, créer, sans les soucis habituels. Mais, très vite, il se révolte.

Et il transmet sa révolte à la jeune femme. Dans une scène sinistre, très belle, tous deux se dressent contre le savant, lui reprochent sa compromission, sa lâcheté, sa fortune, presque sa vieillesse.

« *Vous ne m'aimiez pas vraiment !* ose même lui crier la jeune femme. – *Si je pouvais vous aimer vraiment, comme vous dites*, lui répond-il, *j'aurais trente ans de moins ! Et si j'avais trente ans de moins, j'aurais déjà tué cet homme-là !* ».

Et, sans conclure, Guitry fait tomber le rideau sur les trois protagonistes, muets, isolés et réunis.

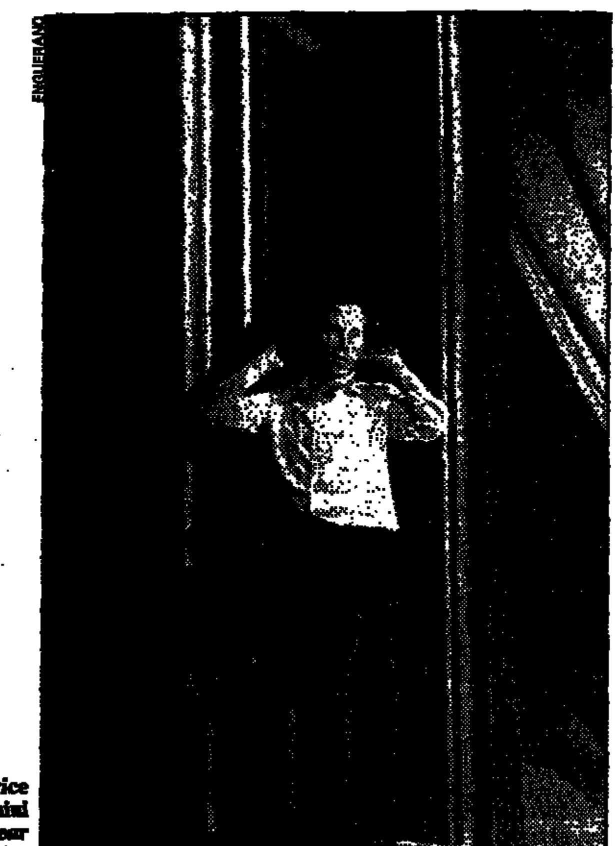
Ce petit résumé ne dit pas la qualité extrême de l'enchaînement des choses, et de toutes les phrases prononcées. Guitry, qui a écrit cette pièce à vingt-cinq ans, analyse avec une pénétration, un tact, une générosité d'imagination remarquables, les mouvements de conscience du vieux savant et du jeune peintre. En même temps, il invente un style singulier, une sorte de lumière froide mais vivante, une simplicité vibrante, un art magistral de frôler le tragique, sans y basculer, avec belle allure.

Comme à son habitude, hélas, il reste très extérieur dans l'étude de la jeune femme, mais en revanche il crée un personnage extraordinaire de servante, on ne peut plus agressive, directe, « scandaleuse », si bien que la pièce est traversée, périodiquement, par des irruptions de farce démentielle, très brutales, où l'on devine que Guitry avait été complètement « vampé » par *Ubu Roi* de Jarry, alors que l'ensemble de l'œuvre laisse percer un attachement foncier à l'auteur du *Misanthrope*.

Cette pièce est mise en scène à la perfection par Jacques Nerson, c'est-à-dire de la manière la plus droite, la plus fidèle, la plus délicate qui soit. C'est d'une fraîcheur et d'une clarté sans faille. Marc Dudicourt est subtil et très émouvant dans le rôle de l'homme de sciences, Fabrice Lucchini est d'une intelligence et d'une poésie frappantes dans celui du peintre. Très belle composition d'Agnès Denèfle en servante de choc, et Yasmina Reza, la jeune femme, est très bien.

Après cette belle soirée, il reste peu de chose à dire des deux autres pièces aujourd'hui reprises, qui appartiennent à la production presque « machinale » de Guitry, à ses variations saisonnières sur le thème boulevardier du « triangle ».

La « fine idée », si l'on peut dire, de *la Prise de Berg-op-Zoom*, c'est que le mari, devinant que son épouse a un rendez-vous avec un amant, convoque le commissaire de police pour établir un constat, mais le commissaire de police, c'est justement l'amant ; vous voyez, c'est très drôle. Et la bonne idée de *Faisons un rêve*, c'est que l'épouse, qui s'est endormie le soir dans les bras de son amant, et qui se réveille seulement le matin, ne sait pas comment elle va rentrer chez elle, ce qu'elle va dire à son mari. Mais survient le mari, paniqué, à qui la même chose est arrivée de son côté, et qui vient demander à l'amant de le tirer de ce mauvais pas, vous voyez comme c'est drôle.


Fabrice Lucchini (*le Veilleur de nuit*).

Ces deux pièces ne sont que de l'amusement passager, Guitry les a écrites à toute vitesse, du bout des doigts, sans sérieux. Dans une mise en scène expéditive de Jacques Rosny, l'excellent Claude Rich joue *Faisons un rêve* comme Guitry le demandait, « avec bonne humeur », et sa partenaire Annie Sinigalia se manifeste peu. Dans une mise en scène plus appuyée de Jean Meyer, avec de fort beaux costumes, Robert Lamoureux prend un rythme de croisière pour conduire à terme la fantaisie plus laborieuse de *Berg-op-Zoom*, en compagnie de Yolande Folliot, charmante, et du si sympathique Pasquali, mais, on ne sait pourquoi, les responsables de ce spectacle ont carrément supprimé le premier acte, qui de loin était le moins bête (le directeur du théâtre, Jacques Crépineau, dit qu'à la reprise de cette pièce, en 1921, Guitry avait de lui-même supprimé aussi le premier acte).

Ce qui frappe avant tout, dans les pièces de pure distraction comme *Faisons un rêve* et *Berg-op-Zoom*, c'est une platitude irréfléchie, comme mécanique, un bavardage satisfait qui n'accroche rien de vrai, et c'est une méconnaissance et même un mépris stupéfiant des femmes. « *Il parle des maris en pensant à lui, et prête des sentiments excessifs ou odieux à des amants qu'il n'a jamais cessé de redouter* », écrit Geneviève de Séréville, dans le livre pourtant tout à fait affectueux qu'elle a laissé sur son mari.

Mais il y a aussi dans ce livre une page terrible, très frappante. A Genève, Sacha Guitry donne un soir une conférence, et sa femme, de la coulisse, l'écoute. « *Il fait montre d'une connaissance des femmes bien limitée*, se dit-elle. *Il a peu connu sa mère, et il a vu défiler chez lui les très nombreuses maîtresses de son père... Une question m'obsède : comment peut-il être heureux avec sa femme alors qu'il connaît si mal les femmes ?... Il fait des mots d'esprit. Il se venge... Cela ne me fournit-il pas une raison de plus de redouter d'être englobée à mon tour dans ce mépris et ce cynisme qu'il étale avec tant de complaisance ?... Après sa causerie, il paraît, et j'oublie tout. Comme cet auditoire qu'il vient de conquérir, je suis, moi aussi, de nouveau sous le charme.* »

MICHEL COURNOT.

★ LE VEILLEUR DE NUIT, Théâtre 13, 20 h 30.
★ FAISONS UN RÊVE, Théâtre Saint-Georges, 20 h 45.
★ LA PRISE DE BERG-OP-ZOOM, Michodière, 20 h 30.

Claude Piéplu

ACTEUR CAMÉLÉON

Claude Piéplu, la voix du Shadok, vante les mérites des fromages à la télévision, se travestit au cinéma dans la Galette du roi, *prépare un film dramatique, répète avec Gabriel Garran, à la maison de la culture de Bobigny,* l'Homme gris, *de Marie Laberge.*


Denis DARZACQ

« J'AURAIS *aimé être horticulteur ou alors travailler dans la police de la route, pour le costume* », regrette Claude Piéplu, père ivrogne dans *l'Homme gris*, de Marie Laberge (mis en scène par Gabriel Garran à Bobigny). Claude Piéplu, c'est un Devos tout en longueur, un maigre avec du ventre, des mains osseuses qui dessinent dans le vide un motard, des épis châtains, un visage étiré sur un grand corps à bretelles. Sérieux comme un adolescent qui prépare un mauvais coup, il ne cesse de jongler avec les mots comme avec lui-même.

Avec sa voix haut perchée, raide comme un Shadok, il dénonce la société de consommation : « *Si on les écoutait, on achèterait des voitures tous les six mois* », mais participe à des campagnes publicitaires. On l'a vu défendre les mérites des fromages et ceux des économies d'énergie, on l'admirera bientôt dans un spot dédié à une crème pour les pieds : « *Il faut défendre le pied. D'ailleurs, je fais de la randonnée. Et comme je suis antivoiture, il fallait bien que je sois pour quelque chose : je suis donc pour le pied.* »

Ses phrases astiquées et polies s'enchaînent, manipulées par un prestidigitateur pince-sans-rire. Son plaisir consiste à être à la fois l'acteur et le spectateur de ses rôles. « *J'aime m'amuser sur scène, animer une marionnette et la suivre.* » Après quarante et un ans de sacerdoce, cette soif de jeu ne s'est pas apaisée. Oui, il y a un style Piéplu, une façon de prendre la réalité sans la toucher vraiment : « *Se sentir à l'aise dans l'expression aérienne et distanciée de l'humour.* »

L'année 86 semble lui aller comme un gant. Caméléon du spectacle, il incarne les pères abusifs au théâtre, se déguise en soubrette et embrasse Jacques Villeret dans le film de Jean-Michel Ribes *la Galette du roi*. Flirte à nouveau avec le tragique en interprétant – dans *Beau temps, mais orageux en fin de journée*, un long métrage de Gérard Frot-Coutaz – le rôle d'un malheureux retraité marié à Micheline Presles. Poussé par l'envie constante de se « revitaliser », il se baladera encore cette année du rire aux larmes, et sortira de ces épreuves indemne, blindé par une ironie tranquille : « *Cette année, je mourrai deux fois : en retraité dévoré par son chat, et, dans* l'Homme gris, *en père alcoolique, cruel et maladroit, assassiné par une fille anorexique. A la fin de la pièce – tête-à-tête œdipien dans un motel, – je l'ai réduite à néant, alors elle me casse une bouteille de gin sur la tête.* » Un silence, Claude Piéplu tombe le masque, réapparaît, farceur, imperturbable : « *Vous savez, dans la vie, je ne bois pas et je ne suis pas un père abusif. Je n'ai pas d'enfant. Je ne peux donc pas être abusif.* »

Abusif non, boulimique oui. En quarante et un ans, il a incarné près de cent soixante-quinze rôles au théâtre, au cinéma et à la télévision. Général fou dans *le Charme discret de la bourgeoisie*, de Bunuel, censeur d'un lycée de province dans *le Pion*, de Christian Gion, et plus récemment sexagénaire libéré dans *Six heures plus tard*, pièce de Marc Perrier, il sait troquer les uniformes contre des costumes gris muraille, et même des blousons de cuir. « *Quand je joue, je m'attache plus à la musique des textes qu'à la psychologie, je ne suis pas obsédé par un rôle, je suis d'abord un interprète.* »

Cette disponibilité ne lui a pas toujours été reconnue au cinéma. S'il s'est abstenu de tourner pendant sept ans, c'est parce qu'on l'enfermait dans des personnages stéréotypés. « *J'étais celui qui fait partie du décor. Il fallait une scène avec un PDG ou un fonctionnaire. On installait un bureau et on me mettait derrière. J'étais plaqué.* » Piéplu aime qu'on lui confie des « moteurs » : il tournera dès le mois de mars avec Michel Piccoli, Richard Bohringer, Philippe Léotard dans le prochain film de Michel Deville, *le Paltoquet*. « *Un huis clos de bridgeurs* », précise-t-il. On est loin, très loin, des Shadoks et de cette voix éraillée qui faisait grincer la France.

C'était il y a dix-sept ans. Depuis, Piéplu est devenu lui-même, un acteur qui a cessé de déclarer : « *J'ai une voix comme Michèle Morgan a des yeux.* » Aujourd'hui, après une jeunesse passée à « se faire les dents » avec les grands classiques, des tournées au Vietnam et en Afrique, des films tournés avec Claude Berri, Claude Chabrol, Claude Miller, il accumule les succès (il a joué six cents fois *Un habit pour l'hiver* en compagnie de Claude Rich et de Georges Wilson) et ne cache plus ses préférences pour le « théâtre résolument contemporain » : Shepard, Pinter, Obaldia, Ustinov, Dubillard. « *Cette année, j'ai pris des options sur des auteurs français* », explique ce sexagénaire normand appâté par « *les nourritures nouvelles et le théâtre vivant* » : « *Je suis d'accord pour entretenir le patrimoine, mais il ne faut pas tomber dans cette facilité qui consiste à sauter sur un centenaire ou un autre et à le célébrer partout.* »

Piéplu a été séduit par la modernité de *l'Homme gris* : un conflit éternel éclatant dans une ambiance à la Wenders et que seuls ponctuent les regards traqués, les lumières jaunes et les bruits de l'autoroute. Piéplu avant-gardiste ? Lui qui collectionne les pots de chambre, qui a passé son permis de conduire à quarante-deux ans, et n'a toujours pas de lave-vaisselle, entend pourtant mener les combats de son époque. « *Citoyen, mais pas militant* », il défile dans la rue avec les pacifistes et voue une admiration baroque au secrétaire général du Parti communiste : « *C'est passéiste d'aimer Marchais ?* » S'il n'est plus membre du conseil national du Syndicat des artistes interprètes, il garde sa carte SFA (d'obédience CGT) et lutte pour que la prestation d'un artiste ne soit pas déchirée : « *Le risque de saucissonnage des films me choque.* » Présent, absent, la voix qui fait des vagues, il redevient soudain un Gus à la dérive : « *Au fond, je ne sais pas pourquoi j'ai adhéré au syndicat. Si, pour ne pas être seul...* »

LAURENCE BENAIM.



Claude Lelouch

« UN HOMME ET UNE FEMME », VINGT ANS APRÈS

Claude Lelouch retrouve le lieu et les personnages de son premier triomphe. Il tourne « Un homme et une femme, vingt ans déjà ». Un film sur le cinéma, la vie qui va, la pellicule qui s'accumule.

CHAMBRE 115. Jean-Louis Duroc, ancien pilote de course devenu directeur de la compétition d'une firme automobile italienne, et Anne Gauthier, script-girl aujourd'hui productrice, se retrouvent à Deauville, hôtel Normandy, à l'endroit même où, vingt ans plus tôt, ils s'étaient aimés.

Retrouvailles des amants, retrouvailles des comédiens – lui, c'est Jean-Louis Trintignant, elle, c'est Anouk Aimée, – retrouvailles enfin d'un metteur en scène, Claude Lelouch, avec son film-fétiche, film-star, l'œuvre qui l'a lancé à la conquête des grands espaces cinématographiques, belle, simple, émouvante : *Un homme et une femme, vingt ans déjà.*

Au premier étage du palace deauvillais, le décor, la lumière, les mouvements de caméra sont les mêmes. Identiques la toile de Jouy blanc et bleu, les tables de chevet, le combiné du téléphone. Intacts, la fulgurante beauté d'Anouk Aimée, la poésie inquiète, le sourire de Jean-Louis Trintignant. Entiers, l'enthousiasme, le talent, l'avidité d'impressionner la pellicule de Claude Lelouch.

Lelouch tel qu'en lui-même la légende le décrit. Vif-argent, âpre à l'action, prompt à s'approprier l'image, l'émotion qui passe : Anouk Aimée s'éloigne de l'amant, va s'appuyer à la rambarde du balcon de sa chambre. La caméra la suit et plonge sur le front de mer. Là, un couple d'amoureux. *« C'est cela que je veux »*, crie le metteur en scène. *« Arlette, tu trouves un mec et vous courez faire le couple. »* Arlette, Arlette Gordon, c'est officiellement le *casting* du film, ce personnage encore mystérieux qui distribue les rôles, choisit les comédiens. C'est aussi un personnage dans le film en train de s'inventer. Ce sera encore l'attachée de presse du film quand celui-ci sortira. L'une des grandes figures des Films 13, marque déposée de la Lelouch connection.

Arlette, donc, qui m'agrippe le bras, me fourgue un talkie-walkie dans la main et m'entraîne à l'extérieur. Le couple d'amoureux, ce sera nous. Une fois, deux fois, sept fois... jusqu'au *« Coupez, c'est magnifique ! »* du metteur en scène. Fin de la troisième journée de tournage à Deauville.

Deauville est pour Lelouch la ville de tous les dangers. C'est là que tout a vraiment commencé ; il n'a pas le droit de faire moins bien qu'il y a vingt ans. On ne lui pardonnera rien et il le sait. Alors, pourquoi est-il revenu ? *« Il y a vingt ans,* se souvient-il, *j'avais dit à Anouk Aimée et à Jean-Louis Trintignant que si vingt ans plus tard nous n'étions pas fâchés, nous pourrions essayer de raconter ce que leurs personnages seraient devenus. Nous ne sommes pas fâchés et nous avons donc décidé de tourner la suite de la vie de Jean-Louis Duroc et Anne Gauthier. »*

Anne Gauthier, depuis sa première rencontre avec Jean-Louis Duroc en 1966, est devenue productrice. Son dernier film, une superproduction très coûteuse, *Quarante ans déjà*, vient de connaître un échec retentissant. A court d'argent, d'idées, elle a donc décidé de tourner le film de sa rencontre vingt ans plus tôt avec Jean-Louis Duroc et confié son personnage à sa propre fille Françoise (Evelyne Bouix) et celui du champion automobile à Richard Berry. Vraisemblablement confuse de se livrer ainsi au public, Anne Gauthier veut prendre de la distance avec son histoire et choisit le registre de la comédie musicale. Le choix de ce scénario lui permet de renouer avec Jean-Louis Duroc qu'elle n'a pas cessé d'aimer.

Celui-ci est devenu directeur de la compétition chez Lancia et un grand spécialiste du Paris-Dakar. Avec Thierry Sabine, il est parti reconnaître le tracé de la course, non sans avoir exprimé à Anne Gauthier ses plus vives réserves sur cette idée de raconter leur histoire commune. De retour du Ténéré, où il a rompu avec sa femme, il se rend à Deauville pour assister au tournage de la comédie musicale.

Très vite, sous l'œil de Jean-Louis Duroc, Anne Gauthier se rend compte que son film ne pourra être que très mauvais et l'arrête. Elle conserve son équipe, ses comédiens, et se lance dans le tournage d'un film noir tiré d'un fait divers qui défraie au même moment la chronique, l'affaire Cortal...

Le spectateur assistera donc à trois films en un : le tournage de la comédie musicale, celui du film policier et enfin la vie de Jean-Louis Duroc et Anne Gauthier. Vie de passion qui permettra à Claude Lelouch de revenir à la genèse de leur amour par des *flash-back* tirés *d'Un homme et une femme.* Architecture compliquée donc, d'autant plus qu'il a fallu reconstruire le découpage du film à partir des confidences des uns et des autres, Claude Lelouch n'ayant, à l'habitude, aucun scénario à livrer à la lecture.

Il se défend pourtant d'une quelconque complexité : *« Pour fêter mes trente années de cinéma, j'avais tout simplement envie de lui rendre hommage. Ainsi verra-t-on dans mon film la manière dont on monte une production, dont on tourne un film, le travail d'un metteur en scène* (rôle tenu par André Engel, voir *le Monde Aujourd'hui* daté 2-3 février), *les techniques et les trucages du cinéma.*

» J'ai eu envie aussi d'expliquer aux spectateurs quels étaient les ressorts de la création. C'était l'occasion de faire l'autopsie d'un succès de la création, d'essayer de dépeindre ce qui fait qu'un travail séduit et qu'un film marche, et ces toutes petites choses, ces erreurs, ces partis pris, qui font que cela ne marche pas. J'ai voulu enfin m'interroger sur l'impudeur de tous les créateurs, de tous les artistes.

» J'ai toujours écrit mes films, je les ai produits, je ne suis pas le metteur en scène d'histoires écrites par les autres. Je n'ai pas comme d'autres construit des barricades derrière lesquelles j'aurais pu me protéger. Les créateurs sont des gens qui se nourrissent de tous les événements qu'ils vivent, de tous les êtres qu'ils côtoient, de toutes les images qu'ils saisissent. Ils sont aussi bien des bouffeurs de cadavres que d'émotions. »

Ce sont aussi des hommes qui prennent des risques, et Claude Lelouch s'en est fait une spécialité. Jusqu'à s'attaquer à l'un de ses plus gros succès, sa palme d'or. *« Je suis certain qu'*Un homme et une femme *restera complètement intact. Si, dans la comédie musicale, j'ai retrouvé les mêmes décors, les mêmes gestes, les mêmes lumières qu'il y a vingt ans, je montre les choses de telle manière qu'on comprenne que cette comédie ne pourra pas marcher. C'est une façon de me moquer un peu de moi-même et en même temps, et surtout, d'essayer de faire comprendre pourquoi telle ou telle scène du premier film était une grande scène de cinéma. »*

Un point de vue que partage le premier rôle masculin du film, Jean-Louis Trintignant : *« Au départ, j'étais opposé à l'idée de revenir à l'histoire d'*Un homme et une femme. *Je pensais qu'il était trop facile de spéculer sur un succès. Et puis ce que Claude m'a dit du film m'a plu. Le ton de celui-ci est complètement différent ; l'on n'y retrouve aucun des ingrédients du premier succès. Je trouve que notre travail a quelque chose de pirandellien, le film dans le film, et cela m'a beaucoup amusé. Par exemple, nous avons tourné une scène de parcours en voiture sous la pluie. La voiture était arrêtée, secouée par des techniciens ; la pluie était faite par des pompiers deauvillais. Je me suis amusé comme n'importe quel spectateur pourrait s'amuser. Un film dans un film permet des imbrications à l'infini, une complexité qui m'intéresse. Plus c'est compliqué, plus cela m'amuse. »*

Amusement qui ne l'empêche pourtant pas de réfléchir un instant sur le comédien qu'il était il y a vingt ans et sur le metteur en scène qu'était alors Claude Lelouch : *« Le premier film était très important pour nous et il fut l'occasion d'un tournant de nos carrières. J'étais alors inconscient, je faisais les choses presque malgré moi. Aujourd'hui, je suis plus lucide, plus intègre. Mais je suis sûr que nous n'avons rien perdu de notre naïveté.*

» Claude découvre encore tout le temps des choses et nous les apprenons en même temps que lui. Son cinéma n'est pas en place une fois pour toutes, il crée des événements et les comédiens avec lui. Il y a dans sa façon de travailler quelque chose de profondément original qu'aucun autre metteur en scène ne peut offrir : en jouant avec lui, je ne suis plus un interprète mais un compositeur. Il reste que si Claude a, par la force des choses, perdu certaines qualités de fraîcheur, il a gagné autre chose : la maturité. »



SYGMA

Maturité, exactement le mot qui convient pour décrire un comédien adulé du jeune public, l'une des vedettes du box-office, qui a décidé d'imprimer au cours de sa carrière une orientation nouvelle : Richard Berry. *« J'ai désormais résolu un tas de problèmes dans ma tête, et je suis revenu d'une certaine course au box-office tout en l'ayant vécue à 100 %. C'était une quête stérile et stupide qui enferme et n'apporte rien de plus que la quête de la qualité et du travail. J'ai envie d'aller plus fort, de me donner de la nourriture d'acteur, de m'approprier non pas la vedette des films mais la responsabilité des films, au sens fort du mot.*

» J'ai commencé avec Alain Page – scénariste de Tchao Pantin *– pour* Taxi Boy, *mon plus beau rôle depuis que je fais du cinéma, un film qui sortira bientôt.* Vingt ans déjà *me démarque aussi complètement des personnages que j'ai interprétés. Lelouch a donné beaucoup de teneur à mon rôle, qui oscille entre le réalisme (moi-même) et la fiction (Jean-Louis Duroc, puis Cortal). Cela rentre tout à fait dans ma nouvelle ligne : des scénarios exceptionnels et non des petites histoires du quotidien ou des polars. »*

Richard Berry, comme Anouk Aimée, Evelyne Bouix, tous les comédiens, s'enthousiasme du système Lelouch, ce metteur en scène qui embarque avec lui des comédiens sans bagages, dépouillés de leur habituel pouvoir d'acteur (la préparation, l'élaboration, la réflexion sur un texte). Là où ils pourraient se rebeller, protester d'une exploitation abusive de leur vérité, de leur fragilité, tous s'accordent à parler de miracle, de force, d'émotion.

Artistes, artisans de l'œuvre en train de se fabriquer, ne disposant pas du confort habituel sur un plateau de cinéma, ils sont chassés de la salle où sont projetés les rushes et n'auront jusqu'au bout de leur travail aucune image d'eux-mêmes sur laquelle réfléchir, bâtir leurs personnages.

Il leur faut s'en remettre aux indications du metteur en scène, essayer de voler au détour d'une phrase le trait qui leur manque pour être parfaitement sûr de la psychologie de leur rôle, le mot qu'il faudra absolument placer dans la prochaine prise pour être certain que celle-ci ne finira pas dans les poubelles de la salle de montage.

Car Claude Lelouch est un cinéaste boulimique. Il tourne, tourne sans cesse. Les boîtes de pellicule s'entassent. Il pourrait pour ce film monter douze heures d'images là où il n'en restera qu'un peu plus de deux. Il faut dire qu'il achève l'un des films les plus chers de cette année 1986. Lui affirme avoir investi 25 millions de francs dans cette production à parité avec la Warner, qui a acquis les droits de distribution dans le monde entier. D'autres affirment que le film pourrait coûter près de 70 millions.

Il est certain qu'on n'a rien négligé pour que ce *Vingt ans déjà* réussisse à séduire le plus grand nombre. La réponse viendra en mai prochain, au Festival de Cannes, où il sera présenté hors compétition. Pour avoir vu le générique tonitruant, bouleversant, de ce film – une séquence d'essais automobiles qui allie la force de *Bullit* et l'émotion du Lelouch des grandes années – ainsi que des images tournées à Deauville, chaudes, terriblement séduisantes, on se dit qu'on aimerait bien commencer la fête avec lui, au soir de l'ouverture.

OLIVIER SCHMITT.

Sélection

CINÉMA

« Secret Honor » de Robert Altman

Nixon après Watergate, seul avec l'alcool, un revolver, un magnéto. L'homme le plus seul du monde. Echevelé, en peignoir, bouclé dans son bureau, face aux portraits des présidents et de l'ex-ami qui a trahi, Kissinger. Nixon, caïd aux abois, fou furieux, parle, crie, éructe. Un monologue de Philip Baker Hall, acteur prodigieux. Avec maestria, Robert Altman a évité la pièce de théâtre filmée. Le résultat est hallucinant. — M. B.

ET AUSSI. — *L'Histoire officielle*, de Luis Puenzo (des personnages de comédie, une tragédie feutré en Argentine). *Le Docteur et les assassins*, de Freddie Francis (dans les bas-fonds de la morale victorienne). *Haut les flingues*, de Richard Benjamin (l'ironie des stars). *Ginger et Fred*, de Fellini (l'histoire du monde tout simplement).

THÉATRE

« Black and Blue » au Casino de Paris

Le spectacle de Claudio Segovia et Hector Orezzoli quitte le Châtelet pour le Casino de Paris, avec plumes, paillettes, claquettes. Avec les voix et les blues, les danseurs, les airs anciens, l'énergie inimitable de la furia américaine. Avec le regard aigu de deux hommes de théâtre sur les fastes du music-hall. — C. G.

ET AUSSI. — *Jouvet/Elvire*, à l'Athénée (Philippe Clevenot est le maître). *Vautrin-Balzac*, au Campagnol (le théâtre de la comédie humaine). *Les Amoureux*, à l' Artistic Athevains (la grâce de Goldoni). *Les Aviateurs*, au Tristan-Bernard (Farid Chopel est de retour).

MUSIQUE

« L'Italienne », de Rossini, et « le Tour d'écrou », de Britten

Pendant trois mois, le Théâtre musical de Paris sera rempli par les prouesses et les prodiges d'il Signor Rossini, avec pour commencer l'étourdissante *Italienne à Alger*, mise en scène par Jean-Louis Thamin (huit représentations à partir du 7 février), alternant avec *la Tétralogie*, de Wagner, en concert, dirigée par Marek Janowski (les 10, 12, 14 et 16).

A l'Opéra-Comique débute une des œuvres dramatiques les plus fascinantes de Britten, *le Tour d'écrou*, sur un récit fantastique d'Henry James, dans une production de Michael Hampe (neuf représentations à partir du 10).

Deux autres spectacles lyriques retiennent l'attention : à Metz, complétant en quelque sorte le fameux film *Amadeus*, on pourra confronter *le Directeur de théâtre*, de Mozart, avec *D'abord la musique, ensuite la parole*, de Salieri, aboutissant au *Mozart et Salieri* de Rimsky-Korsakov, d'après Pouchkine, dont s'est inspiré le film (7, 9, 11) ; à Tourcoing, Jean-Claude Malgoire monte *Juditha Triumphans*, de Vivaldi (7, 8, 9).

Evénements symphoniques : la venue de l'Orchestre de Birmingham avec son jeune chef, éblouissant, Simon Rattle, et Alfred Brendel dans deux superbes programmes (Champs-Elysées, les 6, 7) ; *le Livre de la jungle*, de Koechlin, très belle œuvre, que l'on entend fort rarement, avec *Mort et transfiguration*, de Strauss, par l'Orchestre de Sudwestfunk, dirigé par Leif Segerstam (Pleyel, le 8), et, le même soir, une jeune et brillante violoniste lettone, Eva Graubin, avec l'Orchestre de chambre de Norvège (Gaveau, le 8). — J. L.

ET AUSSI. — Teresa Berganza (Opéra, le 9, à 19 h 30) ; Julian Bream (Champs-Elysées, le 10) ; Mozart, par le Quatuor Amadeus et K. Essex (Champs-Elysées, le 12).

DANSE

L'Afrique d'hier et d'aujourd'hui à Avignon

Depuis 1982, en février, la danse s'installe à Avignon et dans le département du Vaucluse. Pendant un mois, spectacles, stages, expositions, programmes vidéo, tables rondes vont se succéder à la Maison Jean-Vilar et à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, autour d'un thème spécifique. Cette année, place à la danse africaine, celle des traditions et celle qui se cherche un passage vers d'autres civilisations. Le coup d'envoi sera donné le samedi 8 février avec le Ballet du Sénégal, suivi par des présentations de chorégraphies des jeunes espoirs de la région (les 10 et 11). Sont également invités l'Ensemble Koteba (Côte-d'Ivoire), Koffi Koko et Elsa Wolliaston, à la recherche d'une danse de transition, Djaïm, originaire d'Afrique du Nord, et le couple Dubouloz-Doussaint, très influencé par les rythmes noirs. Malakiva présentera « son » *Ramayana* avec deux des meilleurs danseurs de l'Inde. Tout doit s'achever le 28 février par une grande nuit africaine au profit du Burkina-Faso au parc de Châteaublanc. — M. M.

ET AUSSI. — A Paris, *Les danses sacrées du Raslila* (Inde), à la Maison des cultures du monde : des enfants parés, peints, décorés de fleurs, miment et dansent les épisodes de la vie de Krishna (4 au 9 février).

EXPOSITIONS

Rembrandt, eaux-fortes au Petit Palais

Rembrandt aquafortiste en cent soixante-dix feuilles choisies parmi les trois cents que conserve le musée du Petit Palais (ancienne collection Dutuit). Des choses rarement sorties des réserves, toujours surprenantes de modernité où, du trait à la tache, d'une épreuve à l'autre, le peintre déploie les grands ressorts du clair-obscur. — G. B.

ET AUSSI. — *Joseph Kutter*, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (un peintre expressionniste luxembourgeois — 1894-1941 — à découvrir). *Miniatures indiennes* de la fondation Custodia, à l'Institut néerlandais. *Alberto Magnelli*, peintures 1920-1930 à la galerie Maeght. — S. A.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

LAURENS. Le cubisme, constructions et papiers collés 1915-1919. Jusqu'au 16 février.

VALERIO ADAMI. Rétrospective. **TONY OURSLER.** Sphères d'influence, installation vidéo. **LA PHOTOGRAPHIE CALIFORNIENNE, 1945-1980.** Jusqu'au 10 février. **TAKIS.** Long mur magnétique, 1985. Galerie contemporaine.

LE BATEAU BLANC. Science, technique, design : la construction navale à Trieste. Jusqu'au 10 février. CCI.

DES TOURS ET DES PUCES. Animations : les mercredis et samedis (pendant les vacances scolaires, l'atelier est ouvert tous les jours sauf mardi et dimanche). Jusqu'au 15 mars. Ateliers des enfants.

LE CINÉMA ITALIEN. 1905-1945. Photos, documents, livres. Jusqu'au 31 mars. Galerie du Forum.

LES GRANDS PROJETS 1979-1989. Présentation audiovisuelle des grands projets architecturaux. Jusqu'au 7 avril. Grand foyer.

LA LITTÉRATURE ALGÉRIENNE CONTEMPORAINE. Documents, photos, livres. Jusqu'au 24 février. Petit foyer.

LE SANG EST SALE COMME L'OCÉAN. Des enfants expriment leur perception de la naissance. Jusqu'au 14 avril. Bibliothèque des enfants.

Musées

REMBRANDT. Eaux-Fortes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (47-42-03-47). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F. Du 6 février au 20 avril.

ANDREA SOLARIO EN FRANCE. Jusqu'au 3 mars — **HOMMAGE A JEAN-BAPTISTE PIGALLE, 1714-1785.** Jusqu'au 10 février. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 16 F (gratuite le dimanche).

DISPOSITIF-SCULPTURE. DISPOSITIF-FICTION. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 18 F. Jusqu'au 16 février.

JOSEPH KUTTER. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Du 5 février au 13 avril.

AUTOCHTONES. Gautray, Contet, Gaston, Lasserre. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, musée des enfants, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 avril.

SCULPTURES FRANÇAISES DU XIVe SIÈCLE — VICTOR-HUGO ET LA PHOTOGRAPHIE. L'atelier de Jersey — **LE GAMIN DE PARIS.** — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F ; dim. : 6 F.

HISTOIRE DU JOUET, du dix-huitième siècle à nos jours. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; sam. de 11 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 février.

MODES ET PUBLICITÉ 1885-1986. Le regard de Marie-Claire. — DIM, ça fait vingt ans que je t'aime. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 31 mars.

DESSINS DE RODIN (deuxième volume de l'inventaire). Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 17 mars.

L'ENCRE DES LETTRES DE TAIWAN. Peintures et calligraphies chinoises du XVIIe au XIXe siècle. Musée Cernuschi, 7, avenue Vélasquez (45-63-50-75), sauf lundi (et fêtes), de 10 h à 17 h 40. Entrée : 12 F. Jusqu'au 16 février.

AUTOPORTRAITS CONTEMPORAINS. Œuvres sur papier. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 1er mars.

PARIS VU PAR LES ARTISTES JAPONAIS, de 1880 à nos jours. Jusqu'au 2 février. **LES CISTERCIENS A PARIS.** Jusqu'au 13 avril. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

JEAN EVEN. Musée de la Marine, Palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h à 18 h. Entrée : 14 F. Du 6 février au 1er avril.

PARIS A VOL D'OISEAU, du XVIe siècle à Robert Cameron. Bibliothèque historique. Hôtel de Lamoignon, 24, rue Pavée (42-85-13-78). Sauf dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 avril.

FÊTES ET THÉATRES EN INDE. Musée Kwok On, 41, rue des Francs-Bourgeois (42-72-99-42). Sauf sam. et dim., de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 juillet.

PIERRE BALMAIN. Quarante années de création. Jusqu'au 6 avril. — **LES POUPÉES RACONTENT LA MODE DU XVIIIe SIÈCLE A NOS JOURS.** Jusqu'au 2 avril. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F.

LES FRANÇAIS ET LA TABLE. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 10 F ; dim., 8 F. Jusqu'au 21 avril.

EXCOFFON. De la peinture à la publicité. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Jusqu'au 29 mars.

Centres culturels

HOMMAGE A PAUL DELVAUX. — Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 mars.

HANNAH VILLIGER. Sculpture. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Sauf lundi, de 14 h à 19 h ; dim., de 14 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 16 février.

LASSE PERSON — CARSTEN REGILD. Peintures. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 16 février.

NOUVELLES TAPISSERIES. — Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 9 février.

LE TROMPE-L'ŒIL DU XVIIe SIÈCLE A NOS JOURS. Mairie, 71, avenue Henri-Martin. Tlj, de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 19 février.

YURI KUPER. Œuvres de 1978 à 1985. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 23 mars.

DESSINS CONTEMPORAINS. Dix-huit artistes de Cologne. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (47-23-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 14 février.

L'INDE DES LÉGENDES ET DES RÉALITÉS. Miniatures indiennes de la Fondation Custodia. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf le lundi, de 13 h à 19 h. Du 6 février au 23 mars.

LE TRÉSOR CULTUREL CHINOIS, du Musée national d'histoire de Taipei. Mairie du 6e. Salon du Vieux-Colombier. Du lundi au vendredi de 11 h 30 à 18 h. Du 7 au 28 février.

ROUGEMONT. Autour du « Bureau « Diderot ». Artcurial (Centre d'art plastique contemporain), 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Du mardi au samedi, de 10 h 30 à 19 h 15. Du 6 février au 15 mars.

BERNARD-PIERRE WOLFF. Rétrospective. Espace photographique de Paris, Forum des Halles (niveau 2), entrée rue du Pont-Neuf (43-59-00-80). Entrée : 7 F. Jusqu'au 23 mars.

MARIONNETTES ET OMBRES D'ASIE. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 mars.

ABSTRACTION X 4 (J. Drapell, H. Feist, D. Haynes, L. Plotek). Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Tous les jours de 10 h à 19 h. Jusqu'au 9 mars.

MEXIQUE-COLOMBIE. Avec l'art, recréons la vie. Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Du lundi au vendredi, de 10 h à 18 h ; le samedi de 14 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 22 février.

Galeries

PORTRAITS ET MODÈLES, d'Emile Bernard à André Lhote. Galerie Saphir, 84, boulevard Saint-Germain (43-26-54-22). Jusqu'au 28 février.

A PROPOS DE DESSIN. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac/36, avenue Matignon (45-48-45-15). Jusqu'à fin février.

MAGNELLI. Peintures. **TITUS CARMEL.** Peintures 1920-1930. Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 8 mars.

CINQ CONSTRUCTIVISTES SUÉDOIS. Galerie 30, 30, rue Rambuteau (42-78-41-07). Jusqu'au 1er mars.

J. EDELMANN ; E. FRANZHEIM ; F. KULMER ; J. MESSAGIER ; E. MURTIC ; A. PERILLI. Galerie d'Art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 28 février.

BILL BECKLEY ; JACQUES MARTINEZ. Galerie Daniel-Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Du 8 février au 5 mars.

L'ESPRIT CONSTRUCTIF I. — Chaisse, Gasquet, Leppien, Mousson, Galerie Franka-Berndt, 11, rue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 26 mars.

PIERRE ANTONIUCCI. Peintures 1986. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 22 février.

LAURENT BAUDE. Sculptures et installation. Galerie G. Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 10 février.

FRANÇOISE BISSARA-FREREAU. Voyages écrits. Atelier A. Le Moine, 21, avenue du Maine (42-22-47-01). Jusqu'au 20 février.

JULIEN BLAINE. Simulacre de rituel (massacre) ; Performance et installation. Galerie J. & J. Donguy, 57, rue de la Roquette. Jusqu'au 26 février.

CHRISTINE CANETTI. Dessins et pastels. Galerie Antoine-Candau, 17, rue Keller (43-38-75-51).

CHRISTO. Le Pont-Neuf empaqueté, projet pour Paris. 16, rue Murillo (47-66-01-31). Jusqu'au 21 février.

ANTONIO DI PALMA. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 16 février.

JAMES ENSOR. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 1er mars.

FASSIANOS. Peintures, gouaches. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 27 février.

CLAUDE FAURE, Collages. Galerie Denise-René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 4 mars.

LIONEL GUIBOUT. Galerie Darthea Speyer (43-54-78-41). Jusqu'au 1er mars.

JAMES GUITET. L'extrême raison de peindre. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 15 février.

SHEILA HICKS. L'Art généré par la vie. Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (43-29-50-79). Jusqu'au 15 mars.

SYLVIA LACAISSE. Sculptures. Galerie Pierre-Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 22 février.

EUGÈNE LEROY. Peintures récentes. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 12 février.

LOIC LE GROUMELLEC. Galerie Yvon-Lambert, 5, rue Grenier-Saint-Lazare (42-71-09-33). Du 8 février au 12 mars.

PAUL KALLOS. Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (47-05-08-46). Jusqu'au 22 mars.

LUIS MORAGON. Galerie Polaris, 25, rue Michel Le Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 20 février.

ALOIS MOSBACHER. New Paintings. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 15 mars.

HORST MUNCH. Peintures. Galerie Philippe Casani, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 1er mars.

LOUISE NEVELSON. Galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 22 février.

KJELL NUPEN. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 14 février.

MICHEL PARRÉ. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 1er mars.

GÉRARD PASCUAL. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 22 février.

GEORGES ROMATHIER. Brins-Brou-Chise. Galerie Bellint, 28 *bis*, boulevard de Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 15 février.

THEODORE ROSZAK. Photogrammes et dessins des années 30. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 6 mars.

RUTJER RUHLE. Peintures. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 1er mars.

KEITH SONNIER. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 25 février.

ANTONI TAPIES. Gravures récentes. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 15 février.

En région parisienne

CRÉTEIL. Patrice Alexandre. Maison de la culture, place Salvador-Allende (48-98-40-76). Jusqu'au 10 mars.

LA DÉFENSE. La commedia dell'arte et les masques des Sartori. Galerie de l'Esplanade de la Défense (43-68-32-26). Du lundi au vendredi de 11 h à 19 h ; samedi et dimanche, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 19 avril.

MONTGERON. Exposition pour les dix ans du musée. Musée de l'art russe contemporain, Château du moulin de Senlis. Jusqu'au 15 février.

NEMOURS. Fontainebleau et l'estampe en France au XVIe siècle. Iconographie et contradictions. Château-musée (64-28-40-37). Jusqu'au 17 février.

POISSY. Jouets anciens de Russie. Musée du jouet, 2, enclos de l'Abbaye (39-65-06-06). Tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Jusqu'au 6 avril.

PONTOISE. Noir et blanc. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 février. — Le monde paysan au XIXe siècle. Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-31-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 février.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Le chemin de Gauguin, genèse et rayonnement. Musée départemental du Prieuré, 2, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). Jusqu'au 2 mars.

En province

AMIENS. Magritte et Cie. Peinture 1950-1985 dans les collections du Musée d'art contemporain de Gand. Musée de Picardie, 48, rue de la République (22-91-36-44). Jusqu'au 13 avril.

ANGERS. Les textiles de l'Inde. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (41-88-64-65). Jusqu'au 20 février.

AVIGNON. Egypte et Provence : civilisation, survivances et « cabinetz de curiositez ». Musée Calvet, 65, rue Joseph-Vernet (90-86-33-84). Jusqu'au 30 mars.

BESANÇON. Le monde arabe : une langue, ses écritures, des architectes, des femmes et des hommes. Musée des beaux-arts, 1, place de la Révolution (81-81-44-47). Jusqu'au 25 février.

BORDEAUX. Keith Haring. Peintures, sculptures et dessins. CAPC, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 23 février.

CALAIS. Fautrier 1925. Jusqu'au 19 février. — Sculptures en ciment du Nigéria. S.J. et A.O. Akpan. Jusqu'au 2 mars. Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00).

CHATEAUROUX. Les figurations aujourd'hui, 1960-1985. Couvent des Cordeliers (54-27-26-31) ; musée Bertrand. Jusqu'au 14 février.

CLERMONT-FERRAND. Nicolas Alexandre Tarkhoff, 1871-1930. Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (73-91-37-31). Jusqu'au 23 mars.

CLUSES. Sam Szafran, pastels, fusains. Centre d'art de Flaine (50-90-85-84). Du 14 février au 6 avril.

DIJON. Des pharaons aux premiers chrétiens. — Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11). Jusqu'au 10 mars. — La Graufesenque-Millau. Musée archéologique, 5, rue Docteur-Maret (80-30-88-54). Jusqu'au 4 mars.

DUNKERQUE. Sophie Calle. Photographies. Ecole régionale des beaux-arts (28-66-15-60). Jusqu'au 28 février.

GRENOBLE. Joël Negri. Maison de la culture, 4, rue Paul-Claudel (76-25-05-45).

LA ROCHE-SUR-YON. Paul Baudry, 1828-1886. Musée d'art et d'archéologie (51-05-31-40). Jusqu'au 31 mars.

LE MANS. Roger de La Fresnaye. Abbaye de l'Epau (43-85-05-84). Jusqu'au 16 mars. — Guy Houdoin, 1966-1986. — Gudrun von Maltzan. Photographies monumentales. Palais des congrès et de la culture, cité Cénomane (43-24-22-44). Jusqu'au 2 mars.

LILLE. De Carrache à Guardi. La peinture italienne des XVIIe et XVIIIe siècles. Musée des beaux-arts, place de la République (20-57-01-84). Jusqu'au 23 février.

MARCQ-EN-BARŒUL. Robert et Sonia Delaunay. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 27 avril.

MARSEILLE. Raymond Mason. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75). Jusqu'au 17 février - Des drôles d'animaux. Musée Borély, avenue Clot-Bey (91-73-21-60). Jusqu'au 23 février. Ilya Kabakov. Galeries de la Vieille Charité, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 2 mars.

MONTBELIARD. Nils-Udo. Récoltes. Centre d'art contemporain de Franche-Comté. Atelier des Halles/Place Dorian. Jusqu'au 2 mars.

MONTELIMAR. Anne et Patrick Poirier. Château des Adhemar. De février à avril.

MULHOUSE. Amédée Ozenfant, 1886-1966. Musée des beaux-arts, 4, place Guillaume-Tell (89-43-98-11). Jusqu'au 17 février.

NIMES. Antoni Gaudi, 1852-1926. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc (66-67-38-21). Jusqu'au 28 février.

ORLÉANS. Matisse, dessins — Alice Springs, photographies — Sophie Calle, travaux divers. Centre d'action culturelle, carré Saint-Vincent (38-62-45-68). Jusqu'au 1er mars.

RENNES. Dessins hollandais et flamands de Leyde. Jusqu'au 17 mars — Nicolas de Staël. Jusqu'au 29 avril. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (99-79-44-16).

SAINT-ÉTIENNE. Robert Combas. Musée d'art et d'industrie (77-33-04-85). Jusqu'au 28 février.

TOULON. La peinture en Province dans les collections du musée, du XVIIe siècle au début du XXe siècle. Musée, 113, boulevard Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 28 février.

TOULOUSE. L'homme et la mort. Danses macabres de Dürer à Dali. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (61-22-21-83).

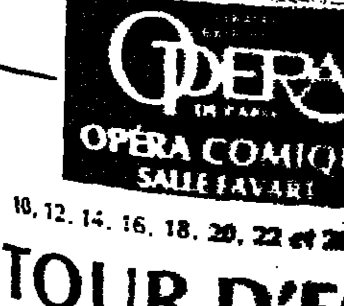
TOURS. D. Dezeuze ; J. Fremiot ; J.-P. Pericaud ; J.-P. Pincemin ; A. Valensi. APA. Galerie d'art contemporain, 17, rue de la Bourde (47-37-44-99). Jusqu'au 15 février.

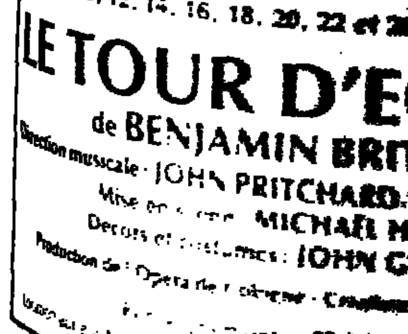
VILLENEUVE-D'ASCQ. Joan Miro. Musée d'art moderne, allée du Musée (20-05-42-46). Jusqu'au 16 mars.

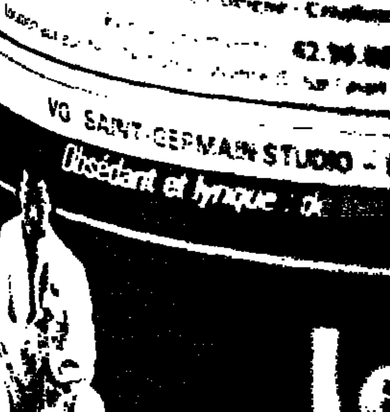
VILLEURBANNE. Alighiero Boetti. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Du 7 février au 30 mars.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX







THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

CHUTE LIBRE, Essaïon, (42-78-46-42), 21 h (5).

HOTEL AZUR, Templiers, (42-78-91-15), 21 h (5).

LA RÉSISTIBLE ASCENSION D'ARTURO UI, Centre Vinci (78-67-65-11), 20 h 30 (6).

PROCÈS D'INTENTIONS, Déchargeurs, (42-36-00-02), 20 h 30 (7).

LARGO DESOLATO, La Bruyère, (48-74-76-99), 21 h (8).

LA GAGNE, Gaîté Montparnasse, (43-22-16-18), 20 h 45 (11).

HORS PARIS

BETHUNE, Vidocq ou le Masque encerclé, d'Etienne Catalan, mise en scène de Didier Rousselle, au Théâtre municipal (21-57-26-27) le 6.

MACON, Dissident il va sans dire, de Vinaver, mise en scène de Christian Robert avec la compagnie l'Echappée Belle (85-38-08-38) du 5 au 27 février à 21 h.

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

☞ Spectacles sélectionnés par le club du « Monde des spectacles »

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50) (dim., lun.), mer., ven., mar. à 19 h 30 : la Traviata ; jeu. à 19 h 30 ; sam. 14 h 30 + 20 h 30 : spectacle de ballets.

SALLE FAVART (42-96-06-11), lun. à 19 h 30 : le Tour d'écrou.

COMÉDIE-FRANÇAISE (42-96-10-20) mer. à 14 h 30, dim. à 20 h 30 : le Misanthrope ; mer., ven., mar. à 20 h 30, dim. à 14 h 30 : le Balcon ; jeu., sam., lun. à 20 h 30 : le Menteur.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer (dim., lun.), 20 h 30 : Alias.

ODÉON (43-25-70-32) (lun.) à 20 h 30 : Six personnages en quête d'auteur, de L. Pirandello.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), mer., jeu., ven., sam. (dern.) à 18 h 30 : Comédienne d'un certain âge pour jouer la femme de Dostoïevski, de E. Radzinski.

TEP (43-64-80-80), mer. à 20 h 30 (dern.) : les Tourlourous (relâche jusqu'au 13 inclus).

BEAUBOURG (42-77-12-33) : (mar.), Débats-Rencontres : Jeu. à 18 h 30 : La littérature yougoslave aujourd'hui ; de 19 h à 23 h : Trouver Trieste : Le pari scientifique de Trieste ; lun. de 13 h 30 à 18 h : Les journées d'étude BPI : La critique des livres pour la jeunesse ; Cinéma-Vidéo : nouveaux films BPI : 13 h (+ lun. à 17 h 30) : *Lettre à M. Petrucciani*, de F. Cassenti ; 16 h, Plus ou moins homme : Vercors, de F. Buyens ; 19 h, Les maronites entre fleur et fusil ; Les Hassidim, de P. Callebaut, N. Nacy ; Vidéo/Musique (mar.), 13 h, Spartacus, d'A. Khatchaturian ; 16 h, Maria Callas, de G. Seligman ; 19 h, The Weavers, de R. Brown. Le cinéma italien, 1905-1945 : mer. à 14 h 30 : Programme Cretinetti ; 17 h 30, La meschera che sanguina, de P. A. Mazzalotti ; Il piccolo cerinaio, de A. Genina ; 20 h 30, La memoria dell'altro, de A. D. Abbati ; jeu. à 14 h 30 : Programme Polidor, Robinet, Butalin Fricot ; 17 h 30, Il fuoco, de G. Pastrone ; Papa, de N. Oxilia ; 20 h 30, Gli ultimi giorni di Pompei ; ven. à 14 h 30 : Programme Tontolini, Kri Kri, Lea ; 17 h 30, L'émigrante, de G. Pastrone ; Più forte dell'odio è l'amore, d'E. D. Lucia ; 20 h 30, La zia di Carlo, d'U. Paradisi ; sam. à 14 h 30, Cenere, de F. Mari ; La meridiana del convento, d'E. Rodolfi ; 17 h 30, Saturnio Farandola, de M. Fabre ; 20 h 30, Cabiria, de G. Pastrone ; dim. à 14 h 30, Pepponiello, d'A. D. Abbati ; 17 h 30, Assunta Spina, de G. Serena ; 20 h 30, Christus, de G. Antamoro ; lun. à 14 h 30, Thaïs, de A. G. Bragaglia ; 17 h 30, Maciste alpino, de L. Maggi et R. Borgnetto ; 20 h 30, Tigre reale, de G. Pastrone (Salle Garance : 42-78-37-29) ; mer. à 14 h 30 : Ecran des enfants ; Vienne 1880-1938 : mer., jeu., ven., sam., dim. à 15 h : Films sur G. Klimt et Van Gogh ; (+ ven. 18 h 30 : l'Origine de la nuit, de L. Baumgarten) ; Concerts/Spectacles : mer. à 18 h 30 : Tribune des jeunes interprètes et compositeurs ; 20 h 30, Ensemble de l'Itinéraire ; 20 h 30, Cours d'analyse musicale (œuvres étudiées : L. Berio, F. Donati, L. Nono).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) : ven., mar. à 20 h 30, dim. à 14 h 30 : Italienne à Alger, de Rossini ; lun. à 20 h 30 : le Ring (l'or du Rhin), de Wagner.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) : mer., jeu., ven., sam. (dern.), 20 h 30 : Lapin, Lapin, d'Elie Bourquin, mise en scène de Beno Besson ; de mer. à sam. (dern.), 18 h 30Sol (clown-poète).

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) (dim. soir, lun.), 20 h 30, jeu. à 19 h 30, dim. à 16 h : Bajazet.

Les autres salles

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim. 17 h : les Femmes savantes.

☞ ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23), (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h, sam. 17 h 30 : le Sexe faible.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Deux sur la balançoire.

ATHÉNÉE (47-42-67-27). Salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : Cher vieux troubadour (dern. le 8). – Salle L.-Jouvet (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Vincent et l'amie des personnalités (dern. le 9) ; les 5, 6, 7, 8, à 18 h 30, les 10, 11, à 18 h 30 et 21 h : Elvire Jouvet 40.

ATHÉVAINS (43-79-06-18) (D. soir, L.), 20 h, sam. et dim. 16 h 30 : les Amoureux.

☞ BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), les 5, 6, 11, à 20 h, le 8 à 13 h : le Mahabharata.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h, sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

☞ CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D. soir, L.) 20 h, dim. 15 h 30 : Rififoin dans les labours.

CARTOUCHERIE, Th. du Soleil (43-74-88-50) (D. soir, L., mar.), 18 h 30, dim. 15 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge ; Tempête (43-28-36-36), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : la Force de l'habitude.

☞ CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), les 5, 6, 11, à 20 h 30 : la Légende de Rama et Sita.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre (D., L., mar.), 20 h 30 : Lettres d'un inculpé ; La Resserre, 20 h 30 : Tuss (dern. le 8). – Galerie (D., L., mar.), 20 h 30 : Voyages d'hiver.

☞ CLA (45-08-48-28) (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : l'Incroyable et Triste Histoire du général Penaloza et de l'exilé Matehuna (dern. le 9).

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

☞ COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Intrigues d'Arlequin et Colombine.

☞ COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) *(D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : le* Confort intellectuel.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.), 18 h 30, dim. 16 h : la Petite Marchande d'allume-êtres ; (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Procès d'intentions (à partir du 7).

DIX HEURES (46-06-07-48), mar. 20 h 30 : Femmes ; mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : la Femme assise ; (D.), 22 h : l'Homme de parenthèse.

ELDORADO (42-08-23-50), mer., sam., 14 h et 17 h : Clovis et les vibrures.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00) (D. soir, L., mar.), 21 h, dim. 17 h : le Vent coulis.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), les 5, 6, 7, 8, à 20 h 30 : les Bonnes.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (J., D. soir), 20 h 30, sam. 18 h, dim. 16 h 30 : Jeff ; (D.) 22 h 15 : Kamikaze.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 19 h, sam., dim. 15 h : Un amour infini.

FONTAINE (48-74-74-40) (D. soir, L.), 20 h 45, sam., dim. 16 h : Gin Game.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 20 h 30 : The Fantasticks.

☞ GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 21 h, ven., mar. 18 h 30 : l'Issue.

☞ GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 18 h 30 : Mademoiselle Julie.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Rhapsodie Béton.

INTERCLUB 17 (42-27-68-81), les 5, 6, à 20 h 30 : l'Avare guignol Horror Show et Travelar Sheik.

JARDIN D'HIVER, (42-62-59-49), 21 h : la Nuit d'Irlande (dern. le 8).

☞ LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Largo Desolato (à partir du 11).

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.) : I. 18 h : Métamorphoses ; 21 h 45 : Arsène et Cléopâtre. – II. 19 h : Pardon, M'sieur Prévert (dern. le 8) ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballybeg. – Petite Salle, 21 h 30 : A fleur de peau.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Comme de mal entendu.

☞ MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

☞ MARIE-STUART (45-08-17-80), (D., L.), 18 h 30 : Bienvenue au club ; les 5, 6, 7, 8, à 22 h, le 11 à 18 h 30 : le Président.

MARIGNY (42-56-04-41), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon. – Petite salle (42-25-20-74) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Lorna et Ted.

☞ MATHURINS (42-65-90-00), Grande Salle (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Résident. – Petite salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : la Baie de Naples.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : la Prise de Berg-op-Zoom.

MOGADOR (42-85-45-30) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 16 h 30 : la Femme du boulanger ; mer., 14 h : les Aventures du cochon en Amazonie (dern.).

☞ MONTPARNASSE (43-20-89-90), Grande Salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : les Gens d'en face. Petite Salle (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h 30, dim. 16 h : Frédéric et Voltaire.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L., mar.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Britannicus.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : De doux dingues.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : l'Escalier.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Voisin, voisine.

☞ PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 16 h : le Grand Meaulnes (dern. le 9).

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90), mer., 14 h 30 et 20 h 30 : Jules César (dern.).

☞ PELOUSE DE REUILLY sous chapiteau (45-85-47-10) le 5, à 20 h 30 : Bérénice ; le 6, à 20 h 30 : Phèdre ; le 7 à 20 h 30 : Manipulations ; les 8, 9, à 12 h : Wallenstein.

PÉNICHE-OPÉRA (42-45-18-20) (D.), 21 h : A la recherche du temps porain.

☞ POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : l'Ecornifleur ; (D. soir), 19 h, dim. : Esquisses viennoises.

PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Deux trous rouges au côté droit.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h, sam. 18 h : Mimie en quête d'hauteur.

QUAI DE LA GARE (45-85-88-88) (D.), 21 h : Le regard observe, récit.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : les Voisins du dessus.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D) 21 h : Nuit d'ivresse.

☞ STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : A cinquante ans, elle découvrait la mer (dern. le 9).

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), I : sam. 22 h, dim. 17 h, lun., mar. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II : sam. 18 h et 22 h, dim. 17 h, lun., mar. 20 h 30 : Huis clos ; Mer., jeu., ven., sam., 20 h 30 : les Chaises.

TEMPLIERS (42-78-91-15) (D., L.), 20 h 30 : Hôtel Azur.

TH. DES CINQUANTE (43-55-33-88) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Fefou et ses amies.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., 20 h 30 : Astro Follies Show.

THÉATRE 3 SUR 4 (43-27-09-16) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : le Tigre.

☞ TH. 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : le Veilleur de nuit.

TH. 14 JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 17 h : le Plaisir des autres.

TH. NOIR (43-46-91-93) (L.), 20 h 30 : Impasse 14.

TH. PARIS-CENTRE (46-47-50-50) (D., L.), 21 h : Elles nous parlaient d'amour.

TH. DE LA PLAINE (48-42-32-25) (D., L., mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Soudain l'été dernier.

☞ TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : le Bal de Néanderthal ; 21 h 30 : Lime crève l'écran.

THÉATRE 33 (48-58-19-63), ven., mar. 20 h 30 : Pourquoi pas Courteline ? ; mer., 20 h 30, sam. 18 h 30 et 20 h 30 : l'Enfant mort sur le trottoir - le Motif ; jeu. 20 h 30, dim. 18 h 30 et 20 h 30 : J. Cocteau.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80), Grande Salle, les 5, 6, 7, 8, à 20 h 30, le 9 à 15 h : le Cid ; le 6 à 20 h 30 : Oh ! les beaux jours. – Petite Salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h et 17 h 30 : Retour à Florence ; (D., L.), 18 h 30 : Une passion dans le désert.

TH. DU TEMPS (43-55-10-88) (D., L.), 20 h 30 : Electre.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 18 h 30 : Gringoire ; 20 h 30 : Agatha.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) (D. soir, L.), 18 h 30, sam. 21 h, dim. 15 h : Paris 35-40 ; (D.) 21 h : les Aviateurs.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 15 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Dégourdis de la 11ᵉ.

ZÉNITH (45-04-50-30) (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : Lily Passion.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; (mer.) 21 h 45 : Au suivant ; (lun.) 23 h, mer. 22 h : Histoire d'O ; lun à 23 h : banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Kamikaze de l'Oncle Sam ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Deux pour le prix d'un.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CONNÉTABLE (42-77-41-40) 22 h 30 : M. Fanon.

GRENIER (43-80-68-01) (D, L, mar.) 22 h : Gros chagrins.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 22 h 30 : Nos désirs font désordre.

SENTIER DES HALLES (42-36-27-27) (D., L.), 20 h : La baignoire qui venait du froid.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), *21* h, dim. à *15* h 30 : Touche pas à mon vote.

DEUX-ANES (46-06-10-26) (Mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : la France au clair de l'urne.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-33-16-16) (D. soir et L.), 20 h 30, dim., 16 h 30 : la Vie de Clara Gazul.

BOBIGNY, Salle P. Neruda, le 7 à 20 h 30 : S. Kassap Quartet, S. Grapelli Trio.

LE BOURGET, Mille Club Jazz, le 8 à 20 h 30 : Mal Waldron/M. Brown.

CHATENAY-MALABRY, Th. du Campagnol (46-61-14-27) : Vautrin-Balzac, les 7, 11 à 20 h 30 : 1ʳᵉ partie ; le 5 à 20 h 30 : 2ᵉ partie ; le 8 à 17 h, le 9 à 15 h : 1ʳᵉ et 2ᵉ parties ; Ecole Centrale (46-61-33-10), le 6 à 22 h : Trio J.-P. Foulquey.

CLICHY, Th. Rutebeuf (48-39-28-58), les 5, 6, 7, 8, 9 à 21 h : Le Moine Arc (42-70-03-18), le 8 à 21 h : O. Calo, T. Gubitsch.

CRÉTEIL, Maison des arts (48-99-90-50), le 5 à 20 h 30 : Phèdre.

ISSY-LES-MOULINEAUX, Théâtre (46-42-70-91), le 5 à 21 h : Musique de l'air.

MEUDON-LA-FORÊT, Club de l'Ermitage (46-32-10-74), le 11 à 22 h : Pancho Trio.

MONTREUIL, Salle Berthelot (48-58-65-33), les 6, 7 à 20 h 30 : les Chaussures de Madame Gilles.

NEUILLY, Th. de l'Albatros (47-47-83-03) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim., 16 h : Tueur sans gages.

PAVILLONS-SOUS-BOIS, Espace des Arts (48-48-10-30), les 8, 9 à 21 h : R. Devos.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (42-43-00-59) (J., D. soir), 20 h 30, dim., 16 h : Folie ordinaire d'une fille de chambre.

SAINT-GRATIEN, Th. de l'Epi-d'Or (34-17-11-20), ven., sam. 21 h, dim. 15 h : le Tour du monde en 80 jours.

SARCELLES, OCM (34-19-54-30), le 7 à 20 h 30 : R. Devos.

SURESNES, Th. J.-Vilar (47-72-38-80) les 4, 5 à 21 h : la Danse du diable.





MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 5 FÉVRIER

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Henze, Liszt, de Falla...).

Th. des Champs-Elysées, 18 h : Nouvel Orchestre philharmonique (Wagner).

Eglise suédoise, 20 h 30 : H. Antoni (Schubert, Brahms, Liszt...).

La Table verte, 22 h : J.-M. Bom (Liszt, Debussy, Bach...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : F. Jacquinot, J.-M. Damase (Mozart, Schumann, Chopin...).

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : Ensemble Erwartung (Stravinski, Berio).

JEUDI 6 FÉVRIER

La Table verte, 22 h : voir le 5.

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 5.

Eglise suédoise, 20 h 30 : U. et L. Lindahl (Schubert, Sjögren, Polens...)

Th. des Champs-Elysées, 20 h 30 : Birmingham Symphony Orchestra (Webern, Beethoven, Bartok).

Salle Gaveau, 20 h 30 : E. Balmas, J.-F. Heisser, Quatuor Viotti (Chausson, Bartok, Beethoven...)

Institut néerlandais, 12 h 30 et 18 h 30 : W. de Leeuw (Bach, Scarlatti).

Eglise St-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : J.-Ch. et J. Frisch (C.P.E. Bach, Benda, Telemann...).

VENDREDI 7 FÉVRIER

Salle Gaveau, 20 h 30 : M. Proenca (Brahms, Villa-Lobos, Scriabine...)

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 5.

Th. des Champs-Elysées, 20 h 30 : Birmingham Symphony Orchestra (Brahms, Debussy).

Eglise suédoise, 20 h 30 : Ph. Cassard (Brahms, Prokofiev, Chopin...).

La Table verte, 22 h : voir le 5.

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : Ensemble la Chapelle royale, dir. Th. Herremeghe; Ensemble vocal à Capella (Lassus, Palestrina).

Sorbonne, Amphi Richelieu, 12 h 30 : C. Comoy, Th. de Gromard (Poulenc, Vellones, Dutilleux...).

SAMEDI 8 FÉVRIER

Th. des Champs-Elysées, 18 h : Nouvel Orchestre philharmonique et chœur de Radio-France, dir. M. Janowski (Wagner : le Crépuscule des dieux, version concert) ; 20 h 30 : Orchestre de Jérusalem (gala de clôture « Mémoire et lois de l'homme »).

La Table verte, 22 h : voir le 5.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de la Sudwestfunk, dir. L. Segerstram (Strauss, Koechlin).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre de chambre de Norvège, E. Granbin (piano) (Bach, Bartok, Grieg).

Eglise Saint-Merri, 21 h : Ensemble Ars Fidelis, dir. R. Trochon (Bartok, Castel, Nuevo-Tedesco).

Théâtre 18, 16 h 30 : M. Llerena, H. Tournier (Fauré, Ravel, Castel, Sor).

Eglise Suédoise, 20 h 30 : H. Antoni (Schubert, Brahms, Liszt, Busoni).

DIMANCHE 9 FÉVRIER

Théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées, 11 h : B. Davidovich, D. Sitkovestsky (Mendelssohn, Schubert).

Eglise de la Trinité, 21 h : Orchestre et chœur franco-allemand (Haydn).

Eglise Saint-Merri, 16 h : Ensemble de guitares de Paris, dir. M. Chapiro (Vivaldi, Haendel, Ravel, Martin).

Eglise Saint-Thomas d'Aquin, 17 h : J. Erdman (orgue) (école polonaise).

Th. des Champs-Elysées, 18 h : Orchestre Pasdeloup, dir. I. Karabtchevsky (Stravinski, Tchaïkovski, Moussorgski, Borodine).

LUNDI 10 FÉVRIER

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : J. Bream (Bar, Sor, Ponce, Albeniz).

MARDI 11 FÉVRIER

Théâtre des Champs-Elysées, 18 h 30 : M. Laforêt, L. Korcia (Beethoven, Chopin, Saint-Saëns, Debussy).

Radio-France, 18 h 30 : P.Y. Artaud, Quatuor Arcadie (la flûte et ses multiplications) ; 20 h 30 : N. Hakim (Liszt, Falcinelli, Langlais) ; 22 h 30 : A. Meunier, J. Hubeau (Brahms, Vierne, Britten).

Nouveau Théâtre Mouffetard, 20 h 45 : N. Broissin, J. Ledru (l'opérette, c'est une femme).

Jazz, pop, rock, folk

BAINS (48-87-01-80), les 10 et 11, à 22 h : Shimizu Yasuaki.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : les 5, 6, 7, 8, 9 : Vendeka ; le 10 : Soul Train ; le 11 : S. Barreto, A. Delquèche, Kzan, S. Pots.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : M. Saury (dern. le 8) ; à partir du 9 : D. Doritz.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, les 7, 8 : J.-Ph. Rykiel, R. Malfati, J. Bauer, D. Diemer.

ELDORADO (42-08-23-50), 22 h, le 10 : The Alarm, Wire Train.

FONDATION ARTAUD (45-82-66-77), 22 h : les 5, 6, 7 : Ch. Evans, Ch. Tyler ; le 8 : D. Yod, M. Mossman, Master X.

FORUM (42-03-11-11), les 7, 8, à 21 h, le 9, à 16 h : D. Allam.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h, le 5 : les Scars ; le 6 : Marauders ; les 7, 8 : les Loups.

L'HEURE BLEUE (42-72-95-63), les 5, 6, à 23 h : Amoroso ; les 7, 8, à 23 h : Equinoxe.

MONTANA (45-48-93-08), (D., L.) : 22 h : R. Urtreger, R. Galeazzi.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : M. Attenoux (dern. le 8) ; à partir du 9 : Ph. de Preissac.

MUTUALITÉ (43-29-12-99) : le 11, à 20 h : The Alarm.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : les 7, 8 : Thiossange ; le 11 : Ph. Deschepper, M. Godard, Y. Micenmacher.

OLYMPIA (47-42-25-49), le 10, à 20 h 30 : Lloyd Cole and The Commotions.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : Delirious Jazz Band ; ven. : Quintette de Paris ; sam. : Caldonia Middle Jazz ; lun. : J. Bonal Trio ; mar. : Music Image Trio.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), à 21 h 30 : mer. : D. Donegan Trio ; ven. : Riverboat ; sam. : Royal Tencopators Orchestra ; lun., mar. : S. Grapelli, M. Fosset.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), (Mer.), 23 h : F. Bourrel, H. Sellin, R. Del Fra, E. Dervieu.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30, le 6 : Soirée Fresh de Dan ; les 7, 8 : Zazou Bikaye ; le 9 : Phil'one Super Man.

LA PINTE (43-26-26-15), les 5, 6 : Trio D. Thore ; les 7, 8 : J.-Ph. Winter ; les 10, 11 : Trio Y. Brouqui.

REX CLUB (42-36-83-93), le 5, à 20 h : Baroque Bordello, Vertigo, Club des Cinq ; le 6 : Del Fuegos ; le 11 : A. Vega.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30 : M. Laferrière Dixieland (dern. le 8) ; à partir du 11 : On Ward Jazz Band.

STAND BY (46-33-96-23), les 5, 6, 7, 8, à 21 h 30 : S. Lacy, J.-J. Avenel, O. Johnson.

LA SPHERE (48-06-53-33), les 7, 8, à 21 h : M. Brown, M. Waldron.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : F. Sylvestre, J. Vidal, S. Huchard.

Opérettes

CASINO DE PARIS (42-82-05-57) (D. soir), 20 h 30, sam. 16 h, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : Black and Blue (reprise le 5).

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer., 14 h 30, ven., sam. 14 h 30 et 20 h 30 ; dim. 14 h et 17 h 30 : Carnaval aux Caraïbes.

Le music-hall

BASTILLE (43-57-42-14), les 5, 8 à 21 h 30, le 9 à 17 h : Reinette l'Oranaise.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises.

CENTRE JUIF D'ART ET DE CULTURE (48-05-28-60), le 8 à 20 h 30 : J. Gruber, V. Szmajek, L. Grynszpan, O. Lavault.

CHEVALIER DU TEMPLE (42-71-67-28), 22 h 30 : C. Sauvage.

DEJAZET TLP (48-87-97-34) (D. soir L.), 20 h 30, dim. 16 h : Font et Val.

L'ÉCUME (45-42-71-16), le 10 à 20 h 30 : Chansons bleu nuit.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), le 6 à 15 h : P. Sevran.

GYMNASE (42-46-79-79) (D., L.), 21 h : Th. Le Luron.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), 20 h : Miguel.

OLYMPIA (47-42-25-49) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : F. Cabrel.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : M. Mathieu (dern. le 9).

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41), 22 h 30 et 24 h : Libertango (dern. le 8).

ZÉNITH (45-04-50-30) (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : Lily Passion.

La danse

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (D. soir, 21 h, dim. 18 h 30 : M. Pigeon (dern. le 9).

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), les 5, 6, 7, 8 à 20 h 30, le 9 à 18 h : Danse sacrée du Raslila.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 5 FÉVRIER

16 h, Montagnes d'or, de S. Youtkevitch; Hommage à J. Skolimowski : 19 h, Walk Over (v.o. s.-t.f.) ; 21 h, la Barrière (v.o. s.-t.f.).

JEUDI 6 FÉVRIER

16 h, Agence matrimoniale, de J.-P. Le Chanois; Hommage à J. Skolimowski : 19 h, le Départ ; 21 h, Deep end.

VENDREDI 7 FÉVRIER

16 h, Hommage à Jean L'Hote : la Communale; les Confessions d'un enfant de chœur; Hommage à J. Skolimowski : Roi, Dame, Valet (v.o. s.-t.f.) ; 21 h, le Cri du sorcier (v.o. s.-t.f.).

SAMEDI 8 FÉVRIER

15 h, le Moine, de A. Kyrou ; 17 h, Un nommé Cable Hogue, de S. Peckinpah (v.o. s.-t.f.) ; 19 h 30, Hommage à J. Skolimowski : Travail au noir (v.o. s.-t.f.) ; 21 h 30, la Terre de la grande promesse, de A. Wajda (v.o. s.-t.f.).

DIMANCHE 9 FÉVRIER

Cycle : les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, l'Ile sans nom, de R. Plaissetty; 17 h, Faubourg Montmartre, de R. Bernard ; 19 h 15, Hommage à J. Skolimowski : le Succès à tout prix ; 21 h 15, Jours tranquilles à Clichy, de J.-J. Thorsen.

LUNDI 10 FÉVRIER

20 h 30, En avant-première et en présence de l'auteur : Macaroni, de E. Scola (v.o. s.-t.f.).

MARDI 11 FÉVRIER

16 h, Hommage à René Barjavel : Paysans noirs, de G. Régnier ; 19 h, les Pêcheurs de crabes/les Bateaux de l'enfer, de S. Yamamura; 21 h 15, les Petites Fugues, de Y. Yersin.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 5 FÉVRIER

15 h, Rétrospective Warner Bros (1950-1985) : la Horde sauvage, de S. Peckinpah (v.o. s.-t.f.) ; 17 h 30, Panorama du cinéma thaï : Si on pouvait choisir, de C. Krapayoon; 19 h 30, Rétrospective du cinéma suédois (1929-1985) : Froken april, de G. Gentele (v.o. s.-t.f.).

JEUDI 6 FÉVRIER

15 h, Rétrospective Warner Bros (1950-1985) : la Folle de Chaillot, de B. Forbes (v.o. s.-t.f.) ; 17 h 30, Panorama du cinéma thaï : A la force du poing, de B. Rittakol ; 19 h 30, Rétrospective du cinéma suédois : Hagringen, de P. Weiss.

VENDREDI 7 FÉVRIER

15 h, Rétrospective Warner Bros (1950-1985) : la Vallée de Gwangi, de J. O'Connolly (v.o. s.-t.f.) ; 17 h, Panorama du cinéma thaï : les Bambous rouges, de P. Cheyaroon (v.o. s.-t.ang.) ; 19 h 30, Rétrospective du cinéma suédois (1929-1985) : le Juge, de A. Sjoberg.

SAMEDI 8 FÉVRIER

Rétrospective Warner Bros (1950-1985) : l'Homme tatoué, de J. Smight (v.o. s.-t.f.) ; Panorama du cinéma thaï : 17 h 15, Puän et Peng, de C. Songsri ; 19 h 30, le Dernier amour, de M.C. Chatri, C. Yukhon ; 21 h 30, l'Argent de la bouche des morts, de C. Krapayoon.

DIMANCHE 9 FÉVRIER

Rétrospective Warner Bros (1950-1985) : les Gens de la pluie, de F. Ford Coppola (v.o. s.-t.f.) ; Panorama du cinéma thaï : 17 h 15, Nam Pou, de Y. Mukdasanit ; 19 h 15, Ceux des montagnes, de W. Kounavudhi ; 21 h 15, l'Histoire de Bounrot, de W. Kounavudhi.

LUNDI 10 FÉVRIER

15 h, Rétrospective W. Bros (1950-1985) : Un homme fait la loi, de B. Kennedy (v.o. s.-t.f.) ; 17 h, Panorama du cinéma thaï : Délit d'adultère, de M. Udomdej ; 19 h, Rétrospective du cinéma suédois (1929-1985) : le Quartier du corbeau, de Bo Widerberg.

MARDI 11 FÉVRIER

Relâche.

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A.) (*) : (v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ARRANGEMENT (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-24-44-40).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Action Christine Bis Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

CABARET (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14), (v.f.) : Club, 9e (47-70-81-47).

CARMEN (Saura) (v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27).

CLÉO DE 5 A 7 (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (42-67-63-42) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

DERSOU OUZALA (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DON QUICHOTTE (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

DRAGÉES AU POIVRE (Fr.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

FALLING IN LOVE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LE FLEUVE SAUVAGE (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-96).

HAUTE PEGRE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES HOMMES DE LA MER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

JACK L'ÉVENTREUR (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

MADEMOISELLE JULIE (A., v.o.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MISHIMA (A.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

OMAR GATLATO (Egyptien) (v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41), (v.f.) : Gaité Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85).

PARIS TEXAS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PROCÈS (A., v.o.) : Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THEOREME (It.) (*) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES VISITEURS (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

Les festivals

ANIMATION (v.o.), Rialto, 19e (46-07-87-61) ; en alternance : Métal hurlant, le Chaînon manquant, le Roi et l'Oiseau.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66) ; 14 h : les Chansons rouges ; 16 h 10 : les Contes d'Hoffmann ; 18 h 35 : l'Indiscret ; 20 h 15 : le Voyeur ; 22 h 15 : Pain, Amour et Jalousie.

DOVJENKO (v.o.), Reflet-La Fayette, 9e (48-74-97-27), mer., jeu., ven., dim., mar. : la Terre - le Petit Fruit de l'amour ; jeu. : Aérograd ; lun. : Chtchors.

FESTIVAL DU FILM POUR ENFANTS (v.f.), Cosmos, 6e (45-44-28-80), sam., 14 h : le Tour du monde de Sadko ; mer., lun., 14 h : le Géant de la steppe ; ven., mar., 14 h : le Conte du tsar Saltan ; dim., 14 h : Rouslan et Lioudmila.

KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., ven., 18 h 30 : Dersou Ouzala ; sam. 18 h 30 : Dodes Caden.

MARX BROTHERS (v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44), mer., 20 h, ven. 22 h, sam. 20 h 30, lun., 20 h 45 : Panique à l'hôtel ; mer. 21 h 45, jeu. 20 h, ven. 20 h 45, sam. 22 h, lun. 19 h : la Soupe au canard ; jeu. 21 h 45, ven. 19 h, lun. 22 h, mar. 19 h : Une nuit à Casablanca.

L. MOULLET, Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41), mer., dim. : Capito - Genèse d'un repas ; jeu. : les Havres - les Contrebandiers ; ven. : Barres - Un steak trop cuit ; ven. : Anatomie d'un rapport ; sam. : Terres noires - Brigitte et Brigitte ; lun. : les Minutes d'un faiseur de films - Anatomie d'un rapport ; mar. : l'Interminable Chevauchée - Une aventure de Billy le Kid.

ROHMER, Denfert, 14e (43-21-41-01), mar. 16 h 40 : Perceval le Gallois ; mar. 22 h 10 : Pauline à la plage ; lun. 12 h : le Beau Mariage ; ven. 14 h : les Nuits de la pleine lune.

MERYL STREEP (v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) : sam., dim., lun, 11 h 50 : la Maîtresse du lieutenant français ; sam., dim., lun. 11 h 50 : Kramer contre Kramer ; sam., dim., lun., 11 h 55 : la Mort aux enchères.

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), ven. 18 h : les Deux Anglaises et le continent ; mer., sam. 22 h : Vivement dimanche ; dim. 12 h : la Peau douce ; ven. 22 h, dim. 18 h : L'homme qui aimait les femmes ; mer. 18 h, lun. 16 h 20 : la Chambre verte ; lun. 22 h : la Femme d'à côté ; ven. 22 h, dim. 18 h : L'homme qui aimait les femmes.

WESTERNS (v.o.), Olympic-Marilyn, 14e (45-43-99-41), mer. : John MacCabe ; jeu. : la Lance brisée ; ven. : la Blonde et le Shérif ; sam. : le Convoi sauvage ; dim. : le Géant de l'Ouest ; lun. : Kid Blue ; mar. : les Implacables.

CINEMA

Les exclusivités

AMADEUS (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

AMERICAN WARRIOR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08), h. sp. ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), h. sp. ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) h. sp. ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-86), h. sp.

LES AVENTURES DE BUCKAROO BANZAI DANS LA 8e DIMENSION (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-80-72-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

BIRDY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA CAGE AUX FOLLES No 3 (Fr.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

LE CAVIAR ROUGE (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

CHORUS LINE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 5e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-26-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

COLONEL REDL (Hongrois, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CUORE (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA DERNIÈRE LICORNE (A., v.f.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), h. sp.

LE DOCTEUR ET LES ASSASSINS (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

EMMANUELLE IV (Fr.) (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

L'EXÉCUTRICE (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34). – V.f. : Bergère, 9e (47-70-77-58).

LA GALETTE DU ROI (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES GOONIES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont-Sud, 14e (43-27-84-50).

HAREM (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

HAUT LES FLINGUES (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet-Racine, 6e (43-26-19-68) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

L'HOMME AU CHAPEAU DE SOIE (Fr.) : République, 11e (48-05-51-33).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Forum, 1er (42-33-42-26) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs Elysées, 8e (43-59-04-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES INTERDITS DU MONDE (Fr.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

INVASION U.S.A. (A., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-06).

LA JEUNE FILLE ET L'ENFER (Fr.) (*) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LES LOUPS ENTRE EUX (Fr.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE MÉDECIN DE GAFIRE (Malien-Nigérien, v.o.) : Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MORT SUR LE GRIL (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), h. sp.

LES NOCES DE FIGARO (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : UCG Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

ORIANE (Franco-Vénézuélien, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (Youg., v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA PARTIE DE CHASSE (Brit., v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

PEUR BLEUE (A., v.f.) (*) : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

PLENTY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

PROFS (Fr.) : Bergère, 9e (47-70-77-58).

RAMBO II (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

RAN (Jap., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).

LES RIPOUX (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ROCKY IV (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

ROUGE BAISER (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra (ex-Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

SECRET HONOR (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-59-41).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SILVERADO (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Espace Gaîté (v.o., v.f.), 14e (43-27-95-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (42-22-46-01).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-Portugais, v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

SUBWAY (Fr.) : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TANGOS, L'EXIL DE GARDEL (Franco-Argentin, v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

TARGET (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).

TOKYO GA (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-52-27).

TUTTI FRUTTI (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; (v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

VAMPIRE, VOUS AVEZ DIT VAMPIRE ? (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-62-41-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ZAPPA (A., v.o.) : Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LES FILMS NOUVEAUX

LA BIEN-AIMÉE DE GAVRILOV, film soviétique de Piotr Todorovski (v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

LES BISOUNOURS, film américain de Arna Selznick (v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Georges-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

COMMANDO (*), film américain de Mark L. Lester (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f., Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FEUX D'HIMATSURI, film japonais de Mitsuo Yanagimachi (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA MAIN DANS L'OMBRE, film allemand de Rudolph Thome (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

NATTY GANN, film américain de Jeremy Kagan (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f., Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PADRE NUESTRO, film espagnol de Francisco Regueiro (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

PEAU D'ANGE, film français de Jean-Louis Daniel : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

LES SUPER FLICS DE MIAMI, film américain de Bruno Corbucci (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f., Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse, 14e (43-27-52-37) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Le Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

UNE CRÉATURE DE RÊVE, film américain de John Hughes (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f., Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

RADIO-TELEVISION

A VOIR

La deuxième génération

Il y a un peu plus de dix ans, un petit film très simple avait passablement remué ceux qui l'avaient vu. *Souvenir de Grasse*, de Jean-Jacques Beryl, dressait une sorte d'état des lieux, sans commentaires, de la pensée ordinaire d'une petite ville du midi de la France, concernant les immigrés maghrébins. Une enquête à chaud, rapide, terrifiante ! Ce document – que l'on reverra cette semaine à Lyon, au cours du festival Caméras plurielles (qui montre plus de cent films, courts et longs métrages réalisés par des cinéastes professionnels ou non, jeunes auteurs issus de l'immigration) – sera curieusement projeté au même moment qu'une enquête sur le même sujet, diffusée jeudi dans le magazine « Résistances » sur A 2. Un moyen peut-être de mesurer le chemin parcouru – ou non – en dix ans...

Une enquête sérieuse, que l'on doit au journaliste-écrivain Jean-Claude Charles. Le jeune auteur de *Manhattan Blues*, d'origine haïtienne, installé depuis longtemps en France, a plutôt travaillé jusque-là sur la communauté noire en Angleterre, aux Etats-Unis et, bien sûr, dans les Caraïbes. Il a mené ses recherches en novembre et décembre derniers avec quelques idées en tête : *« écouter d'abord »*, voir ce qu'il en est du racisme, de la double culture, du droit de vote, dans la nouvelle génération immigrée, *« ces gosses, nés en France, qui n'ont jamais connu autre chose que la France – qui ont la nationalité française – mais qui sont constamment renvoyés par les autres à un autre espace, celui de leur origine, qu'ils ne connaissent pas, qu'ils ne peuvent que fantasmer. »*

Jean-Claude Charles est allé dans la région parisienne, dans la région lyonnaise (*« le seul endroit en France où il y ait eu une émeute »*), vers Montpellier, Nîmes, Marseille (*« ville traditionnellement ouverte, très métissée, mais où se pose de la manière la plus aiguë aujourd'hui la question du racisme »*), Bordeaux...

Que voit-on dans ce document de vingt-deux minutes ? Si l'on en juge par ce que l'on entend, la situation n'a pas beaucoup changé : même difficulté à trouver du travail, un logement, à entrer dans une boîte de nuit, même facilité à se faire tirer dessus (très dur témoignage de ce jeune en train de perdre la vue !). Mais on y entend aussi que l'antiracisme s'organise, et c'est plus rassurant. On perçoit aussi un peu – c'est trop court – l'itinéraire parcouru par la famille de Leïla : le grand-père (arrivé il y a quelque quarante ans), le père (aujourd'hui éducateur de rue à Lyon), Leïla mariée à un Français, avec un enfant métis à double nom (Cédric-Mehdi). L'histoire d'une insertion en quatre générations. Trajet-symbole, un sujet là aussi d'émission !

CATHERINE HUMBLOT.

★ *Résistances*, jeudi 6 février, 22 h 15, A 2.

Mercredi 5 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 40 Feuilleton : Grand Hôtel.
Six épisodes, de J. Kerchbron, scénario et dialogues de A.-M. Damamme, avec P. Guers, D. Mesguich.
Cette étrange histoire d'espionnage n'a rien à voir avec son illustre prédécesseur et homonyme. C'est lent, laborieux, mais cela s'améliore au fil des épisodes.

21 h 40 Série : les Battants.
Deuxième volet de l'excellente émission consacrée aux créateurs d'entreprise. Il nous conduit chez Espace Loggia, aventure familiale de « Cinq hommes dans une mezzanine ». Toujours en famille, mais chez les frères Sfez, qui se sont mis en tête d'importer des spécialités culinaires juives new-yorkaises.

22 h 35 Performances.
Magazine de l'actualité culturelle de Michel Cardoze.
Au sommaire : Bordeaux en trois étapes (la vie culturelle à Bordeaux) ; Barcelone, signée Gaudi (le baroque fou de l'architecte catalan) ; Socioprisme (quelle image un « manager » a-t-il chez ses propres amis ?) ; Le tombeau de Sennefer.

23 h 5 Journal.

23 h 20 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Téléfilm : Mystère et bas nylon.
Réal. J. Jameson. Avec B. Armstrong, J. Ferrer...
A la demande de la Haute Autorité, le magazine « L'heure de vérité », avec M. Chirac, initialement prévu, est remplacé par un policier : Barbara Brady, détective privée douée et efficace, se lance sur la piste d'un voleur de manuscrit.

22 h 10 Magazine : Moi... je.
Stars à mi-temps (ceux qui débutent dans la chanson doivent aussi gagner leur vie... en attendant la gloire et l'argent) ; la honte (un sentiment que l'on s'efforce d'oublier : pourtant, certains racontent) ; autopsie (dans l'univers glacé des médecins légistes) ; ils vendent tout (les attachés de presse) ; téléphone rose (le visage de ceux qui répondent au téléphone « érotique ») ; père célibataire, 42 ans, 3 enfants à charge.

22 h 10 Histoires courtes.

23 h 45 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : Pollen.
Emission de J.-L. Foulquier.
Avec Michel Berger, Johnny Hallyday, Sapho...

21 h 35 Thalassa.
Magazine de la mer de Georges Pernoud.
L'ordinateur et la mer.

22 h 15 Journal.

22 h 40 Cinéma : Poussière d'empire.
Film franco-vietnamien de Lâm Lê (1983). Avec D. Sanda, J.-F. Stevenin.
Premier long métrage, beau mais pas entièrement maîtrisé, d'un jeune cinéaste prometteur. Dans l'Indochine de 1954, une bonne sœur et le sergent Tam-Tam se battent avec la boue et les maquisards.

0 h 20 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h, L'âge en fleur ; 17 h 15, A deux sur la trois (Et si... ; Fraggle Rock ; Bizarre, comme c'est bizarre ; Intrigues et pizzas à Haïti ; Il faut le faire ; Croq-soleil) ; 18 h 55, La panthère rose ; 19 h 5, Atout PIC ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, Opération Condor.

CANAL PLUS

20 h 15, Coluche ; 21 h, Comme la lune, film de J. Seria ; 22 h 40, Rusty James, film de F. Ford Coppola ; 0 h 15, Rouge gorge, film de P. Zucca ; 2 h, Murs murs, d'A. Varda.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire : avec J. Roubaud, portrait de Luis de Léon ; M. Meschonnic, prix Max-Jacob en 1972.

21 h 30 Mise en scène imaginaire.

22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; le raï, une nouvelle musique et un style de vie venus d'Afrique du Nord.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au Théâtre des Champs-Elysées le 29 novembre) : « Petite symphonie concertante pour harpe, clavecin, piano et cordes », de Martin, « Variations sur un thème rococo pour violoncelle et orchestre », de Tchaïkovsky, « Symphonie no 2 en si bémol majeur » de Schubert, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. S. Bychkov.

23 h Les soirées de France-Musique : Jazz-club.

Jeudi 6 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Partis de campagne : Georges Marchais.
Emission d'A. Denvers, J. Offredo, préparée par R. Pic, M. Albert, J. Decornoy et B. Lainé.
Tous les jeudis jusqu'au 6 mars inclus, TF 1 présente une série de débats politiques où alterneront images et dialogues. M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, et M. François Léotard, secrétaire général du PR, réagiront sur des événements en direct dans différents lieux, tout en répondant aux questions des journalistes.

21 h 50 Feuilleton : le Maître du jeu.
De K. Connor et M. Hart, scénario et dialogues de J. Nation et P. Yurick avec D. Cannon, D. Birney.
No 1. – Parce qu'une femme d'affaires se penche sur son passé, on découvre la saga mouvementée d'une famille de pionniers, partis dans les mines de diamants en Afrique du Sud, qui se retrouvent dans les ruelles de Paris et finissent par aboutir en Grande-Bretagne, leur pays natal.

23 h 5 Journal.

23 h 20 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Feuilleton : L'été 36.
D'après le roman de B. Poirot-Delpech, réal. Y. Robert. Avec C. Clavier, A. Jeanneret, J.-P. Bouvier, M.-C. Barrault, M. Aumont...
Un film en deux parties, au style remarquable. Ni reproduction, ni pastiche des luttes ouvrières, mais tout simplement la vie en 1936, les premiers congés payés avec ses petits événements, ses destinées individuelles, l'entrecroisement des comportements et des sentiments.

22 h 15 Magazine : Résistances.
Magazine des droits de l'homme de B. Langlois.
Où es-tu, camarade ? (la situation des handicapés en Union soviétique) ; dossier : nous sommes ici pour rester (lire notre article) ; un pianiste aux Baumettes (un atelier musical créé par Miguel Angel Estrella dans la prison des Baumettes) ; nouvelles menaces d'expulsion de demandeurs d'asile politique en Suisse.

23 h 30 Journal.

23 h 55 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Belle de jour.
Film franco-italien de Luis Bunuel (1966), avec Catherine Deneuve, Jean Sorel, Pierre Clementi, Michel Piccoli, Françoise Fabian, Geneviève Page.
La bourgeoise bon chic bon genre a d'étranges passe-temps. Fantasmes ou vie réelle ? Le cinéma se charge de gommer les frontières. Le cinéma de Bunuel, qui plus est. Malin, c'est-à-dire diabolique.

22 h 15 Journal.

22 h 40 Petite histoire, grande histoire.
Dernière émission d'une série de trois de F. de Waele.
A partir de souvenirs filmés, l'histoire de trois familles belge, allemande et française d'un même milieu social pendant la Libération.

22 h 40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 15, Coluche ; 20 h 35, The Hit, film de S. Frears ; 22 h 20, la Nuit des vers géants, film de J. Lieberman ; 23 h 50, Viens chez moi, j'habite chez une copine, film de P. Leconte ; 1 h 15, Qu'est-il arrivé à Baby Jane ?, film de R. Aldrich.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Une si jolie petite montre, de L. Goldman.

21 h 30 Notes en marge : l'actualité du livre, Diva Tosca.

22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; bruits du monde.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au Centre Pompidou le 1er février 1985) : « Ergo sum, pour ensemble et bande », de Giraud, « Désintégrations, pour ensemble et bande », de Murail, « Anneaux de lumière, pour deux pianos accordés en quart de ton », de Louvier, « les Labyrinthes d'Adrien, pour ensemble et bande », de Miereanu, par l'Ensemble de l'itinéraire, dir. F. Machkat, sol. A. Louvier, piano.

23 h Les nuits de France-Musique : Touche pas à mon héros...

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 5 FÉVRIER

– MM. *Gaston Defferre*, ministre d'Etat chargé du plan et de l'aménagement du territoire, et *François Léotard*, secrétaire général du PR, participent à un « débat régional », comme têtes de liste dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur Europe 1, à 18 heures.

JEUDI 6 FÉVRIER

● *M. Laurent Fabius*, premier ministre, est invité à l'émission « Le choix de Christine », sur RTL, à 8 h 10.

● *Mme Catherine Lalumière*, secrétaire d'Etat chargée des affaires européennes auprès du ministre des relations extérieures, et *M. Jean François-Poncet*, ancien ministre (UDF), sénateur (gauche dém.) de Lot-et-Garonne, participent au « débat régional », comme têtes de liste dans la région Aquitaine, sur Europe 1, à 18 heures.

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS EN VISITES

JEUDI 6 FÉVRIER

« La seule forêt du XVe siècle à Belleville parvenue jusqu'à nous », 14 h 30, métro Belleville (M. Banassat).

« Evocation de Thiers en sa maison », 15 heures, 27, place Saint-Georges. Inscriptions : 42-70-71-62, après 18 h 30 : 30-45-26-17 (A. Ferrand).

« Au-delà d'un jardin... Albert Kahn », Centre culturel de Boulogne (l'Art pour tous).

« Hommage à Pigalle au musée du Louvre », 14 h 30, hall porte Jaujard (Hauts lieux et découvertes).

« Tradition légendaire dans la vie quotidienne de la Grèce antique. L'esprit hellène, l'art poétique, le cycle des héros, secrets de l'architecture du nombre d'or », 14 h 30, sortie métro Louvre (I. Hauller).

« Musée Picasso », 11 h 30, entrée hôtel Salé, 5, rue de Thorigny (Paris passion).

« La franc-maçonnerie », 15 heures, 16, rue Cadet (P.-Y. Jaslet).

« Les Templiers et le quartier du Temple », 15 heures, métro Temple (M. Pohyer).

« Rues, maisons du Moyen Age autour de Saint-Martin », 14 h 30, métro Temple.

« Musée Picasso », 11 h 30, 5, rue Thorigny, près caisse et « Trésors de l'Assistance publique et décors de l'hôtel de Miramion », 15 heures, 47, quai de la Tournelle (Approche de l'art).

« L'école de Fontainebleau », 15 heures, musée du Louvre, porte Denon, et « Le Palais de justice, palais des rois et le tribunal révolutionnaire », 15 heures, grilles du Palais de justice (Paris et son histoire).

« Le restaurant Lapérouse », 15 h 45, 51, quai des Grands-Augustins.

« L'Opéra », 15 heures, devant entrée (M. Ragueneau).

« Le Marais (sud) de l'hôtel de Beauvais à l'hôtel de Sens, la place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

« L'hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (D. Bouchard).

CONFÉRENCES

26, rue Bergère, 19 h 30 : « Samkhya : l'univers intelligible » (P. Lebail).

45, bd Raspail, Maison des sciences de l'homme, salle 214, 15 heures : « Importance et signification de l'exil autrichien jusqu'en 1945 (F. Kreissler) ; « Blessures et silences, les raisons d'un désintérêt pour une histoire intéressante » (M. Pollak).

62, rue Madame, 19 heures : « La France de Watteau à David ».

18, rue de Varenne, Centre Varenne, 20 h 30 : « Quels jeunes, pour quels parents ? », avec Christiane Collange, écrivain, Colette Savart (professeur) et Philippe Lemauff, responsable de jeunes.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 5 février :

DES DÉCRETS

● Nº 86-153 du 30 janvier 1986 relatif à la Banque française du commerce extérieur ;

● Nº 86-154 du 30 janvier 1986 fixant la liste des forêts et terrains à boiser ou à restaurer appartenant à l'Etat, dont la gestion et l'équipement sont confiés à l'Office nationale des forêts ;

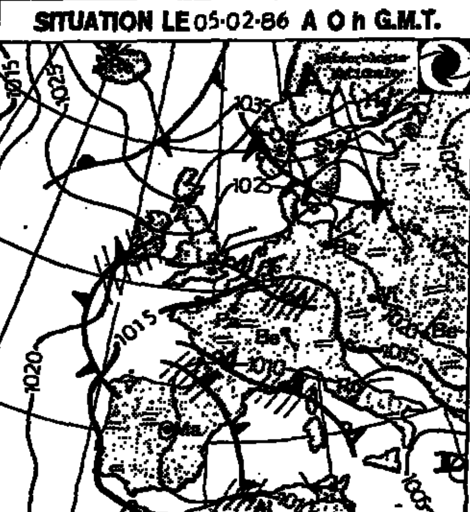
● Nº 86-155 du 30 janvier 1986 modifiant le décret nº 84-913 du 12 octobre 1984 fixant à titre transitoire l'organisation du troisième cycle spécialisé de pharmacie.

UN ARRÊTÉ

● *Du 15 janvier 1986* relatif à l'admission temporaire en exonération de taxe sur la valeur ajoutée de biens destinés à être utilisés en l'état dans le territoire français.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 05-02-86 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 06.02.86 DÉBUT DE MATINÉE

Météorologie Nationale

▼ Averse · /// Pluie · ✱ Neige · ≡ Brouillard · ∼ Verglas dans la région

Front quasi stationnaire · Front chaud · Front froid · ////// Pluie · ≡ Brouillard · ∼ Verglas · ✱ Neige · Averses · Vent fort · Occlusion

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 5 février à 0 heure et le jeudi 6 février à minuit.

Sur le sud-est de la France, une nette amélioration sera observée : le temps restera très nuageux, mais ce sera la fin de l'épisode pluvio-neigeux.

Sur tout le reste du pays, le temps sera le plus souvent gris, très brumeux, avec des brouillards givrants le matin de l'Aquitaine aux vallées du Massif Central jusqu'aux Alpes du nord et au Jura. Des chutes de neige se produiront le matin sur la moitié nord de la France. Ces chutes de neige seront plus marquées en Bretagne et sur le Cotentin. Elles se décaleront en cours de journée pour se situer l'après-midi du Sud-Ouest au centre-est du pays, où elles seront plutôt faibles.

Les températures resteront très basses : le matin – 2 à – 5 degrés en général, localement – 7 degrés dans le Nord-Est, sauf près de la Méditerranée, où il fera 2 à 5 degrés. L'après-midi les températures ne dépasseront guère 0 degré dans l'Ouest, – 3 degrés dans le Nord-Est ; 2 degrés dans le Sud ; par contre il fera 8 à 10 degrés près de la Méditerranée.

Toujours des vents forts sur le golfe du Lion, de secteur nord, et assez forts de la Provence à la Corse, de secteur est.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 4 février, le second le minimum dans la nuit du 4 février au 5 février) : Ajaccio, 15 et 8 degrés ; Biarritz, (n. c.) et 6 ; Bordeaux, (n. c.) et 1 ; Bréhat, 6 et 4 ; Brest, 7 et 4 ; Cannes, 12 et 6 ; Cherbourg, 5 et 2 ; Clermont-Ferrand, 2 et – 1 ; Dijon, 2 et – 3 ; Dinard, 7 et 2 ; Embrun, 4 et – 2 ; Grenoble-St-M.-H., 4 et – 2 ; Grenoble-Saint-Geoirs, 4 et – 2 ; La Rochelle, (n. c.) et 1 ; Lille, 1 et – 3 ; Limoges, (n. c.) et – 1 ; Lorient, 7 et 2 ; Lyon, 1 et – 2 ; Marseille-Marignane, 11 et 5 ; Nancy, 2 et – 1 ; Nantes, 7 et 1 ; Nice, 13 et 6 ; Paris-Montsouris, 6 et – 1 ; Paris-Orly, 5 et – 1 ; Pau, (n. c.) et – 1 ; Perpignan, 12 et 1 ; Rennes, 8 et 5 ; Rouen, 5 et 0 ; Saint-Etienne, 4 et – 2 ; Strasbourg, 2 et – 1 ; Toulouse, (n. c.) et 0 ; Tours, 5 et 0.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 7 ; Genève, 0 et – 3 ; Lisbonne, 13 et 6 ; Londres, 4 et – 1 ; Madrid, 2 et – 1 ; Rome, 15 et 3 ; Stockholm, – 8 et – 8.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

EN BREF

CIRCULATION

SUR DEUX ROUES. – Pour faire comprendre aux jeunes cyclistes et motocyclistes les dangers de la circulation (et calmer les angoisses des parents), la Prévention routière organise, avec les compagnies de circulation de la préfecture de police, des séances éducatives d'une journée adaptées à l'âge des élèves. La mairie du quinzième arrondissement met, dans ce but, à la disposition de la Prévention routière un terrain, sis au 65, rue Balard. La première partie de l'enseignement, organisée en salle, porte sur la théorie. Les jeunes se livreront ensuite sur l'aire d'évolution à des exercices pratiques.

★ **Centre national de la prévention routière, 6, avenue Hoche BP 46908 – 75360 CEDEX 08. Tél. : 42-67-97-17.**

CONCOURS

L'AIRE DE L'AIGLE. – Le Fonds d'intervention pour les rapaces organise un concours de dessins « Sauvons les aigles ». Les participants seront classés en deux catégories d'âge de sept et douze ans et de treize à quinze ans. Un slogan en faveur de la protection des aigles doit obligatoirement accompagner les dessins, dont le format ne pourra excéder 21 × 29 cm. Le premier prix pour chaque catégorie est un voyage dans les Causses sur le site de réintroduction des vautours fauves, où les lauréats pourront observer un site d'aigle royal ou d'aigle de Bonnelli.

★ **Fonds d'intervention pour les rapaces, BP 27 – 92250 La Garenne-Colombes. Date limite : 15 avril 1986.**

EXPOSITION

RHÉTIQUES. – Une maquette géante, reproduction fidèle des Chemins de fer rhétiques (chemins de fer suisse) réalisée par le Club conflanais des amis du chemin de fer (CCAC) sera présentée à Paris jusqu'au 29 mars 1986. La reproduction du viaduc de Landwasser, avec ses 12 mètres de long, en sera la principale attraction. Des projections vidéo sont également organisées durant l'exposition

★ **Club conflanais des amis du chemin de fer, 3, rue de Lorraine, 78100 Saint-Germain-en-Laye.**

FÊTE

BEAUX MASQUES. – Pour la deuxième année consécutive, les étudiants de l'Institut supérieur de gestion (ISG) organisent le 19 février le Carnaval de Paris. Chevaux et chars des écoles d'art et d'architecture partiront à 13 heures de la place Saint-Jacques (5e) pour gagner la place des Célestins (4e) au rythme des sambas. Thème choisi cette année : les fables de La Fontaine.

★ **ISG, 16, rue Spontini, 75116, Paris 47-04-69-04.**

PRIX

HENRI-HERTZ. – L'académie de Paris institue, à partir de 1986, un prix Henri-Hertz d'un montant annuel de 20 000 francs destiné à récompenser une œuvre historique, critique ou de fiction propre à faire connaître et reprendre la pensée d'Henri Hertz (1875-1966) écrivain, poète, journaliste, résistant, ami d'Apollinaire et de Max Jacob.

★ **Renseignements : secrétariat du prix Henri-Hertz, cabinet du recteur de Paris, 47, rue des Ecoles, 75005 Paris. Tél. : 43-29-21-38 (poste 87).**

SALONS

AVINATURE. – Le troisième Salon Avinature, Salon de la nature et de l'aviculture, se tiendra les 14, 15 et 16 février au parc des expositions de Nîmes. Cette manifestation avait accueilli l'an dernier 13 000 visiteurs et 150 exposants dans les domaines de la protection de la nature et des espèces, l'environnement, les produits naturels, le petit élevage etc.

★ **Renseignements Avinature Fontanès, 30250, Sommières. Tél. : 66-80-11-51 ou 66-71-26-47.**

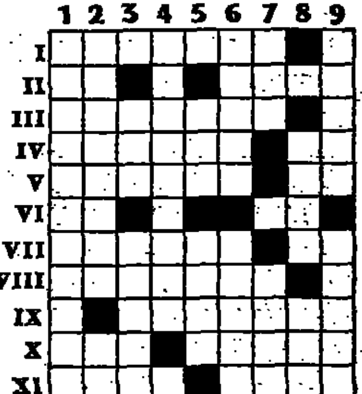
VOYAGES

EUROSTOP INTERNATIONAL. – Créée le 16 novembre 1985 à Heidelberg (République fédérale d'Allemagne), l'association Eurostop International, qui regroupe six organisations européennes, s'est donnée pour but de promouvoir le covoiturage sur le plan international et d'étudier juridiquement l'harmonisation des législations nationales.

★ **Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner à Jean-Michel Rampelberg, président d'Allostop France et trésorier d'Eurostop : 47-70-63-14. Allostop : 47-70-46-70.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4156



HORIZONTALEMENT

I. Il voudrait bien qu'on lui reproche d'être *trop* regardant. – II. Six ou fraction de vingt. On la poursuit parfois longtemps avant de l'arrêter. – III. Défaut. – IV. Simple ou extraordinaire. Evoque une mine éclatante. – V. Paralyse les pinces et les pinceaux. Note. – VI. Dans la culture comme dans la récolte. Le signe de la Vierge. – VII. Que d'os, que d'os ! Voyageur transsibérien. – VIII. Se gobe quand il est cru. – IX. Appareil de sustentation. – X. Dissipe le soleil ou découvre donc la lune. Eclaircis. – XI. Voiture de courses. Simple.

VERTICALEMENT

1. Toute jalousie peut le provoquer. – 2. Papillon nuisible. En qualité et en quantité. – 3. Expression d'une vieille France déjà coupée en deux. Indicateur de direction. – 4. Peut, sans plaisanter, nous envoyer ailleurs pour voir s'il y est. – 5. Victime de la corruption. Sur la Saale ou la Seine. – 6. Rongée par certaines dents. Forme d'avoir. – 7. Ville étrangère. A quoi il est fâcheux de prêter. – 8. Mémento pour officier. Voyelles « liquides ». – 9. Carré ou cube. Pour des canons ou de la poudre à canon.

Solution du problème nº 4155

Horizontalement

I. Cavaliers. – II. Ocelot. – III. Paru. Eres. – IV. Udine. Eci. – V. Let. Niche. – VI. Amendera. – VII. Ti. Oo. Uns. – VIII. Ictus. Ego. – IX. Oies. Eu. – X. Ne. Fémur. – XI. Snobinard.

Verticalement

1. Copulations. – 2. Académicien. – 3. Vérité. Te. – 4. Alun. Nous. – 5. Lô. Endos. Fi ! – 6. Ite. Ie. Zen. – 7. Recrue. Ma. – 8. Echangeur. – 9. Sosie. Sourd.

GUY BROUTY.

SPORTS

● JEUX OLYMPIQUES : *Menace de boycottage cubain.* – Le président Fidel Castro a déclaré, mardi 4 février à La Havane, que Cuba ne participerait aux prochains Jeux olympiques d'été, prévus à Séoul en 1988, que s'ils ont lieu simultanémant dans les deux Corées.

● AUTOMOBILISME : *Jacky Ickx hors-circuit.* – A quarante ans, le Belge Jacky Ickx, vainqueur de huit grands prix de F 1 et de six « Vingt-Quatre Heures du Mans », a décidé de ne plus piloter en circuit pour se consacrer uniquement aux courses africaines comme le rallye Paris-Alger-Dakar.

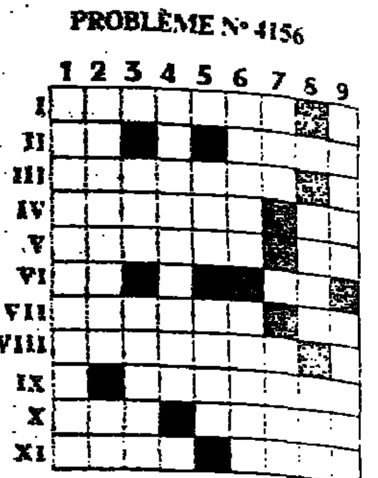
● SKI ALPIN : *La première de Girardelli.* – Le skieur austro-luxembourgeois Marc Girardelli, décevant jusque-là, a remporté, mardi 4 février, sa première victoire de la saison en Coupe du monde en gagnant le super-géant de Crans-Montana (Suisse), devant l'Allemand Markus Wasmaier et le Suisse Peter Mueller.

Chez les dames, la Tchécoslovaque Olga Charvatova a devancé de 3/100e la Française Perrine Pelen dans le slalom spécial de Piancavallo (Italie).

● SKI ARTISTIQUE : *Doublé canadien en saut.* – Les Canadiens Lloyd Langlois et Yves Laroche ont pris, mardi 4 février à Tignes, les deux premières places de l'épreuve de saut des championnats du monde de ski artistique, devant deux Français : Jean-Marc Bacquin (3e) et Didier Méda (4e).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4156



HORIZONTALEMENT

VERTICALEMENT

SPORTS





LA DÉCLARATION DE VOS REVENUS DE 1985



Vous devez en principe avoir reçu ou vous allez recevoir à domicile les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1985. En effet, l'administration envoie à domicile entre le 20 janvier et la mi-février :

– la déclaration des *revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit* ce formulaire l'an dernier : cette année, et c'est nouveau, la plupart des salariés et retraités reçoivent un formulaire simplifié en deux pages au lieu de quatre (n° 2042 S) ;

– la déclaration n° 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers ayant déclaré en 1985 des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (redevances d'affichage) ;

– la déclaration n° 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France ;

– la notice n° 2041-A sur la détaxation « Monory » ou la déclaration n° 2048 pour la réduction d'impôt « CEA » (compte d'épargne en actions) aux contribuables qui ont déclaré l'an dernier des achats d'actions à ce titre ;

– les déclarations spéciales professionnelles.

Si vous n'avez pas reçu ces imprimés, demandez-les après le 17 février dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les mairies distribueront des déclarations des revenus (seulement le modèle normal), des annexes n° 2044 pour la déclaration des revenus fonciers et des notices spéciales n° 2041 E sur les dépenses pour économiser l'énergie. Enfin, si vous avez réalisé des plus-values *sur* la vente de valeurs mobilières ou d'immeubles, les déclarations n° 2074 et 2049 correspondantes devront être retirées dans les centres des impôts.

La notice qui accompagne la déclaration des revenus permet à chacun de déterminer son nombre de parts et le montant de son impôt qui doit encore baisser par rapport à celui de 1985 lorsque le revenu imposable n'augmente pas plus que la hausse du cours de la vie. C'est à ce thème ainsi qu'aux aspects « redressement de la situation économique » et « simplification administrative » que sont consacrés la première page de la notice et le texte signé par le ministre de l'économie, des finances et du budget, M. Pierre Bérégovoy.

La notice comporte pour la première fois cette année un feuillet détachable que vous pourrez joindre à votre déclaration lorsque vous aurez à établir une demande de rattachement d'un enfant majeur ou divers justificatifs de vos charges.

Enfin, les contribuables qui ont reçu la déclaration simplifiée et qui auraient en 1985 des revenus ou des charges autres que ceux qui sont prévus sur ce formulaire n'auront pas à réclamer le formulaire normal : ils trouveront dans leur notice, à la dernière page, un *« feuillet A » détachable pour compléter leur déclaration.*

La déclaration que vous devez souscrire AVANT LE 1er MARS 1986 a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications qui seront examinées, ainsi que les mesures nouvelles, au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU ».

Vous êtes dispensé de tout calcul, abattement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Nous avons publié dans notre numéro du 15 janvier dernier (que vous avez dû conserver) les barèmes vous permettant de calculer vous-même votre impôt à payer et ainsi de vérifier, lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition. Nous vous invitons à vous y reporter au besoin. En outre, la direction générale des impôts a annoncé qu'elle mettrait un nouveau service de calcul de l'impôt à la disposition des possesseurs d'un Minitel à partir du 15 février (code « CALIR », numéro d'appel : *16 (1) 36-14-91-66*).

N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et *toutes* les pièces justificatives pendant quatre ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant toute cette période.

Comment remplir votre formulaire

● Qui doit remplir la déclaration ?

CAS GÉNÉRAL. – La déclaration doit être souscrite par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables.

Toute personne disposant d'une résidence principale doit faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt : l'administration fiscale leur adressera automatiquement un avis de non-imposition, qui est très utile lors de certaines démarches (*ouverture d'un livret d'épargne populaire*) *ou* de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

COUPLES MARIÉS. – Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de célibataire).

De même, il y a lieu à déclaration distincte (en qualité de séparé) :

– en cas d'abandon du domicile conjugal pour mésentente et si les époux ont, chacun, des revenus ;

– en cas d'instance de divorce ou de séparation lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

MARIAGE EN 1985. – Les couples qui se sont mariés en 1985 devront procéder ainsi :

– *chacun souscrit, à son nom comme célibataire* (éventuellement divorcé ou veuf) et sur le formulaire reçu à domicile, une déclaration de ses propres revenus et, le cas échéant, de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir les cadres I, case C, et III, ligne X, de la page 2 de la déclaration) ;

– les deux époux déposent, en outre, une *déclaration* des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période postérieure au mariage (remplir les cadres I, case M, et III, ligne X, de la 2e page).

DIVORCE OU SÉPARATION EN 1985. – Comme pour le mariage, les époux doivent déposer une déclaration (en qualité de mariés) pour la période de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne la signe pas, elle lui est néanmoins opposable) : remplir les cadres I, case M, et III, ligne Y, de la 2e page).

D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (ainsi que les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge) en remplissant les cadres I, case D, et III, ligne Y, de la page 2 de la déclaration.

DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1985. – Quel que soit le conjoint qui est décédé, les conséquences sont les mêmes : deux impositions sont établies.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir les cadres I (M) et III de la page 2 (ligne Z) ;

Pour les revenus personnels de l'époux survivant, postérieurs au décès, celui-ci doit remplir les cadres I (V) et III de la page 2 (ligne Z).

Bien qu'ayant servi la case V (veuf), le conjoint survivant bénéficie du nombre de parts correspondant à la situation d'un contribuable marié.

DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT A CHARGE. – Le contribuable dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, il cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.

L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une faible fraction du revenu des parents.

REMARQUE. – Union libre : chacune des deux personnes doit souscrire une déclaration comme célibataire (ou veuve ou divorcée). Si elles ont un enfant, celui-ci ne peut être compté à charge qu'une fois.

● Où envoyer la déclaration ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé (ce service la transmettra alors au centre des impôts de votre nouveau domicile). Si vous envoyez votre pli par la poste,



n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe. N'adressez pas *votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé* du recouvrement de l'impôt.

En cas de prorogation éventuelle du délai de déclaration, nous vous préviendrons aussitôt.

● Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

● Si vous souscrivez plusieurs déclarations (mariage, séparation...), envoyez-les ensemble à votre centre des impôts.

Identification et adresse

1) *Etat civil.* – Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations préidentifiées, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique aux personnes âgées des abattements auxquels elles peuvent prétendre le cas échéant.

En effet, si vous êtes âgé(e) de plus de soixante-cinq ans ou invalide (titulaire d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident de travail d'au moins 40 % ou titulaire de la carte d'invalidité), vous bénéficiez d'un abattement *de* **7 360 F** *si le revenu net global de votre foyer* n'exède pas 45 600 F ; il est de **3 680 F** si ce revenu est compris entre 45 600 F et 73 600 F ; il est doublé si votre conjoint répond aux mêmes conditions. L'ordinateur déduira automatiquement cet abattement.

2) *Adresse.* – Si vous avez déménagé en 1985, veillez à ce que votre nouvelle adresse tout comme votre ancienne adresse soient bien précisées afin d'éviter les demandes de renseignements inutiles. Si vous souscrivez la déclaration au nom d'une succession, indiquez vos coordonnées.

3) *Signature.* – Il faut prendre soin de signer la déclaration, sinon vous seriez considéré comme ne l'ayant pas souscrite (arrêt du Conseil d'Etat du 23 avril 1971). Dans un couple marié, chaque époux doit signer la déclaration commune.

4) *Profession.* – *L'emplacement réservé, sur le* formulaire simplifié, à cette mention étant assez limité, en particulier si vous êtes retraité et si vous avez plusieurs caisses de retraite, indiquez les sigles des organismes payeurs.

Situation de famille

● **NOUVEAU : Désormais la situation qui a été retenue pour votre dernière imposition est préimprimée page 1, dans le cadre IV de la déclaration que vous avez reçue à domicile. Si votre situation ne s'est pas modifiée en 1985, cochez la case G : dans ce cas vous n'avez plus à remplir le cadre F (situation de famille) de la 2e page. Si votre situation s'est, au contraire, modifiée, cochez la case F de ce cadre IV et remplissez le cadre F de la 2e page, notamment en cas de mariage, séparation, divorce ou décès du conjoint en 1985 (servez les rubriques I et III de ce cadre F qu'il s'agisse de la déclaration antérieure ou postérieure à ces événements).**

● Les célibataires, veufs ou divorcés invalides ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire.

● Les ménages dont un conjoint est invalide ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un des conjoints remplit une des conditions suivantes :

– il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;

– il est titulaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins ;

– il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides bénéficient d'une part supplémentaire.

Si la carte d'invalidité a été demandée à la mairie avant le 1er janvier 1986, mais n'est pas encore attribuée, inscrivez la date de la demande à l'emplacement prévu pour le numéro et la date de la carte.

● Les anciens combattants de plus de soixante-quinze ans, célibataires, divorcés ou veufs n'ayant pas d'enfant à leur charge ont droit à une part et demie de quotient familial au lieu d'une part s'ils sont titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du code des pensions militaires *d'invalidité et des victimes de guerre* ; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-quinze ans des personnes mentionnées ci-avant. Attention ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demie (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

Personnes à charge

Le cadre K est très important. Vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre des personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelées ci-après.

Pour le calcul de l'impôt, vos charges de famille sont appréciées au 1er janvier (ou au début de la période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1985 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la solution la plus avantageuse.

LES ENFANTS A CHARGE

Tout enfant né en 1985, enregistré à l'état civil, est compté à charge même s'il est décédé en cours d'année (réponse ministérielle à M. Yves Lancien, député, du *20 juillet 1981, n° 429, J.O. A.N. du 4 janvier 1982*, page 13).

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre charge effective et exclusive) :

1) VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. – Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er *janvier 1985*, ainsi que les enfants nés en 1985 et les infirmes, quel que soit leur âge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité comptent pour une part), peuvent être comptés à charge. S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – *L'enfant* est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut pas le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

Lorsque, par décision de justice, la garde des enfants est attribuée conjointement au père et à la mère, les enfants sont hébergés alternativement par chacun des parents. Ces derniers peuvent alors désigner d'un commun accord celui d'entre eux qui doit les compter à charge et qui bénéficiera ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire (R.M. à M. Nilès, *J.O.A.N.* du 9-2-1981, page 556). Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre déclaration.

b) ENFANTS AYANT ATTEINT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN 1985. – Vous pouvez le compter à charge tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare les revenus qu'il a perçus *depuis la date de sa majorité* (*s'il demande son* rattachement à votre foyer, vous devez alors déclarer ses revenus de l'année entière avec les vôtres).

c) ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. – Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. La loi leur offre cependant la possibilité d'être rattachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans ;

– être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;

– effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

CONDITIONS DE L'OPTION POUR LE RATTACHEMENT

Cette option, annuelle, est irrévocable.

● *Pour formuler cette option, utilisez la demande* de rattachement détachable figurant dans la notice explicative.

● L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement.

Le contribuable qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire.

● Le rattachement entraîne, pour le ou les parents, l'obligation d'inclure dans leurs revenus ceux perçus par l'enfant *pendant l'année entière.*

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – Le rattachement peut être demandé vis-à-vis de l'un ou l'autre des parents, mais jamais des deux à la fois.

– *Décès d'un des deux parents.* – Le rattachement peut être fait soit à la déclaration du ménage, soit à *celle du survivant (jamais aux deux)*.

2) VOS ENFANTS MARIÉS OU CHARGÉS DE FAMILLE

Lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans,

– être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants,

– lorsqu'ils effectuent leur service militaire,

ils peuvent opter pour le rattachement au foyer des parents (ou de l'un d'eux si ces derniers sont séparés).

● Ce rattachement est global : il s'applique au jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants.

● Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints (jamais aux deux).

● L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu de 16 190 F par personne prise à charge.*

● Les revenus du jeune ménage sont imposés avec *ceux du foyer de rattachement.*

● En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

3) VOS ENFANTS INFIRMES

Ils peuvent être comptés à charge quel que soit leur âge (ils donnent droit à une part s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité). Mais pour un enfant infirme majeur, vous pouvez renoncer à le compter à charge et déduire la pension alimentaire que vous lui versez. Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

4) VOS ENFANTS EFFECTUANT *LEUR SERVICE MILITAIRE*

Ils peuvent demander à vous être rattachés, quel que soit leur âge (*pour l'option, voir plus haut*).

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

REMARQUE. – POUR LES ENFANTS MAJEURS : il est possible de déduire une pension alimentaire au lieu de les compter à charge. Cette mesure est surtout intéressante lorsqu'il n'est pas possible de compter un enfant à charge, notamment pour un étudiant de plus de vingt-cinq ans ou un enfant à la recherche d'un premier emploi. Elle permet également, en cas de divorce ou de séparation, au parent non bénéficiaire du rattachement et versant une pension à son enfant majeur de la déduire de ses revenus. Les modalités et limites de déduction sont exposées plus loin sous le chapitre « Charges à déduire - Pensions alimentaires ». Si vous déduisez une telle pension, vous ne devez pas compter l'enfant à charge.

LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS)

Il est possible de compter à charge une ou plusieurs personnes invalides recueillies à votre foyer, sans qu'il soit nécessaire qu'il existe un lien de parenté entre elles et vous-même et sans exclusion en fonction du montant des ressources (elles donnent droit à une part). Les conditions sont les suivantes :

– elles doivent obligatoirement vivre en permanence sous votre toit ;

– elles doivent être titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (carte prévue par l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale).

Bien entendu, vous devez, en contrepartie de cet avantage, déclarer leurs revenus avec les vôtres, dans la catégorie correspondante (par exemple « Pensions, retraites, rentes... »).



Eléments du train de vie

● **NOUVEAU : Cette rubrique a été notablement allégée par rapport à l'an dernier. Seuls les contribuables qui ont un train de vie important devront désormais remplir ce cadre puisque les indications relatives à l'habitation principale et aux petits véhicules ont disparu.**

Si vous êtes concerné(e), cette rubrique doit obligatoirement être remplie.

Si vous omettez un de ces éléments ou si vous fournissez des renseignements erronés, vous encourez une amende de 500 F par élément omis ou inexact.

Vous devez également mentionner les éléments dont vous disposez mais qui sont situés à l'étranger, par exemple une résidence secondaire, un bateau...

ATTENTION ! Pour vos revenus et vos charges, ne portez jamais les centimes. Arrondissez au franc

Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés les rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités) et les gratifications et pourboires notamment.

A. – SALAIRES ET AVANTAGES EN NATURE.

● Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à un abattement spécial, vous n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10 % étant calculée et déduite directement par l'ordinateur (pour chaque bénéficiaire, le minimum de déduction pour frais professionnels est de 1 800 F, sans toutefois pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés).

Cette déduction de 10 % est limitée à 57 840 F pour chaque bénéficiaire. Elle couvre les frais professionnels courants (trajet du domicile au lieu de travail, frais de repas, de vêtements spéciaux, de documentation, etc.) dont le remboursement constituerait une allocation imposable.

● Vous devez ajouter à votre salaire les avantages en nature si votre employeur vous loge, vous nourrit, vous fournit des prestations ou des marchandises (eau, gaz, chauffage, électricité...) ou met une voiture à votre disposition. Ces avantages doivent être évalués pour leur montant réel. Toutefois, pour la nourriture et le logement, et si votre salaire n'a pas dépassé 106 740 F en 1985, vous pouvez les évaluer d'après le tarif prévu en matière de sécurité sociale.

B. – CAS PARTICULIERS.

● *Assistantes maternelles.* – Le revenu à déclarer est égal à la différence entre, d'une part, le total des sommes encaissées tant à titre de rémunération que d'indemnités pour l'entretien et l'hébergement des enfants, et, d'autre part, une somme égale à trois fois le montant horaire du salaire minimum de croissance, par jour et par enfant, quatre fois lorsqu'il s'agit d'un enfant handicapé, malade ou inadapté. Cet abattement forfaitaire peut être porté respectivement à quatre ou cinq fois le SMIC horaire lorsque la durée de la garde est de vingt-quatre heures consécutives.

● *Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage.* – Ne déclarez que la fraction du salaire excédant 33 600 F.

● *Agents d'assurances.* – Leur activité relève en principe des bénéfices non commerciaux; cependant, le régime fiscal des salariés leur est applicable dès lors que leurs revenus proviennent des commissions versées par les compagnies d'assurances qu'ils représentent et sont intégralement déclarés par elles.

● *Service national.* – Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service national ou la durée correspondant à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

● *Etudiants.* – En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun.

En revanche, les bourses versées aux étudiants en fonction de critères de ressources pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes ne sont pas imposables.

● *Etudiants hospitaliers.* – Les indemnités hospitalières doivent être déclarées ainsi que les traitements versés aux internes.

● *Travailleurs privés d'emploi.* – Toutes les allocations de chômage versées par les ASSEDIC ou le FNE sont imposables.

Seules sont exonérées (sauf en cas d'option du bénéficiaire pour la déduction des frais réels) les primes et indemnités pour recherche d'emploi versées par le Fonds national de l'emploi (FNE).

REMARQUE. – Les allocations versées par les ASSEDIC et employées pour l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative ouvrière de production en constitution peuvent ne donner lieu à imposition qu'au titre de l'année au cours de laquelle ces parts sont transmises ou rachetées. Pour bénéficier de ce report d'imposition, vous devez en faire la demande expresse en annexe à votre déclaration.

● *Départ en préretraite.* – Les sommes reçues dans le cadre des contrats de solidarité avant soixante ans sont des salaires imposables. La garantie de ressources versée au-delà de soixante ans doit être déclarée dans les pensions.

● *Allocations et vacations versées par l'Etat aux conseillers prud'hommes.* – Dans une instruction du 14 novembre 1983 (BODGI 5 F 25-83), l'administration a précisé que les vacations à taux fixe versées en vertu de l'article D 51-10-1, I du code du travail étaient exonérées dès lors que les fonctions de conseiller prud'homme sont exercées en dehors des heures de travail. En revanche, les vacations à taux majoré (article D 51-10-2), les indemnités horaires (article D 51-10-5) ou les indemnités « heure de salaire maintenu » sont imposables sous déduction d'un abattement égal à une fois la vacation prévue à l'article D 51-10-1.

● *Les médecins membres des commissions médicales des permis de conduire* sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements et salaires pour les rémunérations correspondantes (arrêt du Conseil d'Etat du 24 avril 1981, req. nº 25 248). Toutefois, s'ils reçoivent les candidats au permis de conduire et les conducteurs dans leur propre cabinet, sur rendez-vous ou en consultation, ils exercent une activité libérale et non pas salariée.

● *Dirigeants de société.* – Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire dans tous les cas, ainsi que les remboursements en cas d'option pour la déduction des frais réels ou de déduction supplémentaire.

L'administration a admis, lors d'une réponse à M. Zeller, député (BODGI 5 F-16-84), qu'une allocation de frais de déplacements calculée en fonction du barème kilométrique qu'elle publie chaque année ne revêt pas un caractère forfaitaire s'il est justifié du nombre de kilomètres parcourus, mais constitue un « remboursement ».

Parmi les remboursements de frais exonérés – sauf option pour les frais réels ou une déduction forfaitaire supplémentaire, – le fisc admet : les frais de déplacements professionnels autres que les trajets du domicile au lieu du travail (restauration, transport, hôtel), les invitations professionnelles au restaurant, les cadeaux offerts aux relations professionnelles, à condition qu'ils soient appuyés de justificatifs (BODGI 5 F-23-84).

● *Participation des salariés aux fruits de l'expansion.* – Les sommes ainsi versées sont exonérées si elles restent indisponibles pendant cinq ans. En revanche, les produits de ces sommes (intérêts, dividendes) sont imposables en tant que revenu mobilier, sauf s'ils sont versés sur des comptes ouverts en application d'un plan d'épargne d'entreprise.



● *Déduction des intérêts d'emprunts contractés pour souscrire au capital de sociétés nouvelles ou pour participer à des opérations de rachat d'entreprises.* – Peuvent être déduits du salaire les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 :

– pour souscrire au capital d'une société qui se crée (ou d'une SCOP nouvellement issue de la transformation d'une autre société) dans laquelle l'intéressé sera salarié ;

– pour racheter l'entreprise dans laquelle le contribuable exerce un emploi salarié et y détenir, avec les autres salariés, plus de 50 % des droits de vote.

Le montant déductible ne peut excéder 50 % du salaire versé par la société nouvelle ou rachetée, ni la somme de 100 000 F. La déduction n'est autorisée que si les titres acquis sont conservés au moins cinq ans et si les justificatifs nécessaires sont joints à la déclaration.

● *Indemnité de départ à la retraite ou en préretraite.* – Elle est exonérée dans la limite de 10 000 F. Le surplus est imposable mais peut donner lieu à échelonnement sur 1985 et les quatre années antérieures (1981 à 1984). Il faut en faire la demande par note jointe à votre déclaration.

● *Primes de départ volontaire.* – Elles peuvent faire l'objet de l'étalement prévu par l'article 163 du code général des impôts, même si leur montant n'excède pas la moyenne des revenus nets imposables des trois dernières années (étalement sur 1981 à 1985).

Les primes de départ volontaire doivent s'entendre des primes, indemnités ou allocations versées par l'employeur au salarié lorsque ce dernier quitte l'entreprise sans faire l'objet d'une mesure de licenciement, de mise à la retraite ou en préretraite.

Ne sont pas concernées les sommes perçues par les intéressés lors du départ et qui n'ont pas de lien avec la cessation de l'activité dans l'entreprise. Ces sommes, telles, par exemple, les indemnités de congés payés, restent imposables selon les conditions de droit commun.

● *Indemnité de licenciement.* – Elle n'est pas imposable s'il s'agit de l'indemnité légale ou de l'indemnité prévue par une convention collective de branche, qui représente des dommages-intérêts. Quant aux indemnités allouées en application de clauses spéciales du contrat de travail ou d'accords particuliers avec l'employeur, elles ne sont imposables que si elles excèdent l'indemnité légale ou conventionnelle et pour la part additionnelle, correspondant à l'attribution de salaire de congédiement, même si elles ont été investies dans le capital d'une nouvelle société (réponse ministérielle du 29 avril 1985, *J.O.-Assemblée nationale* nº 64646) ; la part qui constitue des dommages-intérêts n'entre pas dans le champ d'application de l'impôt (arrêts du 17 décembre 1980, req. nº 18604 ; du 21 janvier 1981, req. nº 19793). Lorsqu'il ne s'agit pas de la couverture d'un préjudice, l'indemnité reste imposable même si le salarié a retrouvé un emploi comparable et n'a pas subi de perte de salaire (arrêt du Conseil d'Etat du 28 mars 1984, nº 35960). Les indemnités perçues par les dirigeants de sociétés sont toujours imposables.

La fraction imposable de l'indemnité de licenciement peut, à la demande des intéressés, être répartie sur 1985 et les quatre années antérieures.

● *Délai-congé.* – Lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : Licencié le 1er décembre 1985, et percevant une indemnité compensatrice de délai-congé de six mois, le contribuable pourra rattacher :

– à ses revenus de 1985, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1985 (soit un mois) ;

– à ses revenus 1986, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1986.

● *Indemnités représentatives d'avantages en nature.* – Elles doivent être soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les avantages qu'elles remplacent. Tel est le cas notamment de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

De même, les avantages en nature accordés par un employeur aux anciens membres de son personnel retraités (maintien d'un logement de fonction...) constituent un complément de pension imposable.

● *Rémunérations versées en cas de maladie.* – Les indemnités journalières versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires. Toutefois les indemnités déclarées ne seront pas imposées si votre revenu global n'excède pas 32 720 F.

Sont exonérées les indemnités journalières :

● d'accidents du travail,

● de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité,

● de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables (à déclarer dans la colonne « salaires »). Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent le maintien du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

C. – FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS.

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1985, de demander que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir un état détaillé en annexe à votre déclaration et de conserver les justificatifs que le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités forfaitaires ou les remboursements de frais qui vous ont été alloués par votre employeur. Si vous avez reçu la déclaration simplifiée, portez vos frais réels sur le « feuillet A » que vous trouvez à la dernière page de votre notice.

● *Dépenses faites à l'étranger en monnaies étrangères.* – Leur montant doit être converti en francs d'après le cours du change, à Paris, au jour du paiement de la dépense. Toutefois, il est admis que le calcul soit fait en utilisant la moyenne arithmétique des derniers cours connus au 1er janvier et au 31 décembre de l'année pendant laquelle la dépense a eu lieu.

L'option pour cette méthode de calcul est indivisible et vaut pour toutes les dépenses effectuées à l'étranger au cours de l'année.

● *Dépenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession.* – Vous pouvez déduire en une seule fois (et non pas seulement l'amortissement étalé sur la période d'utilisation) les matériels de bureau autres que les meubles dont le prix unitaire n'excède pas 300 F ainsi que les matériels et outillages (autres que de transport et de bureau) dont le prix d'achat n'excède pas 1 500 F (Instruction de la direction générale des impôts du 12 octobre 1981, BODGI 5 F. 26-81).

● *Frais d'études et d'examens.* – Les frais d'études et d'examens sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés sont de nature à permettre l'exercice normal de la profession ou l'amélioration de la situation (préparation d'une licence par un instituteur, d'une thèse ou de l'agrégation par un professeur, inscription dans une faculté par un fonctionnaire en vue de bénéficier d'avantages de carrière, dépenses supportées par un employé pour suivre des cours lui permettant de se perfectionner dans son métier...).

● *Frais supplémentaires de repas.* – Si vous n'avez pas conservé les justificatifs précis, ils peuvent être évalués à une fois et demie le montant du minimum horaire garanti par repas, soit en moyenne pour 1985 de 19,76 F à 20,58 F. Bien entendu, vous devez justifier de la réalité et du nombre de repas pris à l'extérieur.

● *Frais de transport du domicile au lieu de travail.* – La déduction des frais de transport du domicile au lieu de travail est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal (arrêt du Conseil d'Etat du 20 mars 1970, requête 75730). Pour les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances personnelles que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport.

Pour évaluer vos frais de voiture dans le cas où vous ne disposez pas de la totalité des justificatifs, l'administration publie, à titre indicatif, un tableau des prix de revient kilométriques suivant la puissance du véhicule et le nombre de kilomètres parcourus pour la profession qu'il vous appartient de justifier. Ce prix comprend l'amortissement du véhicule, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la vignette, la consommation d'essence et les primes d'assurances *(voir tableau ci-dessous)*. Il est fonction de la nature des parcours : ville ou route.

● *Frais de logement.* – Un salarié contraint d'affecter une pièce de son habitation principale à son activité professionnelle peut comprendre une part des intérêts de l'emprunt contracté pour l'acquisition de cette habitation parmi ses frais professionnels; cette part, qui ne peut alors figurer parmi les charges ouvrant droit à réduction d'impôt en application des dispositions de l'article 156-II du C.G.I., doit être déterminée en tenant compte du fait que la pièce peut être utilisée à des fins autres que professionnelles et du rapport entre la superficie de la pièce et celle de l'immeuble (arrêt du Conseil d'Etat nº 17434 du 16 juin 1982).

● *Auteurs et compositeurs.* – Lorsqu'un contribuable perçoit à la fois des salaires et des droits d'auteur assimilés à des salaires, il ne peut demander la déduction de ses frais réels pour les droits d'auteur s'il a opté pour la déduction forfaitaire de 10 % en ce qui concerne son activité salariée (arrêt du Conseil d'Etat nº 16 601 du 30 septembre 1981).

D. – DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond, ainsi que le taux admis pour en permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée par la loi à 50 000 F.

Une déduction supplémentaire de 25 % est accordée aux écrivains et compositeurs pour les droits d'auteur intégralement déclarés par des tiers et soumis au régime fiscal des salaires. Elle est limitée à 50 000 F (si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit également à une déduction supplémentaire, joignez, pour permettre le calcul des plafonds de déduction, une note intitulée « Droit d'auteur - Déduction supplémentaire » : indiquez, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes bénéficiant des déductions).

E. – PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES A TITRE GRATUIT.

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● **Principales exonérations.**

Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs salariés, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

● **Doivent être déclarées sous cette rubrique :**

– les pensions de vieillesse et de retraite servies par le régime général de la Sécurité sociale ou les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires.

– les pensions d'invalidité.

– les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil.

– l'allocation de garantie de ressources servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; les allocations servies en vertu de conventions du Fonds national de l'emploi après l'âge de 60 ans.

– les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

Le plafond maximum de l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions et rentes a été porté à 24 400 F mais s'apprécie par foyer. En revanche, l'abattement minimum reste fixé à 1 800 F par bénéficiaire. Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 244 000 F), il est, pour le calcul de l'abattement de 20 % (cf. § F. ci-après), réparti au prorata des pensions de chacun.

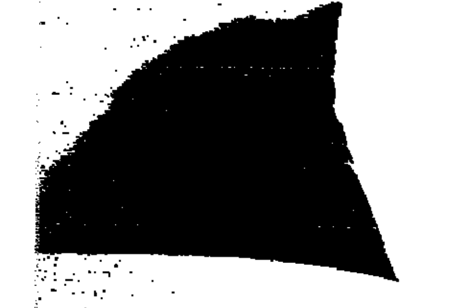
REMARQUE. – Rachats de cotisations de retraite : joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration.

Si le bénéficiaire de ces rachats perçoit un salaire ou une pension, la somme à déclarer sous ces rubriques est calculée déduction faite des rachats. Si ces derniers étaient supérieurs au montant des salaires et, le cas échéant, des pensions de la personne qui a personnellement effectué les rachats, ne portez aucune somme dans ces salaires ou pensions et faites apparaître le solde non imputé sur votre note explicative.

Prix de revient kilométrique (1985, frais de garage exclus).

La tarif à retenir est celui du kilométrage qui se rapproche le plus de la distance professionnelle parcourue annuellement	Kilométrage professionnel type			
	5 000 km		10 000 km	
Puissance des véhicules	Ville	Route	Ville	Route
	F	F	F	F
3 CV	1,41	1,35	1,04	1,00
4 CV	1,54	1,48	1,12	1,07
5 CV	1,71	1,65	1,24	1,19
6 CV	1,83	1,76	1,31	1,26
7 CV	1,92	1,84	1,37	1,31
8 CV	2,10	2,01	1,50	1,43
9 CV	2,18	2,08	1,55	1,47
10 CV	2,35	2,25	1,71	1,62
11 CV	2,42	2,29	1,78	1,65
12 CV	2,57	2,43	1,84	1,74
13 CV et au-dessus	2,63	2,48	1,91	1,79

Les chiffres du tableau sont des francs par kilomètre.





Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique des charges déductibles « Déductions diverses ».

F. – ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets de chaque bénéficiaire n'excédant pas 523 000 F. Il est donc limité à 104 600 F.

Son taux est ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 192 200 F et 523 000 F des salaires nets des dirigeants des sociétés contrôlant plus de 35 % des droits sociaux dans la société en cause (le Conseil d'Etat a jugé que, pour le décompte de ce taux, il fallait exclure les droits détenus par les membres du foyer : arrêt du 29 juillet 1983, Req. nº 35536).

G. – *RENTES VIAGÈRES A TITRE ONÉREUX* (en contrepartie de l'aliénation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble).

Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'un des taux ci-après correspondant à l'âge que vous aviez au moment de l'entrée en jouissance : moins de 50 ans : 70 % ; 50 à 59 ans : 50 % ; 60 à 69 ans : 40 % ; plus de 69 ans : 30 %. Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, retenez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

H. – REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES ou par des fonctionnaires internationaux ou par des salariés envoyés à l'étranger par leur employeur et fiscalement domiciliés en France.

Si vous êtes dans un des cas prévus pour bénéficier de l'exonération des revenus *« étrangers »*, déclarez ligne YA de la rubrique 5 ces revenus exonérés mais qui doivent être pris en compte pour le calcul du « taux effectif » d'imposition applicable à vos autres revenus *normalement imposables (excluez toutefois de ce montant* les indemnités d'expatriation). Joignez à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez de l'exonération de ces salaires et dont vous donnez le *détail*.

En ce qui concerne le détachement à l'étranger plus de 183 jours pour l'installation d'« ensembles industriels », l'administration a admis que cette expression désignait les chantiers de tous travaux publics (RM Vadepied, *J.O.* du 5 novembre 1984, p. 4869).

Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

(Quel que soit leur pays d'origine : France ou étranger)

● **NOUVEAU. – Vous n'avez plus à déclarer les produits qui ont supporté le prélèvement libératoire. Cette obligation, qui a été instituée il y a seulement deux ans, a été supprimée par la loi de finances pour 1986.**

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne S).

● Doivent être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les recettes provenant de l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, les produits :

- des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, à l'exclusion de celles représentées par des obligations et des effets publics (qui doivent être déclarés à la ligne V) ;
- des dépôts de sommes d'argent à vue ou à échéance fixe ;
- des cautionnements en numéraire ;
- des comptes courants ;
- des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la disposition des sociétés par leurs associés ;
- des bons de capitalisation d'une durée inférieure à six ans, à défaut d'option pour le prélèvement libératoire.

Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du crédit d'impôt, ce dernier étant par ailleurs porté ligne Z.

● Sont exonérés d'impôt les intérêts des sommes inscrites sur un livret A de caisse d'épargne, sur un livret bleu d'une caisse de crédit mutuel, sur un compte d'épargne-logement (ou un plan), sur un livret d'épargne du travailleur manuel, un CODEVI ou un livret d'épargne d'entreprise.

REMARQUE. – Les avances, prêts ou acomptes reçus en tant qu'associé de société de capitaux, c'est-à-dire les sommes mises à la disposition des associés et qui, sauf preuve contraire, sont considérées comme des revenus distribués, doivent être inscrites ligne X.

b) Revenus de valeurs mobilières (lignes U, V, W et X).

● Il s'agit :

– des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres d'emprunts négociables ;

– des revenus des actions et parts sociales distri*bués par des personnes morales soumises ou non à l'im*pôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

● Les revenus suivants sont exonérés :

– les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973 ;

– les produits des parts des nouveaux fonds communs de placements à risque, sous certaines conditions ;

– les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme.

● *Déclarez ligne X, les intérêts de l'emprunt 7 %* 1973.

● En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté, soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal (50 % des dividendes nets des actions françaises).

● Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux indications figurant sur les relevés et « certificats d'avoir fiscal » qui vous sont remis par les établissements payeurs : *la somme à déclarer comprend le* revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal. Les certificats doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration. Le montant de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne Z : il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué. Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés, il n'est pas déductible.

● Les abattements vous sont accordés automatiquement. Vous ne devez pas les déduire. Ils sont de :

– 3 000 francs pour les dividendes d'actions (cet abattement n'est accordé que si votre revenu net ne dépasse pas 320 000 francs) ; il peut être réduit ou supprimé si vous bénéficiez de la détaxation « Monory » ;

– 5 000 francs pour les revenus d'obligations et autres titres d'emprunts négociables et non indexés ;

– 1 000 francs supplémentaires pour les intérêts de *l'emprunt d'Etat 8,80 % de 1977 (ligne U)*.

● Vous pouvez déduire, ligne Y, les frais de garde de vos valeurs à condition qu'ils correspondent à des revenus exclusivement déclarés § 1.

● Si votre impôt sur le revenu est au moins égal à 340 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au § 1 supportent un impôt complémentaire de 1 %.

Les contribuables qui perçoivent les revenus ou plus-values énumérés ci-après ont dû en principe recevoir une déclaration normale. Ceux qui auraient reçu un formulaire simplifié et qui seraient néanmoins concernés utiliseront le « feuillet A », à la dernière page de leur notice, pour déclarer ces revenus.

Revenus fonciers

● Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles bâtis ou non bâtis *donnés en location* et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), *ainsi que les revenus accessoires* qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...) et qui proviennent de propriétés dont vous vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location. Il en est ainsi par exemple des sommes perçues en contrepartie de la location, à un particulier ou à une société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires *situés sur un terrain* ou une maison vous appartenant.

ATTENTION ! – Les entreprises ou les professionnels de la publicité doivent déclarer à l'administration fiscale les sommes versées au titre du droit d'affichage.

● Les dépôts de garantie sont déclarés, le cas échéant, au départ du locataire. (Conseil d'État, 8 mai *1981, requête nº 19 171.)*

● Les revenus des bâtiments d'exploitation des propriétés rurales (tels que les granges, les écuries, les caves, les celliers, les pressoirs, etc.) sont normalement imposables.

● Si vous louez un appartement meublé ou des locaux nus mais à une personne ou à une société de gestion qui les destine à la location meublée et si la location présente un caractère commercial en raison des modalités du bail, reportez-vous au § b « Loueurs en meublé non professionnels » de la rubrique « Revenus des professions non salariées ».

● Vous devez joindre à votre déclaration l'annexe bleue nº 2044. Si vous ne l'avez pas reçue, demandez-la à votre centre des impôts (ou dans certaines mairies), **ainsi que la notice explicative dans laquelle vous trouverez notamment la liste des travaux déductibles (réparations, entretien, amélioration de l'habitation – chauffage, sanitaire..., à l'exclusion des travaux de construction ou d'agrandissement, – travaux sur des bâtiments ruraux).**

● Travaux effectués par le locataire : constitue un revenu foncier l'avantage procuré au bailleur par des travaux de construction, reconstruction ou aménagement qui, en exécution d'une clause du bail, lui reviennent sans contrepartie ; cet avantage doit être déclaré l'année d'expiration du bail, alors même que celui-ci ferait l'objet d'une tacite reconduction (arrêts du Conseil d'État nºs 12 865 et 24 983 du 10 juillet 1981).

● Copropriétaires : pour être déductibles, les provisions pour travaux avancées au syndic doivent avoir été reversées en 1985 par ce dernier aux entrepreneurs *(conservez l'attestation du syndic)*.

● **Sort des déficits fonciers.**

1) En principe, les déficits fonciers ne peuvent s'imputer que sur d'autres revenus fonciers réalisés la même année, ou les cinq années suivantes s'il s'agit d'immeubles urbains, ou *les neuf années suivantes* pour des propriétés rurales.

2) Exceptionnellement des déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus (ils doivent alors être détaillés sur la page 4 de l'annexe nº 2044) ; c'est le cas des déficits :

– provenant d'immeubles classés monuments historiques (les loyers sont inscrits page 4 de l'annexe) ;

– subis par les nus-propriétaires tenus d'effectuer les travaux de grosses réparations (art. 605 du code civil) *ou résultant de travaux exécutés dans le cadre* d'une opération groupée de restauration immobilière (et non pas d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat ; les travaux réalisés par un seul propriétaire agissant isolément ne sont pas imputables sur le revenu global mais doivent être déduits page 2 de l'annexe : arrêt du Conseil d'Etat du 22 juin 1983).

3) En pratique, pour les déficits subis en 1985, il vous suffit de les reporter sur la ligne B de la rubrique « Revenus fonciers » de la déclaration nº 2042 (ou du « feuillet A » si vous avez reçu la déclaration simplifiée) ou sur la ligne N dans les cas exceptionnels visés ci-dessus. L'administration assure automatiquement les calculs.

Si des déficits des années antérieures n'ont pu encore être imputés, vous les mentionnerez sur la ligne D de la rubrique REVENUS FONCIERS ou, s'il s'agissait des déficits exceptionnels cités ci-dessus (immeubles historiques...), à la rubrique « DÉFICITS GLOBAUX », rubrique 6, ligne D.

Revenus des professions non salariées

a) BÉNÉFICES AGRICOLES

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, métayer ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte (même s'il exerce à titre principal une autre activité). Il en est de *même si vous êtes membre d'une société de personnes* ayant pour objet l'exploitation d'une propriété agricole ou forestière, d'un GAEC ou d'un groupement forestier.

● **Régime du forfait.**

Vous devez souscrire une déclaration spéciale nº 2342 avant le 1er avril. Vous disposez pour souscrire votre déclaration d'ensemble du même délai que celui qui vous est accordé pour dénoncer votre forfait, c'est-à-dire jusqu'au dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires au *Journal officiel*.

Mais si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenu de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant une croix dans la case de la *ligne K, L ou M, colonne A (forfait non encore fixé)*.

● **NOUVEAU. – Si vous avez une activité de tourisme à la ferme ou si vous effectuez des travaux forestiers pour des tiers, et si vos recettes correspondantes n'excèdent pas 80 000 F, vous pouvez inscrire le montant brut de ces recettes commerciales accessoires sur la ligne XE (régimes particuliers) : dans ce cas, un abattement de 50 % vous sera automatiquement accordé.**

REMARQUE. – Les revenus accessoires (location du droit d'affichage, de chasse, d'exploitation de carrières, redevances tréfoncières...) perçus par les propriétaires exploitants agricoles sont des revenus fonciers (déclaration nº 2044), sauf lorsque les terres sont inscrites à l'actif d'une exploitation soumise au régime du bénéfice réel. Dans ce dernier cas, ces produits sont imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.



● **Régime du bénéfice réel simplifié.**

Ce régime est applicable soit sur option, soit obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs pendant deux années consécutives (1983 et 1984). Pour l'appréciation de ces limites, les recettes provenant des opérations d'élevage ou de culture portant sur des animaux ou des produits appartenant à des tiers sont multipliées par cinq.

Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale nº 2 139, *un bilan simplifié nº 2139 A et la déclaration* d'ensemble des revenus avant le 1er mars si l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile, le 1er avril dans le cas contraire (sauf report exceptionnel de délai).

● **Régime du bénéfice réel normal.**

Si la moyenne de vos recettes de 1983 et 1984 excède 1,8 million de francs, vous êtes de plein droit *sous ce régime. Vous pouvez également opter pour ce* régime si vos recettes sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs. Dans ce cas, vous devrez déposer la déclaration spéciale nº 2 143 et la déclaration des revenus avant le 1er mars si l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, avant le 1er avril dans le cas contraire (sauf report exceptionnel de délai).

● **Déduction des déficits.**

Les déficits d'exploitation agricole ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose le contribuable excède *40 000 F*.

b) BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, soit personnellement, soit comme associé d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

– achats et reventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel mais habituel ;

– location d'établissements industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leur exploitation ;

– location en meublé ; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées de l'impôt sur le revenu pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent, pour le locataire, sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables (2,5 fois la valeur locative pour les logements soumis à la législation sur les loyers). Les locations de chambres d'hôtes n'excédant pas 5 000 F par an sont également exonérées.

● **Régime du forfait.**

C'est le régime normal des petites entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 F (150 000 F pour un prestataire de services). Il faut alors déposer une déclaration spéciale nº 951 M au plus tard le 17 février. Si votre bénéfice forfaitaire a déjà été fixé pour 1985, vous devez reporter le chiffre sur la déclaration des revenus, colonne B (dans ce cas, la déclaration 951 M *peut être déposée jusqu'au 30 avril*) ; si le bénéfice de 1985 doit être fixé en 1986, il convient de cocher la case correspondante de cette colonne.

● **Régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises.**

● **NOUVEAU. – La loi de finances pour 1986 a relevé à 3 millions (900 000 F pour les prestataires de services) la limite d'application de ce régime (dont peuvent également bénéficier, sur option, les forfaitaires). Les entreprises qui entrent dans le champ de cette extension et qui voudraient néanmoins conserver le régime normal pourront opter jusqu'au 3 mars 1986.**

Vous devez établir la déclaration de vos résultats sur le formulaire 2033 et reporter le bénéfice (ou le déficit) sur la déclaration des revenus. Vous avez jusqu'au 30 avril pour déposer cette déclaration.

● **Régime du bénéfice réel pour les entreprises les plus importantes.**

Vous devez établir la déclaration de résultats nº 2 031 et les tableaux comptables annexes ; la déclaration des revenus doit être souscrite avant le 30 avril ou le 15 mai si votre bénéfice n'est pas supérieur à 160 000 F et si vous avez clôturé votre exercice le 31 décembre.

Les résultats sont reportés sur la déclaration *d'ensemble*.

Les entreprises créées en 1985 soumises de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition sont exonérées, dans certaines conditions d'investissements, d'impôt sur le revenu à raison des bénéfices qu'elles réalisent pendant les trente-cinq mois qui suivent celui de leur création. Les bénéfices réalisés les vingt-quatre mois suivants ne sont retenus dans les bases de l'impôt que pour la moitié de leur montant. Ces entreprises individuelles ont jusqu'au 15 mai pour souscrire leurs déclarations.

● ***Loueurs en meublés non professionnels.***

Si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1985 n'excède pas 21 000 F (DOM sauf Guyane, 30 000 F), vous pouvez vous dispenser de la déclaration nº 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, colonne D « Revenus des locations en meublé – régime spécial », *le montant brut des recettes*. (L'abattement de 50 % avec minimum de 1 500 F sera calculé par l'ordinateur.)

ATTENTION ! – Si vous avez opté pour un régime *de bénéfice réel, vous ne pouvez déduire vos déficits* éventuels que des bénéfices retirés de l'activité de location (portez vos résultats ligne XC s'il s'agit d'un bénéfice, ligne YC s'il s'agit d'un déficit) ;

c) REVENUS NON COMMERCIAUX

● Déclaration contrôlée (nº 2035). Ce régime est *obligatoire pour les titulaires de charges et offices* et pour les personnes ayant réalisé en 1985 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1985 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents à des associations agréées ont jusqu'au 1er avril pour déposer la déclaration 2035 ainsi que les membres associés d'une société civile de moyens.

● Evaluation administrative (nº 2037). Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclara*tion contrôlée. La déclaration 2037 doit être souscrite* par chaque membre du foyer fiscal soumis à ce régime.

REMARQUES :

1) *Il est possible de déduire immédiatement* les petits matériels et outillages (au lieu de la seule annuité d'amortissement) :

– les matériels et outillages d'une valeur unitaire hors taxes n'excédant pas 1 500 F ;

– les matériels de bureau d'une valeur unitaire hors taxes ne dépassant pas 300 F.

2) *Les contribuables imposés dans la catégorie des* bénéfices non commerciaux (quel que soit le régime) peuvent déterminer leurs frais professionnels d'automobile par application du barème forfaitaire publié pour *les salariés* (voir paragraphe *« Traitements et salaires »*). Il s'agit, bien entendu, d'une simple option, les intéressés conservant la possibilité de se conformer aux règles habituelles.

● *Revenus non commerciaux accessoires.* – Si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas, remboursement de frais compris, 21 000 F et intégralement déclarés par des tiers (partie versante), vous pouvez les porter directement à la colonne E de la rubrique « Régime du forfait ». Il convient de les inscrire pour leur montant brut : l'abattement de 25 % avec un minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

● *Prix littéraires.* – La fraction du prix n'excédant pas 17 060 F est exonérée (*B.O.D.G.I.* 5 G-7-83). Cette exonération n'est accordée qu'une seule fois tous les quatre ans.

● Activités lucratives non professionnelles dont les déficits ne sont déductibles que des revenus de la même activité (droits d'auteur, certains produits d'inventeur, gains de professionnels des jeux et courses, des propriétaires de chevaux de course) : déclarez les résultats obtenus ligne XD, ou ligne YD s'il s'agit d'un déficit.

CAS PARTICULIERS :

Ont le caractère de revenus non commerciaux :

– les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ;

– les revenus des photographes de mode non journalistes ;

– les droits d'auteur, même intégralement déclarés par les tiers, lorsque l'écrivain, ou le compositeur, opte pour le régime des revenus non commerciaux ;

– les produits perçus par les héritiers des écrivains *et compositeurs* ;

– les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences exclusives d'exploitation sont imposables au taux proportionnel de 16 % (11 % si

(Lire la suite page 24.)



l'activité d'invention est exercée à titre principal, les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits ligne YD. L'inventeur doit attendre la réalisation de bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir des produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes ; l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté colonne D, ligne T (ou U ou W) du § 3 de la déclaration. Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

REMARQUE. — Le régime de taxation atténuée des plus-values à long terme est étendu :

— aux concessions de licences non exclusives d'exploitation de brevets, procédés ou techniques de fabrication et de certificats d'obtention de variétés végétales ;

— aux redevances perçues, par un inventeur, d'une entreprise concessionnaire qu'il a créée à compter du 1er janvier 1984 pour l'exploitation de ses droits.

d) ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉÉS.

● **NOUVEAU. L'associé unique d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (nouveau type de société défini par la loi du 11 juillet 1985) peut adhérer à un centre agréé.**

Les adhérents des centres de gestion agréés, placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition, bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 192 200 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 523 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1985.

ATTENTION. — L'abattement doit être limité (avant d'être inscrit sur la ligne S de la déclaration des revenus) comme il est dit ci-dessus *par personne et par catégorie de revenus. Les bénéfices sont déclarés pour leur montant avant abattement.*

REMARQUES :

● *Associés des sociétés de personnes.* — Si vous faites état de charges admises en déduction en dehors du résultat social — frais d'acquisition des parts par exemple — vous devez joindre une note explicative à votre déclaration. La société portera à votre connaissance la part qui vous revient dans le bénéfice social.

● *Plus-values de cession d'éléments d'actif par un exploitant au forfait ou à l'évaluation administrative.* — Si vous ne remplissez pas les conditions pour que vos plus-values professionnelles soient exonérées (voir plus loin « plus-values professionnelles ») joignez une note annexe à votre déclaration spéciale faisant apparaître le détail des plus-values. Celles qui sont réalisées à court terme seront ajoutées au bénéfice. Les plus-values à long terme doivent être portées au § 4 Plus-values ligne C dans la colonne correspondant au taux d'imposition.

● *Déduction du salaire du conjoint participant effectivement à l'exploitation.* — Ce salaire peut, dans certaines limites, être déduit des résultats professionnels. La limite de cette déduction a été relevée à 51 600 F (c'est-à-dire douze fois le SMIC mensuel pour un travail effectif pendant l'année 1985 entière) si vous êtes adhérent d'un centre de gestion ou association agréés (cette limite demeure à 17 000 F si vous n'êtes pas adhérent).

Sont considérés comme événements exceptionnels :

— le licenciement, la mise à la retraite, la survenance d'une invalidité, le décès du conjoint du contribuable, le divorce ou la séparation de corps, le règlement judiciaire ou la liquidation des biens, la survenance de tout autre événement exceptionnel (cataclysme naturel, par exemple).

Si vous êtes susceptible de bénéficier de cette disposition et consécutivement de l'exonération des gains réalisés sur les cessions de l'année 1985 bien que ces dernières excèdent 265 600 F, vous devez joindre à votre déclaration d'ensemble des revenus nº 2042 une note indiquant le montant des cessions réalisées en 1983, 1984 et 1985 ainsi que la nature et la date de l'événement exceptionnel qui motive l'appréciation de la limite par référence aux cessions des trois années.

REMARQUE IMPORTANTE. — Lorsque tous les titres que vous possédez ainsi que les membres de votre foyer fiscal sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, vous pouvez vous dispenser de remplir une déclaration nº 2074 : le gain net doit être reporté *directement* au § 4 de la déclaration nº 2042 (ou du « feuillet A » si vous avez reçu un formulaire simplifié) à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.

Dans ce cas, l'option afférente au prix d'acquisition des titres acquis avant le *1er janvier 1979* devra être exprimée dans une note jointe à la déclaration nº 2042, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a adressé.

Si l'intermédiaire ne peut faire apparaître les pertes antérieures sur le document en cause, vous devez alors souscrire le formulaire nº 2074, afin de justifier du détail de l'imputation de ces pertes et ainsi de la différence avec le chiffre reporté sur la déclaration, rubrique 4, ligne A (N ou P).

VI. — Plus-values de cession de droits sociaux

— Déclarez ligne B, case M, le montant imposable des plus-values réalisées lors de la cession de droits sociaux de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés dont vous avez détenu directement ou indirectement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux. En cas de demande d'échelonnement ou de report d'imposition d'une plus-value réalisée lors d'un échange résultant d'une fusion ou d'une scission de sociétés, joindre une note annexe à la déclaration : l'échelonnement est effectué par cinquièmes sur l'année de réalisation et les quatre années suivantes.

Une cession d'actions au porteur qui n'est soumise à aucune formalité de publicité est réputée réalisée dès que les parties se sont mises d'accord sur la chose et sur le prix, alors même que les titres n'ont pas été tout de suite remis au cessionnaire et que le prix n'a pas été immédiatement payé (arrêt du Conseil d'Etat nº 17953 du 10 juillet 1981).

Le taux d'imposition est de 16 %. D'autre part, les cessions à un membre de la famille sont imposables lorsque les titres sont conservés dans la famille moins de cinq ans, c'est-à-dire lorsque le cessionnaire, membre de la famille, revend les droits à un tiers.

VII. — Levée d'option de souscription ou d'achat d'actions par les salariés

L'avantage réalisé lors de la levée d'option d'achat d'actions de leur société par les salariés est exonéré, mais à condition que les intéressés conservent ces actions pendant les cinq ans qui suivent l'attribution et, en outre, pendant l'année qui suit la levée d'option. Si ces conditions ne sont pas remplies et sauf cas de mise à la retraite, invalidité, décès, licenciement, l'avantage est imposable, après abattements spécifiques aux salaires (10 % et 20 %), selon le système du quotient qui est fonction du temps écoulé entre l'option et la levée d'option, décompté en années entières (le quotient peut donc être de 1, 1/2, 1/3 ou 1/4 : dans le premier cas, l'avantage s'ajoute purement et simplement aux salaires ; dans les trois autres cas, le calcul de l'impôt est effectué selon une technique identique à celle qui est exposée au § I (« Exemple »), l'avantage étant divisé par 1/2, 1/3 ou 1/4, et l'impôt multiplié ensuite respectivement par 2, 3 ou 4).

Les plus-values diverses et les profits de construction

I. — Les immeubles

● Certaines ventes d'immeubles sont exonérées :

— la résidence principale, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel nécessitant un changement de résidence ;

— la première cession d'un logement (qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'un immeuble donné en location) lorsque le cédant ou son conjoint n'est pas propriétaire de sa résidence principale directement ou par personne interposée et que la cession est réalisée au moins cinq ans après l'acquisition ou l'achèvement. Toutefois l'exonération n'est pas applicable lorsque la cession intervient dans les deux ans de celle de la résidence principale. Ces délais de cinq ans et de deux ans ne sont pas exigés lorsque la vente est motivée par un impératif familial ou un changement de résidence ;

— les cessions inférieures à 30 000 F ;

— les cessions de terrains à bâtir possédés depuis au moins trente-deux ans ou des autres immeubles détenus depuis au moins vingt-deux ans ;

— les ventes de terrains agricoles, non exploités par le propriétaire, pour un prix n'excédant pas 5 F le mètre carré (11 F pour les cultures maraîchères, fruitières et pépinières ; 33 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales ; 9 F pour les vignobles V.D.Q.S. ; 6 F pour les autres vignobles) ;

— les expropriations consécutives à une déclaration d'utilité publique sous condition du remploi, dans les six mois, dans l'achat de biens de même nature.

● En outre, quand le total des immeubles que vous possédez vaut moins de 400 000 F (plus 100 000 F par enfant à charge à partir du troisième) les plus-values immobilières réalisées ne sont pas prises en considération. De même, sont exonérées les ventes effectuées par des retraités non imposables à l'impôt sur le revenu.

ATTENTION. — Hormis les cas ci-dessus, lorsque vous réalisez une plus-value sur la vente d'un immeuble ou d'un logement, vous devez souscrire une déclaration spéciale nº 2049 de couleur verte. Réclamez-la à votre centre des impôts, avec la notice explicative nº 2049 bis qui vous permettra de déterminer votre plus-value, après application des coefficients d'érosion monétaire et des réductions et abattements auxquels vous avez droit lorsque vous déteniez votre bien depuis plus de deux ans (plus-value à long terme).

● La plus-value réalisée est soumise au barème de l'impôt sur le revenu, mais avec application, si elle est à long terme, d'un système de quotient, destiné à atténuer la progressivité de l'impôt.

EXEMPLE : vous êtes marié et avez deux enfants, votre revenu courant imposable est de 80 000 F. Vous réalisez une plus-value nette de 60 000 F (après prise en compte de l'érosion monétaire et tous abattements). Cette plus-value est divisée par cinq et ajoutée au revenu courant : 12 000 F + 80 000 F = 92 000 F

— Impôt à payer pour 92 000 F	6 089 F
— Impôt à payer pour 80 000 F	4 289 F
— Différence	1 800 F
— Impôt sur la plus-value : 1 800 × 5	9 000 F
— Impôt total : 4 289 + 9 000	13 289 F

CAS PARTICULIER. — *Non résidents.* — Le barème de l'impôt sur le revenu n'est pas applicable aux personnes n'ayant pas leur domicile réel en France. Si vous êtes dans ce cas et que vous réalisiez une plus-value sur un immeuble situé en France, vous devrez acquitter un prélèvement forfaitaire d'un tiers sur le montant de la plus-value et accréditer auprès de l'administration un représentant domicilié en France.

Toutefois, la résidence possédée en France par un Français résidant à l'étranger est assimilée à une résidence principale et donc exonérée.

II. — Les métaux et objets précieux

A. — OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les ventes par des particuliers sont désormais soumises à une taxe forfaitaire de 7 % (au lieu de 6,5 % en 1985) tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune autre imposition n'est applicable.

B. — OBJETS PRÉCIEUX **(bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité).**

En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 3 % s'il s'agit d'une transaction privée et de 2 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration nº 2049.

III. — Les profits de construction

Ils doivent être reportés, s'il s'agit de profits réalisés à titre habituel pour lesquels vous n'avez pas opté pour le caractère libératoire du prélèvement de 51 %, ligne B de la rubrique 4 de la déclaration. Le montant du prélèvement non libératoire doit être inscrit à la rubrique 7, ligne X.

Si vous avez opté pour le prélèvement libératoire vous devez joindre votre demande à votre déclaration.

IV. — Plus-values professionnelles

● 1. — Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou inventeur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme sont inscrites ligne C de la rubrique 4 de la déclaration des revenus (taux 16 % ou 26 %).

Si vous exercez une profession libérale et si vos recettes dépassent la limite de l'évaluation administrative (175 000 F), le régime est le même, excepté que le taux relatif à vos plus-values à long terme est égal à 11 %.

● 2. — Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vos plus-values professionnelles sont exonérées sauf pour :

- les plus-values de cession de terrains à bâtir ;
- les plus-values de cession d'immeubles loués meublés si vous n'êtes pas inscrit au registre du commerce ou si, y étant inscrit, votre activité de loueur en meublé représente moins de 50 % de votre revenu global et moins de 150 000 F de recettes annuelles.

Si l'activité est exercée depuis moins de cinq ans vous relevez du régime décrit au § 1 ci-dessus, sauf pour la vente de terres agricoles ou forestières qui suivent les règles des plus-values particulières (§ I).

V. — Gains de cession de valeurs mobilières

Vous ne devez souscrire une déclaration nº 2074 que si vous avez effectué, directement ou par personne interposée, pour un montant excédant *265 600 F* :

— des opérations de Bourse au comptant ou sur le marché à terme ;

— des cessions de gré à gré, à titre onéreux, de valeurs mobilières cotées ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs ainsi que de titres représentatifs de telles valeurs (actions de SICAV, parts de fonds communs de placement quel que soit le nombre de porteurs de parts).

Les plus-values sont imposées au taux de 16 %. En cas d'intervention d'un événement exceptionnel dans la situation personnelle, familiale ou professionnelle du contribuable, la limite de 265 600 F s'apprécie par référence à la moyenne des cessions de l'année 1985 et des années 1984 et 1983.

• Pour fournir les justifications concernant les charges signalées par un astérisque (*), vous trouverez cette année un feuillet détachable dans la notice qui accompagne la déclaration. Utilisez-le en le complétant des renseignements prévus et joignez-le à votre déclaration : cela vous épargnera des notes annexes et des échanges de courrier inutiles avec votre centre des impôts.

Charges à déduire du revenu

a) FRAIS DE GARDE (enfants de moins de cinq ans) (cf. *).

● **NOUVEAU : la limite de déduction par enfant est portée de 4 310 F à 5 000 F.**

La déduction est autorisée aux contribuables seuls et aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent ou ne peuvent exercer une activité en raison d'une longue maladie ou d'une infirmité.

b) PENSIONS ALIMENTAIRES (cf. *).

1) PENSION VERSÉE A UN ENFANT MAJEUR

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant pas de ressources suffisantes et auquel, par conséquent, ses parents doivent venir en aide (enfant sans emploi, étudiant de plus de 25 ans, enfant majeur non compté à charge par un parent divorcé ou séparé...).

Ainsi, si vous êtes en mesure d'en justifier, vous pouvez porter ligne AC :

— la pension versée à un enfant majeur célibataire : elle sera admise dans la limite de 16 190 F par enfant (indiquez le nombre dans la case prévue) ;

— la pension versée à un enfant majeur marié (ou chargé de famille) : la limite est de 16 190 F si les beaux-parents de votre enfant participent également à l'entretien du jeune ménage (portez alors le chiffre 1 dans la case « nombre ») ; cette limite est portée à 32 380 F si vous assurez seul l'entretien du jeune couple ou de votre enfant chargé de famille, si vous êtes séparé(e) de votre conjoint : dans ce cas vous devez indiquer le chiffre 2 dans la case « nombre » et justifier que vous participez seul à l'obligation alimentaire en joignant à votre déclaration une note annexe où vous mentionnerez les nom et adresse des beaux-parents de votre enfant ou de votre ex-conjoint. Attention, cette déduction n'est possible que si vous ne comptez pas votre enfant parmi les personnes à charge. En effet, sous certaines conditions (voir rubrique « Enfants à charge »), vous avez peut-être intérêt à opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer. Il vous ouvre droit, si tel est le cas, à une majoration de votre nombre de parts s'il est célibataire. L'option pour l'une ou l'autre formule dépend de chaque situation particulière, et notamment du montant des revenus perçus par l'enfant en dehors de la pension alimentaire.

Si vous déduisez une pension alimentaire, celle-ci est imposable au nom de votre enfant à concurrence de ce qui est admis en déduction.

Dans le cas du rattachement, vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire mais vous devez ajouter à vos revenus ceux qui ont été éventuellement perçus par votre enfant (s'il a travaillé) ou par le jeune couple s'il est marié.

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES **(ligne AE de la déclaration).**

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants (sauf en ce qui concerne les enfants majeurs : voir § 1 ci-dessus) en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision de justice lorsque le conjoint est imposé séparément.

Par une note du 10-12-1980, l'administration a admis que les pensions versées pour l'entretien des enfants mineurs et revalorisées spontanément selon l'indice INSEE du coût de la vie soient intégralement déductibles si elles remplissent les conditions posées par les articles 205 et suivants du code civil. Il en est de même des versements fixés par le juge au profit de l'ex-époux.

Si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants sans ressources suffisantes, vous pouvez déduire de votre revenu global, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation forfaitaire des avantages en nature retenue pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale. En 1985, cette évaluation s'élève à 13 310 F.

Les pensions alimentaires, même en nature, doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

Rentes en capital prévues en cas de divorce.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée, en tout ou partie, par le versement d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé, en contrepartie, de verser à l'enfant une rente indexée. Dans ce cas, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

La déduction ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

Vous devez joindre à votre déclaration, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation délivrée par l'organisme accrédité chargé du versement de la rente.

c) DÉDUCTIONS DIVERSES (cf. *).

Il s'agit des :

— rentes payées à titre obligatoire et gratuit et constituées avant le 2 novembre 1959 ;

— versements effectués pour la constitution de la retraite mutualiste des combattants et destinés à la constitution d'une rente donnant lieu à majoration de l'Etat (le montant maximum de cette rente a *été porté* de 4 300 F à 4 500 F à compter de 1985) ;

— intérêts payés, au titre des prêts de réinstallation ou de reconversion, par les Français rapatriés ou rentrant de l'étranger ;

— fraction des charges foncières relative aux monuments historiques ne procurant aucune recette à leurs propriétaires s'en réservant la jouissance ;

— versements obligatoires ou volontaires de cotisations ouvrières de Sécurité sociale qui n'ont pas été déduits pour la détermination d'un revenu particulier (rachats de cotisations de retraite, cf. paragraphe « Pensions ») ; ne sont pas déductibles les charges sociales afférentes aux rémunérations versées aux employés de maison (réponse ministérielle Pierre Vallon, du 20 juin 1981 *J.O.* Sénat du 23-10-1981, p. 2165) ; il est rappelé que les cotisations ouvrières (maladie, retraite, chômage...) ont déjà été déduites du salaire, il n'y a pas lieu de les déduire une deuxième fois.

d) SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DE SOCIÉTÉS DANS LES DOM et TOM.

La moitié de la souscription (ou la totalité en cas d'agrément) au capital des sociétés de développement régional ou autres sociétés exerçant leur activité dans les DOM, TOM ou Saint-Pierre-et-Miquelon (secteur industriel, hôtelier ou de la pêche) est déductible (ligne AP) sauf si elle a été prise en compte pour la détaxation du revenu investi en actions ou au titre du compte d'épargne en actions (**vous devez joindre une attestation de la société**).

Toutefois la déduction ne peut excéder 25 000 F ou le quart du revenu net selon que celui-ci est inférieur ou non à 100 000 F (la limitation sera automatique).

Si vous avez cédé en 1985 les actions ou parts des sociétés ci-dessus pour lesquelles vous avez bénéficié d'une déduction en 1983 ou 1984, vous devez réintégrer cette déduction à votre revenu en la mentionnant ligne AR.



e) DONS AUX ŒUVRES.

● **ATTENTION : le régime de déduction des dons et subventions versés à des œuvres est subordonné à la production de reçus :**

– les versements à l'ensemble des œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou *culturel* (*non reconnus* d'utilité publique) (indiquez leur montant ligne BE) seront admis en déduction dans la limite de 1 % du revenu net imposable ;

– les versements faits au profit de fondations ou associations reconnues en outre d'utilité publique ouvrent droit à une déduction supplémentaire de 4 % (si les versements sont effectués en totalité à ces dernières, la déduction est ainsi de 5 %). Mentionnez-les à la ligne BB.

Si vous ne joignez pas de reçu, la déduction sera rejetée.

f) PRIMES D'ASSURANCE-DÉCÈS, cf. *.

Lorsque les contrats ont été conclus entre le 1er janvier 1950 et le 1er janvier 1957 ou entre le 1er juillet 1957 et le 31 décembre 1958 et garantissent en cas de décès le versement de capitaux aux conjoints, ascendants ou *descendants de l'assuré : les primes sont* déductibles dans la limite de 10 % du revenu net avec un maximum de 400 F plus 100 F par enfant à charge.

g) LA DÉTAXATION DU REVENU INVESTI EN ACTIONS.

Si vous (ou votre conjoint) *êtes né* avant 1932 *et si* vous avez déjà bénéficié d'une déduction entre 1978 et 1981, vous pouvez déduire de votre revenu imposable les sommes consacrées à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées (SICAV). Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé au cours de l'année 1985.

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1er juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé depuis cette date.

Deux autres conditions sont encore exigées :

– vous ou votre conjoint devez être en activité au 1/1/1985 ;

– vous ne devez pas avoir ouvert un CEA.

La déduction est automatiquement (en fonction de vos charges de famille) *limitée à 6 000 F* (dès lors que vous avez bénéficié d'une déduction avant 1982) augmentée *de 500 F pour chacun des deux premiers* enfants à charge et de 1 000 F par enfant à partir du troisième.

CETTE DÉDUCTION PEUT ÊTRE CUMULÉE avec *l'abattement de 5 000 F sur les revenus* d'obligations et avec l'abattement de 3 000 F sur les dividendes, *mais, ici, dans la limite d'un total* de 3 000 F.

● Normalement, vous avez dû recevoir une notice **spéciale n° 2041 A** (qui est également disponible dans les centres des impôts) sur laquelle vous trouverez le *détail des opérations ouvrant* droit à *déduction* et *les* conditions de dépôt des valeurs et de conservation.

Si vous vendez des valeurs pour vous procurer des disponibilités, sauf licenciement, invalidité ou décès, les sommes désinvesties devront être ajoutées au revenu imposable. En effet, les valeurs doivent être conservées *pendant les quatre ans* qui suivent l'année de la dernière déduction.

Toutefois *si vous n'avez pas bénéficié de la détaxation* à partir de 1982, vous devez conserver vos valeurs jusqu'à la fin de la 4e année qui suit celle de votre première déduction.

Si *vous n'avez pas respecté* l'obligation de conservation indiquée ci-dessus, vous devez réintégrer à votre revenu imposable (ligne CB) l'excédent de cessions réalisé (dans la limite des déductions précédemment obtenues et non encore réintégrées) : pour calculer cet excédent de cessions, utilisez la fiche de calculs qui figure dans la notice spéciale n° 2041 A. Vous pouvez d'ailleurs joindre, si vous le désirez, cette fiche de calculs à votre déclaration afin d'éviter toute demande d'explications.

Votre obligation de conservation peut prendre fin le 31 décembre de l'année de départ en retraite.

● **Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus les états annuels** remis par les intermédiaires et mentionner dans la case CE le nombre de ces intermédiaires.

h) FRAIS D'ACCUEIL D'UNE PERSONNE DE PLUS DE SOIXANTE-QUINZE ANS, cf. *.

Une déduction est accordée aux contribuables qui recueillent sous leur toit une personne de plus de soixante-quinze ans (non parente en ligne directe) ayant pour 1985 moins de 31 370 F de ressources. Il n'est, bien entendu, pas possible de cumuler cette déduction avec la prise en compte dans le nombre de parts s'il s'agit d'une personne de plus de soixante-quinze ans ayant la carte d'invalidité. La limite de déduction est fixée, pour l'année, à 13 310 F par personne. Contrairement aux principes habituels, cet avantage ne constitue pas un revenu imposable pour le bénéficiaire dès lors qu'il ne résulte pas d'une obligation *alimentaire comme c'est le cas entre* ascendant et descendant.

i) SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DU CINÉMA OU DE L'AUDIOVISUEL.

● NOUVEAU. – **Une déduction très favorable est désormais octroyée aux contribuables qui souscrivent en numéraire (espèces ou chèque) au capital agréé des sociétés (SOFICA) qui ont pour activité exclusive le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, à condition que ces œuvres aient reçu l'agrément du ministère de la culture.**

La déduction est limitée à 25 % du revenu net global (*mais il n'y a pas de plafond en valeur absolue*); la limitation sera faite par l'ordinateur. Les actions des SOFICA *ne peuvent être prises en compte également* pour la détaxation «Monory» ou pour le CEA. *Elles doivent être conservées au moins cinq ans* ; à défaut, un rappel d'impôt sera effectué.

ATTENTION : vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration un relevé délivré par la SOFICA.

● *Vous devez être en mesure de justifier que* **les dépenses ont été payées en 1985, et de produire les factures correspondantes** qui *doivent mentionner votre* identité et votre adresse, le prix des travaux et des fournitures, la nature et la marque des matériaux, la date du paiement, l'épaisseur de ces matériaux isolants.

● Ces *factures doivent être accompagnées* d'une attestation du fournisseur certifiant la reprise des matériels remplacés ainsi que la puissance et le type de ces matériels ou les normes techniques des matériels neufs.

3) DÉPENSES DE GROSSES RÉPARATIONS.

● NOUVEAU. – **Une nouvelle réduction est accordée (jusqu'en 1989) aux propriétaires qui réalisent des travaux de grosses réparations dans leur habitation principale, à condition que celle-ci soit située en France et que l'immeuble soit achevé depuis plus de vingt ans (pour la définition des grosses réparations voir ci-dessus, paragraphe 1, « intérêts des emprunts »).**

La réduction est de 25 % des dépenses, plafonnées pour l'ensemble de la période 1985-1989, à :

– 8 000 F pour une personne célibataire, veuve, divorcée ou séparée ;

– 16 000 F pour un couple marié.

Cette limite est majorée de 2 000 F par personne à charge (de 2 500 F pour le deuxième enfant et 3 000 F pour le troisième). Toutefois la base annuelle de calcul de la réduction ne peut dépasser la moitié du plafond global défini ci-dessus, l'excédent *éventuel étant reportable l'année suivante.*



Si vous avez contracté un emprunt pour financer ces grosses réparations, vous ne pouvez cumuler les deux réductions. Vous pouvez opter pour l'une ou *l'autre : soit la réduction au titre des intérêts* (pendant cinq ans au maximum), soit la réduction au *titre des dépenses elles-mêmes*. Bien entendu, le cumul est possible avec la réduction pour un emprunt contracté pour acheter votre résidence principale.

Vous devez obligatoirement joindre les factures détaillées (ou la copie de l'acte de prêt) à votre déclaration.

d) RÉDUCTION D'IMPOT POUR FRAIS DE TENUE DE COMPTABILITÉ ET D'ADHÉSION A UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ.

Une réduction d'impôt (plafonnée à 2000 F) pour *frais de comptabilité et d'adhésion est accordée afin* d'inciter les artisans, commerçants, agriculteurs et membres des professions libérales à adhérer à un centre de gestion agréé ou à une association agréée.

Cette réduction qui apparaît sur la déclaration spéciale de résultats est portée ligne HE de la déclaration des revenus.

e) VERSEMENT A UN FONDS SALARIAL.

Une réduction est accordée aux salariés qui participent au financement d'un fonds salarial. Le taux est de 25 % sur le montant des versements, plafonné à 5 000 F par bénéficiaire. Les intérêts qui seront servis sur ces sommes bénéficieront du régime des produits d'obligations.

f) ACHAT D'UN LOGEMENT EN VUE DE SA LOCATION PENDANT 9 ANS.

● NOUVEAU. – **Les contribuables qui font construire ou achètent, à partir du 12 septembre 1984, un logement neuf situé en France et destiné à la location pendant au moins neuf ans à usage d'habitation principale *bénéficient*, pour 1985, d'une réduction d'impôt de 5 % du prix de revient de *ce logement plafonné comme il est dit plus loin. Il* en est de même pour ceux qui souscrivent, à compter *du 1er janvier 1985*, à la constitution ou à l'augmentation du capital des sociétés immobilières d'investissement ou des sociétés civiles de placements immobiliers : la réduction de 5 % n'est accordée que si le souscripteur s'engage à conserver les titres pendant au moins neuf ans et si la société destine les sommes en cause à l'acquisition ou à la construction d'immeubles locatifs situés en France et affectés, aux trois quarts au moins, à l'habitation principale ; elle sera calculée sur les trois quarts du montant de la souscription.**

Le total de la réduction est toutefois plafonné : la base globale de calcul (achat direct + trois quarts d'une souscription) est limitée à 400 000 F pour un couple marié, 200 000 F pour un contribuable célibataire, veuf, divorcé ou séparé. *La réduction de 5 % sur ce plafond, n'est accordée qu'une fois entre 1985 et 1989.*

Vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration l'engagement de location (ou de conservation) pendant neuf ans et les justificatifs d'achat (ou attestation de la société).

Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt

a) DÉPENSES AFFÉRENTES A L'HABITATION PRINCIPALE.

1) INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET RAVALEMENT, cf. *.

SI VOUS ETES PROPRIETAIRE DE VOTRE HABITATION PRINCIPALE, une réduction est accordée sur les dépenses ci-après dont le montant est plafonné par l'ordinateur.

● **Les intérêts des emprunts, cf. *.**

Il s'agit des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction, ou les grosses réparations de votre habitation principale (c'est-à-dire le logement où vous résidez habituellement).

Les intérêts des emprunts contractés en 1984 sont pris en compte au taux de 25 % (pour les cinq premières annuités) et les intérêts des emprunts antérieurs au taux de 20 % pour les dix premières annuités, avec un plafond de 9 000 F + 1 500 F par personne à charge.

● **NOUVEAU : le plafond a été relevé à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge pour les intérêts des emprunts contractés en 1985. Ce plafond est commun aux intérêts et au ravalement. Il ne peut être cumulé avec le plafond particulier aux emprunts antérieurs à 1985.**

– *Définition des grosses réparations.* – Doivent être regardés comme grosses réparations les travaux d'une *importance* excédant celle des opérations courantes d'entretien et de réparation et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement d'équipements *qui, au même titre que les gros murs*, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir *l'immeuble* en état d'être utilisé conformément à sa destination (arrêt du Conseil d'État du 30 mai 1980 – req. n° 19387) : remplacement d'un ascenseur devenu vétuste, d'une chaudière de chauffage central ou réfection totale d'une installation sanitaire (remplacement des tuyauteries et de l'ensemble des appareils sanitaires), travaux d'aménagement de pièces dans des combles ayant pour effet d'augmenter le volume et la surface habitable.

En revanche, les opérations courantes d'entretien et de réparation d'un immeuble ne peuvent être considérées comme des travaux de *grosses réparations, ni les* travaux d'amélioration tels que l'installation d'un ascen*seur*, d'*une salle de bains* ou du chauffage central dans un immeuble qui en était dépourvu.

– *La base de la réduction* comprend les intérêts et la prime de l'assurance-décès ou de l'assurance « perte d'emploi » liée au prêt (et, l'année de la signature du contrat, les frais de constitution du dossier). Ne sont pas pris en compte : le remboursement du capital, les honoraires du notaire et les frais d'acquisition de votre habitation.

– *Cas particulier du partage de communauté entre époux, à charge de soulte.* – Il est admis que l'attributaire du logement familial peut déclarer, *dans* les conditions prévues à l'article 156-II-1° *bis* du Code général des impôts, *les dix premières annuités* (emprunts antérieurs à 1984) ou les cinq premières *annuités (emprunts* 1984 et 1985) d'intérêts des emprunts contractés pour désintéresser son ex-conjoint. Ces *dix ou cinq* annuités sont décomptées à partir de la date de conclusion du prêt destiné au financement de la soulte *et non* à compter de la date d'achat du logement par le ménage. *(Réponse à M. Schreiner, député* - J.O. *du 14-6-82, p. 2448.)*

● **Les dépenses de ravalement (remise en état des façades : crépis, peintures), cf *.**

● **NOUVEAU : le plafond a été relevé (voir ci-contre, intérêts d'emprunt : « Nouveau »).**

Ces dépenses peuvent être portées sur la déclaration une *fois* tous les dix ans pour un *même* immeuble *et* doivent être imputées sur une seule année. Aussi, si vous ne devez régler le solde de ces travaux qu'en 1986, vous pouvez attendre jusqu'en 1987 pour faire état de l'intégralité des sommes versées en 1985 et 1986. Si les façades de votre immeuble sont en bois, la réduction peut être accordée tous les cinq ans.

REMARQUES. – Si vous n'habitez pas encore votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la réduction : vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses pour l'habitation principale.

– La réduction est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié d'une déduction pour votre précédente habitation.

– L'acquisition par un contribuable d'un deuxième appartement situé à proximité de son habitation principale, laquelle est assez vaste pour accueillir l'ensemble des personnes du foyer, ne peut être regardée comme une extension de cette habitation et ne peut donc être admise (arrêt du Conseil d'État du 14 octobre 1983).

– La circonstance que la résidence principale d'une personne imposable en France soit située à l'étranger ne s'oppose pas à ce que l'intéressé puisse faire état des intérêts de l'emprunt contracté pour l'acquisition de cette résidence (arrêt du Conseil d'État du 14 octobre *1983*).

2) SI VOUS ETES PROPRIÉTAIRE, LOCATAIRE OU OCCUPANT A TITRE GRATUIT : DÉPENSES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE, cf. *.

● **NOUVEAU. – Le plafond des dépenses admises en déduction a été relevé à 12 000 F + 2 000 F par personne à charge. Ce plafond s'applique aux dépenses effectuées du 1-1-1982 au 31-12-1986 ; cela signifie que la somme à inscrire ligne GP de la déclaration ne peut excéder *la différence entre le* plafond ci-dessus et le montant éventuellement *déduit* de 1982 à 1984.**

Le taux de la réduction d'impôt est de 25 %. La liste *des dépenses ouvrant droit à la réduction figure sur une* **notice spéciale n° 2041 E** que vous pouvez retirer dans les centres des impôts ou certaines mairies.

● En résumé, vous pouvez faire état, même pour une construction neuve, des dépenses correspondant à l'utilisation d'énergies nouvelles, à l'installation de pompes à chaleur, ainsi que des frais supplémentaires encourus en vue de l'attribution du « label haute performance énergétique » ou du « label solaire »...

● Une autre liste de dépenses ne concerne que les immeubles achevés avant le 1-7-1981 : il s'agit des frais correspondant à une utilisation plus économe du chauffage et à l'isolation thermique des logements (remplacement d'une chaudière usagée, d'un brûleur, fonctionnant autrement qu'à l'électricité et d'une puissance au plus égale à l'ancienne installation, régulation du chauffage, calorifugeage, isolation des toitures, murs et planchers avec des matériaux d'au moins 5 cm, double vitrage...)

b) ASSURANCE-VIE ET RENTE-SURVIE.

Pour l'assurance-vie la réduction est de 25 %, non pas de la prime, mais de la part de cette prime représentative de l'opération d'épargne (cette part doit être obligatoirement mentionnée sur le certificat de déductibilité remis par la compagnie d'assurances : c'est ce montant qu'il faut inscrire ligne HA).

Il doit s'agir de contrats comportant la garantie d'un capital en cas de vie et d'une durée effective au moins égale à six ans, ou bien comportant la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement différée d'au moins six ans. Sont assimilés les contrats d'assurance mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans *le cadre de livrets de Caisse nationale de prévoyance*. La base de calcul de la réduction est limitée à 4000 F + 1 000 F *par enfant à charge*.

La réduction est de 25 % pour les primes afférentes *aux contrats d'assurance souscrits au profit d'enfants* infirmes (« Rente-survie »). La base de calcul est limi*tée à 7000 F + 1 500 F par enfant à charge*.

Vous devez annexer à votre déclaration les certifi*cats de déductibilité fiscale et, pour les contrats sous*crits en 1985, une attestation de souscription.

c) RÉDUCTION D'IMPOT AU TITRE DU CEA.

Si vous êtes domicilié en France (ou considéré comme tel) et n'êtes pas redevable de l'impôt sur les grandes fortunes au titre de 1985, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 25 % des achats nets d'actions françaises effectués en 1985 sur votre CEA (compte d'épargne en actions). Le régime a été étendu depuis 1985 aux achats nets de parts de caisses de Crédit agricole mutuel. La base de calcul de *la* réduction (achats nets) est plafonnée à :

– *7000 F pour les contribuables célibataires*, veufs ou divorcés ;

– 14000 F pour les couples mariés.

Si vous avez d'autres comptes-titres que le CEA, pour *bénéficier de la réduction, le total des soldes nets* annuels réalisés depuis 1982 sur ces comptes ne doit pas *être négatif* ; *en outre, si vous avez bénéficié* de la réduction l'an dernier, la somme algébrique des soldes *trimestriels pondérés de 1985 ne doit pas être négative*.

CAS PARTICULIER **des personnes nées avant le *1er janvier 1932* et ayant déjà bénéficié jusqu'à présent de la détaxation du revenu investi en actions :** vous avez *la possibilité d'ouvrir un* CEA *au cours de l'une* quelconque des années de prolongation du régime de la détaxation. Cette option entraîne renonciation définitive au régime de la détaxation du revenu investi en actions mais n'a pas pour effet de supprimer vos obligations contractées sous ce régime (voir notice spéciale n° 2041 A).

OBLIGATION DE DÉPOT. Vous devez déposer toutes vos valeurs chez un ou plusieurs intermédiaires agréés (ainsi que celles de tous les membres de votre foyer) et les maintenir en dépôt pendant au moins cinq ans après votre dernière réduction d'impôt. En cas d'excédent de cessions en 1985 un reversement d'impôt doit être calculé selon les modalités indiquées page 4 de la déclaration n° 2048 (cette reprise d'impôt est reportée ligne HR de la déclaration des revenus).

ATTENTION ! – Pour obtenir la réduction, vous devez joindre à votre déclaration de revenus la déclaration spéciale n° 2048 ainsi que les états délivrés par les établissements gérant vos comptes. Ces états vous permettront de remplir la déclaration n° 2048 en suivant les instructions qui y sont décrites puis de reporter les sommes en cause sur la déclaration n° 2042. Si vous n'avez pas reçu cette déclaration spéciale, demandez-la au centre des impôts. Elle comporte une notice explicative donnant le détail des opérations ouvrant droit à la réduction et des conditions à remplir.

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ A L'ÉTRANGER

– *Délais spéciaux*

Selon le pays dans lequel vous résidez, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus :

● Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie : 30 avril 1986.

● Afrique (sauf pays du littoral méditerranéen), Amérique du Nord : 15 mai 1986.

● Amérique centrale et Amérique du Sud : 31 mai 1986.

● Asie, Océanie, autres pays : 30 juin 1986.

– *Lieux de dépôt.*

Vous devez adresser votre déclaration au *Centre* des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 Paris Cedex 02.

Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au Centre des impôts de Menton, Le Triton, 7, rue Victor-Hugo, 06507 Menton.

– *Distribution des imprimés*

La distribution des imprimés de déclaration de revenus est assurée par les services consulaires français à l'étranger.

– *Personnes concernées*

Les mesures ci-dessus sont applicables :

● aux personnes physiques qui n'ont pas leur domicile en France mais y possèdent une ou plusieurs résidences ; elles sont imposables sur un revenu forfaitaire égal à trois fois la valeur locative réelle de cette ou ces habitations ou sur les revenus de source française s'ils sont plus élevés ;

● aux personnes qui n'ont pas en France de domicile et n'y disposent pas de résidence : elles sont imposables si elles perçoivent des revenus de source française ;

● aux fonctionnaires ou agents de l'Etat qui exercent leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger ;

● aux sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Lorsqu'une retenue à la source a été effectuée sur vos rémunérations non commerciales ou vos salaires de source française, portez cette retenue au bas de la *rubrique 7, ligne XE (sur le « feuillet A » si vous* avez reçu un formulaire simplifié) et joignez à votre déclaration une note indiquant :

– le détail des sommes portées sur la déclaration et, pour chacune, le nom et l'adresse de la partie versante ;

– le montant des retenues correspondantes.

REMARQUE : transfert du domicile à l'étranger. – Si vous quittez la France définitivement, vous devez *déclarer, dix jours avant* votre départ, vos revenus de l'année du transfert de votre domicile à l'étranger, faute de *quoi vous n'obtiendrez pas le « quitus fiscal » vous* permettant de quitter le territoire français.

REVENUS ENCAISSÉS HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe n° 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

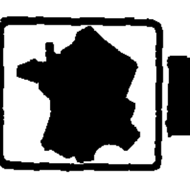
Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	114,00	135,20
DEMANDES D'EMPLOI	34,00	40,32
IMMOBILIER	76,00	90,13
AUTOMOBILES	76,00	90,13
AGENDA	76,00	90,13
PROP. COMM. CAPITAUX	224,00	265,66

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	65,00	77,09
DEMANDES D'EMPLOI	19,00	22,53
IMMOBILIER	50,00	59,30
AUTOMOBILES	50,00	59,30
AGENDA	50,00	59,30

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois régionaux emplois régionaux

GRACE

GRACE est l'un des premiers groupes mondiaux de la CHIMIE (80 000 personnes ; en France, 1 000 personnes près de RAMBOUILLET, C.A. 84 : 800 millions de Frs.), réputé pour ses TECHNOLOGIES DE POINTE.

Pour une petite unité très performante qui commercialise des PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS, nous recherchons un

Jeune ingénieur

Sud Loire + Suisse

- Mines, AM, TP,... ou équivalent
- Débutant ou 1re expérience
- Basé LYON ou Vallée du Rhône
- Allemand nécessaire.

VOS ATOUTS :
Une très bonne formation de base, alliée à un goût prononcé pour les contacts à tous niveaux, une certaine curiosité/ouverture d'esprit, une bonne autonomie et une grande disponibilité (nombreux déplacements).

NOTRE PROPOSITION :
Nous vous confierons la RESPONSABILITÉ de la promotion et de la vente de nos produits spécialisés pour une industrie importante.

Votre mission comportera donc :
- le suivi et le développement de la clientèle (gestion du C.A.),
- des essais industriels sur le terrain,
- la résolution de problèmes technologiques.

Nos conditions de travail sont extrêmement motivantes (ambiance, enveloppe de rémunération) - les possibilités d'évolution importantes.

Envoyer CV, photo et rémunération actuelle ou souhaitée à MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75008 Paris, sous la réf. 49 1154 portée sur l'enveloppe.

Mercuri Urval

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EURE

recrute par voie de détachement

LE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE, BUREAUTIQUE ET TÉLÉMATIQUE

Rattaché à la direction générale, il sera chargé d'encadrer et d'animer une équipe restreinte dans l'optique d'une informatique décentralisée.

Poste convenant à un fonctionnaire d'État ou collectivités locales. Connaissance souhaitée du matériel BULL DPS6.

Adresser c.v. à Monsieur le Président du conseil général de l'Eure, hôtel du département, boulevard Georges-Chauvin, 27021 EVREUX Cedex. Tél. 32-33-25-00 p. 1610.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Pèlerin MAGAZINE

Nous sommes un hebdomadaire grand public catholique et familial, d'audience fortement provinciale. Chaque semaine, nous touchons plus de 2 millions de lecteurs. Nous recherchons deux

RÉDACTEURS

— Pour étoffer notre service télévision, nous créons ce poste de rédacteur spécialisé qui vivra au rythme de cette rubrique : sélection critique, attribution des cotes, vie des médias, etc. (réf. MLA/431).

— Pour améliorer encore notre traitement société, consommation, vie pratique, nous recherchons un rédacteur spécialisé, attentif aux questions nouvelles que posent bio-éthique, couple, éducation ; en relation avec les valeurs permanentes de la famille (réf. MLA/432).

Ces postes conviendraient à des professionnels expérimentés ayant une capacité d'appréciation et de jugement critique adapté à la sensibilité de nos lecteurs.

Merci d'adresser votre candidature + CV, en précisant la référence du poste choisi à Direction du personnel

Bayard-Presse, 3, rue Bayard, 75008 Paris.

Clinique banlieue Nord-Est recherche

COMPTABLE

2e échelon si possible expérience comptable analytique. Salaire selon compétences, poste à pourvoir rapidement. Tél. 48-30-12-92, p. 4533.

Importante Société commerciale dans le domaine de l'édition recherche dans le cadre d'un grand développement 8 CHEFS D'AGENCE postes à pourvoir sur le territoire national. Adresser candidature + c.v. + photo à SNEFAC 4, Vaudon-du-Val, Dormont, 27920, Saint-Pierre-de-Bailleul.

ORGANISME DE FORMATION spécialisé en expansion

recherche

ANIMATEURS

PROFESSIONNELS (PLEIN TEMPS et VACATAIRES) diplômés gde école ou maît. psycho-sociale. Min. 5 a. de prat. pédago. avec l'entreprise, ds les domaines suivants : relation humaine, expression, ccial, gestion du personnel, management et qualité totale. Ambiance de travail confraternelle. Rémunération selon qualifications. Veuillez adresser c.v., prétent. et photo à Mme Mallet **CSP** 66, rue La Fayette, 75009 PARIS.

ASSISTANTE DE CONSULTANT

Pour cabinet de recherche de cadres. Collaboratrice de haut niveau, elle sera chargée des contacts avec les candidats par approche directe et de la gestion de leurs dossiers. Débutantes diplômées (BAC + 4). Pratique de la dactylo.

Adresser c.v., lettre manuscrite, photo et prétentions sous référence 1 745 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

ORGANISME D'ÉTUDES et d'AMÉNAGEMENT

recherche pour ÉTUDES DE DÉPLACEMENTS ET DE TRANSPORTS URBAINS

INGÉNIEUR

GRANDE ÉCOLE ou FORMATION SCIENTIFIQUE ÉQUIVALENTE

30 ans maximum, 1re expérience souhaitable dans ce domaine.

Adresser CV détaillé et Prét. s/réf. : 8.087 à Pierre LICHAU S.A. — 10, rue de Louvois 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

Partagez notre slogan :

L'EFFICACITÉ PASSE PAR L'INNOVATION

Vous qui souhaitez développer des projets avec **CONNAISSANCE du PRODUIT de A à Z**

- Rejoignez une **PMI DYNAMIQUE** leader dans son domaine (300 personnes, 1/3 du C.A. à l'exportation) qui recherche dans le cadre de l'**EXPANSION** de son **SERVICE ÉTUDES**

1 INGÉNIEUR ou **UNIVERSITAIRE** et

1 TECHNICIEN EXPÉRIMENTÉ pour **ÉTUDES LOGICIEL** de système temps réel à microprocesseur. Expérience C, Pascal, Assembleur.

1 spécialiste **HARD** pour études cartes à microprocesseur, niveau **INGÉNIEUR.** Connaissance micro 8 et 16 bits.

Localisation du poste banlieue EST.
Merci d'adresser CV, photo et prétentions aux:



Ets MULLER & Cie
Service du Personnel, B.P. 25
2, av. de la Trentaine, 77500 CHELLES

DEMANDES D'EMPLOIS

Femme assistante-documentaliste, diplômée, cherche emploi plein temps. Stages documentation économique du « Monde », secteurs presse, mode, cosmétiques de préférence. Possibilité de collaborer dans autres secteurs. Ecrire sous le n° 6 957 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Montessuy, Paris-7e.

Dynamique commercial et gestion maîtrise sciences éco, 25 ans. Libre de suite et disponible Paris à compter du 10 février. Cherche emploi d'avenir. Tél. : 93-45-37-37.

Jeune auteur rédacteur expér. ch. travaux rédaction, adaptation, rewriting. 42-81-07-96.

Jeune femme, bonne présentation, maîtrise langues étrangères. Connaissance parfaite anglais-espagnol. Possédant diplôme américain. Nombreux séjours à l'étranger (Amérique-Espagne-Pacifique) recherche emploi hôtesse d'accueil secteur touristique ou dans entreprise. Étudierait toutes propositions. Préférence France-Ouest). Tél. 16-43-01-42-16.

INGÉNIEUR

ÉLECTROMÉCANIQUE CADRE COMMERCIAL HAUT NIVEAU

Actuellement chef services administration des ventes France et export ainsi que chef des ventes Afrique dans PME avec part. export 80 %. 42 ans, anglais, espagnol, réseaux machines électr. M.T., cherche poste de combat, dép. : 75, 95, 92, 93, 60, nord 78, nord 77, sud 02, sud 80 ou ailleurs si facilité logement. Écrire sous le n° 314.815 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Montessuy, Paris-7e.

DOCTEUR-INGÉNIEUR

- Calcul, dynam. structures ;
- Vibrations, analyse modale ;
- B.E. Étudie ttes propositions.

Écrire sous le n° 314.813 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Montessuy, Paris-7e.

Secrét. de rédact. iconographe, 13 ans exp. magazine, ch. emploi presse périodique. INFO générales ou spécialisées. Écrire sous le n° 314.787 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Montessuy, Paris-7e.

capitaux propositions commerciales

Nous cherchons des contacts avec des fabricants de systèmes de sécurité et articles de loisirs, dans le but de les représenter, également participations financières dans sociétés existantes ou à créer. Notre rayon : Allemagne, France et Suisse. Contact sous chiffre 22-115 032/3 Publicitas, CH-1002 Lausanne.

propositions diverses

Les possibilités d'emploi à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) BP 291-09 Paris Cedex 09.

travail à domicile

Problèmes de délais, de personnel je dactylographie vos rapports, mémoires sur : TRAITEMENT DE TEXTE (IBM PC ou Olivetti ETS) Tél. : 47-07-45-81, Paris-5e

les annonces classées

Le Monde

sont reçues par téléphone

du lundi au vendredi

de 9 heures à 18 heures

au 45-55-91-82

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

LOUVRE BEL IMMEUBLE XVIIe restauré, avec ascenseur, luxueux duplex 90 et 125 m². GARBI 45-67-22-88.

3e arrdt

ARTS-ET-MÉTIERS Duplex, 3/4 pièces, 75 m², poutres, caractère, plein sud. Prix 850 000 F. Propriétaire, 42-77-77-63 le soir.

7e arrdt

SAINT-DOMINIQUE 75 m², 47-03-32-44

MAISONNETTE JARD.

9e arrdt

RUE LE PELETIER

angle Victoire, 6 pièces tout confort, 146 m² + balcon. Tél. 45-83-46-78.

BD CLICHY GD 2 P., tt cft. 52 m², imm. récent. RARE. 430 000. 45-26-99-04.

11e arrdt

CHARONNE Imm. récent, stand., liv. dble, 2 chbres, 2 bains, 72 m², balcon et terrasse 35 m², box. Parfait état. 42-39-60-22.

14e arrdt

VILLAGE SUISSE

Métro LA MOTTE-PICQUET Bon imm., chff. cent. ind., 58 m², liv., 1 chbre, cuis., bains, 11, rue de Pondichéry. Mercredi-jeudi 14 h-17 h.

RASPAIL, RÉCENT 3 PIÈCES TT CFT, ÉTAT PARFAIT. 1 160 000. 43-22-61-35.

20e arrdt

20e (près) à 300 m, 3 pav. (2 et 3 pièces) + studette en enfilade, clos, petits jardins, idéal pour familles ou placement, gros crédit possible. PROPRIÉTAIRE 48-97-48-48.

78-Yvelines

LE VÉSINET Près R.E.R. et tous commerces. Part. vends dans imm. récent joli studio tout confort. Entrée avec penderie, s. de bains, kitch. aménag. indép., chauff. indiv., cave, parking sous-sol. Tél. : 39-52-48-47.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE NORD

Vue exceptionnelle, beau 5 p., gde loggia, 2 parkings, récent. Px 1 700 000. 43-20-32-71.

Me PT-ST-CLOUD. Gd studio, cuis., bains refait nf, 38 m². 320 000 F. T. 46-26-99-04.

Province

Chamonix. Séjour, cheminée, chbre alcôve, terrasse sud, face mont Blanc, cuis. éq. chêne, s. de bns, w.-c. séparé, placards, 54 m², gar., cave, 510 000 F. Tél. : 16-50-55-91-28.

appartements achats

ORPI

1re force de vente à PARIS recherche tous appartements. RÉALISATION RAPIDE.

ORPI 43-36-17-36.

Recherche 1 à 3 pièces Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire, 48-73-20-67 même le soir.

locations non meublées offres

Paris

45-04-20-00

Nb. offres loc., Paris-banl.

locations non meublées demandes

Paris

Sur Paris cherche beaucoup de lumière entourée de murs et fenêtres pour y vivre et travailler. Tél. : 45-85-44-82.

Pour cause mutation personnel et cadres supérieurs GRANDE BANQUE FRANÇAISE recherche à louer appts ttes catégories, studios, villas, Paris, proche banlieue. T. 45-04-04-45.

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine, 75008 PARIS, rech. en location ou à l'achat APPTS DE GRANDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE. Corps diplomatique et cadres de stés multinationales.

TÉL. : 45-62-78-99.

Région parisienne

Pour Stés européennes ch. villas, pavillons pour CADRES (1) 48-89-89-66, 42-83-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pr cadres mutés à Paris rech. du STUDIO au 5 p. LOYERS GARANTIS par Stés ou AMBASSADES. 45-26-18-95.

bureaux

Locations

Près OPÉRA-BASTILLE 150 m² + RÉSERVES + 8 BOXES.

MICHEL BERNARD 45-02-13-43.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL — RC — RM constitution de sociétés, démarches et tous services, permanences téléphoniques.

TÉL. : 43-55-17-50.

MONCEAU

Ds imm. très gd stdg, 3 burx luxueusement décorés. Bail 3-6-9 ans, sans reprise. Visite ce jour 14-17 h, 4, av. Hoche, 8e, esc. A, 1er ét. dr. JAPERE IMMOBILIER, 47-66-29-79 et +.

SIÈGE SOCIAL

Secrétariat + bureaux neufs. Démarche R.C. et R.M. SODEC SERVICE Champs-Élysées 47-23-55-47 Nation 43-41-81-81

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compétitifs. Délais rapides.

ASPAC 293-60-50 +

pavillons

A VENDRE PAVILLON BAGNOLET

Prox. métro, école, commerçants. Entrée, véranda, séj. 37 m², cuis. 17 m², 4 ch., 2 s. de bns, 2 w.-c., combles aménag., chauff. cent., cour-jardin 200 m². Tél. : 43-64-63-07 UNIQUEMENT EN SEMAINE.

propriétés

FONTAINEBLEAU

(près) affaire rare

RELAIS DE POSTE

Conviendrait pour séminaire hôtel 14 logements meublés design. (600 m²) + dépendances aménageables, 600 m² au sol + terr. 9 000 m². Très larges possibilités de financement. Examine toutes propositions. Tél. : 64-28-25-55.

PERREUX-PARC

Très belle ppté s/1.300 m² terrain planté, récept. 75 m² + 6 chbres, 2 bains + s. d'eau + logement serv., gar. 3 voitures.

DEMICHELI

48-73-50-22 - 48-73-47-71.

immeubles

2 STUDIOS rénovés, bel imm. briques, 370 000 F, rap. 48 600 NET D'IMPOTS 5 ANS. M'appeler au 48-97-48-48.

ACHETONS tout imm. vide ou occupé, même avec gros trav. Paris ou proche banlieue, intermédiaires sollicités. OFBI, 48-97-48-48, 51, rue René-Alazard, 93170 BAGNOLET.

maisons individuelles

Vends dans station touristique et climatique (prob. cardiaques et respiratoires) mais. anc. rénov. près commerces et piscine convenant retraités souhaitant recevoir enfants, 3 niv., 3 bns, 3 kitchen., gar., terras., jdin. Tél. (soir) 75-46-81-06 ou écrire Mme Cornu, Les Raymonds, 26220 Dieulefit. Séjour essai possible.

domaines

Achète VASTE DOMAINE préférence Sologne ou région Centre. Discrétion assurée. Écr. ss n° 204.219 à Havas Orléans, BP 1519, 45005 Orléans Cedex.

locaux commerciaux

Ventes

A LOUER OU VENDRE PROXIMITÉ NICE, GRAND LOCAL INDUSTRIEL CONSTITUÉ DE BUREAUX, AGENCES SUR 2 NIVEAUX, 1 HANGAR ET DÉPENDANCES (3.000 m² COUVERTS, ENVIRON 7.000 m² TERRAIN), ACCÈS DIRECT PAR VOIE RAPIDE. Tél. h. bur. : 93-51-18-71.

fonds de commerce

Ventes

Vds parfumerie. Institut de beauté. Prox. Nice. 93-58-18-11, 93-58-28-86.

A SAISIR

Cause familiale, école privée secondaire en expansion, beaux locaux, proche gares, année scolaire, stages vacances. Écrire sous le n° 314.790 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Montessuy, Paris-7e.

ARAGO. Boutique 25 m² + appartement 65 m² communiquant, possibilité transformation, immeuble ancien, vue dégagée. Prix : 1 100 000 F. Tél. : 45-89-64-05.

immobilier information

PROPRIÉTAIRE PARTICULIER Vous souhaitez louer un appt ? L'APPEL 75 vous présentent des personnes solvables et sérieuses, des conseils juridiques et vous assiste dans toutes vos démarches (baux, travaux d'entretiens, etc.), sans aucun frais pour vous. Tél. APPEL 75 au 42-60-22-30 de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h.

viagers

ÉTUDE LODEL

Viagers. 35, bd Voltaire 75011 Paris. 43-55-61-58.

140.000 cpt + 700 F/mois, occupé fme 73 ans, appt 50 m², imm. 1900 près Me Blanche. Viagers F. Cruz, 42-66-19-00.

l'agenda du Monde

Bijoux

OR-BRILLANTS

Achat net bijoux or anciens modernes, rubis, saphir, émeraude, argenterie PERRONO JOAILLIERS Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, Etoile, 37, av. Victor-Hugo. Ventes, Occasions, Échanges.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e, 43-54-00-83 PARCE QUE L'ON AIME ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro Cité ou Hôtel-de-Ville.

Particuliers (offres)

A VENDRE : État neuf : UNE GUITARE CLASSIQUE « CONCERT » + UN ÉTUI BOIS FERMANT A CLEF, 1 700 F : UN GRIL/FOUR A CHALEUR TOURNANTE AEG, 3 NIVEAUX DE CUISSON, à fixer sur mur ou poser sur meuble, transparent, minuterie, sonnerie, 850 F. T. 47-74-60-34 jusqu'à 8 h 30 le mat., à partir de 21 h le soir.

Encyclopédie Universalis, édition 1968. Prix : 1.200 F. Tél. après 20 heures : 64-56-42-14.

Particuliers (demandes)

Particulier achète meubles anciens même en mauvais état. Téléphoner le soir ou répondeur : 45-77-81-00.

Moquettes

A saisir

MOQUETTE 100 % PURE LAINE WOOLMARK

Prix modéré : 99 F le m². Téléphone : 46-58-81-62.

Radio-Hi-Fi

Sté AFFIRMATIF rachète comptant tout matériel hi-fi, vidéo, sono. Possibilité de dépl. à domicile sur R.-VS, 175, rue de Vaugirard. Tél. : 47-34-16-82.

Stages

LA FÉDÉRATION NATIONALE DE TAI-CHI CHVAN organise un stage du 29 MARS au 5 AVRIL CHATEAU DE CAULET près de Carcassonne. Rens. M. CHEN (1) 45-79-34-34 Paule Pastore (1) 46-24-17-17.

Troisième âge

Prox. COULOMMIERS (77) RETRAITE, valides, semi-valides, invalides, 64-04-05-75.

Vacances

Tourisme

Loisirs

LES DEUX-ALPES Loue studio 4 personnes, 8/15 février. Tél. : 76-75-08-40.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Christian et Michèle

ont la joie d'annoncer la naissance de

Gabrielle GERIN,

le 28 janvier 1986.

13, rue Monge,
75005 Paris.

– Anne JONQUET
et François LAGUERRE,
Marion,

ont le plaisir d'annoncer la naissance de

Juliette,

le 26 janvier 1986.

68, rue du Faubourg-Saint-Antoine,
75012 Paris.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 27 janvier 1986, à Saint-Céré (Lot), de

Mme Andrée ALRIVIE,
née Sandras
Sévrienne (1930-1933),
agrégée d'histoire et géographie,
professeur honoraire
au lycée de Versailles,
officier des Palmes académiques.

« O mort mystérieuse, ô sœur de charité ! »
(Rimbaud.)

J.-J. Alrivie, 34, avenue Laplace,
94110 Arcueil.
CL. et M. Mastrovassilis et leurs filles,
23, rue des Jockos,
92330 Sceaux.

– Le conseil d'administration,
La direction,
Et le personnel de la Banque générale du commerce,

ont le profond regret de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. Maurice de BOTTON.

La Banque générale du commerce,
36, rue Marbeuf, 75008 Paris.

– Vera Chabert,
Michel Chabert,
Marc et Pascale Chabert
et leur fils, Paul,

ont la douleur de faire part du décès de

Marcel CHABERT,

leur mari, père et grand-père,
survenu dans sa soixante-seizième année, le 19 janvier 1986, à son domicile.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le 31 janvier 1986, à l'âge de soixante-dix ans,

Charles DAUBIGNY,
agrégé de l'Université,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
commandeur du Mérite militaire,
ancien principal du collège Pithou
de Troyes,
chef de bataillon honoraire,

est entré dans la paix.

De la part de
Mme Huguette Gaillier Daubigny,
son épouse,
Marie-Claude et Jean Daubigny,
ses enfants,
Ses quatre petits-enfants,
Et toute la famille.

21, rue Pierre-Curie,
10600 La Chapelle-Saint-Luc.
9, boulevard du Palais,
75195 Paris RP.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme René DELACOMMUNE,
née Louise Callon,

survenu dans sa quatre-vingt-quinzième année, le 2 février 1986.

De la part du
Père Jean Delacommune,
De Mme Paul Fichet,
ses enfants et petits-enfants,
Des enfants et petits-enfants de M. et Mme Jacques Ausseur †
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 7 février, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris-7e.

12, rue Oudinot,
75007 Paris.

– Marcel Bleustein-Blanchet
et tous les membres du conseil d'administration du Centre israélite de Montmartre

ont le regret de faire part de la disparition de leur dévoué vice-président délégué,

M. Félix FRISCH,
chevalier de l'ordre national du Mérite.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 4 février, au cimetière de Bagneux.

– M. André Gauron
et les siens

font part du rappel à Dieu de

Mme André GAURON,
née Marie-Thérèse Quint.

Un service religieux sera célébré le jeudi 6 février 1986, à 14 heures, en l'église de la Grande-Paroisse (Seine-et-Marne).

Il sera suivi de l'inhumation au cimetière de Saint-Prest (Eure-et-Loir).

Ni fleurs ni couronnes.

« Heureux ceux qui ont un cœur pur. »

– Mme Roger Gros,
son épouse,
M. Gérard Gros,
son fils,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger GROS,
ancien chef des services
du parquet de Paris,

survenu pieusement à Paris, le 2 février 1986.

Le service religieux sera célébré le *jeudi 6 février, à 15 h 45 précises*, en l'église Saint-François-Xavier, sa paroisse, place du Président-Mithouard, à Paris-7e.

114, avenue de Suffren,
75015 Paris.
16, avenue de Lowendal,
75015 Paris.

– Melly Puaux, née Touzoul

a la tristesse de faire part du décès de sa tante,

Mme Jochewed KATZ,

survenu le 29 janvier 1986, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Elle rappelle le souvenir de son oncle,

A. KATZ,

disparu en *1977*.

2, place Campana,
84000 Avignon.

– Le professeur et Mme Jean Laugier,
M. et Mme Jacques Laugier,
M. et Mme Pierre Calvet,
ses enfants,
Thierry, Marie-Hélène, Joëlle et Henri Laugier,
Louis et Odile Laugier,
Christine et Eric Calvet,
ses petits-enfants,
Les familles Gérardin, Bénéton, Bouteau et Laugier,
ont la douleur de faire part du décès du

médecin-colonel (E.R.)
Bernard LAUGIER,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre
des Palmes académiques,
médaille d'honneur
du service de santé militaire,

survenu accidentellement le 2 février 1986, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 7 février, à 10 h 30, en l'église de l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce, 1, place Alphonse-Laveran, à Paris-5e.

L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière du Mesnil-sur-Oger (Marne).

et vous demandent d'unir, dans vos *prières et vos pensées, son épouse*

Bernadette LAUGIER.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

37300 Joué-lès-Tours.
45300 Pithiviers.
75017 Paris.

– Mme Paul Matagrin,

Ses filles, Mme Chapuis
et Mme Merpillat,
Ses *petits-enfants*,
Les familles Matagrin et Tena,

ont la douleur de faire part du décès, le 26 janvier 1986, à l'âge de soixante-dix-sept ans, de

M. Paul MATAGRIN,
ingénieur général d'agronomie,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur *dans l'"ordre national*
du Mérite,
officier du Mérite agricole,
officier des Palmes académiques,
médaillé de la Résistance,

ancien directeur des services agricoles
de la Haute-Savoie,
ancien directeur
de l'Ecole nationale supérieure
agronomique de Rennes.

La cérémonie religieuse et les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 28 janvier, dans la Drôme, selon sa volonté.

– Mme Josette Steimer,
Luc et Claudine Steimer,
Marienne et Jean-Claude Rosenwald,

ont la douleur de faire part du décès de leur *mari et père*, le

docteur Pierre STEIMER,

le lundi 3 février 1986.

Les obsèques ont lieu le mercredi 5 février, à 15 heures, à Feucherolles (78).

– M. et Mme Jean-Jacques Taillandier,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jacqueline Brossollet,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme André Delbeau,
leurs enfants et petit-fils,
Sa famille, ses amis,
ont la tristesse de faire part de la mort de

M. Jacques TAILLANDIER,

survenue le 31 janvier 1986 à Toulouse, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.
Les obsèques religieuses ont *été* célébrées le 4 février à Rosny-sous-Bois, dans l'intimité familiale.

Ils rappellent le souvenir de

Mme Jacques TAILLANDIER,
née Alice Chaponnet,

pieusement décédée à Rosny-sous-Bois, le 2 avril 1979.

39, rue des Pivoines,
31400 Toulouse.
47, rue Mathurin-Régnier,
75015 Paris.

Remerciements

– Mme Alexandre Stakhovitch
et ses fils, Alexandre et Nicolas,

profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie témoignées lors du décès de

M. Alexandre STAKHOVITCH,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur.

Anniversaires

– *Il y a dix ans disparaissait*

Cletta MAYER.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

– Les parents et amis de

Vincent MIGAIROU

revivent, en ce dixième anniversaire, le souvenir de sa disparition en Méditerranée, à partir du 6 février 1976, et invitent ceux qui l'ont connu à s'associer à l'office que son oncle, le Père André Lebrou, célébrera pour lui et ses quatre camarades au monastère des Clarisses à Millau, le samedi 15 février, à 18 heures.

Communications diverses

– Jeudi 6 février, à 20 h 30, le point sur la politique intérieure et extérieure *d'Israël, avec Zeev Sternhell, directeur* de l'Institut d'études politiques de l'université de Jérusalem, cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris. Tél. : 42-71-68-19.

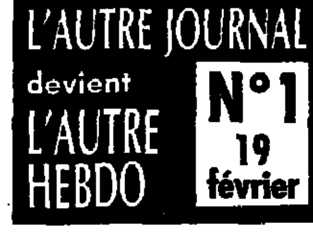
PRESSE

LA REMISE DES PIÈCES DE CESSION DU « PROGRÈS » DE LYON REPOUSSÉE AU 12 FÉVRIER

M. Robert Hersant ne présentera pas les pièces de la cession du *Progrès* au comité central d'entreprise (CCE) des sociétés Delaroche et Progrès SA, lors de la réunion extraordinaire fixée au 5 février. Les membres du CCE ont en effet reçu une lettre recommandée de la direction du *Progrès*, qui reporte cette réunion au 12 février, du fait de *« l'indisponibilité de la direction »*.

M. Jean Farjas, secrétaire du CCE, dans une lettre *envoyée* à M. Hersant, indique que la réunion du 5 février aura quand même lieu et que le CCE s'y réserve le droit de modifier l'ordre du jour de la future réunion.

En outre, le CCE se réserve le droit de demander l'application de l'astreinte décidée par le tribunal de commerce de Lyon, à la suite de l'ordonnance rendue le 27 janvier (*le Monde* du 29 janvier). M. Robert Hersant pourrait être *ainsi condamner à payer une* amende de 10000 F par jour, à partir du 31 janvier.



COMMUNICATION

LE PAYSAGE AUDIOVISUEL DE L'APRÈS-MARS

Le RPR détaille son programme

Le RPR a présenté le 4 février ses propositions sur la communication, secteur auquel le parti de M. Jacques Chirac accorde désormais une importance politique majeure et qui sera l'un des dossiers chauds de l'après-mars. Cinq commissions d'experts ont travaillé sur ce que M. Jacques Toubon a appelé un *« anti-rapport Bredin »*, tentant de présenter un remodelage complet du paysage audiovisuel. Exercice difficile puisqu'il s'agit, selon le mot d'ordre du RPR, de faire *« mieux et plus »* que le gouvernement socialiste, qui continue d'avoir une activité débordante dans ce domaine. Tout en restant au plus près des grands principes définis par la plate-forme commune des partis de l'opposition, le programme du RPR examine en détail le processus de dénationalisation et ses conséquences financières.

● **Le sort de la « 5 » et de la « 6 ».** – Les deux nouvelles chaînes privées continuent mais changeront sans doute de propriétaires et de cahier des charges. La loi que le RPR entend faire voter dès le début de la nouvelle législature abolira le régime des concessions de service public. Une autorité indépendante, la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), attribuera, avant l'été, des licences au terme d'une nouvelle consultation. Cette commission, qui remplacera la Haute Autorité, sera composée de douze membres, moitié magistrats, moitié professionnels, désignés par l'autorité politique. Pour que les téléspectateurs ne soient pas privés brutalement des nouvelles images, une *« exploitation intérimaire »* devra assurer le relais entre les anciens et les nouveaux propriétaires.

● **Le désengagement de l'Etat.** – C'est la CNCL, *et non* le gouvernement, qui conduira le processus de privatisation dans l'audiovisuel. La nouvelle autorité indépendante assurera la *« régulation globale de la communication électronique »* (attribution des licences nationales et locales, polices des fréquences, gestion du budget du service public). Elle décidera du calendrier et des modalités des dénationalisations de deux des chaînes publiques, de Havas et de la SOFIRAD. Télédiffusion de France (TDF) perdra son monopole sur la diffusion des télévisions privées mais continuera d'assurer la diffusion de l'audiovisuel public, et la couverture des zones d'ombre, financés par la redevance. La direction générale des télécommunications, transformée en Société nationale des télécommunications, garde son monopole sur la construction et l'exploitation des réseaux de télécommunication mais se trouve mise en concurrence avec le privé pour la fourniture de tous les services, y compris le téléphone.

● **Le service public.** – Financé exclusivement par la redevance, il a pour tâche de *« diffuser des émissions de qualité au plus grand nombre »*. Il comprend une chaîne nationale de télévision et trois programmes nationaux de radio (France-Inter en modulation de fréquence et ondes longues, France-Culture et France-Musique). La plupart des stations locales de Radio-France seront abandonnées. Par contre Radio-France outremer et Radio-France internationale sont maintenues.

● **L'aide à la création.** – Le développement des industries nationales de programmes est un enjeu central du programme du RPR, qui fixe un minimum de production de six cents heures de fiction originale française à atteindre en cinq ans. Le compte de soutien, mis au point par l'actuel gouvernement, est reconduit ainsi que les règles de diffusion des films sur les chaînes de télévision. Sans évoquer explicitement le problème des quotas, le RPR se prononce pour une *« protection des producteurs nationaux contre l'importation de programmes étrangers »*. Il veut surtout assainir le marché en séparant les fonctions de producteur et de diffuseur : les chaînes de télévision ne pourront produire que 25 % de leur programmation *et les commandes* obligatoires à la Société française de production seront supprimées.

● **Les nouveaux médias.** – Le RPR entend effectuer des choix entre les différentes filières technologiques. Le câble est nettement privilégié comme la *« solution d'avenir »*. Les collectivités locales *gardent l'initiative du câblage mais* ne doivent plus avoir de rôle prédominant dans l'exploitation. La construction des réseaux et leur commercialisation peuvent être confiées à des entreprises privées. Le satellite de télévision directe, plus contesté, est en sursis : TDF 1, déjà engagé, sera lancé, mais sa succession *n'est pas assurée*. Canal Plus, enfin, devra subir un audit général qui déterminera s'il faut garder une chaîne cryptée et payante ou la transformer en chaîne commerciale traditionnelle.

Le paysage audiovisuel que dessine ainsi le RPR comportera donc à court terme une chaîne publique, quatre ou cinq chaînes privées sans oublier les télévisions locales. Le marché *publicitaire sera-t-il* capable de les financer ? Les responsables du RPR semblent très confiants dans l'élasticité des réserves publicitaires et dans la capacité de la presse écrite à s'organiser pour affronter cette nouvelle concurrence. Y aura-t-il suffisamment de capitaux français mobilisables pour racheter les chaînes publiques (700 millions de francs chacune), Havas (2,4 milliards de francs), la SOFIRAD (850 millions de francs) ? C'est la CNCL qui déterminera le rythme des privatisations en tenant compte de l'environnement financier, répondent les responsables du RPR.

Le parti de M. Chirac, en bonne logique politique, préfère mettre l'accent sur les bénéfices immédiats d'une telle libéralisation : 6 à 7 milliards de francs de recettes pour l'Etat, une baisse de 32 % de la redevance, la suppression de la taxe sur les magnétoscopes et une création de soixante mille à cent quatre-vingt mille emplois par an dans le secteur de la communication à partir de 1988.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

UN LIVRE DE JOSÉ FRÈCHES

« La Guerre des images » a commencé

La guerre mondiale des images n'est pas pour demain. Elle a déjà commencé. Réseaux de télécommunications, satellites, images électroniques, fibres optiques, haute définition... ne sont que les avancées technologiques qui permettront aux puissances de s'approprier un espace capital pour influencer les esprits : la communication. Telle est, brièvement introduite, la vi*sion éclairante du livre que* José Frèches vient de publier aux éditions Denoël (1).

José Frèches est bien connu des milieux professionnels de la communication. Cet énarque, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est l'adjoint de M. Maurice Ulrich, directeur gé*néral de l'information* et de la communication à la mairie de Paris. C'est le « M. Câble » de la capitale. C'est lui qui négocie avec TDF sur les fréquences hertziennes. On le voit dans les colloques importants. Ses amis de l'opposition, mais aussi ses adversaires de la majorité, apprécient sa compétence et la modération avec laquelle il défend – et met en œuvre – les options du RPR.

Son livre est d'abord un excellent manuel. On y trouve, condensé, tout ce qu'il faut savoir aujourd'hui pour comprendre les enjeux de la formidable évolution qui secoue le monde médiatique. Avec les chiffres, les explications techniques, et une vingtaine de pages de graphiques et de tableaux.

Mais, surtout, l'auteur y développe avec clarté l'essentiel de son propos prospectif. Dans cette guerre impitoyable que se livrent les pays et les groupes de communication, *« l'avantage va à l'attaquant »*. Les Etats-Unis, qui dominent aujourd'hui le marché mondial des images, ne peuvent qu'accentuer leur pression si les pays de la vieille Europe ne réagissent pas. José Frèches ne croit pas à la *« ligne Maginot »* des textes et règlements à la française. Tout va sauter avec les nouvelles technologies, qui se moquent des règles et des frontières. C'est la *« loi de la jungle »*.

Ses solutions sont celles développées par l'opposition, avec la retenue qu'on lui connaît. Il explique, par exemple, que *« la déréglementation n'est rien d'autre que la substitution progressive et maîtrisée du marché à l'Etat »*. En bref, il s'agit d'en finir avec une vision politique du secteur (*« une grande victoire serait obtenue si l'on pouvait dire que la campagne électorale qui s'ouvre est la dernière dans laquelle la communication et l'audiovisuel sont encore des enjeux politiques »*), de s'organiser selon l'économie de marché, avec un *« noyau dur »* restant sous le contrôle de l'Etat, et de constituer trois ou quatre groupes de communication en France capables, avec des partenaires européens, d'affronter les vagues d'assaut américaines.

Car José Frèches a compris que la France est un trop petit pays dans cette guerre mondiale. Seule l'Europe permettra de faire face. Sa conclusion : *« La France dispose de trois courtes années pour faire son aggiornamento et jeter les bases de l'Europe de la communication. Il n'y a pas une minute à perdre. »*

Y.A.

(1) *La Guerre des images*, 176 pages, 78 F.

L'INFORMATION SUR CANAL PLUS

Un ton nouveau

Il y a un style Canal Plus. En moins d'un an et demi, la quatrième chaîne a acquis une personnalité bien à elle. *La chaîne de la différence ?* Certes. Mais encore ?

Paradoxalement, c'est dans un domaine où on ne l'attendait pas au départ – celui de l'information – que se manifeste, aujourd'hui, le *plus brillamment cette originalité.* Réduit pendant près d'un an à sa plus simple expression – des flashs illustrés par quelques images puisées sur le marché international, – le secteur de l'information s'est enrichi, en septembre et octobre derniers, de deux émissions qui représentent une innovation. Sans compter une couverture sportive particulièrement dynamique.

La première, « Direct », animée par Philippe Gildas, occupe, en clair, le créneau recherché de la mi-journée (*12 h 30 à 14 h*). Rythme rapide, flashs d'actualités entrecoupés de dialogues avec un invité vedette, jeux, variétés, intervention du public, par téléphone et sur le plateau, la formule se veut à la fois distrayante et informative. Meneur de jeu habile, Philippe Gildas, est l'homme-orchestre de cette partition *à plusieurs voix et sur plusieurs* registres qui se complètent avec bonheur. Face aux journaux traditionnels de la mi-journée des première et deuxième chaînes, Canal Plus offre là une tentation à laquelle il est bien agréable de succomber.

La deuxième émission lancée par Canal Plus, en octobre, « Samedi, *1 heure* », est un *magazine* hebdomadaire (diffusé en clair à 13 heures) conçu par le trio Jean-Louis Burgat, *Erik Gilbert* et Frédérik Boulay. Elle se distingue avant tout par ses qualités esthétiques et par la variété de ses reportages souvent inédits. Lumière blanche bleutée, très vive mais en même temps très douce (cent soixante-dix-huit *tubes fluorescents, une création*, la diffusent en pluie sur le plateau), interlocuteurs à la fois proches et distants, toujours présents à l'écran grâce à un subtil jeu de miroirs, atmosphère un peu ouatée et familière : incontestablement, « Samedi, 1 heure » a inventé un ton qui tranche sur celui de « 7 sur/7 » créée par la même équipe sur TF 1 et qui ne s'est guère renouvelée.

Autre particularité de ce magazine « de luxe » : le choix des invités. On sort enfin de la ronde des visages vus et *revus. Peu d'hommes* politiques, mais des scientifiques, des artistes, de grands médecins, des chefs d'entreprise sollicités non pas en fonction d'une actualité qui les concerne directement, mais pour ce qu'ils ont à dire avec authenticité. Toute idée de dossier, d'exhaustivité est bannie. Il s'agit d'établir entre le journaliste, l'invité et le téléspectateur une sorte d'intimité propice aux confidences.

Autant l'équipe de Jean-Louis Burgat sait maîtriser ses émotions, autant Charles Biétry, le chef du service des sports de Canal Plus, n'hésite pas, lui, à les exprimer. Un torrent, cet homme-là ! Le sport, c'est sa passion, le foot *surtout*. Biétry avec ses compères Michel Denisot et Jean-Paul Jaud (son réalisateur) *ont révolutionné* l'approche télévisuelle du sport (1). Le téléspectateur entre dans le match, sur la pelouse, dans les vestiaires. Faire passer l'émotion à travers un regard, un visage crispé, le plus petit geste, tel est le credo de Charles Biétry. *Pour y parvenir, il a placé des* micros et des caméras aux points les plus stratégiques des terrains de jeux et son équipe est toujours présente sur place quarante-huit heures avant un match. *« Si on n'a pas vécu pendant au moins un jour avec les joueurs avant qu'ils ne se lancent sur le terrain*, affirme Biétry, *on ne peut pas saisir la vérité de ce qu'ils seront en pleine action. »* Rien d'étonnant, dans ces conditions, si le néophyte le plus réfractaire se découvre soudain une âme de supporter à suivre les retransmissions, à la mode Biétry, des moindres compétitions.

Canal Plus se veut une chaîne complémentaire, ne se lassent pas de répéter ses responsables. Elle est devenue plus que cela, faisant preuve, en l'occurrence, d'une créativité indéniable. Cela tient en grande partie à la souplesse de ses structures mais plus encore à la liberté qui a été laissée à ces journalistes.

ANITA RIND.

(1) « Football : les coulisses », « Etoiles et buts », « Les KO de Canal Plus », basket ou football américain, golf...

économie

REPÈRES

Dollar : stable à 7,40 F

Dans des marchés toujours très actifs et plutôt nerveux, le dollar s'est maintenu, mercredi 5 février, au niveau atteint au cours des deux précédentes journées. La devise américaine se traitait sans grand changement à 7,3950 F (cours identique à celui de la veille) et à 2,4120 DM (contre 2,4171 DM). Jusqu'alors très rapide, la baisse de la livre sterling s'est presque arrêtée, celle-ci cotant 1,3760 dollar (contre 1,3765 dollar). Une assez grande confusion règne sur les diverses places financières, la spéculation ne sachant trop comment interpréter les déclarations contradictoires des autorités monétaires nippones. Le gouverneur de la Banque de Tokyo juge, en effet, trop rapide le raffermissement du yen. De son côté, le ministre des finances japonais estime inappropriée toute intervention, qui viserait à ralentir sa hausse. Enfin, le refus de la Bundesbank allemande de jouer un rôle directeur pour déclencher une baisse générale des taux d'intérêt a encore ajouté à la perplexité générale et au doute sur une prochaine détente du loyer de l'argent.

Dette extérieure : le FMI coupe ses crédits au Soudan

Le Fonds monétaire international (FMI) a déclaré le Soudan « inéligible » à ses ressources, en raison d'arriérés de paiement représentant 227 millions de DTS (250 millions de dollars environ). Cette décision, applicable le 3 février, interdit au Soudan d'obtenir tout nouveau financement de la part du Fonds, notamment l'octroi de prêts *stand-by*. Pour les mêmes raisons, le FMI avait prononcé une sanction identique, le 28 janvier, contre un autre pays africain endetté, le Libéria. La dette extérieure totale du Soudan est évaluée entre 6 et 9 milliards de dollars, soit du même ordre de grandeur que son produit national brut. La plus grande partie de cette dette a été contractée auprès des pays étrangers, notamment l'Arabie saoudite et les Etats-Unis, ainsi que d'institutions internationales, comme le FMI et la Banque mondiale.

LA DOMINATION DE L'ALLEMAGNE FÉDÉRALE ET DU JAPON DANS LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Savoir renforcer ses points forts

Le Japon comme l'Allemagne fédérale ont dégagé en 1985 des excédents commerciaux importants : plus de 50 milliards de dollars pour le premier, et pas loin de 30 milliards pour la seconde. De tels records ne sont évidemment pas dus au hasard. Ces deux pays ont conquis une position dominante dans le secteur industriel et profitent de cet avantage qui, pourrait-on dire, se nourrit de lui-même.

C'est ce que démontre une étude très précise que publie *Economie et statistique* (1) sous la signature d'André Orléan. En calculant le taux de couverture des produits manufacturés, l'auteur classe parmi les points forts les produits dont le taux dépasse 120 %, et parmi les points faibles ceux dont le taux est inférieur à 80 %. Il note si les points forts et les points faibles sont regroupés ou disséminés au sein du tissu industriel. Il recense enfin les grandes branches qui ne recèlent aucun point faible et les qualifie de *« grandes branches totalement fortes »*.

L'Allemagne et le Japon ont en commun six grandes branches industrielles totalement fortes : la métallurgie, la construction mécanique, le matériel de transport terrestre (automobile), les ordinateurs et matériels de bureau de précision, la construction électrique et électronique et la transformation des matières plastiques. A quoi l'Allemagne ajoute la chimie.

« A l'opposé, note André Orléan, *la France et l'Italie n'ont que deux branches totalement fortes : la métallurgie et le matériel de transport pour la première, la métallurgie et la mécanique pour la seconde. »*

Rivalités

On a donc, dans le cas de l'Allemagne et du Japon, une concentration très forte des moyens dont les effets sont démultipliés : *« Emergent ainsi des ensembles d'activités interdépendantes, dotés de formes d'organisation internes permettant une diffusion des innovations, du savoir-faire technologique et, plus généralement, des informations pertinentes. »* Cela explique la capacité des industriels allemands, par exemple, à se porter en temps voulu sur des marchés où se crée de la demande, comme ce fut le cas en France au premier semestre de l'année dernière. La situation de nos voisins d'outre-Rhin est d'autant plus remarquable que la pénétration du marché intérieur est beaucoup plus forte chez eux qu'au Japon.

L'Allemagne, il est vrai, est intégrée au Marché commun, ce qui, comme pour les autres pays membres, a contribué à l'ouverture de ses frontières (2). Cependant, on constate, dans le cas de la CEE, que la disparité entre l'Allemagne, d'une part, l'Italie, la Grande-Bretagne et la France, d'autre part, est encore plus nette, comme si la Communauté européenne n'avait fait que renforcer les rivalités. En définissant, cette fois, les dix-huit produits qui sont simultanément des points forts pour la France et pour l'Allemagne au niveau mondial, l'auteur constate que la France perd ses points forts dans quinze cas, quand on passe du niveau mondial au niveau communautaire, et ne maintient ses positions que dans l'automobile et dans l'industrie du verre, alors que l'Allemagne n'en perd aucune. On retrouve pour la Grande-Bretagne, l'Italie et la France le même défaut : une dispersion des points forts de leur commerce extérieur au sein du tissu économique.

Au début des années 80, date à laquelle l'auteur situe son étude, 79 % des exportations japonaises reposaient sur des points forts et seulement 3 % sur des points faibles, ces pourcentages étant respectivement de 72 % et de 14 % dans le cas de la RFA. Des pays comme la Grande-Bretagne et la France, en revanche, dépendent trop largement de marchés sur lesquels ils ne sont pas les mieux placés. Seulement 52 % des exportations françaises de produits manufacturés et 36 % des exportations britanniques reposent sur des produits réellement compétitifs. Ce n'est pas ce qu'on appelle exploiter ses forces.

F. S.

(1) *Economie et statistique*, nº 184, janvier 1986, revue mensuelle de l'INSEE.

(2) Le degré d'ouverture des économies (rapport des importations au produit intérieur brut) est de 10,3 pour le Japon en 1984 et de 24 pour l'Allemagne fédérale. En 1979, le taux était de 7,7 pour le premier et de 14,8 pour la seconde. La France est passée de 12,8 à 20,5.

● **Renforcement de la concurrence étrangère.** — L'intensité de la concurrence étrangère sur le marché intérieur s'est accrue au cours du second semestre 1985 dans tous les secteurs, et en particulier dans les biens intermédiaires, indique l'INSEE dans sa dernière enquête semestrielle. Dans le même temps, le volume des commandes à l'exportation a sensiblement décru. Pour les biens de consommation courante, l'intensité de la concurrence étrangère augmente légèrement sur le marché français et plus nettement sur les marchés étrangers.

Cependant, la compétitivité des prix de revient s'améliore pour les industriels français, ce qui leur permet d'accroître leurs marges bénéficiaires tout en réduisant les écarts de prix avec ceux pratiqués par leurs concurrents étrangers.

AFFAIRES

M. Fabius installe le Conseil national de la montagne

20 % du territoire national, 50 % des terres en friche...

Clé de voûte des cent articles de la loi sur la montagne promulguée le 9 janvier 1985, le Conseil national de la montagne, présidé par le premier ministre et fort de cinquante-neuf membres, se réunit pour la première fois ce mercredi 5 février. Ce devrait être l'occasion pour M. Fabius de rappeler les mesures prises depuis 1981 en faveur d'un territoire composé de sept grands massifs, cinq mille quatre cents communes, couvrant 21 % de la surface du pays, mais abritant 6,7 % seulement de la population.

Préparée par le rapport d'enquête parlementaire confié en avril 1982 à M. Louis Besson, député socialiste de la Savoie, accompagnée par une série quantitativement impressionnante de cent cinquante mesures économiques et sociales, la loi du 9 janvier 1985 entre progressivement dans les faits (1). Les sept comités de massif (comprenant des élus, des représentants socioprofessionnels et des animateurs d'associations, mais présidés par le préfet de région... ce qui limite la conception décentralisatrice de cette politique) se sont tous réunis ces derniers mois et ont clarifié les grandes options d'aménagement et d'équipement qui les concernent. Le Conseil national a pour tâche, entre autres, de répartir entre les sept entités régionales, voire plurirégionales (le Massif Central, par exemple, recouvre totalement ou partiellement cinq régions), les 42 millions de francs du Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement (*sic !*) en montagne, le FIAM (2).

Mais ces sommes ne représentent qu'une petite partie des enveloppes financières prévues pour ces zones qui relèvent des contrats de plan (1984-1988). Ces contrats font intervenir des financements conjoints de l'Etat et des régions, voire, aussi, des départements. Pendant cinq ans, l'Etat s'est engagé à affecter 2,3 milliards de francs (dont 1,1 pour le Massif Central) et les onze régions concernées, 900 millions. A cela s'ajoutent des prêts à taux privilégié aux communes (2,5 milliards de francs) pour l'aménagement des domaines skiables.

Les zones de montagne, en dépit de handicaps naturels (climat, difficultés d'accès) et économiques, présentent des atouts parfois méconnus. Ainsi, le taux de salariés employés dans l'industrie est plus important (12,3 %) que la moyenne nationale (11,7 %). Pour 31 % de la surface forestière française est en montagne.

Mais, en dépit des efforts menés depuis quinze ans, l'efficacité des mesures et des interventions financières de l'Etat ou des collectivités locales reste encore à démontrer. Elles demeurent trop éparpillées entre de nombreux secteurs et de multiples villes ou villages. Résultat : la population rurale vieillit, la succession des entreprises (y compris agricoles) n'est plus assurée, le patrimoine se dégrade, l'exode rural est mal compensé par un tourisme sporadique, le revenu des agriculteurs reste plus faible que dans les zones de plaine. Alors qu'elles ne recouvrent qu'un cinquième du territoire, les montagnes représentent 50 % de toutes les landes et terres en friche du pays. C'est bien pour les poètes, moins bien pour ceux qui veulent continuer à y vivre...

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Cette loi a été votée à l'unanimité au Sénat. Au Palais-Bourbon, personne n'a voté contre, l'UDF et le RPR s'abstenant.

(2) Le FIAM était doté de 40 millions en 1985.

La poste a besoin « d'un cadre de gestion clair et motivant »

estime son directeur général

Il n'est pas facile d'y voir clair dans les comptes de la poste. D'abord parce que les postiers, outre le transport et la distribution du courrier, font aussi métier de banquiers avec les comptes chèques postaux (CCP) et la Caisse d'épargne. Or cette activité importante, qui devarit être lucrative ne l'est pas. La poste n'est plus intégralement payée par ce travail. Les sommes collectées par les CCP (120 milliards de francs) et déposées au ministère des finances ne sont plus rémunérées depuis l'an passé : un manque à gagner de quelque 7 milliards. Brouillard des comptes aussi parce que le transport des journaux, autrefois subventionné par l'État ne l'est plus, la poste recevant en compensation une somme des Télécom (3,5 milliards de francs en 1985), importante mais forfaitaire. Le courrier administratif, enfin, n'est pas non plus timbré au prix normal. Autrement dit, la perte affichée en 1985 par la poste de 1,2 milliard de francs, reflète très mal la réalité de sa gestion, même si l'amélioration par rapport à 1984 (une perte de 3,2 milliards) apparaît certaine.

« Il faut que nous disposions d'un cadre de gestion clair », a plaidé, le 4 février, M. Marcel Roulet, directeur général. Il ajoutait *« clair et émouvant »*. Car il lui est difficile de mobiliser les fonctionnaires pour grignoter quelques millions de francs de productivité lorsque, par ailleurs, la Rue de Rivoli déplace des milliards d'un coup de plume.

Or cette mobilisation devient de plus en plus nécessaire face à la concurrence du courrier électronique et des postes privées.

« Le monopole n'est pas éternel », estime M. Roulet. Celui-ci, qui ne concerne en droit que les lettres (affranchies à 2,20 francs) et les plis non urgents (2 francs), perd du terrain. Il ne représente déjà plus que 66 % de l'ensemble du courrier (lettres, paquets, plis de prospection, presse...) contre 71 % en 1970.

La poste, néanmoins, peut faire face, explique son directeur général. Le trafic total augmente, et *« en faisant preuve d'imagination et de souplesse »* la poste peut regagner du terrain, en particulier en ce qui concerne le courrier envoyé par les entreprises aux ménages (banques, relevés divers, prospection...). La qualité de ses services s'est améliorée et retrouve — pour les lettres — son niveau de 1981 (79,5 % des lettres acheminées le lendemain de la mise à la boîte). Avec ses 17 000 bureaux, la poste pourrait être aussi une « vraie banque » très utile dans les zones rurales.

En ce qui concerne les timbres : *« Les tarifs actuels ne sont pas bon marché »* comparés à certains pays, les Etats-Unis par exemple, estime M. Roulet. *« Il n'est pas prévu d'augmentation cette année. »*

L'Etat va soutenir le Nouveau Monde des Schtroumpfs

De notre correspondant

Metz. — Le gouvernement est *« prêt à apporter la totalité de son soutien à l'implantation du parc d'attraction du Nouveau Monde des Schtroumpfs »* sur le site de l'ancien laminoir de Sacilor, à Hagondange (Moselle). Le coup de pouce donné, le mardi 4 février, à Metz, par M. Laurent Fabius, au projet lancé il y a un an par deux commerçants lorrains s'articule autour de trois idées : d'abord, la réalisaton des infrastructures d'accueil (desserte routière et ferroviaire) sera prise en charge par *« l'ensemble des collectivités publiques »*. Le premier ministre a invité *« le département et la région à se joindre à l'effort de l'État »*. Deuxièmement, *« les conditions les plus favorables en matière de TVA »* seront accordées à ce dossier. Le taux de la taxe à la valeur ajoutée sera de l'ordre de 7 %, tout comme pour l'Euro-Disneyland de Marne-la-Vallée.

Troisièmement, les investissements et les créations d'emplois bénéficieront des *« aides maximales »* en zone primable. M. Jacques Chérèque, préfet délégué au redéploiement industriel en Lorraine, a en outre été nommé *« interlocuteur unique de l'Etat avec les promoteurs »*.

« Le projet est bien étudié. Il a de solides atouts », a affirmé M. Fabius après avoir examiné le projet de synthèse qui lui a été transmis la semaine passée. *« C'est un sérieux coup de pouce »*, confiait M. Gérard Kleinberg, un des deux pères du Nouveau Monde Schtroumpfs dès l'annonce des mesures arrêtées par le gouvernement. Celles-ci placent en effet sur un pied d'égalité le projet lorrain avec celui de la Société Disney.

Le Nouveau Monde des Schtroumpfs, qui doit ouvrir au printemps 1988, prévoit d'acceuillir 2,3 millions de visiteurs la première année. Soixante-deux millions de personnes résident dans une circonférence de 300 kilomètres de rayon autour de Hagondange. La construction du parc nécessitant un investissement initial de 700 millions de francs occupera 1 200 personnes. Sa réalisation doit permettre la création de 1 800 emplois directs et de 2 000 indirects.

Les travaux de nettoiement des anciennes halles du laminoir, qui ont débuté fin septembre, se poursuivront jusqu'au printemps. Il est prévu d'en conserver 48 000 mètres carrés sur les 105 000 existants. Pour l'heure, plusieurs groupes sont d'ores et déjà engagés dans le bouclage du montage financier confié à la Compagnie financière de Suez et à Paribas. Outre Sacilor, COTEBA international (ingénierie), Bouygues (travaux publics) et SODEXHO (restauration) ont rejoint les concepteurs du projet.

JEAN-LOUIS THIS.

ENTREPRISES

Ford en négociations pour racheter Austin Rover

Ford a entamé des négociations pour le rachat d'Austin-Rover, le constructeur britannique automobile, filiale de British Leyland (BL), selon le quotidien *Financial Times*. Ces négociations n'en sont qu'aux préliminaires, mais elles viennent en même temps que celles entre General Motors et British Leyland pour le rachat des camions Leyland Truck et des véhicules tout terrains Land Rover. Si les deux pourparlers aboutissaient, la construction automobile britannique passerait en quasi-totalité aux mains des Américains.

Le soutien financier de l'Etat à British Leyland est *« énorme »* et *« ne peut continuer »*, a déclaré Mme Thatcher aux Communes, le mardi 4 février. M. Paul Channon, ministre du commerce et de l'industrie, a, d'autre part, confirmé que la division de construction d'autobus de British Leyland pourrait être cédée à la firme britannique Laird. Ces nouveaux éléments de la vente par appartements de British Leyland ont avivé les critiques de l'opposition travailliste et des syndicats déjà très opposés aux négociations avec GM (*le Monde* du 5 février).

CGE : 1 milliard de bénéfice net

Le groupe nationalisé CGE (télécommunications, énergie, transports) devrait obtenir un bénéfice net de 1 milliard de francs, en progression de plus de 25 %, en 1985. Le chiffre d'affaires atteindrait, selon le groupe nationalisé, 79,5 milliards de francs, en accroissement de seulement 7 %. A structure égale, c'est-à-dire sans compter Framatome, entré dans le groupe en janvier 1985, l'effectif des salariés est resté stable, avec cent soixante-deux mille personnes.

Minosfin entre dans le capital de Technip

On sait désormais le nom de l'établissement financier qui détient depuis septembre 1985 13,3 % du capital de Technip, conformément au plan de sauvetage de la principale entreprise française d'ingénierie (*le Monde* du 5 juin 1985). Il s'agit de Minosfin, une filiale de la Banque Eurofin. Crée en 1984 par M. Georges Plescoff. Cette solution a sans doute été favorisée par ELF, qui, détenant 33,2 % du capital de Technip, possédait provisoirement la part destinée à l'établissement financier en question et participe également au capital d'un Eurofin, à hauteur de 15,3 %.

Siemens : mieux que le tunnel sous la Manche

Siemens, le premier groupe industriel de RFA, va investir durant l'exercice 1985-1986, 11,5 milliards de deutschemarks, soit environ 35 milliards de francs. Cette somme, a indiqué le président du directoire du groupe, M. Karlheinz Kaske, que *« Siemens va dépenser en un an pour son avenir, est supérieure à ce que coûteront les sept ans de travaux du tunnel sous la Manche »*. Le groupe s'est fixé quatre axes de développement : bureautique, automatisation, communications et composants. Il consacrera, en outre, 800 millions de deutschemarks (2,4 milliards de francs) pour la formation des 348 000 salariés. L'objectif pour l'année, selon M. Kaske, sera le maintien de la marge nette, alors que le chiffre d'affaires consolidé devrait revenir à 50 milliards de deutschemarks, contre 54,7 milliards en 1984-1985, exercice où ce chiffre avait été gonflé par la facturation de trois centrales nucléaires, commandées il y a plus de quatre ans. M. Kaske a, par ailleurs, indiqué qu'il doutait fort des réelles possibilités offertes à l'industrie ouest-allemande, tant par l'initiative américaine de défense stratégique (IDS) que par le projet européen Eurêka.

Les parfums de luxe se vendent moins bien

La croissance de l'industrie française de la parfumerie et des produits cosmétiques s'est ralentie en 1985. A 27,2 milliards de francs, son chiffre d'affaires a seulement progressé de 12,3 %, alors que l'année précédente, il s'était accru de 18 %. Le ralentissement d'activité a été observé, tant à l'exportation que sur le marché national. A l'étranger, les ventes (11,2 milliards de francs) ont augmenté deux fois moins vite (+ 14,5 % au lieu de 21,6 %). En France, elles ont atteint 16 milliards de francs (+ 10,5 % au lieu de 13,9 %), dont 7,8 milliards provenant de la grande diffusion (+ 11,4 % contre + 14,1 %) et 5,2 milliards (+ 10 % contre + 21,1 %) de la distribution sélective.

L'évolution des ventes en volume illustre mieux encore le phénomène, avec une progression de seulement 4,5 % (contre 6,1 %) sur le marché français et du même ordre de grandeur à l'étranger. Les raisons de ce ralentissement ? Côté exportations, la chute du dollar, mais aussi la médiocrité de l'activité économique aux Etats-Unis en ont réduit la valeur. Côté français, la baisse du pouvoir d'achat a exercé un effet dissuasif nettement accentué, avec une quasi-stagnation des produits de luxe. Les résultats de la distribution sélective en témoignent, avec une très faible augmentation des ventes en volume (+ 0,9 % contre 5,1 % en 1984 et 5,7 % en 1983). Plus abordables, en revanche, les produits de grande diffusion ont enregistré un nouvel essor (+ 7,2 % contre 7,8 %). Autre élément défavorable : le contrôle des prix, dont la profession commence tout juste à sortir lentement.

Il reste que l'industrie française de la parfumerie continue à bien aller et à rapporter beaucoup de devises à la nation, soit plus de 13 milliards de francs en 1985, y compris les 3 milliards d'invisibles (bénéfices des filiales à l'étranger, « royalties » versées, notamment, aux fabricants de « cœurs » (1) avec un taux de couverture de 735 %, ce qui la place derrière l'agrochimie, l'armement, le tourisme et l'automobile.

Pour 1986, M. Robert Leduc, président de la Fédération française des produits de parfumerie, de beauté et de toilette prévoit une amélioration des ventes à l'étranger avec un transfert de la consommation des pays de l'OPEP vers ceux de l'OCDE et une prolongation en France de la tendance observée en 1985.

(1) Chaque produit de parfumerie alcoolique est constitué d'un « cœur », autour duquel il est élaboré. Tous les parfumeurs ont recours à des maisons spécialisées dans la fourniture de telles formulations conservées rigoureusement secrètes sous numéro de code et auxquelles nul n'a accès. Ces maisons sont fréquemment françaises, comme Roure et Bertrand, parfois étrangères, comme International Fragrances and Flowers (IFF). — A. D.

[...]ES INTERNATIONAUX

[...] forts

36 % des exportations britanniques reposent sur des produits réellement compétitifs. Ce n'est pas ce qu'on appelle exploiter ses forces.

F. S.

(1) *Economie et statistique* n° 184, janvier 1986, revue mensuelle de l'INSEE.

(2) Le degré d'ouverture des économies (rapport des importations au produit intérieur brut) est de [illegible] pour le Japon en 1984 et de 24 pour l'Allemagne fédérale. En 1979, le taux était de 7,7 pour le premier et de 14 [illegible] pour la seconde. La France est passée de 12,8 à 20,5.

● **Renforcement de la concurrence étrangère.** – L'intensité de la concurrence étrangère sur le marché intérieur s'est accrue au cours du second semestre 1985 dans tous les secteurs, et en particulier dans les biens intermédiaires, indique l'INSEE dans sa dernière enquête semestrielle. Dans le même temps, le volume des commandes à l'exportation a sensiblement décru. Pour les biens de consommation courante, l'intensité de la concurrence étrangère augmente légèrement sur le marché français et plus nettement sur les marchés étrangers.

Cependant, la compétitivité des prix de revient s'améliore pour les industriels français, ce qui leur permet d'accroître leurs marges bénéficiaires tout en réduisant les écarts de prix avec ceux pratiqués par leurs concurrents étrangers.

[...]ES

[...] négociations [...]ter Austin Rover

[...]ciations pour le rachat d'Austin-Rover [...] automobile, filiale de British Leyland [...]ncial Times. Ces négociations n'en sont [...] viennent en même temps que celles [...]tish Leyland pour le rachat des camions [...]les tout terrains Land Rover. Si les deux [...] construction automobile britannique [...]ux mains des Américains.

[...]'Etat à British Leyland est « énorme » et [...]claré Mme Thatcher aux Communes. [...] Channon, ministre du commerce et de [...] confirmé que la division de construction [...]land pourrait être cédée à la firme [...]ouveaux éléments de la vente par [...] Leyland ont avivé les critiques de [...] des syndicats déjà très opposés aux [...]onde du 5 février).

Siemens : mieux que le tunnel sous la Manche

Siemens, le premier groupe industriel de RFA, va investir durant l'exercice 1985-1986 11,5 milliards de deutschemarks, soit environ 35 milliards de francs. Cette somme, a indiqué le président du directoire du groupe, M. Karlheinz Kaske, que « Siemens va dépenser en un an pour son avenir, est supérieure à ce que coûteront les sept ans de travaux du tunnel sous la Manche ». Le groupe s'est fixé quatre axes de développement : bureautique, automatisation, communications et composants. Il consacrera en outre 800 millions de deutschemarks (2,4 milliards de francs) pour la formation des 348 000 salariés. L'objectif pour l'année, selon M. Kaske, sera le maintien de la marge nette, alors que le chiffre d'affaires consolidé devrait revenir à 50 milliards de deutschemarks, contre 54 milliards en 1984-1985, exercice où ce chiffre avait été gonflé par la facturation de trois centrales nucléaires, commandées il y a plus de quatre ans. M. Kaske a, par ailleurs, indiqué qu'il [illegible] fort des réelles possibilités offertes à l'industrie ouest-allemande, tant par l'initiative américaine de défense stratégique (IDS) que par le projet européen Eurêka.



ÉTRANGER

Les succès de la lutte contre la « cécité » des rivières

De notre correspondant

Washington. – Dans les vallées fertiles d'Afrique occidentale, les zones autrefois infestées sont maintenant à 90 % assainies, et les populations qui avaient dû fuir hier reprennent aujourd'hui possession de leurs villages.

Cette victoire sur la maladie et la misère est le résultat du programme de coopération internationale lancé il y a douze ans pour lutter contre le développement de la « cécité des rivières », une infection transmise par une minuscule mouche et qui finit par rendre aveugle. 162 millions de dollars ont été dépensés jusqu'à présent la Banque mondiale, le Fonds pour le développement des Nations unies, la FAO et l'OMS sont parties prenantes au projet, et ce qui aurait pu n'être qu'une coûteuse et lourde entreprise bureaucratique a été couronné de succès au prix de moins de 1 dollar par an et par personne protégée.

En attendant que se précisent les espoirs – très prometteurs – de traitement, les représentants de dix-neuf pays et organisations internationales ont officiellement lancé, mardi 4 février à Washington, la troisième phase du programme au cours de laquelle l'épandage aérien d'insecticides détruisant les larves de l'agent transmetteur sera étendu à quatre nouveaux Etats de la région. Quinze pays seront ainsi « couverts » et les dangers d'un nouveau développement de la maladie par migration de la « mouche noire » devraient être écartés.

110 millions de dollars ont été réunis. Il en faut 133 millions, mais la Banque mondiale croit apparemment pouvoir les obtenir facilement, car il n'y a, après tout, pas tellement d'exemples de coopération internationale aussi efficace.

B. G.

TRANSPORTS

Le menu du matelot

Toutes les entreprises cherchent naturellement à accroître leurs recettes et à comprimer leurs dépenses. La marine marchande n'échappe pas à la règle.

Parmi les coûts d'équipage qui alourdissent *la compétitivité du* pavillon français, figurent en bonne place les frais d'alimentation des officiers et marins à bord. M. Patrick Gautrat, délégué général du Comité central des armateurs de France (CCAF) l'a, *le plus sérieusement du* monde, fait savoir, il y a quelques jours, aux syndicats lors de l'ouverture des négociations sur les conditions d'emploi du personnel navigant. Se voulant à la fois soucieux d'assainir les finances des entreprises et désireux de contenir l'embonpoint qui menace les marins, il a souhaité *une révision des normes* d'alimentation des matelots, comme des commandants et lieutenants, par une meilleure diététique. Il est donc nécessaire de remettre à plat, la réglementation, en l'occurrence un texte qui a besoin d'une petite toilette, puisqu'il s'agit d'un arrêté du 20 juillet... 1910, modifié, il est vrai, le 6 mai... 1938.

Ce texte est on ne peut plus complet et stipule, par exemple, que la ration journalière doit obligatoirement comprendre 400 grammes de viande fraîche ou congelée, 800 grammes de pain ou 600 grammes de biscuits (mais *« lorsqu'il y aura à bord un four pour faire cuire du pain, il ne devra pas être délivré de biscuits »*). Le texte gouvernemental précise aussi les quantités réglementaires de vin, de café, de sucre, de moutarde, de légumes verts *« non épluchés »* (1 000 grammes), de choucroute (700 grammes). Un tableau précis fixe les équivalences. Ainsi 400 grammes de viande peuvent être remplacés par 8 œufs ou 300 grammes de tripes cuites à la mode de Caen.

Des « primes » sont accordées aux hommes de quart qui sont à la machine devant les feux. La fournaise donne droit à 25 centilitres de vin ou 75 grammes de biscuits en plus..., et les grands froids, dans les parages de l'Islande et de Terre-Neuve à 5 centilitres d'eau-de-vie à 42°.

Depuis l'époque de la marine à voile et à vapeur, les techniques maritimes ont heureusement évolué, la diététique aussi. Les réglements, eux, ont pris quelques encâblures de retard. On attend, l'eau à la bouche, le menu et la carte des vins du prochain arrêté ministériel.

F. Gr.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Chantier trans-Manche : M. Albert Denvers est chargé d'une mission temporaire.** – Député socialiste du Pas-de-Calais, M. Albert Denvers s'est vu confier une mission parlementaire, à titre temporaire, auprès du ministre du travail. Le décret a été publié au *Journal officiel* du 4 février. M. Denvers sera chargé, pour le chantier trans-Manche, d'étudier les conditions d'organisation du chantier et des recrutements. Il devra également définir les besoins en formation professionnelle et un calendrier.

Agriculture

● ***Montpellier, prochaine étape* des manifestations agricoles.** – Après Amiens et Caen, c'est à Montpellier que la FNSEA appellera ses troupes à manifester le 18 février. M. François Guillaume a annoncé le 4 février, ce *« grand rassemblement »* destiné, selon lui, *« à lancer un certain nombre d'avertissements et de contre-propositions »*. Le président de la FNSEA a indiqué que Montpellier avait été choisi en raison des *« difficultés importantes que connaît actuellement la région Languedoc-Roussillon à la suite de l'élargissement de la CEE et des conditions climatiques »*. Sur ce dernier point, M. Guillaume estime que les dégâts causés par la neige doivent être pris en compte au titre des calamités naturelles et non des calamités agricoles.

● **Betteraves : nouvelle réduction des superficies.** – Les producteurs de betteraves vont, de nouveau, réduire les superficies cultivées, de 7 % à 10 % en 1986. Devant la morosité du marché mondial et la persistance des stocks (2 millions de tonnes dans la CEE pour une production de l'ordre de 12 millions de tonnes), la profession a décidé de poursuivre la politique de limitation appliquée depuis 1981. La sole betteravière avait atteint alors un niveau record de 619 000 hectares.

Social

● **M. Delebarre contre le licenciement d'un ouvrier de Dunlop.** – M. Michel Delebarre, ministre du travail et de l'emploi, dans une déclaration publiée le mardi 4 février, *« demande fermement »* à l'entreprise Dunlop-Sumitomo de *« faire preuve de sagesse »* et de *« revenir sur sa décision »* concernant M. Alain Clavaud, un ouvrier de Montluçon licencié pour avoir accordé à *l'Humanité* une interview sur ses conditions de travail. Le ministre *« estime inadmissible qu'en 1986, dans un pays développé comme la France, un salarié puisse être sanctionné aussi lourdement »* pour ce fait. Mais il rappelle que, M. Clavaud n'exerçant aucun mandat syndical ou électif, c'est au conseil des prud'hommes, saisi par ce salarié et par son syndicat, de statuer, le ministre du travail ne pouvant s'immiscer *« dans l'élaboration des décisions de justice »*.

● **Les Corbières en AOC.** – Le cru de Corbières accède à son tour à l'appellation d'origne contrôlée (AOC). Les vins de Corbières étaient classés précédemment en VDQS (vins délimités de qualité supérieure), appellation en voie d'extinction pour cause d'harmonisation de la législation dans la CEE. Les Corbières sont un massif montagneux de l'Aude, bordé par 47 kilomètres de rivage méditerranéen. Le vignoble s'étend sur 23 000 hectares. En 1985, quelque dix mille vignerons ont produit 548 000 hectolitres, dont 20 % ont été vendus à l'exportation (contre 11 % de la production en 1980). Le Syndicat des producteurs envisage le doublement du volume d'ici dix à quinze ans.

● **Taxis parisiens en grève.** – L'ensemble des organisations professionnelles représentatives des chauffeurs de taxi ont décidé de s'associer à la Fédération nationale des artisans du taxi qui appelle à un arrêt de travail, le mercredi 5 février, de 12 heures à 20 heures. Elles protestent contre les tarifs, selon elles, insuffisants, que leur impose le ministère de l'économie et des finances.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Les Sicav de L'Européenne de Banque

21, rue Laffitte, Paris (9e) - 42.47.82.47

Une gamme de SICAV adaptée à vos besoins pour faire progresser votre patrimoine

Nom de la SICAV et caractérisation sommaire	Actif net au 31.12.85 (en millions de F)	Prix de rachat au 31.12.85 (en F)	Dernier dividende net (en F)	Performance* annuelle moyenne de fin 1980 à fin 1985 (inflation moyenne de la période 8,9 % l'an)	Performance** de l'année 1985 (inflation de la période 4,7 %)
LAFFITTE-EXPANSION – *Valeurs françaises et étrangères*	578,60	674,96	26,81	11,36 % l'an	12,10 %
LAFFITTE-RENDEMENT – *Revenu obligataire - Valeurs françaises*	225,30	189,57	14,63	11,27 % l'an	9,96 %
LAFFITTE-TOKYO – *Valeurs étrangères spécialisées*	1 810,18	906,35	40,03	20,48 % l'an	1,21 %
LAFFITTE-FRANCE – *Monory - CEA*	434,68	286,39	10,69	14,03 % l'an	30,07 %
LAFFITTE-OBLIGATIONS – *Revenu trimestriel*	213,60	132,65	14,37 3,50 (2)	9,57 % l'an	13,63 %
LAFFITTE COURT TERME – *Court terme*	906,96	121 025,10	11 167,53	ouverte le 8.11.1982	11,25 %
LAFFITTE-PLACEMENTS – *Court terme*	570,66	117 953,80	2 795,89	ouverte le 19.3.1984	9,80 %
LAFFITTE-JAPON – *Valeurs françaises et étrangères spécialisées*	169,18	230,26	1er exercice clos le 31.12.86	ouverte le 2.7.1984	8,16 %
VALOBLIG – *Capitalisation obligataire - Valeurs françaises*	265,42	82 160,10	–	ouverte le 15.10.1985	3,01 % (1)

* dividendes nets réintégrés ** dividendes nets réinvestis (1) depuis la date d'ouverture le 15.10.85 (2) 1er acompte sur dividende payé le 15.11.85

SOCIAL

Les grandes manœuvres de la prévoyance collective

A côté ou plutôt en marge de la protection sociale obligatoire et de ses compléments individuels et volontaires – la mutuelle à laquelle on adhère ou l'assurance qu'on prend *« en plus »*. – il existe une sorte de *« continent noir » :* la prévoyance collective. Dans le cadre d'une entreprise ou d'une branche professionnelle, elle complète les prestations de la sécurité sociale en cas de décès, de maladie, d'invalidité ou d'incapacité de travailler de façon plus ou moins durable.

Elle met en jeu des montants non négligeables : on évalue à près de 35 milliards de francs les sommes versées en 1984 pour se garantir dans ces différents domaines. Pourtant elle est mal connue de l'administration et des partenaires sociaux – à l'exception de ceux qui la gèrent directement – et pratiquement ignorée du grand public – y compris de ceux qui en bénéficient. Le colloque organisé le 31 janvier par la revue *Droit social*, le premier sans doute sur le sujet, a contribué à dissiper le brouillard qui l'entoure.

Brouillard d'abord juridique en effet. Normalement, tout régime complémentaire résultant d'un accord avec les syndicats dans une entreprise ou une branche professionnelle – cas les plus répandus – doit être géré par une institution paritaire – comme les caisses de prévoyance. Un arrêt de la Cour de cassation en 1976 et un avis (non publié) du Conseil d'Etat du 28 octobre 1980 ont confirmé ce monopole. En fait, des dizaines de milliers de contrats de groupe ont été conclus directement avec des compagnies d'assurances : *stricto sensu*, dans la plus totale illégalité. Le projet de loi sur la prévoyance préparé par le ministère des affaires sociales aurait permis de régulariser cette situation, mais il a été abandonné (*le Monde* du 19 novembre 1985).

En raison du nombre et de l'ancienneté des contrats, les salariés bénéficiaires n'ont pas à en redouter l'annulation. Mais d'autres dangers subsistent. Ainsi un régime d'assurance-décès ou maladie en faveur des salariés d'une entreprise qui n'est pas géré par une mutuelle ou une caisse paritaire ne doit-il pas être considéré comme une œuvre sociale du comité d'entreprise, et celui-ci n'a-t-il pas alors le droit de modifier les termes du contrat ou de changer de compagnie ?

Plus généralement, en cas de changement de compagnie d'assurance, la rupture du contrat est complète, et ainsi les titulaires d'une rente d'invalidité risquent de perdre celle-ci du jour au lendemain.

Une soif inextinguible

Malgré ces incertitudes, ou à cause d'elles, la prévoyance collective complémentaire n'a cessé de se développer. Selon les statistiques de la direction des assurances, le chiffre d'affaires des compagnies, qui détiennent les deux tiers du marché, avait progressé de plus de 20 % l'an entre 1970 et 1977, au moment même où la protection sociale obligatoire achevait de couvrir l'ensemble des Français. Si la progression s'est ralentie depuis, elle est restée forte : 14,2 % en moyenne, un rythme largement supérieur à l'inflation.

Les activités des caisses de prévoyance, qui détiennent directement plus de 25 % du marché, sont moins bien connues. Mais une grosse institution comme l'AGRR-prévoyance affiche une croissance de 18 % sur 1984 après +25 % en 1983 et +20 % en 1982. Enfin, le Mutex, secteur « prévoyance » de la Fédération nationale de la Mutualité française, parle de 17 % sur les trois premiers trimestres de 1985 et de 20 % en 1984. La soif de protection des Français semble inextinguible.

Mais cette protection est très inégalement répartie. La quasi-totalité des cadres bénéficient d'un régime de prévoyance souvent assez complet, et quelquefois « luxueux ». *« Il n'est pas rare de voir offrir des capitaux décès atteignant 300 % à 400 % du salaire annuel, non comprises les majorations pour enfants à charge ou consécutives à une mort accidentelle »*, notait un rapport récent de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection des finances, citant aussi *« certaines prestations comme le versement d'un capital au décès du conjoint, l'octroi d'indemnités pour l'hospitalisation d'un enfant, voire la naissance d'un enfant mongolien, sans rapport avec le statut de salarié d'entreprise. »*

En revanche, pour un tiers, les ouvriers et les employés, estime-t-on, ne bénéficient d'aucune couverture complémentaire et, pour près de la moitié, ne sont couverts que pour un seul risque. Tandis que certaines grandes entreprises (comme Pechiney) accordent une couverture digne des cadres à l'ensemble de leurs salariés, la plupart des petites entreprises n'en offrent aucune. Avec des exceptions comme dans le bâtiment, *« domaine réservé »* de la CNPO, la première des caisses de prévoyance, dont le chiffre d'affaires atteignait 1,7 milliard de francs en 1982.

Voyages et stages de formation

Sur ce marché encore largement ouvert, chaque type d'organisme use, en principe, de stratégies différentes : le « sur mesure » est plutôt le fait des assurances, les caisses de prévoyance présentant principalement des formules plus « standardisées », surtout lorsqu'elles veulent agir à travers des conventions collectives de branche, comme l'AGRR, qui intervient dans cinquante-cinq branches professionnelles.

En fait, les relations sont plus complexes entre assurances et caisses de prévoyance. Les premières ont souvent fourni des cadres aux secondes ; des liens financiers ou des échanges de services demeurent. Surtout la concurrence rapproche les pratiques. *« La plupart des caisses de prévoyance,* note le rapport d'inspection, *se comportent comme des compagnies d'assurance en multipliant les clauses contractuelles, en acceptant d'étudier des garanties personnalisées et en adaptant leur tarification aux caractéristiques de la population couverte. En cas de déséquilibre des contrats, elles imposent les augmentations de tarifs, voire refusent le maintien de certaines adhésions. »* La mutualité, qui gère vingt-deux mille contrats d'entreprise, tend aussi à s'aligner sur la pratique commune.

De même, des caisses multiplient les services offerts afin d'attirer la clientèle : ainsi, l'AGRR propose à ses adhérents, groupes ou individus, un fonds commun de placement ; elle a formé une association pour gérer un fonds d'aide à la création d'entreprises et vient de créer une assurance (automobile et multirisques). Le groupe CRI (Caisse de retraite interentreprise) va plus loin dans la voie commerciale, en offrant *« produits de retraite, voyages, services de gestion financière, prestations informatiques et stages de formation »*.

Le développement récent d'un organisme collectif, l'OCIRP (Organisme commun des institutions de rentes et de prévoyance), illustre les enjeux économiques et institutionnels actuels de la prévoyance collective. Naguère un peu sommeillant, l'OCIRP, qui offrait à ses adhérents des rentes de veuves et d'orphelins, rassemble, aujourd'hui, 50 caisses et 10 000 entreprises et cherche à s'insérer dans des conventions collectives. Ses animateurs espèrent doubler le nombre des participants d'ici à la fin de 1986 ; ils mettent au point des formules d'assurance-décès et d'invalidité par capitalisation et des produits d'épargne, individuels ou collectifs.

Parallèlement, ils créent un « centre d'études techniques », conçu à la fois comme un lieu de réflexion et un interlocuteur des pouvoirs publics : des projets ambitieux qui suscitent déjà certaines inquiétudes – même si les responsables se défendent de vouloir établir un monopole – et qui éveillent des craintes d'une hégémonie syndicale (FO s'est engagée résolument dans l'affaire).

C'est que le projet de loi sur la prévoyance, s'il n'a pas abouti, a singulièrement agité le secteur : dans la perspective d'une remise en ordre inéluctable, les différentes institutions s'efforcent de répondre aux critiques exprimées, de s'organiser et de se regrouper face à la concurrence et aux pouvoirs publics. Plusieurs tentatives de regroupement avaient déjà eu lieu auparavant : vers 1978 le comité de liaison des institutions de prévoyance (CLIP), il y a deux ans l'Institut national de la prévoyance collective (INPC), regroupant deux millions et demi de cotisants avec l'appui de la Caisse nationale de prévoyance et soutenu aujourd'hui par la CFDT. Mais les partenaires sociaux – surtout les confédérations syndicales – semblent actuellement plus conscients des enjeux de la prévoyance collective.

Dans l'entreprise, celle-ci, aujourd'hui, n'est plus seulement un *« avantage social »* accordé par l'employeur, mais apparaît comme un des thèmes possibles des négociations rendues obligatoires par les lois Auroux. D'autant que les garanties offertes peuvent aller bien au-delà du *« supplément de salaire »* habituel. Elles peuvent porter aussi sur le versement d'indemnités de licenciement, la reconversion des cadres, le chômage ou la... flexibilité. La prévoyance collective devient alors un élément de la gestion du personnel et de la stratégie de l'entreprise, auquel les syndicats sont directement intéressés : c'est ainsi que plusieurs institutions de prévoyance commencent à la présenter.

GUY HERZLICH.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

sep les nouveaux espaces

CHIFFRE D'AFFAIRES 1985 : 24 % D'AUGMENTATION

La Société européenne de propulsion, SEP, termine l'année 1985 avec un chiffre d'affaires qui, conformément aux prévisions, s'élève à environ 2 235 millions de francs et se trouve donc en augmentation de 24 % par rapport à celui de 1984 et de 61 % par rapport à celui de 1983. Cette forte croissance est principalement due à la division « propulsion à liquides et espace », qui, avec le programme Ariane et les équipements de satellites, a réalisé l'an dernier 55 % du chiffre d'affaires de la société, la division « propulsion à poudre et composites » et la division « traitement d'images » faisant respectivement 40 % et 5 % du chiffre d'affaires total.

Les derniers éléments connus des résultats d'exploitation financiers et exceptionnels confirment, bien que les comptes ne soient pas encore arrêtés, que le bénéfice net social de l'exercice 1985 sera sensiblement supérieur à celui de 1984 et dépassera le montant annoncé lors de l'introduction en Bourse (18 MF).

Les commandes reçues en 1985 ont été, comme prévu, très proches de 3 milliards de francs (2 934 millions de francs).

Dans ces conditions, un chiffre d'affaires proche de 3 milliards de francs est attendu pour 1986, en croissance de 30 % environ par rapport à 1985.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE – Obligations 12,50 % février 1980.

Les intérêts courus du 25 février 1985 au 34 février 1986 sur les obligations caisse nationale de l'énergie 12,50 % février 1980 seront payables, à partir du 25 février 1986, à raison de 562,50 francs par titre de 5 000 francs nominal, contre détachement du coupon n° 6 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 62,50 francs (montant global : 625 francs).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 93,71 francs auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 6,25 francs, faisant ressortir un net de 462,54 francs. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 du code général des impôts.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE – Obligations 14,80 % février 1981.

Les intérêts courus du 16 février 1985 au 15 février 1986 sur les obligations Caisse nationale de l'énergie 14,80 % février 1981 seront payables, à partir du 16 février 1986, à raison de 666 francs par titre de 5 000 francs nominal, contre détachement du coupon n° 5 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 74 francs (montant global : 740 francs).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 110,95 francs, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 7,40 francs, faisant ressortir un net de 547,65 francs. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE – Obligations 9,80 % 1979.

Les intérêts courus du 26 février 1985 au 25 février 1986 sur les obligations Caisse nationale de l'énergie 9,80 % 1979 seront payables, à partir du 26 février 1986, à raison de 176,40 francs par titre de 2 000 francs nominal, contre détachement du coupon n° 7 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 19,60 francs (montant global : 196 francs).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 29,38 francs auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 1,96 franc, faisant ressortir un net de 145,06 francs. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

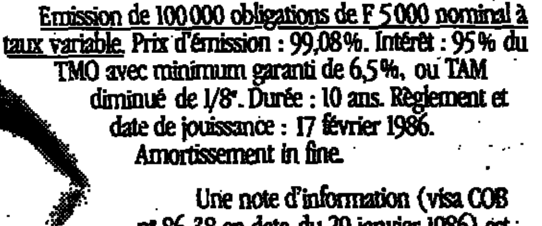
A compter de la même date, les 16 267 obligations comprises dans la série de numéros 381 906 à 404 172 sortis au tirage du 24 décembre 1985, cesseront de porter intérêt et seront remboursables, à 2 000 francs, coupon n° 8 au 26 février 1987 attaché.

Ci-après, sont rappelées les séries de numéros d'obligations sorties aux tirages antérieurs :

- Amortissement 1982 : 450.756 à 461.947.
- Amortissement 1983 : 089.800 à 102.088
- Amortissement 1984 : 567.525 à 569.232 et 569.236 à 581.020
- Amortissement 1985 : 131.202 à 147.025.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Février 1986, la BFCE émet 4,5 milliards de F d'obligations garanties par l'Etat.



Emission de 800 000 obligations de F 5 000 nominal à taux fixe avec bon d'échange. Prix d'émission : 97,46 %. Intérêt nominal 10 %. Durée 15 ans. Règlement et date de jouissance : 17 février 1986. Amortissement : en 3 tranches égales à partir du 17 février 1999. Taux de rendement actuariel brut : 10,35 %. Option d'échange exerçable à la fin de la 1re et de la 2e année à raison d'un bon contre une obligation à taux variable (95 % du TMO).

Emission de 100 000 obligations de F 5 000 nominal à taux variable. Prix d'émission : 99,08 %. Intérêt : 95 % du TMO avec minimum garanti de 6,5 %, ou TAM diminué de 1/8e. Durée : 10 ans. Règlement et date de jouissance : 17 février 1986. Amortissement in fine.

Une note d'information (visa COB n° 86-38 en date du 29 janvier 1986) est disponible sans frais auprès des établissements chargés du placement et au siège de la BFCE, 21, Boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Banque française du commerce extérieur.



EMPRUNTS FÉVRIER 1986 3,5 MILLIARDS DE FRANCS OBLIGATIONS DE 5.000 F.

EMPRUNT A TAUX FIXE 9,80 %
LIBÉRÉ PARTIELLEMENT A L'ÉMISSION
MONTANT : 2 milliards de F.
DURÉE : 15 ans
PRIX D'ÉMISSION : 95 %, soit F. 4750 par obligation
JOUISSANCE : 17 février 1986
RÈGLEMENT EN 2 VERSEMENTS ÉGAUX :
F. 2375 le 17 février 1986
F. 2375 au plus tard le 18 août 1986
INTÉRÊT ANNUEL : 9,80 % payable le 17 février de chaque année.
Le premier terme d'intérêt venant à échéance le 17 février 1987 est fixé à F. 285
TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL BRUT au 17 février 1986 : 10,30 %
AMORTISSEMENT NORMAL : en 5 tranches égales chacune des années 1997 à 2001 :
- soit par remboursement au pair ;
- soit par rachats en bourse.
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ : au gré de l'émetteur, au pair, de la 7ème à la 14ème année, avec dernier terme d'intérêt majoré.

EMPRUNT A TAUX VARIABLE
A RÉFÉRENCE OBLIGATAIRE TMO
MONTANT : 1,5 milliards de F.
DURÉE : 10 ans
PRIX D'ÉMISSION : 96,50 %, soit F. 4825 par obligation
JOUISSANCE ET RÈGLEMENT : 17 février 1986
INTÉRÊT ANNUEL : payable le 17 février de chaque année égal à 90 % de la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés établis par l'INSEE.
Intérêt minimum : 6,50 %
AMORTISSEMENT le 17 février 1996 par remboursement au pair

La SNCF se réserve le droit de procéder à toute époque à des rachats en bourse.

Souscrivez, dans les banques, chez les Agents de Change, chez les Comptables du Trésor, dans les Bureaux de Poste, les Caisses d'Épargne, les Caisses de Crédit Agricole Mutuel.

Une fiche d'information (visa COB n° 86-37 du 29 janvier 1986) est tenue à la disposition du public.

BALO du 3 février 1986

MARCHÉS

PARIS

AUTOUR DE LA



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

4 février

Le coup de Barre

Le refus de M. Raymond Barre de prendre le chemin de Clermont-Ferrand a rafraîchi l'atmosphère mardi, rue Vivienne, et les valeurs françaises ont baissé. Le mouvement s'est poursuivi durant la majeure partie de la séance, écornant au passage les plus belles valeurs du parterre, comme Peugeot, L'Oréal, Pernod, Roussel-Uclaf, Total, Club, Midi, Schneider, Compagnie bancaire, CSF et quelques autres. Seuls Carrefour et Lafarge parvinrent à tirer leur épingle du jeu. Surprise de la journée : en raison du déséquilibre entre la demande et l'offre, la cotation de Screg fut réservée à la hausse. Finalement, le titre progressa de 14,3 % et contribua à renflouer l'indicateur instantané, qui, en recul de 1,5 %, ne fléchissait plus en clôture que de 1,04 %.

A l'approche de l'échéance, le facteur politique domine, et les dissensions de l'opposition ne contribuent pas peu à semer une certaine confusion autour de la corbeille. Il reste que les courants d'affaires ont diminué, témoignant de l'attentisme général. Le relèvement du loyer de l'argent au jour le jour (9 1/8 %, contre 9 %) n'a guère suscité de commentaires, beaucoup le mettant sur le compte de la volonté manifestée en haut lieu d'éviter la spéculation avant le 16 mars. En attendant, ce renchérissement du taux a provoqué un alourdissement des fonds d'État sur le marché obligataire. Seuls les emprunts accompagnés d'une clause d'échange sont restés bien orientés. Les « fiscalisés » ont encore été demandés, mais moins. Fermeté des valeurs à taux variable à minimum élevé.

Nouvelle baisse de l'or, avec l'once de métal précieux à 338,50 dollars (– 8,80 dollars) et le lingot, à 82 000 F (– 300 F). Le napoléon a perdu 1 F, à 565 F. Devise-titre : 7,63 F - 7,69 F, contre 7,57 F - 7,61 F.

NEW-YORK

L'ascenseur

Pour la seconde séance consécutive, la barre des 1 600 points a été franchie mardi à Wall Street et même bien franchie, le « Dow » s'étant offert le luxe de monter jusqu'à la cote 1 611,47. Mais, pour la deuxième fois aussi, l'indice des industrielles n'a pas réussi à se maintenir au-dessus de cette barre. Sur des ventes bénéficiaires, il a reperdu toute son avance, et même un peu au-delà, pour s'établir en clôture à 1 593,23 (– 1,03). Le bilan de la journée a été à la hauteur de ce résultat. Sur 2 040 valeurs traitées, 849 ont baissé, 785 ont progressé et 406 n'ont pas varié.

Les divers mouvements enregistrés dans la journée ont donné lieu à une grande effervescence et une très forte activité a régné avec 175,73 millions de titres échangés contre 145,30 millions. Dans le grand livre des records, ce chiffre arrive à la neuvième place.

De l'avis général, le temps de la consolidation est arrivé. Un « broker » disait, à qui voulait l'entendre, que le marché était monté trop haut et trop vite. Mais la chute verticale des prix du pétrole recommence à inquiéter sourdement la Communauté avec les difficultés croissantes que les pays producteurs vont éprouver à rembourser leurs dettes aux banques américaines. Bref, bien des professionnels estimaient que le Dow Jones pourrait graduellement revenir à 1 525, voire à 1 500.

VALEURS	Cours du 3 fév.	Cours du 4 fév.
Alcoa	42 1/2	42 1/8
A.T.T.	21 1/2	21 5/8
Boeing	48 1/8	46 7/8
Chase Manhattan Bank	74 1/2	72 1/4
Du Pont de Nemours	65 1/2	64
Eastman Kodak	48 3/4	49 1/8
Exxon	51 5/8	49 1/8
Ford	63 1/2	64 1/4
General Electric	72 3/4	73 1/8
General Motors	76 1/4	76 1/4
Goodyear	33 1/2	33 5/8
I.B.M.	154 5/8	154 1/8
I.T.T.	39 1/2	39 1/8
Mobil Oil	28 1/2	28 1/8
Pfizer	49	49
Schlumberger	32 1/4	30 7/8
Texaco	27 7/8	28 1/2
U.A.L. Inc.	56 1/4	56 1/8
Union Carbide	81 1/4	82 1/4
U.S. Steel	23	22 1/4
Westinghouse	44 7/8	45 1/4
Xerox Corp.	84 3/4	84

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LEROY-SOMER : FORTE BAISSE DES PROFITS. – Le numéro un européen des moteurs électriques annonce, pour 1985, un bénéfice net consolidé en baisse de plus de 62 % du fait des difficultés rencontrées sur le marché irakien par sa filiale espagnole.

Le résultat net (part du groupe) atteint seulement 14 millions de francs (contre 37,5 millions en 1984) pour un chiffre d'affaires en diminution à 4,7 milliards de francs (contre 4,85 milliards), du fait de la baisse du dollar. Le dividende est maintenu à 15 F.

La société Pompes Guinard, affectée par les difficultés de sa filiale espagnole *Bombas Guinard, accuse une perte nette* consolidée de 36 millions de francs (contre un bénéfice de 8,6 millions) pour un chiffre d'affaires de 1 035 millions de francs (+ 3 %).

Le déficit de Bombas Guinard s'élève à 60 millions de francs environ, dont 40 millions proviennent d'une commande irakienne de 175 000 pompes, et 20 millions des frais de restructuration. Cette filiale *sera recentrée sur le marché espagnol.*

Pour sa part, Moteurs Leroy-Somer (43 % du chiffre d'affaires du groupe) a dégagé un bénéfice net de 50 millions de francs (contre 40 millions). En Amérique du Nord (avec principalement la société de distribution américaine King Bearing), les ventes ont atteint 216 millions de dollars (contre 204 millions) en 1984. Mais les profits ont baissé : 1,6 million de dollars nets (contre 2,8 millions).

En Europe, la priorité est donnée au marché ouest-allemand, trois fois plus important que le marché français, où les ventes ont progressé de 16 % à 116 millions de francs.

Pour 1986, l'objectif du groupe est de dégager un résultat net consolidé égal à 1,5 % ou 2 % de son chiffre d'affaires total.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	3 fév.	4 fév.
Valeurs françaises	108,3	
Valeurs étrangères	103,9	

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	3 fév.	4 fév.
Indice général	282,9	280,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 5 février .... 9 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	4 fév.	5 fév.
1 dollar (en yens)	191,35	192,65

BOURSE DE PARIS — Comptant — 4 FEVRIER

Actions au comptant — Étrangères — SECOND MARCHÉ — Hors-cote — SICAV 4/2

[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
....	4,5 % 1973	1599	1599	1586	– 0 87
4170	C.N.E. 3 %	4065	4076	4070	+ 0 12
1072	B.N.P.	1074	1066	1065	– 0 83
200	Elf-Aquitaine	214 10	207	207	– 3 3[illegible]
190	– (certific.)	200	195	195	– 2 5[illegible]
1540	Epeda-B-Faure	1540	1540	1540	....

[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
480	Du Pont-Nem.	492	504	504	+ 2 43	250	Schlumberger	248	244 50	244 50	– 1 41
370	Eastman Kodak	370	379 50	379 50	+ 2 56	70	Shell transp.	69 20	68 90	68 90	– 0 43
36	East Rand	36 50	35 70	35 40	– 3 01	2440	Siemens A.G.	2580	2563	2580	....
215	Electrolux	215	217	217	+ 0 93	164	Sony	153 50	153	152 80	– 0 45
225	Ericsson	231	243	243	+ 5 19	167	T.D.K.	169	165	165	– 2 36
380	Exxon Corp.	388	390	390	+ 0 51	13 50	Toshiba Corp.	14 55	14 35	14 35	– 1 37
465	Ford Motors	475	496 50	496 50	+ 4 52	1100	Unilever	1087	1104	1104	+ 1 56
93	Gencor	96	92	92	– 4 16	340	Unit. Techn.	351	374	373	+ 6 26
520	Gén. Electr.	535	556	559	+ 4 48	575	Vaal Reefs	617	600	592	– 4 05
320	Gén. Belgique	320	323	323	+ 0 93	330	Volvo	311	315	315	+ 1 28
540	Gen. Motors	554	593	591	+ 6 67	295	West Deep	306	299 80	295	– 3 59
51	Goldfields	51 60	51 40	51	– 1 16	450	Xerox Corp.	488	503	503	+ 3 07
41	GdMetropolitain	41 30	40	40	– 3 14	1 45	Zambia Corp.	1 67	1 61	1 61	– 3 59
83	Harmony	100 20	97 50	97 40	– 2 79						

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/2	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 318	7 395	7 100	7 350
ECU	6 827	6 823	....	....
Allemagne (100 DM)	306 400	306 390	297 500	314 500
Belgique (100 F)	14 990	14 983	14 400	15 250
Pays-Bas (100 fl.)	271 270	271 280	263 500	280 500
Danemark (100 krd)	83 210	83 140	79	86
Norvège (100 k)	98 150	98 460	94 500	100 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 165	10 140	9 900	10 550
Grèce (100 drachmes)	4 993	4 989	3 600	4 900
Italie (1 000 lires)	4 501	4 506	4 100	4 800
Suisse (100 fr.)	361 100	361 880	351 500	370 500
Suède (100 krs)	97 220	97 490	94	100 500
Autriche (100 sch)	43 560	43 550	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	4 886	4 872	4 650	5 200
Portugal (100 esc.)	4 690	4 705	4 200	5 100
Canada ($ can 1)	5 117	5 137	4 950	5 350
Japon (100 yens)	3 834	3 857	3 680	3 820

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/2
Or fin (kilo en barre)	81800	81000
Or fin (en lingot)	82300	82000
Pièce française (20 fr)	566	565
Pièce française (10 fr)	465	.....
Pièce suisse (20 fr)	562	552
Pièce latine (20 fr)	506	505
Souverain	640	645
Pièce de 20 dollars	3495	3495
Pièce de 10 dollars	1880	1880
Pièce de 5 dollars	1300	.....
Pièce de 50 pesos	3415	3380
Pièce de 10 florins	530	520
Or Londres	347 35	338 50
Or Zurich	347 50	337
Or Hongkong	348 85	343 75
Argent Londres	6 10	5 86

Le Monde

Le prix du pétrole bientôt en dessous de 15 dollars le baril ?

La consternation et la panique règnent dans le négoce pétrolier, qui assiste, impuissant, à l'effondrement de plus en plus rapide des prix du brut. *« Le ciel nous tombe sur la tête »*, assure un trader (négociant). *« Dites à l'OPEP de se taire ! C'est une catastrophe »*, renchérit un courtier. Tous les opérateurs sont convaincus que les cours passeront rapidement la barre des 15 dollars. Mardi 4 février, les prix ont de nouveau perdu plus d'un dollar, tombant sur le marché à terme de New-York à 15,44 dollars par baril pour l'échéance de mars : 3,4 dollars de moins qu'à la fin de la semaine dernière, près de 10 dollars perdus depuis le début janvier et moitié moins qu'en novembre 1985 !

A l'origine de cet effondrement : la détermination, désormais avérée des principaux producteurs arabes du Golfe, Arabie saoudite, Koweït, Emirats arabes unis et Qatar de poursuivre la stratégie de guerre des prix qui est à l'origine de la crise actuelle. La réunion à Vienne, les 3 et 4 février, d'un comité ministériel restreint de l'OPEP a confirmé les négociants dans leurs pires inquiétudes. Le comité non seulement n'a rien décidé de concret pour arrêter la chute des cours, mais il a de surcroît repoussé d'un mois la convocation, attendue, d'une conférence extraordinaire. Pis : le seul point d'accord, approuvée par les cinq ministres concerne la *« juste part du marché »* revendiquée par l'OPEP depuis décembre qui, affirme le communiqué publié mardi, *« devrait être supérieure à l'actuel plafond de production de 16 millions de barils/jour »*.

Le ministre koweïtien du pétrole, qui, comme son collègue saoudien, s'emploie à jeter de l'huile sur le feu, a même ajouté que les pays de l'OPEP *« devraient produire tout ce qu'ils peuvent vendre »*.

Dans ces conditions on voit mal ce qui à court terme pourrait arrêter la chute des cours. *« Le problème est celui de la baignoire qui déborde »*, explique un gros acheteur français. Tous les observateurs estiment que la production dépasse globalement de 2 à 3 millions de barils/jour (1) les capacités d'absorption du marché, la pléthore devant encore s'aggraver dans les semaines à venir du fait de la baisse saisonnière de la demande. Or nul producteur dans le monde, en dehors de l'Arabie saoudite et de ses alliés du Golfe, n'a la souplesse suffisante pour résorber rapidement cet excédent de production.

Les producteurs non membres de l'OPEP peuvent, estime-t-on au sein d'une compagnie française, réduire au mieux leur rythme d'extraction de 600 000 à 700 000 barils/jour, à condition qu'ils le veuillent tous, ce qui jusqu'ici n'est pas évident. Au sein de l'OPEP, dont la production dépasse actuellement 18 millions de barils/jour, si on exclut l'Irak, qui, en guerre, n'acceptera jamais de réduire ses ressources, l'ensemble des efforts conjugués de tous les autres partenaires du royaume saoudien ne retirerait du marché que 700 000 barils/jour environ. On est donc loin du compte.

Or l'Arabie saoudite ne peut désormais revenir sur sa position avant d'avoir obtenu des engagements concrets des autres producteurs, sous peine de perdre toute crédibilité. Jusqu'à une date récente, la plupart des observateurs étaient convaincus que Ryad *« bluffait »*, en menaçant de déclencher une guerre des prix pour infliger une purge au marché et obtenir la coopération de tous à la défense des prix. Ce n'est plus vrai. Au fur et à mesure que la détermination saoudienne se confirme, alors que les prix s'effondrent, la plupart des autres pays producteurs sont gagnés par l'angoisse.

Des consultations tous azimuts sont engagées entre les pays membres ou non de l'OPEP. Le président vénézuélien de l'Organisation doit se rendre prochainement en Egypte et en Norvège ; le ministre koweïtien doit aller en URSS, et d'autres pays, comme la Malaisie, Oman, etc, seront contactés afin d'organiser une réunion au sommet rassemblant le plus de participants possibles. La Chine vient également de faire savoir qu'elle n'accroîtrait pas ses exportations cette année. Enfin, le Mexique, quasiment en état de cessation de paiement, et qui vient de se voir refuser par les banques commerciales un report de ses échéances pour 1986, multiplie les efforts et les contacts, en liaison avec le Venezuela, pour tenter d'arrêter la chute des prix.

Reste la Grande-Bretagne, principal adversaire déclaré de l'Arabie saoudite, qui pour l'heure persiste dans son refus de participer aux efforts collectifs. A 10 dollars par baril, 96 % de la production britannique seraient encore rentables, viennent d'affirmer les experts d'une des principales charges d'agents de change britanniques, tandis que les services officiels diffusent un communiqué assurant que les effets de la chute des prix pour l'économie, *« si conséquences il y a, devraient être légèrement bénéfiques »*...

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) *1 million de barils/jour équivaut à 50 millions de tonnes/an.*

L'ARRESTATION EN ALGÉRIE DE DEUX BELGES POUR « TENTATIVE D'ENLÈVEMENT D'ENFANTS »

Une affaire épineuse pour Bruxelles et Alger

De notre correspondant

Bruxelles. – Anne-Marie Lizin, député socialiste belge au Parlement européen, et Jean-Paul Procureur, journaliste à la Radio-télévision belge, arrêtés samedi dernier en Algérie pour avoir tenté de ramener en Belgique les trois enfants d'une mère belge divorcée d'un Algérien, Mme Christiane Dekelle, pourraient être relâchés par les autorités algériennes. En échange, le père des enfants, M. Draoui, qui purge en Belgique une peine d'un an de prison pour séquestration et non-présentation d'enfants, serait renvoyé en Algérie. Telle est, en substance, une des solutions envisagées par Bruxelles et Alger, dont l'embarras est le même dans cette épineuse affaire *(le Monde* du 4 février).

Au départ, trois adolescents, âgés de dix-sept, seize et quinze ans, qui avaient toujours vécu en Belgique, avaient été emmenés, *« le temps d'assister à un mariage »*, en Algérie le 24 juin dernier, et ne peuvent plus en sortir. Les lettres qu'ils ont envoyées à leur mère ne laissent planer aucune ambiguïté : Leila, Ahmed et Djelali désirent revenir en Belgique. Pour cela, selon la loi algérienne, il faudrait que le père, M. Draoui, leur délivre une autorisation, mais rien ni personne n'arrive à le convaincre. A plusieurs reprises et sur instructions des autorités algériennes, le consul d'Algérie en Belgique est allé le voir en prison et a tenté des démarches en ce sens, en vain.

Autre complication : Anne-Marie Lizin et Jean-Paul Procureur étaient munis de faux passeports, ce qui est passible d'une peine de cinq ans de prison en Algérie, et, en ce qui concerne Mme Lizin, de dix à quinze ans de travaux forcés en Belgique pour faux commis par fonctionnaire ou officier public. A condition, bien entendu, que son immunité de parlementaire européen soit levée.

Le ministre de l'intérieur, M. Nothomb, a ordonné une enquête administrative, qui sera menée par le gouverneur de la province de Liège pour déterminer si les faux passeports proviennent de l'hôtel de ville de Huy, ville dont Mme Lizin est bourgmestre.

J.-A. F.

Le numéro du « Monde » daté 5 février 1986 a été tiré à 465 964 exemplaires

SELON LES ENQUÊTEURS

Les derniers attentats à Paris auraient été fomentés au Proche-Orient

Un même fil relie les quatre attentats commis à Paris dans des lieux publics, en décembre 1985 et ces jours derniers. Origine : Proche-Orient et, plus particulièrement, le théâtre d'ombres libanais, où s'entremêlent d'autres fils, syriens et iraniens. Mobile : faire pression sur le gouvernement français dans la négociation pour la libération des quatre otages français détenus au Liban. Telle est la conviction des spécialistes du renseignement et des policiers confrontés à ces mystérieuses explosions criminelles.

Samedi 7 décembre 1985 : en fin d'après-midi, en pleine période des achats de fin d'année, deux bombes incendiaires explosent aux Galeries Lafayette et au Printemps. Immédiatement, les enquêteurs s'interrogent sur cette frontière franchie, pour la première fois, par un mouvement terroriste en France : l'attentat anonyme dans un lieu public, qui n'a rien d'un symbole politique et, de plus, à une heure de forte affluence.

Or voici que, deux mois plus tard, avec quelques variations, le scénario se répète : lundi 3 et mardi 4 février, deux attentats et une tentative avortée visent des cibles sans signification particulière. La galerie Claridge, l'une des galeries commerçantes des Champs-Elysées, la librairie Gibert Jeune, place Saint-Michel, et le troisième étage de la tour Eiffel, où l'engin a été découvert lundi soir et désamorcé à temps, n'ont en commun que d'être des lieux publics connus, marchands ou symboliques, de la capitale.

Pour les attentats de décembre, l'origine proche-orientale est, selon les enquêteurs, une certitude. Elle est, en effet, confortée par les constatations de l'information judiciaire, confiée à M. Alain Marsaud, juge d'instruction à Paris *(le Monde* du 28 décembre 1985). Une vendeuse du Printemps a découvert, peu avant l'explosion, le sac qui contenait l'engin incendiaire, immédiatement après le passage à son stand de deux hommes *« de type méditerranéen »*, partis rapidement après avoir désigné, par gestes, le flacon d'eau de toilette qu'ils désiraient acheter. Surtout, un morceau d'un journal koweïtien, qui servait sans doute à emballer l'engin, a été découvert par les enquêteurs sur place, cet indice n'ayant pas brûlé lors de l'explosion.

Pour les attentats de ces derniers jours, dans l'attente des constatations matérielles des enquêteurs, la conviction des spécialistes repose sur la similitude des attentats – notamment entre ceux des grands magasins et celui de la librairie Gibert Jeune où l'engin a provoqué un incendie, faisant trois blessés légers, – le contenu de la seule revendication parvenue après l'explosion à la galerie Claridge, et, enfin, ce qu'ils savent des tractations en cours pour libérer les otages français au Liban.

La lettre manuscrite de revendication parvenue mardi à l'AFP est signée d'un Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient, inconnu jusqu'alors. Ce mystérieux comité écrit : *« L'attentat du Claridge, c'est nous. Libérez Abdel-Kader Essadi, Annis Nakkache, Karbedjian. »* Ces trois personnes, citées avec une orthographe légèrement différente, sont des terroristes proche-orientaux actuellement détenus dans les prisons françaises : Georges Ibrahim Abdallah (alias Abdelkader Saadi), chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), arrêté en octobre 1984, en attente de jugement ; Anis Naccache, chef du commando pro-khomeiniste auteur d'un attentat manqué à Paris en juillet 1980 contre l'ancien premier ministre iranien M. Chapour Bakhtiar (deux morts, dont un policier), condamné à la réclusion criminelle à perpétuité ; enfin, Waroujan Garbidjian, chef du commando arménien de l'ASALA auteur de l'attentat de juillet 1983 à l'aéroport d'Orly (sept morts), condamné également à la réclusion criminelle à perpétuité.

Ce communiqué n'a pas surpris les services de renseignement français : ils le jugent authentique, et son contenu est cohérent avec leurs informations sur les exigences des ravisseurs de MM. Jean-Paul Kauffmann, Michel Seurat, Marcel Carton et Marcel Fontaine. Ceux-ci ont fait savoir aux autorités françaises – le docteur Reza Raad, qui tenta une médiation à Beyrouth en décembre dernier, a transmis leur message – qu'ils voulaient échanger les otages français contre des terroristes détenus en France, notamment les cinq membres du commando responsable de la tentative avortée d'assassinat de M. Bakhtiar. Ils exigent également une importante somme d'argent.

Or, les ravisseurs s'impatientent. Pour les hommes chargés, au-delà des investigations policières, d'interpréter le sens des attentats parisiens, il n'y a pas de doute : ce sont des « signaux » par lesquels ils se rappellent au bon souvenir du gouvernement français. Pourquoi ? Parce qu'ils craignent d'être exclus des négociations en cours. En effet, le ministre des relations extérieures, M. Roland Dumas, qui tente, par tous les moyens possibles, d'obtenir la libération des otages avant l'échéance électorale de mars, a privilégié la discussion avec les Etat de la région en contact avec les divers groupes terroristes s'activant au Liban. En l'occurrence : la Syrie et l'Iran.

Le pari des autorités françaises – qui ne veulent pas recourir à l'échange réclamé par les ravisseurs – est que ces Etats feront pression sur le groupe qui détient les otages français, malgré la relative autonomie des terroristes. Ceux-ci veulent prouver leur capacité à obtenir eux-même des concessions de Paris.

EDWY PLENEL.

Sur le vif

Sondés

Vous avez vu le coup de l'IFOP ? Génial, non ? Hier, je rentre de Berlin, j'attrape mon transistor et qui j'entends au micro d'Europe 1, le fils Riboud, le copain de Berlusconi. L'IFOP, c'est lui. Pas gêné pour deux sous, ou plutôt pour deux points, cet homme. Non c'est vrai, deux points de plus ou de moins pour le PS, on ne va pas en faire une galère. Effectivement, on s'est gouré, ça peut arriver à tout le monde. On a donné trop de fiches roses à bouffer à l'ordinateur. Résultat : Mitterrand a eu la gonflette. 30 % des intentions de vote. Qu'est-ce qu'il était content ! Ça faisait plaisir à voir. Si ce teigneux de Pasqua n'avait pas mis les pieds dans le plat, personne ne se serait aperçu de rien. Alors quelle importance ?

Aucune, d'accord. Seulement, à ce compte-là, les instituts de sondage, ces grosses boîtes consultées à grands frais qui vous assènent de toute leur hauteur des résultats bidons, terminé, j'y crois plus. A partir d'aujourd'hui et jusqu'à la veille des élections, les sondages je me les fais moi-même. J'ai commencé ce matin sur un échantillon national représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus.

En partant de chez moi, j'ai croisé la grande Mado – c'est la gardienne de mon immeuble, – elle sortait ses poubelles. Sondée. Le guichetier qui m'a vendu un ticket de métro. Sondé. Maurice, le garçon du bar-tabac au coin du journal. Sondé. Les trois typos accoudés à son comptoir. Sondés. Mon rédacteur en chef – il me fallait un inactif. Sondé.

Ils sont 98 % à vouloir voter au second tour. Et les résultats, je les ai : quatre petits blancs contre deux ballons de rouge et une abstention.

CLAUDE SARRAUTE.

SELON LA RDA

L'échange de prisonniers entre l'Est et l'Ouest aura lieu la semaine prochaine

Le principe – sinon les modalités et la date – d'un prochain échange de prisonniers entre l'Est et l'Ouest, dans lequel serait impliqué, en plus d'un certain nombre d'espions, au moins un dissident soviétique, Anatoli Chtcharanski, semble se confirmer. Diverses déclarations, aussi bien du chancelier ouest-allemand Helmut Kohl que d'un porte-parole de Berlin-Est, sont en effet venues donner, mardi 4 février, une certaine consistance aux informations diffusées les jours précédents par le quotidien oues-allemand *Bild Zeitung*, le *New York Times* et la radio israélienne.

Le chancelier Kohl est en fait resté assez vague, indiquant seulement que la question d'un échange de prisonniers avait été évoquée lors de la rencontre de Genève entre MM. Reagan et Gorbatchev, en novembre dernier. Mais il a ajouté : *« Si je voulais faire capoter cet échange, je dirais maintenant la vérité à son sujet. »*

Dans l'entourage du chancelier, on s'est montré un peu plus disert, expliquant que les conditions techniques de l'opération rendaient improbable qu'elle puisse avoir lieu en un seul endroit.

Mais, de manière tout à fait surprenante, c'est un porte-parole du ministère des affaires étrangères de la RDA qui s'est montré le plus affirmatif. Interrogé par l'Agence France-Presse, le porte-parole a en effet indiqué qu'un échange aurait bien lieu *« la semaine prochaine »*, – sans donner d'autres précisions.

De son côté, le quotidien *Bild Zeitung* – le premier à lancer l'affaire – a apporté, mardi, de nouvelles « révélations », affirmant que les Soviétiques avaient fait monter les enchères, exigeant à présent une rançon de 5 millions de marks (15 millions de francs) pour la libération d'Anatoli Chtcharanski, et souhaitant que onze espions de l'Est soient aussi concernés par cet échange.

En contrepartie, ajoute la *Bild Zeitung*, les Soviétiques seraient prêts à libérer un second dissident juif soviétique, Boris Kalendariov, de Leningrad. Citant un *« expert ouest-allemand des services secrets »*, le journal observe que cette nouvelle attitude soviétique transforme la négociation en cours en *« une partie de poker très risquée »*. La *Bild Zeitung*, quotidien à très grand tirage appartenant au groupe Springer, s'est souvent fait le véhicule d'informations distillées par les services secrets de l'Ouest comme de l'Est (par l'intermédiaire de « journalistes » soviétiques spécialisés). Dans certains cas, ces informations ont été confirmées, ou partiellement confirmées.

Enfin l'agence d'informations ouest-allemande DPA, citant des sources informées à Bonn, annonce que l'échéance aurait lieu *« avant le 11 février »* prochain, mais pas sur le pont de Glienicke, entre les deux Berlin, comme l'avaient affirmé la *Bild Zeitung* et le *New York Times*.

● *Le sénateur Kennedy à Moscou.* – Le sénateur démocrate Edward Kennedy est arrivé mardi 4 février à Moscou, où il doit être reçu par M. Mikhaïl Gorbatchev. Prévue pour la semaine dernière, sa visite avait été reportée en raison de la catastrophe de la navette Challenger. M. Kennedy, qui est membre de la commission sénatoriale des forces armées et du groupe des observateurs des négociations de Genève, doit s'entretenir avec ses interlocuteurs soviétiques des questions du désarmement. C'est sa troisième visite en URSS, après celles de 1974 et de 1978. Le sénateur, à qui l'on demandait si son voyage pouvait avoir un quelconque rapport avec les rumeurs d'échange concernant M. Anatoli Chtcharanski, s'est refusé à tout commentaire. – *(AFP, Reuter.)*

Deux nouveaux ambassadeurs

Le *Journal officiel* du mardi 4 février a annoncé la nomination de deux nouveaux ambassadeurs. Il s'agit de M. Jacques Huyghues des Etages, député socialiste de la Nièvre, qui est nommé représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg, en remplacement de M. Henri Ourmet *(nos dernières éditions datées du 5 février)*, et de M. François Scheer, qui était jusqu'alors ambassadeur à Alger, comme représentant permanent auprès des Communautés européennes à Bruxelles, où il succède à M. Luc de La Barre de Nanteuil, récemment rappelé à Paris dans des conditions controversées. *(Le Monde* daté 5-6 et du 11 janvier.)

● **Conseil de l'Europe : M. Jacques Huyghues des Etages**

[Né le 15 novembre 1923 à Paris, médecin, installé dans la Nièvre depuis 1953, M. Jacques Huyghues des Etages est conseiller municipal de Cosne-sur-Loire depuis cette date et maire de cette commune depuis 1977 (les élections communales de 1983 à Cosne ont été annulées par le Conseil d'État, mais le nouveau scrutin organisé un an plus tard a donné le même résultat). Conseiller général du canton de Cosne de 1970 à 1982, il ne s'est pas représenté. M. Huyghues des Etages est député de la Nièvre (2e circonscription) depuis 1973. Il ne figurait pas sur la liste législative du PS dans ce département pour 1986.

M. Huyghues des Etages, qui avait été nommé parlementaire en mission auprès de M. Roland Dumas, ministre chargé des relations extérieures, le 9 janvier *(le Monde* daté 12-13 janvier), est vice-président de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale. Il était entré dans l'armée à l'âge de vingt-trois ans et en est sorti avec le grade de sous-lieutenant navigateur bombardier.]

● **Communautés européennes : M. François Scheer**

[Né le 13 mars 1934, licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public, d'économie et de sciences politiques, diplômé de l'Institut d'études politiques et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. François Scheer est entré aux affaires étrangères en 1962, année où il a été affecté une première fois à Alger. Il a également été en poste à Tokyo (1967-1970) et à Maputo, comme ambassadeur, en 1976-1977, puis à Bruxelles (Communautés européennes), comme représentant adjoint, de 1977 à 1979. Ces séjours à l'étranger ont été entrecoupés de passages à l'administration centrale, aux affaires économiques et financières, à la direction du personnel et au budget. En 1979, Mme Simone Veil, élue présidente de l'Assemblée européenne, l'a chargé de diriger son cabinet, de même que M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, en 1981. M. Scheer a été nommé ambassadeur à Alger en janvier 1984.]